

Une voie de développement a été mise en œuvre au niveau global en Afrique de l'ouest, quoique fragile et conditionnée par l'instabilité. Pour ces pays et sociétés africaines, la question essentielle repose sur la définition des besoins les plus urgents, ceux qui peuvent favoriser un développement endogène basé sur leurs propres potentialités. Ce volume procure précisément un ensemble de contributions qui abordent certaines de ces questions inhérentes au développement. Les deux premiers chapitres apportent une réflexion sur la participation de l'alphabétisation au développement local et la nécessité de l'amélioration de la qualité du système éducatif au Bénin. Il y est présenté ensuite les nouvelles réalités et possibilités de développement dans le milieu rural puis le détail de différents cas qui abordent la planification du territoire et la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso, au Sénégal et au Niger. On y analyse également le rôle que jouent les associations dans la dynamique du développement local au Burkina Faso. Et enfin, on examine les migrations comme facteur de développement local d'une commune rurale de Niger.



AFRIQUE DE L'OUEST QUESTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE LOCALE

Édition en charge de :
Rubén C. Lois-González, Yamilé Pérez-Guilarte et Rosa Verdugo-Matés

AFRIQUE DE L'OUEST QUESTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE LOCALE



ÉDITION EN CHARGE DE :

Rubén C. Lois-González

Yamilé Pérez-Guilarte

Rosa Verdugo-Matés

AFRIQUE DE L'OUEST :
QUESTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT
À L'ÉCHELLE LOCALE

Cette publication est le résultat des actions de coopération entre le groupe ANTE et des pays d'Afrique occidentale dans le cadre des Programmes de Coopération Interuniversitaire Scientifique (2011-2013) de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Éditeur : Grupo ANTE (GI-1871) www.usc.es/ante
Santiago de Compostela, 2018

Dépôt Légal : C 1010-2018
ISBN 978-84-09-02407-0
Imprimeur : Campus na nube

Toute forme de reproduction, distribution, communication publique ou transformation de cette oeuvre peut seulement être effectuée avec autorisation de ses titulaires, sauf exception prévue par la loi: cedio (centro español de derechos reprográficos, www.cedio.org) si vous avez besoin de photocopier ou de scanner un fragment de ce travail.

AFRIQUE DE L'OUEST :
QUESTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT
À L'ÉCHELLE LOCALE

ÉDITION EN CHARGE DE :
RUBÉN C. LOIS-GONZÁLEZ
YAMILÉ PÉREZ-GUILARTE
ROSA VERDUGO-MATÉS

2018

SOMMAIRE

Présentation..... 9

Rubén C. Lois-González, Yamilé Pérez-Guilarte, Rosa Verdugo-Matés

CHAPITRE I

Alphabétisation et développement en milieu traditionnel
paysan et d'oralité..... 19

Paulin Hounsounon-Tolin

CHAPITRE II

Analyse phénoménologique de la crise de qualité de l'école
beninoise : regard sur quelques causes insoupçonnées 35

Serge Armel Attenoukon

CHAPITRE III

De nouvelles réalités du milieu rural au XXI^e siècle. Une
approche théorique et des notes didactiques pour des élèves
universitaires de géographie et des sciences sociales..... 49

Xosé Carlos Macía-Arce, Francisco Xosé Armas-Quintá

CHAPITRE IV

Planification de la territorialisation hydraulique au Burkina
Faso : de l'hydraulique stratégique aux pôles de croissance 73

Lassane Yameogo

CHAPITRE V

De la similitude vectrice ennemie, à l'homme déprédateur : la
problématique de la mise en valeur durable des ressources
naturelles dans les vallées libérées de l'onchocercose en
Afrique de l'Ouest 93

Frédéric Koulanswonthé Palé

CHAPITRE VI

Dynamique de l'occupation du sol dans la commune de Joal-Fadiouth (Sénégal).....	113
<i>El Hadji Balla Dièye, Tidiane Sané, Oumar Sy, Amadou Tahirou Diaw, Pierre Dioh</i>	

CHAPITRE VII

Gestion des ressources naturelles : dynamique d'occupation des sols dans le terroir de Magami, commune rurale de Tchadoua, département d'Aguié, région de Maradi (Niger).....	157
<i>Ali Mahamane Dan Bako</i>	

CHAPITRE VIII

Les associations au Burkina Faso et la démocratie locale	183
<i>Cyrille G. B. Koné</i>	

CHAPITRE IX

Dynamique et aménagement de la frange littorale de la commune urbaine de Diembering au Sénégal.....	197
<i>Oumar Sy, Tidiane Sané, El Hadji Balla Dièye</i>	

CHAPITRE X

Impacts des politiques agricoles sur le développement de la commune rurale de Guéchémé (Niger).....	225
<i>Moussa Boubacar Doka, Juan Manuel Trillo-Santamaría</i>	

CHAPITRE XI

Migrations et participation communautaire dans la commune rurale d'Allakaye au Niger.....	247
<i>Saadou Aboubacar Barmou</i>	

Nous tenons à rendre hommage à notre collègue, collaborateur et ami, le professeur Yacouba Hambally tombé sur le champ de bataille lors d'un voyage d'étude avec un groupe d'étudiants de l'Université Abdou Moumouni de Niamey le 31 décembre 2015, pour sa collaboration, sa patience et surtout pour sa confiance, ses remarques et ses conseils, sa disponibilité et sa bienveillance. Qu'il trouve ici le témoignage de notre profonde gratitude.

Et à Luzia et Irama, qui nous ont ouvert les portes et la compréhension de l'Afrique.

Présentation

Rubén C. LOIS-GONZÁLEZ

rubencamilo.lois@usc.es

Yamilé PÉREZ-GUILARTE

yamile.perez@usc.es

Rosa VERDUGO-MATÉS

rosa.verdugo@usc.es

Départements de Géographie et d'Économie Appliquée. IDEGA
Université de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne)

L'expérience abordée dès 2010 par le Groupe de Recherche ANTE en Afrique Occidentale a répondu à deux questions différentes. D'une part, le souhait de certains de ses membres de connaître directement une réalité territorialement proche à travers une expérience sérieuse et continue de coopération au développement. Dès les années 90, il y a déjà eu une participation dans les réseaux universitaires avec plusieurs pays d'Amérique Latine : des thèses de doctorat, l'accueil d'élèves de licence et de master de cette partie du monde. L'élan était déjà donné et les contacts bilatéraux semblaient renforcés. Par ailleurs, l'Afrique exerce un attrait énorme et cela a rendu possible l'expérience de quelques idées et méthodes de travail dans le Sud mais dans un contexte différent qui s'avérait plus difficile. D'autre part, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) a lancé le Programme de Coopération Inter-universitaire (PCI), initiative nécessaire mais sans suite, qui comprenait les pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud ainsi que des nations du Maghreb, du Moyen-Orient et évidemment plusieurs régions subsahariennes. Cet appel du PCI s'est produit en outre à un moment où la crise économique produisait des réductions de dépenses importantes dans les universités publiques et pour la recherche. C'était un projet compétitif qui supposait un défi énorme et un allègement financier pour les groupes universitaires consolidés. La décision de participation a été donc prise tout en comptant sur l'appui de l'AECID qui à ce stade doit admettre que la coopération inter-universitaire est un facteur pour l'élargissement de notre présence et notre influence dans le monde, un enjeu pour un développement durable à moyen terme.

Une première question était de savoir quels allaient être les pays et les universités choisis pour démarrer la coopération. Sans aucun doute il y a le Cap Vert puisque les Galiciens n'y trouvent aucun problème de langue (nous partageons la

même langue galicien-portugais sous deux modalités différentes). On a pu très vite établir des contacts avec des enseignants de la nouvelle Université de Cabo Verde (Cap Vert) (UCV), ouvrir un accès en Afrique et une destination plus européanisée a été renforcée. Grâce à des contacts personnels, on a pu très vite inclure le Sénégal et rechercher un associé de confiance dans la grande université de Dakar, la Check Anta Diop. Étant donné l'expérience directe préalable comme coopérant d'un jeune membre de notre groupe, nous avons pu établir au dernier moment un premier contact avec l'Université de Bamako.

À partir de ces trois institutions et également avec d'autres pays, on a pu organiser le mémoire de notre première candidature. C'est un fait original et quelque peu surprenant car il ne s'agissait pas d'un simple rapport bilatéral mais d'un enjeu pour une structure plurinationale plus complexe. L'idée a été maintenue jusqu'à présent en travaillant en permanence avec plusieurs institutions et sociétés africaines en parallèle à partir d'un projet commun. À ce propos, il faut signaler que cette organisation aurait été plus fructueuse si elle avait impliqué plusieurs universités ou centres de recherche européens en même temps et ainsi faciliter un rapport symétrique, fondamental dans les expériences de coopération Nord-Sud. Cette intention ne s'est pas encore matérialisée puisqu'il n'a pas été possible d'opter à un quelconque cadre commun de travail au sein de l'UE.

Dans le premier projet on avait défini deux schémas généraux qui ont marqué notre expérience africaine. Dans le premier, il s'agissait du souhait de travailler dans des contextes nationaux différenciés sous des objectifs communs. Cette décision nous a permis de valider sur des territoires différents une proposition commune d'aide au développement en Afrique aux résultats et aux expériences divers. En fait, le premier projet tentait de généraliser l'usage des Systèmes d'Information Géographique (SIG) appliqués à la planification municipale. Au Cap Vert tous les territoires comptaient pratiquement sur une planification à échelle locale de bonne qualité et on pouvait se centrer sur la gestion et les programmes de formation à des techniciens (sur le modèle quasiment identique suivi en Galice). Tandis qu'au Mali les administrations locales étaient extrêmement faibles et leur fonctionnement dépendait souvent de l'arrivée de fonds du gouvernement central. L'application du projet n'est donc pas allé au-delà de Bamako.

La deuxième décision a consisté à créer des programmes utiles et animateurs de transfert depuis les universités vers les sociétés locales. Les projets se situaient donc entre la formation appliquée dans les SIG, l'offre d'un master officiel et propre à l'Université de Santiago de Compostela auprès de l'Université de Niamey pour une spécialisation de géographes, sociologues, économistes et responsables du territoire à travers des contenus et des travaux de terrain centrés sur le développement local. Il s'agit de transmettre des connaissances, de collaborer dans la formation de personnes qualifiées à partir d'une perspective d'engagement grâce à

une meilleure analyse, un emploi de techniques et une élaboration de propositions d'intervention territoriale.

D'un point de vue géographique, notre projet a supposé de nous introduire progressivement dans la région de l'Afrique Occidentale afin d'en obtenir une connaissance commune et intégrée. Il y a eu au départ une brève expérience préalable au Cap vert puis vers le Sénégal, d'abord à Dakar et ensuite à Ziguinchor, au Mali et au Niger. Ces deux derniers pays certes beaux et intéressants ont supposé néanmoins de sérieuses difficultés et certains problèmes de sécurité qui ont limité notre action. A partir de cette coopération avec quatre nations à personnalité contrastée et axées en priorité par l'action extérieure espagnole, on a pu travailler de façon continue avec des amis de l'Université Ki-Zerbo à Ouagadugu (Burkina Faso) et établir les premiers contacts avec des chercheurs de Benin collaborateurs dans ce travail.

Notre travail en Afrique Occidentale a été marqué par la prépondérance de l'expérience urbaine souvent de la capitale et à moindre échelle rurale. Cette précision a de l'importance puisque nous avons trouvé cette région très intéressante sans toutefois pouvoir entrer dans les vrais problèmes des populations les plus petites et les moins accessibles. On a pu analyser les énormes effets de la croissance urbaine accélérée, la dégradation environnementale, l'insalubrité et la surpopulation dans les capitales. Les parcours dans les alentours ont été freinés pour des problèmes de sécurité. Les villes comme nouveau scénario du développement urbain construisent la perception acquise sur cette région mais nous sommes conscients que le mode vie des gens qui y résident, leur niveau de revenu ou de bien-être est très différent à celui des habitants du monde rural, souvent dépourvus des services et des commodités basiques même s'ils ne subissent pas le problème de surpopulation, du manque d'hygiène et de la congestion de certains quartiers de Bamako, Niamey, Dakar ou Ouagadugu.

Une troisième situation que nous aurions aimé mieux connaître est le caractère des villes provinciales (Koulikoro, Ziguinchor, etc.) où l'urbanisation améliore les revenus et le niveau de développement dans des contextes peu massifiés.

Il n'y a aucun doute que le résultat le plus important de cette expérience réside dans l'établissement de rapports solides et, espérons-le, permanents avec nos collègues africains. Ce livre doit être une preuve de ce contact fructueux. Nous avons bien travaillé avec des enseignants et des chercheurs du Cap Vert, du Sénégal, du Mali, du Niger et de Burkina Faso. Dans l'avenir, nous prétendons renforcer tous ces liens avec des projets et des articles communs en sachant que cela ne sera possible qu'avec l'aide d'un cadre de financement et l'appui institutionnel européen. À ce propos, la collaboration future visera la recherche de complicités concrètes avec des collègues de la Universidade de Tras-os-Montes et de Alto Douro (UTAD) et du centre Les Afriques dans le Monde (LAM), du CNRS français avec une large expérience de travail dans l'ouest africain.

Préalablement au nouvel élan pour notre engagement académique avec l'Afrique, il convient d'établir le bilan de plus de six ans de coopération. La première question à se poser est centrée sur la lecture que nous devons faire à propos de notre travail en Afrique Occidentale. Tout d'abord, la société africaine est riche en culture. Elle nous montre une échelle de valeurs et des comportements humains très différents à l'Europe Occidentale d'où nous provenons. Cela nous permet de comprendre comment les gens créent des environnements évidents de bien-être dans des contextes de pauvreté économique objective. Les amitiés, la famille et la solidarité sont des termes qui possèdent dans toute l'Afrique un sens clair et précis. Dans un deuxième temps nous évoquons la situation ambivalente face au développement. Nous avons pu constater en allant dans les mêmes villes que les pays africains évoluent d'année en année à un bon rythme, subissant de mieux en mieux des transformations. Cependant le niveau de richesse postcolonial et les ingérences des pouvoirs européens et occidentaux sont en général obscènes et nos collègues africains avouent ressentir un mécontentement aigu et permanent. Le modèle occidental (surtout le français) provoque un rejet mais l'alternative islamiste est encore perçue comme bien pire. Il n'y a pas de vraie option fiable en termes politiques si ce n'est qu'espérer que la croissance continue même si la pauvreté généralisée ne s'atténue que très sensiblement. Les limites à l'émigration des Africains en Europe représentent un affront pour des sociétés pour qui partir à l'étranger est une décision estimée normale et nécessaire pour devenir un être humain utile. Un troisième point touche le niveau d'éducation des Africains qui est fort élevé, qu'ils soient universitaires, responsables municipaux ou entrepreneurs. Ceci explique le rejet intensif au colonialisme, exprimé d'une manière courtoise et polie. Plus on sait et moins on comprend le fait d'être né et de subir les effets de vivre dans la partie pauvre du Monde (mais aux gens cultivés, riche en ressources et en connaissance).

En Afrique Occidentale, le sujet qui revient sans cesse est celui du développement, quel type de développement. Il semblerait que dans les nations les plus occidentalisées et qui ont un système politique représentatif, comme le Cap Vert, le Sénégal et peut-être le Burkina Faso, il existe une satisfaction collective modérée d'avoir réussi un minimum d'objectifs quant au développement économique. On a pu démontrer d'ailleurs que nous ne trouvons pas face à des États fragiles, argument que l'on peut l'entendre parfois en Europe. Il ne s'agit pas de projets politiques indépendants frustrés comme l'on peut croire, c'est en fait une mobilisation continue et consciente de la société civile qui a favorisé une vraie alternance dans l'exercice du gouvernement sur des bases démocratiques. Au Mali et au Niger la situation y est plus précaire. La société civile a construit globalement une base représentative et démocratique du pouvoir mais la précarité économique et matérielle rend difficile la recherche de niveaux élémentaires de bien-être collectif. En outre, les conflits ethniques et sociaux teintés de manœuvres de déstabilisation

provoquées de l'étranger et de conceptions religieuses différenciées entravent encore plus l'évolution du développement. Dans ces cas-là, une forte croissance du PIB n'implique pas forcément d'amélioration, il vaut mieux donc poursuivre les procès de changement et d'assomption de responsabilités de groupes de plus en plus grands de population (comme, par exemple celui de femmes) que d'utiliser des indicateurs macroéconomiques simples qui conviennent aux élites et qui prouve que l'apparence de la ville capitale s'est beaucoup améliorée alors que la plupart des problèmes de la vie des gens sont les mêmes. Au niveau global, l'occident d'Afrique a entrepris un sentier de développement si fragile et conditionné par la instabilité qu'il est très difficile de prédire le moment où l'on pourra atteindre des standards de vie de qualité minimum pour la plupart de sa population.

Une question primordiale pour ces pays et ces sociétés africaines consiste à définir leurs besoins les plus urgents, ceux qui peuvent contribuer à un développement endogène basé sur les propres potentialités. On pourrait mettre l'accent sur la capacité d'exploiter et de gérer à leur propre avantage les ressources du territoire, de développer une agriculture qui améliore l'approvisionnement alimentaire, d'intervenir dans les activités rurales d'exportation pour qu'un pourcentage croissant des bénéfices réalisés passe aux mains des communautés locales où ces activités sont réalisées. Il faudrait bien entendu améliorer les conditions pour obtenir des matières premières et des sources d'énergie qui très souvent sont sous le contrôle de grandes multinationales du Nord qui offrent à peine des compensations. La capacité pour tirer profit le mieux possible des propres richesses permettrait de progresser aussi bien dans les conditions de vie de la population et de donner des facilités pour que les administrations publiques toujours affaiblies et menacées puissent destiner un volume beaucoup plus important de fonds et ainsi améliorer les niveaux de salubrité collective (un vrai gros problème de cette région), développer les systèmes sanitaire et éducatif, investir dans des infrastructures de communication et leur maintenance pertinente une fois installées et élargir le bénéfice de certains services publics pour toute la population. En fait, certaines de ces questions sont abordées par nos amis africains dans les différents chapitres de ce livre dans une perspective locale ou nationale.

Cependant l'expression « droit au développement » liée aux droits de l'Homme, implique aussi d'autres actions prises pour l'avenir. Parmi celles-ci, nous mettons l'accent sur trois d'entre elles qui nous semblent les plus transcendantes. Tout d'abord, la démocratie représentative, l'alternance entre le gouvernement et la généralisation des institutions participatives doit s'étendre à tous les niveaux de l'existence. Lors des dernières années, l'Afrique nous a donné des leçons de défense des libertés et de démocratie (un exemple récent remarquable celui de Gambie) ; c'est un fait que nous estimons essentiel car plus les sociétés sont pluralistes et plus il y a de contribution pour un progrès économique et social. Il convient ensuite d'exiger le droit de mobilité des personnes. Ce droit est matérialisé par la possibilité

de construire une nouvelle vie à partir de l'expérience migratoire en allant n'importe où. Les migrations doivent être réglées mais pas interdites sans provoquer la tragédie humaine actuelle. Finalement, il faut à tout prix défendre la puissance de la culture ou des cultures africaines. Il s'agit de maintenir non seulement un énorme patrimoine ethnographique allant du folklore aux multiples objets de la vie quotidienne, mais aussi de préserver des traditions communautaires et solidaires propres, les logiques du contact avec d'autres gens et l'esthétique autochtone, c'est à dire, tous les aspects matériels et immatériels de l'existence différenciée de l'occidentale et européenne sans que toutefois cela n'implique le fait de dénigrer de vastes collectifs (comme les femmes, les membres d'autres groupes, etc.) ou un suivi sectaire d'interprétations déterminées de la religion.

Lorsqu'on évoque le développement ou le progrès, on a l'habitude de penser à des scénarios de futur à court ou moyen terme, une question essentielle pour l'ouest de l'Afrique. En fait, il semble que des magnitudes significatives de croissance économique durable sont garanties dans la plupart des pays dans des contextes où des guerres civiles, des épidémies ou la corruption généralisée sont absentes. Cette remarque est sans doute très importante car il suffit de garantir des tendances générales de stabilité et une certaine sécurité dans les règles de jeu et l'Afrique progresse d'une manière décisive. On a même écrit que le 21^e siècle était le siècle de l'Afrique. Toutefois si nous revenons à la réalité actuelle, il convient d'éliminer les graves ingérences externes sur des pays et des sociétés entières comme les manifestations coloniales à domaine économique et politique que les Français, les Nord-Américains et à présent les Chinois dirigent dans certains endroits du continent. Il serait nécessaire de même de corriger les dérivations que des conflits dans des régions proches ont provoqué en Afrique Occidentale : l'instabilité algérienne et la guerre de Libye dans de vastes territoires du Sahel. Si ces menaces et ces abus sont focalisés, on estime que le développement proviendra d'un déclenchement du commerce international, l'amélioration technologique dans l'agriculture et le renforcement industriel et des entreprises de services avancés. On peut constater cela dans de grandes métropoles côtières (par exemple Dakar et hors contexte de notre étude à Abidjan) mais les dynamiques de croissance des villes et des provinces de l'intérieur doivent surpasser de nombreuses incertitudes et de facteurs continus d'insécurité (depuis la difficulté pour l'exportation des produits à travers un réseau de routes ou un réseau fluvial précaires jusqu'aux attaques violentes entre le brigandage et la lutte politique).

Les professeurs et professeures des Universités de la région joue un rôle essentiel dans toutes les propositions et tous les débats sur le développement en Afrique Occidentale. Les institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche constituent un point fort pour la formulation théorique de politiques et de plans d'intervention dans des sociétés appauvries. Les universités et en particulier leurs départements de Sciences sociales : économie, sociologie ou géographie, réalisent

continuellement des travaux pour l'analyse des insuffisances de l'agriculture dans des contextes de surpopulation et de changement climatique, des problèmes environnementaux et urbanistiques des villes et pour la caractérisation de la situation des grands collectifs de personnes vulnérables et exclues. On élabore à partir de là, des diagnostics précieux sur des communautés, des lieux, des communes où l'on peut créer des modèles complexes d'intervention. C'est ainsi que les Sciences sociales doivent être appliquées et elles doivent entretenir un engagement actif avec la coopération pour le développement. La mise en place de cas satisfaisants de gestion locale des ressources, favorisant la vie associative et la coopération, au gouvernement transparent, recevant des conseils depuis l'université, permettent d'élaborer des catalogues de bonnes pratiques territoriales fort nécessaires pour la construction de programmes efficaces de formation pour le développement. Le rôle important de cet ensemble d'actions revient aux universités africaines, à leurs départements et instituts de recherche. Dans ce cadre, nous, les universités européennes, nous devons collaborer dans le respect en transmettant de nouvelles techniques d'analyse, des procédés de travail et de représentation de données et en montrant des expériences d'autres territoires susceptibles de pouvoir être appliqués sur le terrain. Nos institutions et nos groupes doivent participer depuis l'étranger dans des projets bien définis, dans des conditions d'égalité avec les locaux en apportant des ressources supplémentaires et en bannissant le paternalisme.

La conception multilatérale de notre expérience en Afrique Occidentale est reflétée dans ce livre en onze chapitres qui tournent autour de questions sur le développement dans un contexte régional certes appauvri et néfaste. Ces contributions proviennent de chercheurs de cinq pays différents : deux du Bénin, du Sénégal et du Niger, trois du Burkina Faso, un d'Espagne et en collaboration entre auteurs d'Espagne et du Niger. On peut remarquer qu'une bonne partie des territoires d'Afrique Occidentale y sont représentées bien que nous devons signaler deux absences importantes et une collective plus justifiable, à savoir le Cap vert et le Mali. Sur l'ancien archipel portugais, nous n'avons pas eu de collaboration puisqu'au moment du démarrage de notre dernier projet, la mise en place d'un master inter-universitaire sur la région, nos collègues ont refusé d'intervenir justifiant que leurs ressemblances avec beaucoup d'autres pays du continent étaient insuffisantes. Une des professeures les plus dynamiques du groupe avait en outre accédé au rectorat de l'Université du Cap vert ce qui a limité ses activités de collaboration concrète avec Santiago de Compostela. Quant au Mali, nous y avons travaillé de façon intensive pendant quatre ans mais le début de la guerre au nord et nos contacts réguliers ont été interrompus pendant un certain temps ; nous tentons à présent de les reprendre en élargissant les pôles académiques de référence et les spécialisations. Enfin, ce travail est centré sur l'Afrique francophone et lusophone ; il n'y a pas encore de pays de l'ancienne colonisation britannique (fort intéressant comme le Ghana) ni de territoires plus méridionaux comme la Guinée-Bissau,

le Togo, la Côte d'Ivoire ou la Guinée Conakry où nous espérons apporter notre collaboration avec d'autres expériences futures. À ce propos, nous avons pu accéder depuis le Cap Vert à la côte sénégalaise, témoin d'atrocités historiques des Européens (des gens faits prisonniers et soumis à l'esclavage), nous avons atteint les rives du fleuve Niger. Ce fut toute une expérience au Mali et au Niger et nous avons regagné le sud à Burkina et à présent le Bénin.

Nous essayons en somme d'ordonner dans ces pages certains résultats d'une expérience de travail intense en Afrique Occidentale. Elle nous a permis de connaître un continent merveilleux par ses paysages, sa culture et ses gens. Une région où nous avons appris des leçons successives sur la dignité des gens qui vivent dans des sociétés appauvries. Voilà comment un groupe d'universitaires européens peut y coopérer et cela devient l'objectif principal de notre présence. Ce livre est conçu comme l'aboutissement d'une étape où nous avons essayé de dialoguer avec nos collègues africains sur des techniques et des pratiques du développement communautaire. Nous avons assumé avec dévouement la réalisation d'un master inter-universitaire avec l'Université Abdou Moumouni de Niamey pour la formation de spécialistes dans ces sujets. À notre avis, l'Afrique nous a beaucoup apporté et ainsi notre effort de travailler là-bas a été très important. Nous espérons que ce dialogue mutuellement bénéfique sera continu dans l'avenir avec de nouveaux projets qui impliquent un plus grand nombre d'universités et qui nous permettent d'approfondir nos connaissances directes des quartiers qui augmentent dans les capitales, les villes moyennes et les zones rurales en difficulté.

Saint-Jacques-de-Compostelle, mars 2018

CHAPITRE I

Alphabétisation et développement en milieu traditionnel paysan et d'oralité

Paulin HOUNSOUNON-TOLIN

paulintolin@gmail.com

Laboratoire International d'Études Sociales, de Philosophie,
d'Éducation et d'Éthique (LIESPEE)
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Résumé

Ce chapitre s'intéresse à la contribution possible de l'alphabétisation au développement local surtout en milieu paysan et d'oralité. Le propos prend en considération comment on grossit souvent les avantages et les inconvénients de l'alphabétisation, de l'illettrisme et les erreurs de ceux qui assimilent l'alphabétisation à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Ce travail cherche donc à examiner la question du rapport entre «Alphabétisation et développement durable», puis entre « l'analphabétisme et l'exploitation de l'homme par l'homme» sans oublier la question de l'illettrisme et de la pauvreté. La conclusion aborde les clarifications d'ordre conceptuel qui doivent être faites au niveau des termes « alphabétisation », « illettrisme » et « développement durable » afin de cesser de nourrir de vaines espérances les personnes à alphabétiser. Quant au développement, on retient que les conceptions sont variables tout comme les besoins humains ne peuvent être les mêmes.

Mots-clés: Alphabétisation, Développement durable, Milieu paysan, Illettrisme, Pauvreté.

1. Introduction

« L'ampleur et la durée de la crise mondiale remettent tout en question. La technique ne suffit plus, les sciences ne répondent plus, la politique est déboussolée: solutions utopiques accueillies avec scepticisme, réponses traditionnelles ayant perdu toute efficacité... Il faut une réflexion philosophique pour aborder la situation avec plus de hauteur, éclairer l'avenir,

mettre chacun face à ses responsabilités. Il faut une philosophie de la prospérité pour retrouver la prospérité» (Henri Hude)¹.

La question de l’alphabétisation relève désormais des questions d’analyse éducative. Elle est souvent attendue lorsqu’il s’agit de connaître les milieux de provenance des apprenants et du degré d’instruction de leurs parents. C’est pourquoi la question préoccupe la démographie scolaire. Celle-ci est l’une des sciences qui permettent de comprendre les conditions générales et locales de l’éducation. La démographie, en dressant une cartographie nette des conditions de vie, du niveau culturel des générations plus âgées, des mouvements internes de la population scolaire et des ZEP (Zones à Éduquer en Priorité), apporte une contribution précieuse aux politiques et aux actions d’éducation et de développement.

En présentant le tableau socio-professionnel et le taux d’analphabétisme des familles de provenance de la population scolaire, elle apporte également un précieux concours aux actions et aux politiques d’alphabétisation. Il s’ensuit tout naturellement qu’il y a un lien évident entre alphabétisation et développement.

La réflexion s’intéressera à la contribution possible de l’alphabétisation au développement local surtout en milieu paysan et d’oralité. Le propos ne manque pas de prendre en considération comment on grossit souvent les avantages et les inconvénients de l’alphabétisation, de l’illettrisme et les erreurs de ceux qui assimilent l’alphabétisation à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Tout en insistant sur les bienfaits possibles de l’alphabétisation, cette investigation entend inviter les alphabétiseurs à ne pas nourrir de vaines espérances sur les personnes à alphabétiser.

L’étude, entreprise ici, cherche donc à examiner la question du rapport entre « Alphabétisation et développement durable », puis entre « l’analphabétisme et l’exploitation de l’homme par l’homme » sans oublier la question de l’illettrisme et de la pauvreté.

2. Qu’est-ce qu’un milieu traditionnel paysan et d’oralité ?

Le mot milieu est pris ici dans son cinquième sens et signifie entre autres choses « Entourage, sphère sociale où l’on vit »². Quand on parle donc de milieu traditionnel, il est question de ce milieu où prédomine la tradition et où la modernité semble être totalement absente.

1 Henri Hude, *Philosophie de la prospérité. Marché et Solidarité*, Paris, Éditions du Prologue/Économica, 1994, 270 p., 4^e de couverture.

2 *Dictionnaire de la langue française*, Éditions Hachette et Librairie Générale Française, Paris, 1995, p. 347, col. 2.

Le mot paysan signifiant personne éloignée de la civilisation³, vivant à la campagne avec comme activités majeures l'agriculture, la chasse, la pêche, la charbonnerie..., faire suivre le mot « milieu » des termes « paysan », « traditionnel » et « oralité », signifie tout simplement que l'on entend indexer des analphabètes, des illettrés que l'on considère souvent comme des stupides, des ignorants, des incultes, - et par conséquent des inexpérimentés et des sous-développés -, que l'alphabétisation pourrait rendre non seulement des égaux des lettrés mais qui ne seraient plus bernés comme si savoir lire et écrire préserve de la mauvaise foi des autres.

Mais qu'est-ce donc l'alphabétisation et quelle était la première mission que les révolutionnaires français, initiateurs, lui avaient assignée ? Tel est le regard que nous porterons maintenant sur la question en essayant d'examiner si l'alphabétisation peut être synonyme de réduction de la pauvreté. Nous verrons aussi la contribution possible de l'alphabétisation au développement sans oublier d'expliquer ce que l'on entend par développement.

3. Définition et but de l'alphabétisation

L'alphabétisation, en anglais *literacy training*, est le fait de :

« Conduire un ou des adultes à avoir accès à la forme écrite d'une langue, tel est l'objet de l'alphabétisation, acte ou programme éducatif. Pour les individus concernés, il s'agit d'un processus au terme duquel ils peuvent non seulement identifier les signes alphabétiques de cette langue, mais aussi comprendre et produire des messages écrits. Mais si être analphabète peut être défini dans l'absolu, être alphabétisé peut n'impliquer qu'une compétence minimale, de l'ordre du déchiffrement. Le niveau d'exigence en matière de compréhension et de production d'écrit pouvant être éminemment variable selon le contexte dans lequel il apparaît, la notion d'illettrisme est apparue plus récemment dans le champ éducatif français. »⁴

Comme le mentionne Michelle Huart, l'alphabétisation depuis la Révolution française procède de la volonté d'éduquer les adultes. Cette nécessité d'éducation résulte d'un corrélat de l'égalité de droit : l'instruction nécessaire à tous⁵.

3 Un charbonnier est un exemple de paysan, un homme éloigné de la civilisation nous dit Rémi Brague : « On connaît l'histoire du charbonnier. Cet homme fruste et que son métier oblige à vivre dans les forêts, à l'écart du monde cultivé... » in « Oh ma foi », *Communio*, Revue catholique internationale, Miettes théologiques, tome VI, n°3, mai-juin 1981, p. 74.

4 Michelle Huart, « Alphabétisation », in *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation* (sous la direction de Philippe Champy et de Christine Eteve), Paris, Nathan, 1994, p. 58.

5 *Ibid.*, p. 29.

Il n'est donc pas étonnant aujourd'hui que certains assimilent l'alphabétisation au développement durable. Car l'idée de l'égalité de droit signifie pour un bon nombre d'Hommes, égalité des richesses. Ce qui ne va pas de soi car si le droit est en théorie le même pour tous, il n'en est pas de même pour la richesse qui s'acquiert par le travail ou l'héritage.... On confond aussi souvent l'illettrisme et la pauvreté comme s'il suffisait de savoir lire, écrire et de signer son nom pour accéder au développement, à la prospérité et de se trouver à l'abri de la mauvaise foi des hommes.

4. L'illettrisme est-il un inconvénient ?

Même si l'illettrisme peut être un obstacle à l'intégration et à la promotion sociales, il paraît hasardeux de le considérer comme étant absolument un inconvénient ; c'est même faire preuve d'une myopie intellectuelle. En effet, certains pensent que les illettrés ne peuvent pas communiquer, ni s'ouvrir sur le monde extérieur. Ils sont traités comme des exclus sociaux qu'on pourra « réinsérer » grâce à l'alphabétisation. Mais c'est vite aller en besogne que de penser ainsi, car on trouve beaucoup d'illettrés riches et assez dynamiques dans les affaires, qui ont réussi leur vie et qui participent au développement des projets et des activités communautaires⁶. Ils peuvent en tant que notables, leaders et opérateurs économiques contribuer au financement des projets locaux et à la réussite de la décentralisation par le canal des associations, des regroupements socioprofessionnels des divers corps de métier, des « tontines » des femmes, etc. C'est pour cela qu'il faudrait les associer à l'organisation et au fonctionnement de la vie sociale.

Une autre erreur au sujet de l'alphabétisation consiste à l'assimiler au développement, car même si elle en est une condition, elle s'avère insuffisante.

5. Alphabétisation et réduction de la pauvreté⁷

C'est grossir les avantages réels de l'alphabétisation que d'assimiler celle-ci à la réduction de la pauvreté. Dire aux futurs alphabétisés qu'ils ne seront ni « bernés » ni exposés à la pauvreté paraît être une vue de l'esprit.

6 Alan Rogers, « Analyse de quelques tendances internationales actuelles de l'alphabétisation des adultes », In *Alphabétisation et Éducation de base. Minorités, Apprentissage et Langues. Formation des Adultes à l'Université. Diversité d'Expériences*, Bonn, Institut Für International Zusammenarbeit; n° 56, 2001, p. 21-33.

7 Ceux qui souhaiteraient en savoir plus sur Alphabétisation et Développement, ils pourront consulter : l'ouvrage collectif, *Illettrisme et psychanalyse*, ARALE, Bulletin d'informations de Médiat Rhône-Alpes, 1992, II-158 p ; I. Illich, ABC. *L'alphabétisation de l'esprit populaire*, Paris, La Découverte, 1990, 163 p. et A.

L'alphabétisation en soi ne peut préserver personne de ce mal social, car l'être humain se nourrit autant d'aliments que de croyances fondatrices et/ou sordides⁸. De même, l'alphabétisation ne saurait à elle seule réduire la pauvreté. Elle y contribue certes en développant l'esprit critique et méthodique qui est source d'enrichissement intellectuel et d'efficacité dans le travail. Par exemple, savoir lire, calculer et évaluer les poids, les mesures, les distances peut aider les cotonculteurs, les agriculteurs, les éleveurs et les artisans lorsqu'ils vendent leurs productions diverses à mieux assurer leurs intérêts et à ne pas se laisser tromper. Toutefois, l'alphabétisation ne garantit pas *ipso facto* le bien-être matériel en éradiquant la pauvreté qui est souvent le fait d'un manque de perspective ou d'une limitation de ressources (intellectuelles, matérielles, naturelles, techniques, etc.) plutôt qu'une incapacité du sujet à comprendre et analyser des signes écrits. Apprendre à lire des textes, à calculer, ne peut protéger personne de la malhonnêteté des autres ni délivrer l'être humain de la pauvreté matérielle et intellectuelle. En d'autres termes, les alphabétisés sont tout aussi exposés à la pauvreté qu'aux chimères et aux erreurs⁹. Fernand Braudel critique ce genre de considération à propos de la *scolarisation*, considérée comme gage d'un avenir sûr :

«Un pays plus scolarisé que ses voisins. Le Dahomey disait Emmanuel Mounier, << c'est le Quartier Latin de l'Afrique noire. >> Cela ne veut pas dire que la *scolarisation* assure l'avenir, une fois pour toutes (...) Il y aura les grands et les petits évolués (...), l'élite réelle, ce sera au grand maximum un millier de personnes appelées à une véritable culture. Et que de difficulté pour former cette fine, cette imperceptible pellicule ! »¹⁰

Les alphabétisés rejoindront donc les lettrés, lesdits évolués, c'est dire que la ségrégation intellectuelle règne avec les appellations de « grands évolués » et de « petits évolués ». En vérité, les avantages réels de l'alphabétisation se trouvent ailleurs. Ils échapperaient aux annonceurs de bonnes nouvelles des programmes d'alphabétisation avec les milliards et les milliards des contribuables suisses que l'État helvétique convoie annuellement vers les États africains dont le Bénin qui occupe une place de choix au sein des bénéficiaires. Voyons maintenant les avantages de l'alphabétisation.

Meister, *Alphabétisation et développement. Le rôle de l'alphabétisation fonctionnelle dans le développement économique et la modernisation*, Paris, Anthropos, 1973, 274 p.

8 Voir Koné B. Cyrille : *De la réconciliation terrestre. Essai sur la citoyenneté réhabilitée*, première partie, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2010.

9 Alan Rogers, *Loco cit.*, p. 29.

10 Fernand Braudel, *Grammaire des civilisations*, Paris, Flammarion, 1993, p. 178.

6. Alphabétisation et développement

Si ceux qui ont été véritablement scolarisés sont invités à ne pas nourrir de vaines espérances à propos des bienfaits d'« avoir vu la lumière »¹¹ par la scolarisation, les alphabétisés doivent par conséquent modérer leur assurance de l'avenir par le fait de savoir lire, écrire et de pouvoir signer leur nom.

Mais c'est un réel plaisir que de savoir et de pouvoir agencer des lettres pour former des mots, d'agencer des mots pour former des idées et d'agencer des idées pour former des pensées. Ce genre d'exercices, hautement intellectuels, apporte une réelle satisfaction morale, spirituelle et peut aider à se faire une « place au soleil » par un changement de statut social, contribuant ainsi à l'élargissement de l'horizon culturel.

L'alphabétisation peut surtout apporter cette consolation analeptique, d'ordre mental et moral, à tout alphabétisé indépendamment de toute autre considération. Mais il y aura toujours les petits et les grands évolués, même parmi les intellectuels. Qu'on ne nourrisse donc pas les alphabétisés et les futurs alphabétisés de vains espoirs.

7. Développement ou bien-être social

7.1. Développement au sens vulgaire du terme

Une nation, une société, est dite développée aujourd'hui, s'il y fait bon vivre, c'est-à-dire si l'on y vit avec un certain confort qui donne du réconfort. S'agissant de la nation, c'est l'État qui met à la disposition de son peuple des moyens matériels, techniques et organisationnels. Cela revient à penser à la déclinaison du « confort » en écoles, universités, hôpitaux, automobile, presse et médias, véhicule, centres de loisir et de sport, routes praticables, infrastructures, eau potable, électricité, etc. C'est dire que la satisfaction des besoins intellectuels et spirituels est tout aussi nécessaire que l'assouvissement des besoins matériels de l'Homme. La liberté d'opinion, de religion, la sécurité des biens et des personnes doit être également assurée. Mais nous constatons qu'il s'agit là d'une définition de la civilisation concevant le bien-être social comme déterminé par ce qui est fourni aux citoyens.

¹¹ Fernand Braudel, *Op. cit.*, p. 178.

7.2. Développement comme relevant d'un « jugement sain »¹²

À un niveau plus élevé de réflexion, on dira sans ambages que ce n'est pas ce qui est fourni aux populations qui les rend heureuses ; puisque le confort peut induire chez un peuple la passivité et conduire à la décadence. La seule instruction ne suffit pas à fonder un comportement civilisé, à faire de nous des « Hommes de bien ». L'humanité a connu de grands savants, qui malgré leur génie, sont moralement responsables des actes inhumains et catastrophiques liés à leurs inventions et créations.

Une civilisation digne de ce nom est celle qui assure à ses citoyens¹³ une éducation humaniste véritable détestant le mésusage des apports de la technique afin de ne pas se dégrader par eux. La discipline intérieure génératrice de dynamisme psychologique, source d'énergie créatrice, compte beaucoup pour un peuple.

Le bien-être social naturel et authentique ne peut prospérer sans des exigences morales fondées sur un sens aigu des valeurs humaines profondes, à savoir le respect d'autrui, la solidarité, la générosité etc.¹⁴

7.3. Développement comme vivre en harmonie avec soi-même et avec la nature environnante

Le bien-être social relèverait alors d'un « jugement sain » des sujets attachés à leurs devoirs et droits de citoyen d'un État où règnent la fraternité, l'équité et l'égalité de tous devant la Loi. Mais à un niveau plus élevé encore de réflexion, le bonheur par exemple, chez les Stoïciens, relève d'un « jugement saint », de l'amitié avec soi-même et avec la joie que l'on éprouve avec les consolations philosophiques qui relèvent aussi bien l'âme que le physique¹⁵.

12 « Jugement sain » comme source du bonheur et de richesse, voir Paulin Hounsounon-Tolin, « Interdépendance de l'Anthropologie, de la Cosmologie et de la Théologie dans la cure philosophie » (Sénèque ou la vertu curative de la bonne représentation des choses), thèse de doctorat en philosophie de Paris1, Panthéon la Sorbonne, février 2000.

13 D'après Cicéron, *De Finibus*, III, 19, à la suite des Stoïciens, un bon citoyen doit obéir aux lois.

14 Quant à la situation particulière de l'Afrique en matière de développement, le lecteur intéressé peut lire K. Mâna, *L'Afrique va-t-elle mourir ? Essai d'éthique politique*. Paris, Karthala, 1993, 218 p., ainsi que J. Ki-Zerbo (sous la direction de), *La natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique*, Paris, Karthala, 1992, IX-494 P., et surtout l'excellente étude de M. J. P. Ngoupandé, « Les racines historiques et culturelles de la crise africaine », 1992, Abidjan, *Revue de l'Institut Catholique de l'Afrique de l'Ouest*, N° 3, 96 p., pp. 9-44. À partir de cette étude de M. J. P. Ngoupandé, qui met beaucoup l'accent sur le mode d'initiation des savoirs et savoir-faire, que l'Afrique a hérité de l'Égypte pharaonique, nous avons étudié comment « Un vieillard qui meurt en Afrique n'a rien à voir avec une bibliothèque qui brûle », voir notre ouvrage « Éducation et décolonisation culturelle de l'Afrique. Éléments et situation de comparaison entre les Romains de l'Antiquité et les Fons du Bénin », Yaoundé, Éditions Clé, 2014, 332 p., pp. 128-130.

15 Paulin Hounsounon-Tolin, *Devoir de vérité de l'intellectuel universitaire. Réfutations philosophiques*, Yaoundé, Éditions Clé, 2015, 154 p, voir les chapitres 1 et 2 portant respectivement sur la théorie stoïcienne de l'égalité des fautes et sur les réfutations philosophiques de la renommée d'Alexandre le Grand. On peut

Si cette acception de la notion de développement, qui est prise ici dans le sens de bien-être social, est acceptée, il serait alors temps et convenant de cesser de confondre alphabétisme et illettrisme avec stupidité, inintelligence et pauvreté. Mais il est évident qu'avec l'alphabétisation, on peut aider les paysans des milieux traditionnels et d'oralité à vivre en harmonie avec les éléments et les situations de leur milieu naturel. Si ces paysans étaient alphabétisés, il serait plus facile de les amener à être « comme maîtres et possesseurs de la nature »¹⁶ ou à une alimentation saine et équilibrée à partir des produits locaux de leur milieu naturel¹⁷. Ce serait une contribution non négligeable de l'alphabétisation au développement.

Au reste, les paysans en question qui sont des illettrés au sens le plus obvie du terme, sont sensibles aux règles élémentaires de la vie en communauté et savent apprécier les vertus analeptiques de la joie d'être en règle avec les lois de la société, de la nature et des ancêtres. Et c'est pourquoi nous avons eu à soutenir que les vertus écologiques, éthiques et sociales des croyances et religions traditionnelles dépendent en fait de la piété de leurs adhérents¹⁸.

Sénèque rend un vibrant hommage aux illettrés, qui n'avaient rien de ce qui constitue pour nous aujourd'hui les signes du développement, mais qui étaient de loin plus riches, plus heureux, plus en paix avec eux-mêmes et plus pieux que nous aujourd'hui. Écoutons-le :

« Nos pères, dont la vertu sert toujours d'assiette à nos vices, étaient sans doute bien malheureux de faire leur cuisine eux-mêmes, de prendre la terre pour matelas, de n'avoir encore ni plafonds étincelants d'or ni temples fulgurants de pierreries ! On jurait par des dieux d'argile, mais on respectait du moins son serment, et ceux qui les prenaient à témoin retournaient mourir chez l'ennemi, plutôt que de trahir leur parole. »¹⁹

Les progrès techniques et scientifiques, avec leurs biens matériels, ne confèrent à personne, à aucun peuple, des dispositions à l'amitié avec soi-même,

également consulter sur la même question « *Interdépendance de l'Anthropologie, de la Cosmologie et de la Théologie dans la cure philosophique chez Sénèque. Sénèque ou la vertu curative de la bonne représentation des choses* », thèse de doctorat en philosophie de ParisI, Panthéon la Sorbonne, Atelier National de Reproduction des thèses de Lille 3.

- 16 Lire Descartes René : *Discours de la méthode*, VI eme partie, Paris, Garnier Flammarion, 1966, p. 84.
- 17 Paulin Hounsounon-Tolin, « Polypharmacie traditionnelle et Principe du déterminisme médical », *Noùs*, Publication du CERPHIS, N° 006-2008, Abidjan, pp.5-27.
- 18 Paulin Hounsounon-Tolin, *Éducation et décolonisation culturelle de l'Afrique. Éléments et situations de comparaison entre les Romains de l'Antiquité et les Fons du Bénin*, op. cit., 332 p., voir en particulier Chap. XII, paragraphe 5, 2 portant sur « *Vertus écologiques des totems et tabous* » (pp. 263-266) et paragraphe 5, 5 portant sur « *Pietas des croyants d'aujourd'hui et avenir des fonctions pédagogiques et éducatives propres aux croyances traditionnelles* » (pp. 277-283).
- 19 Sénèque, *Consolation ma mère Helvia*, X, 7.

des penchants aux «*pietas*» : les devoirs envers les parents, la famille, la société, la nature et les dieux immortels, qui seuls, rendent heureux et confèrent le bien-être individuel et social. Et là où il n'y a pas le bien-être individuel et social, l'on ne peut pas parler du développement de la personne humaine qui doit être le sujet et la fin de tout processus de développement au sens le plus obvie du terme.

Et s'il en est ainsi, les milieux traditionnels paysans d'oralité, ont-ils vraiment besoin du développement à l'occidental, avec ses aspects et implications, avant d'être heureux et d'avoir le bien-être individuel et social ? Par ailleurs, a-t-on besoin de savoir lire et écrire avant d'être en amitié avec soi-même, avant de mettre de l'ordre dans nos résolutions internes qui, seules peuvent inférer le bien-être individuel et social, et qui constituent aussi le vrai développement ?

Quand nous parlons donc de développement, il convient d'abord de bien se représenter ce dont quelqu'un, un peuple ou une localité a besoin, pour être heureux, pour avoir l'amitié avec soi-même, pour qu'il y ait le bien-être individuel et social, et par conséquent le vrai développement. Tout le monde ne peut pas avoir besoin du même type de développement. Tout le monde n'a pas besoin de la même chose pour se *développer*, pour avoir ce qu'on appelle bien-être ou bien être social. Ce fut pourquoi lorsque

« Alexandre, ce fou²⁰ qui n'avait jamais que des idées colossales, donnait à quelqu'un une ville. Cet homme, qui savait ce qu'il valait, voulut éviter l'odieux d'un présent excessif et répondit qu'il ne convenait pas à sa condition. " Je ne veux pas savoir, dit Alexandre, ce qui te sied de recevoir, mais ce qu'il me sied de te donner. " »²¹

Et à Sénèque de lui répliquer :

« Le mot paraît sublime et royal : c'est une pure sottise. Aucune chose, prise en soi, ne sied à personne. L'important, c'est la condition de celui qui donne, de celui qui reçoit, le moment, le motif, le lieu et toutes les autres circonstances, sans lesquelles on ne saurait déterminer la valeur de l'action. Brute gonflée d'orgueil ! S'il ne lui sied pas de recevoir ce présent, il ne te sied pas non plus de le donner. Il faut proportionner les bonheurs aux personnes,

20 Quant aux raisons qui amènent Sénèque à qualifier Alexandre, dit le grand, de « bandit de pur sang qui buvait le flux mensuel même de sa mère », et de fou, à habiller, il convient de lire *Les Bienfaits*. Au livre I, 13, 1-3, le philosophe dit par exemple pourquoi Alexandre, laissant sur place une délégation de Corinthiens, se mit à la poursuite d'Héraclès. De quoi s'agit-il en fait ? Au dire de Sénèque, lesdits envoyés de Corinthe ont fait savoir à Alexandre que leur ville a fait de lui un citoyen d'honneur, alors qu'Alexandre était sur le point de prendre d'assaut ladite ville. Quand les envoyés de Corinthe eussent fini de parler, Alexandre se mit à rigoler interminablement. Les envoyés de Corinthe lui firent savoir qu'ils n'ont accordé un tel honneur qu'à un seul homme avant lui. En apprenant que quelqu'un d'autre, que lui, avait pu bénéficier d'une telle faveur, d'un tel honneur avant lui, Alexandre se mit à la poursuite de ce quidam, qui avait reçu ledit honneur avant lui, avant d'apprendre trop tard que c'était Héraclès qu'il poursuivait et pourchassait.

21 Sénèque, *Les Bienfaits*, II, VI, 1.

et, comme la vertu est partout un juste milieu, aller trop loin est une faute, comme rester en deçà. Admettons que tu sois assez puissant, que la fortune t'ait porté assez haut pour que tes présents soient des villes, - mais comme il eût été plus beau de ne pas les prendre pour les semer au hasard,- il n'en resta pas moins qu'il est des gens trop minces pour qu'on leur mette sur les bras une cité. »²²

Il apparaît ainsi que combler et accabler un individu, un peuple ou une localité, de biens matériels ne fera pas forcément son bonheur en le rendant ami de lui-même et de son entourage, sans tenir grand compte de sa situation, de sa condition propre, de son entourage et de beaucoup d'autres paramètres et impondérables liés aux conditions mésologiques sans lesquels il ne peut y avoir de vrai développement pour l'homme et le genre humain.

Faut-il penser que le développement doit être une question hautement socratique, qu'elle ne peut pas être traitée à la légère, les voies pouvant y conduire variant selon les individus, les peuples, les circonstances, les lieux, les milieux et les localités ? Il est évident que les Hommes n'ont pas besoin du même type de développement pour se sentir heureux et être ami de soi-même, de leurs proches et du genre humain.

8. Conclusion

« On n'est jamais pauvre, disait Épicure, quand on se règle sur la nature ; on n'est jamais riche quand on se règle sur l'opinion...Ce n'est pas en satisfaisant à ses désirs qu'on se fait libre, mais en s'en délivrant... la philosophie te dira : si les hommes se détachaient d'un tas de choses ou d'habitudes qui encombrant leur vie, c'est alors qu'ils en comprendraient toute l'inutilité » (Marc Aurèle, *Pensée*, IV, XII).

L'importance sociopolitique, culturelle, pédagogique, voire économique de l'alphabétisation n'est plus à montrer. Il convient alors de percevoir et de prendre au sérieux cet angle de lecture et d'analyse de tout processus d'alphabétisation afin de mieux cerner les conditions et les contraintes qui permettent de comprendre les conditions générales et locales d'éducation en milieu paysan et d'oralité²³.

L'alphabétisation, qui fait désormais parti de la démographie scolaire, - qui ne peut plus décemment en faire abstraction, sans manquer à l'une de ses vocations les plus fondamentales, la détermination des pourcentages d'illettrisme et d'analphabétisme des parents et des milieux de provenance des apprenants

²² Sénèque, *Les Bienfaits*, II, VI, 1-2.

²³ Paulin Hounsounon-Tolin, « Éducation et développement : rôle possible de la Démographie scolaire et de l'Alphabétisation », *Annales de la FLASH*, Université d'Abomey-Calavi, N° 15, 2009, pp. 228-243.

-, devient connexe en matière d'analyse de questions éducatives. Les structures conceptuelles, épistémologiques et cognitives même de la démographie scolaire en tant que science autonome et science faisant intégralement parti des sciences de l'éducation l'obligent à faire de l'alphabétisation l'un de ses objectifs primordiaux d'investigation et d'analyse²⁴.

Cependant, il convient de rappeler qu'il ne sert à rien de grossir les avantages de l'alphabétisation et les inconvénients de l'illettrisme en considérant les illettrés comme des incapables sur tous les plans de la vie sociale, intellectuelle, économique et politique. En effet, beaucoup de gens, pas des moindres d'ailleurs sur le plan intellectuel, assimilent trop vite l'alphabétisation à la *réduction* de la pauvreté et passent facilement de l'alphabétisation au *développement* durable. On présente aussi à tort l'alphabétisation comme la fin de l'exploitation et du bernement des illettrés.

Il ressort que dire aux futurs alphabétisés qu'ils ne seront plus « bernés » et exposés à la pauvreté, une fois alphabétisés, ne tient pas grand compte des *realia* de la vie quotidienne, de l'existence objectivement humaine. Du moins, de tels propos, de telles espérances, de telles assurances, semblent relever d'une myopie intellectuelle, d'une mauvaise représentation des choses et de l'existence humaine. C'est confondre tout simplement agir et penser, et faire absorber l'agir par le penser. Les mêmes alphabétiseurs se bercent d'illusions au sujet des aides suisses aux programmes d'alphabétisation en Afrique en général et au Bénin en particulier.

C'est pourquoi nous pensons que des clarifications d'ordre conceptuel doivent être faites au niveau des termes « alphabétisation », « illettrisme » et « *développement durable* » afin de cesser de nourrir de vaines espérances les personnes à alphabétiser. Quant au développement, on retient que les conceptions sont variables tout comme les besoins humains ne peuvent être les mêmes.

Bibliographie

- Abdallah-Preteille, M. (1994). *Acculturation*, in *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan, 1097 p.
- Allemand, S. (2000). « *Gouvernance le pouvoir partagé*, In *Le pouvoir*, Paris, Éditions Sciences Humaines.
- Assidon, E. (2002). *Les théories économiques du développement*, Paris, Éditions la Découverte.
- Assogba, Y. (2000). « *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique* », In *Cahiers du CRISES*., *Coproduction CRISES et CRDC*, Montréal, N° 0019.
- Brague, R. (1981). « *Oh ma foi* » In *Communio*, Revue catholique internationale, Miettes théologiques, tome VI, n°3, mai-juin 1981, pp. 74-79.
- Braudel, F.(1993). *Grammaire des civilisations*, Paris, Flammarion, 625 p.

24 Paulin Hounsounon-Tolin, *Ibid.*

- Campbell, B. (2002). « Un partenariat avec l'Afrique : pour faire quoi et pour le développement de qui ? », In *Revue Relations, Société, Politique, Religion*. Montréal, N° 676.
- Canet, R. (2004). « Qu'est-ce que la gouvernance ? » Conférence de la Chaire MCD.
- Champy, P. et Eteve, C. (1994) (sous la direction de). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan, 1097 p.
- Chaudenson, R. et de Robillard, D. (1989). *Langue, économique et développement*, Provence, 257 p.
- Cherkaouim, M. (1993). *Sociologie de l'éducation*, 3^e éd., Paris, PUF, 125 p.
- Clerc, P. (1974), « Démographie scolaire » in *Traité des Sciences pédagogiques*, 6. *Aspects sociaux de l'éducation*, M. DEBESSE et de G. MIALARET (sous la direction), Paris, PUF, 438 p.
- Collectif (1992), *Illettrisme et psychanalyse*, ARALE, Bulletin d'informations de Médiateur Rhône-Alpes, II-158 p.
- Debesse, M. et Malaret, G. (1974). « Traité des sciences pédagogiques », 6, *Aspects sociaux de l'éducation*, Paris, PUF, 438 p.
- Épictète, *Discussions*, I, II, 31
- Émile B. (1990). *Les Stoïciens*, Textes traduits par Émile Bréhier, édités sous la direction de Pierre-Maxime Schuhl, Paris, Gallimard, LXVI-1436 p., pp. 803-1132.
- Gendron, C. et Reverêt, J-P. (2000). « Le développement durable », In *Economie et société*, Paris.
- //, « Le développement durable, entre développement et environnement », In *Liaison Énergie Francophone*, N° 55-56-57, Numéro spécial sur le sommet de Johannesburg, 2002.
- Gérard, H. et Wunsch, G. (1973), *Comprendre la démographie. Méthodes d'analyse et problèmes de population*, Verviers, Marabout Université, 184 p.
- Hounsounon-Tolin, P. (2015), *Devoir de vérité de l'intellectuel universitaire. Réfutations philosophiques*, Yaoundé, Clé, 154 p.
- *Éducation et décolonisation culturelle de l'Afrique. Éléments et situations de comparaison entre les Romains de l'Antiquité et les Fons du Bénin*, Yaoundé, Clé, 2014, 332 p.
 - « *Éducation et développement : rôle possible de la Démographie scolaire et de l'Alphabétisation* », *Annales de la FLASH*, Université d'Abomey-Calavi, N° 15, 2009, pp. 228-243.
 - « *Polypharmacie traditionnelle et Principe du déterminisme médical* », *Noûs*, Publication du CERPHIS, N° 006-2008, Abidjan, pp.5-27.
 - « *De la singularité de l'Afrique noire : Les difficultés rencontrées par l'évangélisation en Afrique noire sont-elles différentes de celles qu'elle a déjà connues au cours de son histoire ?* », *Annales de la FLASH*, N° 9, Cotonou, 2004, 193-202.
- Huart, M. (1994). « Alphabétisation », In *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan, 1097 p.
- Hude, H. (1994). *Philosophie de la prospérité. Marché et Solidarité*, Paris, Éditions du Prologue / Économica, 270 p.
- Illich, I. (1990). *ABC. L'alphabétisation de l'esprit populaire*, Paris, La Découverte, 163 p.
- Institut de Coopération Internationale de la Coopération Allemande pour l'Éducation des Adultes (2001). *Alphabétisation et Education de Base. Minorités, Apprentissage et Langues. Formation des Adultes à l'Université Diversité d'Expériences*, N° 56, 273 p.
- Mäna, K. (1993). *L'Afrique va-t-elle mourir ? Essai d'éthique politique*. Paris, Karthala, 218 p.
- Ki-Zerbo, J. (1992) (sous la direction de). *La natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique*, Paris, Karthala, 1992, 494 p.

- //, *Histoire critique de l'Afrique*, Dakar, Panafrika/Silex/Nouvelles du Sud, 2008, 97 p.
- //, *Regards sur la société africaine*, Dakar, Panafrika/Silex/Nouvelles du Sud, 2008, 175 p.
- //, *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Panafrika/Silex/Nouvelles du Sud, 2007, 211 p.
- //, *Éduquer ou périr*, Paris, UNESCO, 1990, 123 p.
- Labrusse, R. (1977). *La question scolaire en France*, Paris, PUF, 1977, 128 p.
- Aurèle, M. (1990). « Pensées pour moi-même », In *Les Stoïciens*, Textes traduits par Émile Bréhier, édités sous la direction de Pierre-Maxime Schuhl, Paris, Gallimard, 1990, LXVI-1436 p., pp. 1135-247.
- Méda, D. (1999). *Qu'est-ce que la richesse*, Paris, Alto /Aubier, 1999, 423 p.
- Meister, A. (1973), *Alphabétisation et développement. Le rôle de l'alphabétisation fonctionnelle dans le développement économique et la modernisation*, Paris, Anthropos, 274 p.
- Mialaret, G. (1984). *Les Sciences de l'éducation*, 3^e éd., Paris, PUF, 128 p.
- Ngoupandé, M.J. P. (1992). « Les racines historiques et culturelles de la crise africaine », 1992, Abidjan, *Revue de l'Institut Catholique de l'Afrique de l'Ouest*, N° 3, pp. 9-44.
- Rancurel, M. (1994). ZEP, in *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan, 1097 p.
- Rist, G. (1996). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation des Sciences Politiques.
- Rogers, A. (2001). « Analyse de quelques tendances internationales actuelles de l'alphabétisation des adultes » in *Alphabétisation et Education de Base : Minorités, Apprentissage et Langues. Formation des adultes à l'Université. Diversité d'Expériences*, Bonn, Institut Für International Zusammenarbeit, n° 56, 272 p.
- Sénèque (1993). « Consolation à ma mère Helvia », « Les Bienfaits », « Lettres à Lucilius », In *Sénèque. Entretiens et Lettres à Lucilius*, Paris, Robert Laffont, CLXXXIX-1103 p. En ligne: <http://www.chaire-cd.ca>.

CHAPITRE II

Analyse phénoménologique de la crise de qualité de l'école béninoise : regard sur quelques causes insoupçonnées¹

Serge ARMEL ATTENOUKON

attenoukas@yahoo.fr

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Résumé

L'école béninoise se porte mal. Ce constat est partagé par tous les acteurs du système éducatif. La crise de qualité du système scolaire béninois et ses causes ont été identifiées sous divers angles par des chercheurs. Cependant, il subsiste des causes insoupçonnées, non moins importantes, absentes jusque-là des réflexions. Le présent papier s'intéresse tout particulièrement à deux de ces causes qu'il met en relief à travers une analyse phénoménologique. Il s'agit, d'une part, du délestage, et d'autre part, des conditions difficiles de mise en œuvre du système Licence-Master-Doctorat (LMD). C'est donc une contribution à la réflexion générale sur l'amélioration de la qualité du système éducatif béninois.

Mots clés : École béninoise, Délestage sur le système éducatif, Système LMD.

1. Introduction

La Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), à travers son programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), vient de rendre public son rapport d'évaluation (PASEC-2014) des performances des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone sur les compétences et facteurs de réussite au primaire. Le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo sont les dix États concernés. Cette évaluation internationale a porté sur un

¹ Cette contribution, dans une version plus enrichie, a déjà fait l'objet d'une publication dans la REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE CULTURE, LE KORÉ, N°51. 2017

échantillon de 40.000 élèves (Cours Préparatoire et Cours Moyen 1) dans plus de 1.800 écoles. Comme à l'accoutumée, l'évaluation a porté sur les connaissances en langue et en mathématiques. Les résultats ont montré que « la quasi-totalité des systèmes éducatifs primaires évalués présentent des lacunes majeures, annonciatrices de difficultés d'apprentissage pour les élèves à l'avenir. Pour certains pays, le pronostic est inquiétant pour des classes d'âge entières » (COMFEMEN, 2015, p.11). Le rapport poursuit en indiquant qu'en général, « en début de cycle, plus de 70% des élèves n'ont pas atteint le niveau « suffisant ² » en langue, et plus de 50% en mathématiques.

En fin de cycle, près de 60% des élèves sont en deçà de ce niveau³ dans les deux disciplines » (Ibid.). Si le Burundi s'est tiré à bon compte, au Congo et au Burkina-Faso, 2/3 des élèves n'atteignent pas le seuil en langue tandis que 60% ont fait montre de compétences suffisantes en mathématiques. Du côté du Cameroun, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, 70% à 80% restent en deçà du seuil suffisant en langue. Toutefois, la moitié atteint ce seuil en mathématiques. Au Bénin, au Tchad, au Togo et au Niger, la situation est plus alarmante : « ...plus de 80% des élèves n'atteignent pas le seuil « suffisant » en langue et de 60% à 70% ont des difficultés en mathématiques » (Ibidem, p.12).

La situation du Bénin semble chronique :

La vérité, c'est que l'école béninoise est malade ; le système éducatif béninois souffre de nombreux maux, perceptibles surtout depuis 1972 ; il traverse aujourd'hui une crise sans précédent dont l'un des symptômes est qu'il apparaît comme une machine à fabriquer des chômeurs (Gomez et Huannou, 2009, p.9).

2 Selon l'échelle de compétences en langue (début de scolarité) retenue, le seuil « suffisant » de compétences se traduit par : lecteur émergent, c'est-à-dire, vers le développement des capacités de déchiffrage de l'écrit et le renforcement des capacités de compréhension orale. En d'autres termes, les élèves ont perfectionné leur compréhension orale et sont en mesure d'identifier un champ lexical. Ils développent des premiers liens rudimentaires entre le langage oral et écrit, et sont capables de réaliser des tâches basiques de déchiffrage, de reconnaissance et d'identification graphophonologique (lettres, syllabes, graphèmes et phonèmes). Ce niveau en mathématiques (toujours début de scolarité) signifie que les élèves développent progressivement leur connaissance du langage mathématique et maîtrisent les premières leçons de quantité (dénombrement, comparaison) autour d'objets et de nombres inférieurs à vingt. Ils apprécient la taille relative des objets, reconnaissent des formes géométriques simples et manipulent les premiers concepts de repérage dans l'espace (dedans, dehors).

3 En fin de scolarité, le seuil « suffisant » de compétences en lecture correspond à : les élèves mobilisent leur capacité de décodage orthographique pour identifier et comprendre des mots isolés issus de leur vie quotidienne. Ils sont également en mesure de localiser des informations explicites dans des textes courts et moyens en prélevant des indices de repérage présents dans le texte et les questions. Les élèves parviennent à paraphraser les informations explicites d'un texte. En ce qui concerne l'interprétation du seuil « suffisant » en mathématiques, les élèves peuvent répondre à des questions très brèves, faisant explicitement appel à une connaissance factuelle ou à une procédure spécifique. En arithmétique, ils sont capables d'effectuer les autres opérations de base avec des nombres entiers et pouvant nécessiter un calcul écrit avec retenue. En mesure, ils reconnaissent l'unité de mesure de la longueur : mètre. En géométrie, ils sont capables de se repérer dans l'espace en identifiant des directions et des positions et en lisant les coordonnées d'un graphique.

Dans nos collèges, lycées et universités, le constat n'est pas non plus reluisant. En témoignent les faibles taux de réussite aux examens nationaux et dans les universités. Lorsqu'on s'intéresse aux causes de cette médiocrité ambiante, il n'est point nécessaire d'égrener le long chapelet des faiblesses du système éducatif ou de refaire la litanie de ses tares en mettant en causes la gouvernance (du système éducatif) marquée par des intrusions dangereuses des politiciens au détriment des techniciens et spécialistes. Ce qui nous semble nouveau dans l'appréhension des facteurs explicatifs de la chute du niveau des apprenants, c'est bien la part du délestage (I) qui affecte tous les ordres du système. Par ailleurs, les activités académiques sont de plus exposées à des tâtonnements dans le cadre de la mise en œuvre du système LMD.

2. Le délestage : un cancer pour l'enseignement/apprentissage/évaluation

L'effet du délestage sur le système éducatif semble souvent occulté dans l'inventaire des causes de la crise de qualité de l'école béninoise. Paradoxalement, il est peu soupçonné. La présente réflexion vise à appeler l'attention sur ce fléau aux conséquences dévastatrices sur la qualité de nos systèmes éducatifs en Afrique.

Il est évident que sans énergie électrique stable et disponible à plein temps, il n'y aura pas une éducation de qualité. C'est cette vérité évidente qui nourrit la présente réflexion. En effet, face au constat alarmant de la chute inquiétante du niveau des apprenants (UNESCO-BREDA, 2008), un phénomène pour le moins observé depuis longtemps, mais qui s'accroît ces dernières années, que ce soit à l'enseignement primaire et maternel, dans le secondaire ou au niveau du supérieur, des études doivent être diligemment menées afin de situer les responsabilités. Dans cette entreprise, le tort est généralement très vite jeté sur les acteurs du système éducatif, du sommet jusqu'à la base, et à tous les échelons de décision. Ce qui n'est pas faux. La responsabilité des parents et celle des médias, audiovisuels en particulier, est également mise à l'index. Ce qui n'est pas non plus infondé. Toutefois, s'il y a une cause injustement oubliée alors qu'elle devrait être tenue pour le plus grand responsable de cet état de choses, c'est bien, à notre humble avis, le délestage. Selon le *Petit Larousse Illustré* (2013, p.321), délester signifie « supprimer momentanément la fourniture de courant électrique dans un secteur du réseau ». Le délestage revient donc à désigner « l'action de délester » (Ibid.).

2.1. Pourquoi doit-on tenir le délestage pour grand responsable du déclin des résultats scolaires ?

Depuis toujours et à la naissance de l'école, la lumière n'a jamais été absente. Qu'il s'agisse de l'éclairage solaire diurne, du clair de lune, de la lueur de la lampe à mèche, du lampion, de la lampe torche, des phares d'un véhicule, des lampadaires la nuit, le travail de l'apprenant nécessite la lumière, l'obscurité est antinomique à l'école. Au contraire, l'école vient chasser l'obscurité et son corollaire l'ignorance. Le délestage ruine tous nos efforts en vue d'une éducation de qualité.

Sans occulter les difformités, les incohérences et les insuffisances du système éducatif béninois (Gomez et Huannou, 2009), force est d'admettre que tous autant qu'ils sont, les acteurs de l'école ne sauraient mener à bien leurs projets et programmes sans la disponibilité de l'énergie électrique. L'électricité est comme le *nec plus ultra* du succès de l'école moderne.

Avec les délestages quasi-chroniques et sauvages qui ne font aucun traitement de faveur aux écoles, collèges, lycées et universités et qui plongent quotidiennement les ménages dans l'obscurité, maîtres, professeurs, directeurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs de l'enseignement, parents d'élèves et d'étudiants, élèves et étudiants, partenaires sociaux de l'école, etc. sont des victimes. Tous subissent, passifs, la mort dans l'âme, sans pouvoir rien y faire. On ne sait plus faire des travaux pratiques dans ce qui tient encore lieu de laboratoire dans les lycées et collèges, même en sciences physiques, chimie et technologie (SPCT). On ne sait plus garder les apprenants pour les cours de renforcement au-delà de 17h30 pour cause d'obscurité. Les enseignants ne savent plus préparer, la veille au soir, les cours du lendemain, apprêter les fiches pédagogiques, veiller pour corriger les copies des évaluations (formatives et sommatives). Les directeurs d'écoles, des collèges et les proviseurs des lycées sont obligés d'être moins exigeants, concédant d'office, dans cette situation, des circonstances atténuantes face aux lacunes et au laxisme des enseignants. De retour à la maison, l'apprenant ne sait plus compter sur l'électricité pour apprendre ses leçons et faire ses devoirs. Les parents ne savent plus où donner de la tête et à quel saint se vouer. Un quotidien béninois a titré dans une récente parution que le délestage empêche le bon déroulement des épreuves pratiques du baccalauréat technique et professionnel 2016. Selon ce canard⁴ qui a rapporté l'indignation des candidats, ces derniers ont affirmé : « Nous avons affaire à des machines et appareils qui doivent rester en marche du début jusqu'à la fin des compositions. Malheureusement, le constat n'a pas été reluisant » (*L'Évènement Précis*, 2015, p.4).

4 Cf. Quotidien « L'Évènement Précis » n°1629 du mercredi 8 juin 2016 ; article sous la plume de Gbétou Emmanuel.

Avec le délestage qui règne en maître et dicte sa loi si péremptoirement, nous assistons, silencieusement, impuissants, à la descente aux enfers de l'école, à sa décadence, à l'érosion continuelle de la performance scolaire et académique, sans pouvoir réagir. Chacun a pu trouver, à tort ou à raison, l'alibi qui peut le disculper : le nouveau programme (APC), les grèves perlées, les enseignants peu qualifiés, les difficultés de financement et la mauvaise gouvernance de l'école béninoise, etc. (UNESCO-BREDA, 2008). Toutefois, le délestage doit être tenu pour le déterminant qui conditionne même tous les autres. Pire, il suscite et entretient des inégalités sociales.

2.2. Le délestage : des dessous inégaux pour l'apprentissage

Le délestage n'est pas vécu de la même manière par tous les Béninois. Il a créé des privilégiés, des semi-privilégiés et des laissés-pour-compte voire des marginaux. Certaines localités, certains quartiers ou certaines résidences sont comme épargnés, d'autres le sont moins et d'autres encore, pas du tout. Ces derniers sont taxés, à tort ou à raison, de réservoirs d'opposants au pouvoir en place. Ce qui sonne plus comme une boutade. Ces zones sont alors doublement victimes : en plus du délestage régulier et commun à tous, elles connaissent un second calvaire appelé « baisse de tension ».

Si quelqu'un n'a pas subi la « baisse de tension », nous doutons qu'il puisse comprendre de quoi cela retourne réellement. Pour faire court, il s'agit d'un phénomène qui ronge la bonne humeur, le sang froid, met les nerfs en ébullition et à vif, sape le moral, sème la discorde dans les familles, anéantit les biens électroménagers, oblige à tenir un carnet d'adresses de dépanneurs et/ou de techniciens, avec pour conséquence immédiate les finances constamment saignées. Et, chose curieuse, la facture de consommation d'énergie électrique, quant à elle, est toujours régulière et notifiée à bonne date avec, très souvent, une tendance haussière de consommation. C'est à la limite une situation d'enrichissement sans cause: l'on paye une facture supposée correspondre à une certaine quantité de consommation d'énergie électrique. Or, la baisse de tension persistant, des lampes ont été peu éclairantes, le réfrigérateur et/ou le congélateur et autres appareils étaient en quasi-repos par insuffisance de tension. Tout essouffés, les régulateurs de tensions ronflant et les onduleurs sifflant, tels des vies en agonie, déclarent lâchement forfait devant les appareils pourtant placés sous leur protection. Au total, l'on se retrouve dans la triste posture d'un abonné privé de la jouissance réelle de l'énergie électrique qui devrait, en retour, justifier la somme à verser dans les caisses de la société de commercialisation en compensation de la consommation. En clair, les abonnés versent de l'argent à une société sans avoir concrètement bénéficié de la part de celle-ci, en retour, de la raison première de la police d'abonnement, sinon que des ennuis liés à l'abonnement. Plus injuste

et incompréhensible, l'énergie se trouve tout au tour dans un même rayon de maisons mais, absente, juste chez vous solidairement avec deux ou trois maisons voisines.

En cette ère de promotion tous azimuts des Technologies de l'Information et de la Communication en Education (TICE) avec comme chef de file l'UNESCO qui entraîne dans son sillage tous les gouvernements du monde, l'énergie électrique est plus que jamais d'un grand enjeu pour l'école. Alors, la question est de savoir si les décideurs, les formateurs et les parents sont bien conscients de cette évidente réalité : nous avons affaire de nos jours à une nouvelle génération d'apprenants. L'avènement de l'Internet dans les années 1970 a fait dire aux auteurs, aux spécialistes et aux experts que depuis 1980, chaque naissance dans le monde vient grossir la nouvelle collectivité des natifs du digital « digital native » (Helsper et Eynon, 2009) ou, selon d'autres, la « génération branchée » (Karsenti, 2003b). Les apprenants d'aujourd'hui évoluent dans un environnement particulier et plus sophistiqué. Déjà au berceau, ils font preuve d'intérêt pour la technologie. Puis, en âge un peu plus mûr, une grande passion et une grande curiosité pour la technologie. Arrivés à la préadolescence et à l'adolescence, ils sont de véritables experts à bord pour leurs parents qui dépendent généralement d'eux, pour mieux comprendre l'utilisation de telle ou telle application sur les Smartphones, les tablettes, les ordinateurs et autres gadgets de luxe. Les enfants d'aujourd'hui font montre d'un attachement à la technologie devenue, de surcroît, omniprésente dans notre environnement.

Alors, une question se pose : devons-nous continuer à enseigner et former des apprenants d'un genre nouveau avec les méthodes et les techniques d'une autre époque ? Autrement dit, la pédagogie en vogue dans nos écoles, collèges, lycées et universités est-elle conforme aux besoins et aux attentes des apprenants natifs du digital ? Nous pensons que c'est non, nos apprenants seraient plus en ennuis dans nos salles de classe que motivés à apprendre dans un tel contexte d'inadaptation et d'inadéquation entre leurs attentes et la forme de pédagogie pratiquée. Tout le design pédagogique, semble-t-il, ne correspond plus à notre époque actuelle d'apprenants natifs du digital. C'est un consensus dans la littérature scientifique pertinente : la seule présence d'un ordinateur dans une salle de classe suscite l'enthousiasme voire la motivation des apprenants (Viau, 2009). Pour sa part, Fonkoua (2009, p.14) a précisé que :

L'omniprésence active des technologies de l'information et de la communication dans chaque domaine d'activité modifie de plus en plus nos modes de vie et de communication. Nous assistons à la naissance d'une nouvelle culture qui est la culture du numérique ou du virtuel pour laquelle l'éducation doit préparer chaque individu à y vivre de façon harmonieuse.

Or, sans énergie électrique disponible à plein temps, l'utilisation des technologies en éducation restera un vœu pieux. Tout semble indiquer que c'est là où nous en sommes, c'est notre triste réalité, aggravée par les délestages. Dans ces conditions, pouvons-nous espérer que, chez nous aussi, les jeunes puissent acquérir les compétences dites du 21^e siècle afin de pouvoir entrer dans la compétition mondiale très ardue ? En effet, selon Karsenti (2014), les dix compétences que les jeunes d'aujourd'hui doivent maîtriser pour le monde de demain sont : 1) capacité à communiquer de façon efficace, avec les technologies ; 2) capacité à chercher l'information de façon efficace, avec les technologies ; 3) capacité à présenter l'information de façon efficace, avec les technologies ; 4) capacité à organiser l'information de façon efficace, avec les technologies ; 5) capacité à résoudre des problèmes de façon efficace, avec les technologies ; 6) capacité à collaborer de façon efficace, avec les technologies ; 7) capacité à faire preuve d'esprit critique dans l'usage des technologies ; 8) capacité à lire de façon efficace ; 9) capacité à avoir une image numérique publique adéquate et 10) capacité à savoir travailler avec l'image, le son et la vidéo. Le discours sur la nouvelle économie témoigne de ce changement. C'est ainsi que l'on parle maintenant de société en réseau, de société apprenante, de communauté d'apprentissage et de société du savoir. Par ailleurs, les changements considérables induits par les TIC, contraignent les systèmes scolaires à introduire le développement de compétences liées aux technologies (BECTA, 2005). Ce qui pose la question de la formation initiale et continue du personnel enseignant à l'intégration pédagogique des TIC. Rien de cela ne sera possible si, en amont, le délestage n'est pas réglé durablement. Déjà en 2003, le constat fait a été qu' « *autant les sociétés africaines sont de plus en plus marquées par les TIC, autant, paradoxalement, l'école ne l'est pas en conséquence. Le bouleversement en éducation n'est donc pas encore là...* » (Karsenti et Colin, 2012, p.12). Près de quinze années après, la situation reste inchangée. Le délestage doit tenir une place de choix au rang des raisons qui fondent le grand retard dans l'intégration pédagogique des TIC au Bénin.

Comme deuxième cause insoupçonnée de la crise de la qualité du système éducatif béninois, il y a la mauvaise adaptation du système Licence-Master-Doctorat. Et là, il s'agit du supérieur.

3. Quel système LMD pour quelle qualité de pédagogie universitaire en Afrique ?

Le système Licence Master et Doctorat (LMD) semble-t-il exige, pour sa mise en œuvre réussie, beaucoup de moyens. Moyens en termes de ressources humaines, matérielles, infrastructurelles, logistiques, technologiques et financières. Et, en plus des moyens, il faut une grande capacité organisationnelle. Ainsi, plus un Etat

dispose de moyens et de capacités organisationnelles, mieux il a des chances d'y parvenir. En Afrique, la mise en œuvre du système LMD connaît des fortunes variées plus cauchemardesques les unes que les autres, surtout au Sud du Sahara. Malgré les efforts des gouvernements, les apprenants, les formateurs et les parents crient chaque jour leur insatisfaction. Même les autorités décanales, les chefs de Département s'y perdent encore. Chaque pays semble l'avoir adapté selon ses moyens et ses ressources. D'où la question est de savoir si la mise en œuvre réussie du système LMD en Afrique ne serait-elle pas une obligation de moyen plus qu'une obligation de résultat ? Autrement dit, la réussite de l'intégration du système LMD en Afrique ne serait-elle pas tributaire des moyens de chaque pays ? Pouvons-nous espérer réussir le système LMD comme dans les universités nord-américaines avec les moyens qui sont les nôtres ?

Dans une perspective de comparaison, il est aisé de constater, à l'heure actuelle, que la mise en œuvre du LMD dans nos pays en voie de développement connaît beaucoup de problèmes et bute sur d'innombrables difficultés. En effet, dans les pays dits développés, tout le système éducatif est piloté par un seul pôle ministériel (capacité organisationnelle) si bien que le parcours ou le devenir d'un enfant inscrit à la maternelle est déjà tracé jusqu'à sa sortie du système à la fin des études universitaires. On note donc une symphonie et une atmosphère d'harmonie qui invitent à la sérénité apprenants, parents d'apprenants, et même tous les acteurs de l'école. Mais, que note-t-on dans nos Etats dits pauvres ? Le système éducatif est saucissonné en divers ordres (maternel et primaire ; secondaire ; supérieur et alphabétisation) sur fond de cacophonie ; chaque ministre régnant en maître absolu sur son portefeuille sans tenir compte des autres. Des décisions, mêmes les plus importantes, sont prises au niveau de chaque ordre sans consultation préalable des autres ministres en charge de l'éducation. La trajectoire de l'enfant scolarisé à la maternelle jusqu'à la fin de ses études universitaires est floue voire ambiguë. Le stress est le lot quotidien des apprenants, parents d'apprenants et de tous les acteurs de l'école (faible capacité organisationnelle).

Par ailleurs, la mise en œuvre du LMD dans les Etats développés révèle une volonté manifeste de formation des élites. Ne va pas à l'université qui veut, mais qui peut, c'est-à-dire celui qui en a, d'abord, les capacités intellectuelles, ensuite les moyens financiers directs ou indirects (bourses) et, enfin, le courage d'y rester le temps qu'il faudra pour obtenir le diplôme recherché. Le LMD dans les universités de ces Etats du Nord (Europe, Asie et Amérique du Nord) se fait dans des classes de 20 à 30 apprenants ou des amphis à effectifs raisonnables d'apprenants (donc un ratio apprenant/formateur confortable). Aussi les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont-elles puissamment mises à contribution, en l'occurrence l'Internet à très haut débit et à moindre coût (avec généralement un régime tarifaire favorable à l'enseignement), pour organiser les inscriptions, le suivi du cursus des apprenants, les animations pédagogiques, les évaluations,

etc. Dans ces universités, et LMD oblige, les apprenants font leurs inscriptions par semestre pour prendre des cours à la carte selon leur propre organisation et disponibilité. Les sessions des évaluations sommatives de fin de semestre donnent lieu à des remédiations et les reprises de matières ou d'unité d'enseignements sont payantes. Cela ne gêne personne et ne pose aucun problème en plus des frais d'inscription déjà onéreux. *A contrario*, dans nos universités, va à l'université qui veut, même sans aucune vision pour les études. Les frais d'inscription déjà bas sont encore pris en charge au profit des étudiants non boursiers, non secourus et non salariés⁵. C'est une notion basique en économie : l'on n'accorde pas de la valeur et de l'importance à un bien obtenu gratuitement et sans aucun effort. Dans nos Etats aux ressources limitées, le LMD met en jeu des classes et des amphis bondés avec un ratio apprenants/formation très inconfortable. A titre d'exemple, il y a quelques temps, l'Etat béninois recrutait presque annuellement 100 nouveaux enseignants (assistants) partagés entre l'Université d'Abomey-Calavi et l'Université de Parakou. Après, le même nombre d'enseignants est partagé entre quatre universités, celles de Kétou et d'Abomey ayant été créées entre temps. Trois autres universités viennent encore d'être créées à savoir Porto-Novo, Lokossa et Natitingou. Paradoxalement, les départs à la retraite sont plus importants que les arrivées. En plus de cet important déficit en personnel d'encadrement malgré la grande massification des apprenants, les TIC ne participent que très faiblement à la gouvernance académique du LMD au Bénin. Déjà, la bande passante Internet assez faible sans aucune vision pour l'enseignement qui est traité comme les autres secteurs, ajoutée au délestage chronique sont de nature à décourager la prise d'initiatives innovantes en matière d'intégration pédagogique des TIC en vue d'aider à contrer les difficultés des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

En somme, la mise en œuvre du système LMD dans nos pays en développement ne saurait être aussi réussie que dans les pays du Nord. Nous faisons du LMD adapté, édulcoré, qui ne saurait offrir toutes les retombées du LMD au Nord. Et, semble-t-il, c'est ce que beaucoup de personnes ne comprennent pas encore dans la mise en œuvre du système LMD en Afrique subsaharienne. A l'état actuel de nos moyens et de notre capacité d'organisation, nous ne pouvons pas espérer mieux réussir la mise en œuvre de ce système. Nous ne pouvons qu'adapter ce qui peut l'être en fonction des réalités qui sont les nôtres. Plus nos Etats et nos universités auront de moyens, mieux se fera la mise en œuvre du système LMD à la satisfaction de tous. Au demeurant, la situation actuelle de mise en application du système LMD dans nos pays du Sud par rapport au pays du Nord s'apparente bien à celle de deux familles dont l'une est aisée (le Nord) avec tous les moyens de

5 Cf. le Décret N°2008-802 du 31 décembre 2008 portant prise en charge par l'Etat des frais d'inscription des étudiants béninois non boursiers, non secourus, non salariés dans les universités nationales du Bénin pour compter de la rentrée 2008-2009.

ses choix et l'autre, aux ressources très limitées (le Sud) ne parvient pas à assurer son bien-être. Malheureusement, comme cela se voit autour de nous, les enfants de la famille pauvre envient le traitement des enfants de la famille aisée et forcent la main à leurs parents pour avoir la même aisance et le même confort. Ce qui explique de plus en plus les mouvements de grève dans nos universités et qui aggravent davantage les conditions déjà difficiles de formation dans ces lieux de savoir. En effet, les grèves occasionnent généralement la destruction des infrastructures déjà si peu. Mais, que peuvent des parents aux conditions et aux moyens modestes face aux ambitions bien légitimes de leurs enfants ? Nous oublions trop vite que la réussite du système LMD est alors une question d'obligation de moyens et non pas de résultat. Tous les commentaires accusent l'institution universitaire, les recteurs, les doyens et directeurs, les chefs de département et les enseignants sans égard aux difficiles conditions de dénuement et de débrouillardise à eux imposées. Nos Etats pouvaient faire nettement mieux pour améliorer les conditions de formation dans nos universités. C'est une question de volonté et de courage politique. Les enseignants devraient être, au contraire, félicités et encouragés pour les efforts déployés au quotidien en vue d'amener les apprenants à ne pas être du reste dans le contexte de la mondialisation du système LMD quoique la situation soit plus reluisante dans pays anglophones en Afrique subsaharienne.

Nous avons l'obligation irréversible d'appliquer le système LMD malgré notre contexte de pays et d'universités publiques aux ressources limitées. Le problème est dans la manière de le mettre en œuvre c'est-à-dire dans les modalités. D'où la nécessité d'une adaptation conjuguée avec les capacités organisationnelles : « *Vous pouvez faire ce que vous avez à faire et parfois vous pouvez même faire mieux que ce que vous vous pensez capable de faire* »⁶ exhorte Jimmy Carter.

L'État veut du LMD, mais ne s'en donne pas les moyens. Intrinsèquement, c'est un système qui s'adapte aux groupes pédagogiques à taille réduite. Une université normalement fait entre 15 milles et 30 milles étudiants. L'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) a inscrit précisément 92.707 apprenants au cours de l'année académique 2013-2014 (Kpenavoun-Chogou, 2015). En clair, nous avons trois universités en une. Comme si cela ne suffisait pas, il y a, en plus, la gratuité pour les étudiants non boursiers, non secourus et non salariés. Une mesure plus politicienne voire populiste que sociale. Une université a, d'abord et avant tout, vocation à l'élitisme et non au populisme. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que les recteurs ou les présidents d'université passent leur temps à gérer des crises.

6 Tirée de <http://citation-celebre.leparisien.fr/auteur/jimmy-carter>, consulté le 12 février 2016.

4. Conclusion

La clé des problèmes ainsi posés, pour une part, se trouve dans une réforme globale, volontariste, courageuse et ambitieuse de l'institution universitaire, passant par le prisme de la vocation première de toute université: former l'élite. Ce qui impose de donner beaucoup plus la priorité à l'éducation dans tous les sens du terme. L'article premier de la loi N°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale au Bénin n'a-t-il pas disposé que l'éducation demeure et constitue la première priorité nationale ? Un régime de faveur doit alors être accordé aux écoles, collèges, lycées et universités dans la gestion du délestage. Plutôt que d'épargner la présidence de la République à l'occasion des délestages, il me semble que ce soit l'école. Antoine de Saint-Exupéry a écrit: « *J'ai réuni les maîtres et leur ai dit: ne vous y trompez pas; je vous ai confié les enfants des hommes non pour peser plus tard la somme de leurs connaissances, mais pour me réjouir plus tard de la qualité de leur ascension* »⁷. Les enseignants doivent être respectés et célébrés. Déjà en 1966, Julius Nyerere soulignait : « *ce sont les enseignants, plus que tout autre groupe, qui déterminent les attitudes et modèlent les idées et les aspirations d'une nation* » (Karsenti ; Garry ; Bechoux & Tchameni Ngamo, 2007, p.8). Osons poser les bonnes questions pour ensuite pouvoir prendre les bonnes décisions. Devons-nous être fiers des conditions difficiles de travail et d'études dans nos écoles, collèges, lycées et universités ? Pour quel type de citoyen ? Par ailleurs, devons-nous poursuivre cette aventure ambiguë de la pédagogie universitaire avec la mise en œuvre asymétrique du système LMD sans moyens conséquents ? Jusqu'où la pédagogie doit-elle faire des miracles ?

Bibliographie

- BECTA. (2005). *The BECTA Review 2005 - Evidence on the progress of ICT in education*. Récupéré le 5 avril 2006, du site http://www.becta.org.uk/page_documents/research/becta_review_feb05.pdf
- Conférence des ministres de l'éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN). (2015). *Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Confemen (PASEC) 2014, performance des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : compétences et facteurs de réussite au primaire*. (Résumé exécutif du rapport). Dakar. Récupéré du site www.pasec.confemen.org
- Fonkoua, P. (2009). Les TIC pour les enseignants d'aujourd'hui et de demain. Dans Karsenti, T. (dir.). *Intégration pédagogique des TIC : Stratégies d'action et pistes de réflexion*. (p.13-20) Ottawa : CRDI.

7 Cité par Christian Depower, Papa Youga Dieng, Stéphanie Gasse. (2016). Repenser la formation continue des enseignants en Francophonie: ... Social Science In <https://books.google.bj/books?isbn=2813002208>, consulté le 12 février 2016.

- Gomez, M-R. & Huannou, A. (2009). *L'éducation au service du développement du Bénin*. Cotonou : CAAREC Édition.
- Helsper, E. J. et Eynon, R. (2010). Digital natives: where is the evidence? *British Educational Research Journal*, 36(3), 503-520. Doi: 10.1080/01411920902989227
- Karsenti, T. (2003b). Favoriser la motivation et la réussite en contexte scolaire : les TIC feront-elles mouche? *Vie pédagogique*, (127), 27-31. Récupéré du site de l'auteur : <http://karsenti.ca>
- Karsenti, T. (2014). *Dix (10) compétences que les jeunes d'aujourd'hui doivent maîtriser pour le monde de demain*. Récupéré du site de l'auteur: <http://umontreal.academia.edu/ThierryKarsenti>
- Karsenti, T. et Collin, S. (2012). *L'Agenda panafricain de recherche sur l'intégration pédagogique des TIC: synthèse de la Phase II*. Montréal: CRIFPE.
- Karsenti, T.; Garry, R.-P. ; Bechoux, J.; & Tchameni Ngamo, S. (2007). *La formation des enseignants dans la francophonie : diversités, défis et stratégies d'action*. Montréal : AUF.
- Kpenavoun-Chogou, S. (2015). *Université d'Abomey-Calavi: Annuaire des statistiques de l'année académique 2013-2014*. Cotonou, UAC.
- UNESCO-BREDA. (2008). *Reformes de l'enseignement supérieur en Afrique : éléments de cadrage. Rapport Pôle de Dakar Analyse Sectorielle en Éducation*. UNESCO-Breda. Dakar.
- Viau, R. (2009). *La motivation en contexte scolaire*, De Boeck, Col. Pratique pédagogique.

CHAPITRE III

De nouvelles réalités du milieu rural au XXI^e siècle. Une approche théorique et des notes didactiques pour des élèves universitaires de géographie et des sciences sociales

Xosé Carlos MACÍA-ARCE

carlos.macia@usc.es

Francisco Xosé ARMAS-QUINTÁ

francisco.armas@usc.es

Département de Didactiques Appliquées

Université de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne)

Résumé

Le milieu rural en Europe a expérimenté, dans dernières décennies, des changements profonds qui suggèrent la nécessité de concrétiser des nouvelles formules et des indicateurs pour définir et pour délimiter ces espaces. La vision productiviste traditionnelle des fins du siècle passé a besoin d'être révisée étant donné que, de nos jours, le rural n'est pas déjà synonyme d'agraire ni non plus un espace *grossier et en retard*. Les zones rurales ont vu diminué l'emploi dans le secteur agricole et ils accueillent, d'une forme progressive, d'autres activités étrangères au secteur agraire. Malgré le fait que beaucoup de zones rurales subissent un déclin économique et social considérable, des autres économiquement actives et prospères existent aussi avec des jeunes qui perçoivent de nouvelles opportunités à la suite du progrès des communications et de services publics, de logement moins chère, de meilleure qualité de vie, et une diversification croissante économique. La société de l'information a contribué d'une forme remarquable à la configuration du milieu rural du XXI^e siècle. La barrière de la distance que autrefois a conditionné le développement de ces espaces reste maintenant surpassée et les nouvelles technologies facilitent l'accès à un marché global, ainsi que portent à rural les emplois qui pouvaient seulement être délégués d'avance dans la ville.

Mots clés : Milieu rural, Postproductivisme, Pluriactivité, Nouvelles technologies, Sciences sociales.

1. Introduction

Les problèmes plus cités durant des décennies dans la littérature scientifique associés au monde rural ont été le dépeuplement, le vieillissement démographique dérivé de la fuite des jeunes vers les villes ou des chevets régionaux, et le déclin constant de son économie. Dans une bonne partie, cette situation de déclin démographique et économique c'est une conséquence de ses condicionantes physiques, l'éloignement à l'égard des noyaux urbains où les activités principales économiques se concentrent, ainsi que les mauvais réseaux de communications, ils ont diminué et ont conditionné son évolution économique et sociale. Mais cette situation, qui n'est pas généralisable à tout le monde rural, peut changer dans le nouveau contexte social marqué par la révolution des technologies de l'information et de la communication. La situation périphérique qui a conditionné le développement de ces zones peut se dépasser dans l'actuelle Société de l'Information, puisque la communication est dans cela instantanée, les distances disparaissent et surgissent un grand éventail de possibilités après avoir eu l'accès au croissant marché global. À la suite de ce phénomène, de nouveaux concepts comme la *mort de la distance* ou la *fin de la géographie* ont surgi évoqués par Cairncross (2001).

Jusqu'aux fins des années quatre-vingts, le milieu rural s'est glissé dans un paradigme de caractère développeur et productiviste traditionnel révélé en forme d'une modernisation de l'agriculture, mais aujourd'hui, le système productif du milieu rural a été restructuré jusqu'au point dont le rural n'est pas déjà synonyme d'agraire. Le concept du rural s'est mis d'être synonyme de grossier et en retard, à avoir des connotations positives et à l'associer à la qualité (Sancho et Reinoso, 2012). Le milieu rural commence à être vu, déjà non seulement comme une surface simple de production, mais comme un espace qui apporte une série de valeurs d'intérêt élevé pour la société globale (Armesto, 2005). Sur cette nouvelle perception ont influé les nouvelles relations champ - ville aux distincts niveaux (social, culturel, économique, environnemental) qui mettent en valeur le rural entre les citoyensurbains, après l'avoir considéré comme bien public qui fait partie du patrimoine conjoint de la société (Rubio, 2010).

Dans dernières décennies, les zones rurales ont expérimenté des changements profonds en diminuant l'emploi du secteur agricole et en accueillant à d'autres activités différentes des liées au secteur primaire. Ces changements font que les politiques sectorielles dirigées à l'appui du secteur agraire sont de plus en plus inadéquates pour pousser son développement, en étant plus aptes ce qui parient par des investissements stratégiques et l'impulsion de nouvelles activités (Ward et Brown, 2009). Bien que plusieurs de ces espaces soient immergés dans un important déclin économique et social, avec processus d'émigration de jeunes qualifiés, moins de services publics et en se convertissant en récipient de personnes retraitées ou proches de la retraite (Champion et Shepherd, 2006), existent aussi

des régions rurales économiquement actives et prospères. Dans celles-ci, les jeunes partent de la ville pour le champ attirés par les bonnes communications et les services publics, la proximité dans le temps à la ville, une demeure moins chère, et de nouvelles opportunités d'emploi motivées par la diversification économique. Nous sommes par conséquent aujourd'hui, devant deux situations très différentes, des espaces ruraux avec un caractère plus périphérique qui ont évolué vers une situation de déclin social et économique, et les autres, les plus proches dans le temps et dans l'espace aux zones métropolitaines, qui acquièrent de nouvelles fonctions comme la résidentielle et des services.

Dans la littérature scientifique il y a des postures qui soulignent l'existence à généraliser sur les problèmes les plus communs du milieu rural, comme le déclin démographique et économique, l'agriculture marginale, la situation périphérique d'une bonne partie de ces espaces, etc. Celles-ci assument que le milieu rural est homogène en laissant d'un côté d'autres réalités les plus complexes qui n'ont rien à voir de cette homogénéité (McDonagh, 1998). Les changements qui ont eu lieu dans les zones rurales le long des trois dernières décennies, ont fait possibles que, actuellement, de divers degrés de ruralité coexistent en fonction des facteurs comme le rôle de l'agriculture et de sa typologie, l'importance de la pluriactivité et de la diversification économique, et le propre développement urbain (Sancho et Reinoso, 2012). Cette scène a amené les auteurs à affirmer que le milieu rural a été « redessiné » le long de la deuxième moitié du XX^e siècle (Rubio, 2010) et ces changements, dans quelques cas, ont biffé quelque de ses particularités les plus caractéristiques comme cela peut être le mode de vie champêtre (Molinero et Alario, 1994).

Dans le contexte de la Société de l'Information, les zones rurales ont de nouvelles possibilités de développement puisque disparaît l'un des écueils principaux qui compliquaient sa croissance, la distance aux centres urbains. Malgré le fait que promouvoir l'usage des nouvelles technologies dans le milieu rural peut arriver à être un processus lent et complexe, il ne fait aucun doute que cela puisse être une opportunité de pousser son développement. Les nouvelles technologies peuvent arriver à régénérer l'interconnexion entre le rural et l'urbain en facilitant l'installation de nouvelles activités industrielles et de services (Moyano, 2000). Ces technologies sont, sans doute, une opportunité de pousser des processus de développement dans les zones rurales, surtout ce plus périphérique. Il est historiquement documenté dans la littérature scientifique, l'usage de la technologie pour moderniser les économies, pour l'industrialisation, pour la participation politique et le développement social, en étant la technologie et l'argent vus comme les deux moteurs du progrès du monde développé (Crewe et Harrison, 1998).

Mais la technologie par lui même ne génère pas de connaissance, et un usage basique du Réseau n'est pas suffisant. L'usage des technologies et spécialement le Réseau pour communiquer, bien soyez à travers du courrier électronique e ou les

réseaux sociaux, ou pour chercher une information et d'autres services très basiques, ne génère pas de connaissance et par conséquent aucun type d'innovation et processus de développement. Un aspect clé pour que les espaces ruraux puissent être bénéficié de cette révolution technologique c'est le capital humain. Cette qualification des citoyens, qui suppose utiliser des services avancés du Réseau, comme le commerce électronique ou le télétravail, entre autres, cela pourrait être un attrait important pour stimuler des processus de développement à travers des technologies de l'information et de la communication, et de diversifier ainsi, les activités économiques dans ces espaces.

Le terciarización du milieu rural est la clé qui définit à cette nouvelle période (Rubio, 2010), ainsi que la transition du paradigme postproductiviste où les nouvelles stratégies de développement doivent être encadrées pour le milieu rural du nouveau millénaire. Les nouvelles tendances de développement dans ces espaces seront caractérisées par les nouveaux modèles d'organisation industrielle, la restructuration spatiale des activités économiques, le développement du temps dédié au plaisir, ainsi que la centralité de la connaissance et de l'innovation comme source pour le développement.

2. Théorique approche sur le concept du milieu rural et de sa délimitation

La définition et délimitation des zones rurales a été et continue à être une tâche complexe par les multiples variables en ce qu'elles doivent être analysées et la grande diversité de ces espaces. Plusieurs des définitions qui existent de nos jours du milieu rural sont motivées, dans une bonne partie, par la difficulté de le différencier des zones urbaines grâce à la crue rururbanisation, en faisant que les frontières entre ces deux domaines soient de plus en plus diffuses (Entrena-Durán, 2012). Après presque un siècle d'efforts importants pour définir les espaces ruraux, n'existe pas encore une définition objective et amplement acceptée du terme (Paniagua et Hoggart, 2002). Ce qui existe est un lien commun en considérer que les espaces ruraux ne sont pas définis déjà par opposition aux villes, en s'appropriant de diverses définitions et en partant des critères plus ou moins complexes pour aborder ce rôle (Ministère d'Agriculture, de Pêche et d'Alimentation, 2003).

Les tentatives de définition des zones rurales présentent une grande tradition dans les études géographiques. Il a été beaucoup écrit au sujet du concept de ruralité des points de vue très variés. C'est un débat très antique celui qui controverse si le concept *du rural* est un concept géographique, une localisation avec limites établies sur une carte, une représentation sociale, une communauté avec des intérêts communs, ou une culture ou forme de vie (Plessis et al., 2001). L'intérêt de définir le rural se présente associé à l'exode rural massif et à la concentration

de population et de ressources dans les villes (Paniagua et Hoggart, 2002). Les recherches relatives aux zones rurales n'ont jamais été laissées à la marge, bien que, à l'intérieur de la géographie humaine, ce champ de recherche a commencé à s'étendre d'une forme substantielle depuis la décennie des années quatre-vingts du XX^e siècle (Muilo, 2010).

La délimitation conceptuelle du rural et de sa caractérisation a évolué depuis des postures strictement productives et matérielles, vers les positions qui tournent autour des aspects intangibles, quand en réalité il s'agit d'une conception globale de l'espace rural (Rodríguez Rodríguez, 2005). D'autres visions sur le rural ont des racines dans des dimensions culturelles et politiques et la ruralité est acceptée comme une forme de vie, normalement exclue des courants les plus dynamiques du développement. L'une des faiblesses de la littérature scientifique qui aborde la définition du milieu rural et sa délimitation est l'association qui est faite, dans une bonne partie des recherches, de l'agriculture avec le milieu rural (García Fernández, 1975 ; Bouhier ; 1979 ; Villares, 1982 ; Halfacree, 1993). Le terme ruralité est aussi utilisé souvent pour comparer différents paysages, ainsi que pour différencier des scènes distinctes sociales et économiques (Pratt, 1996).

La distinction entre le rural et l'urbain a provoqué beaucoup de discussions le long des années (Cloke, 1977), même en arrivant à être un concept un peu chaotique (Urry, 1984). Le milieu rural est un concept complexe, multidimensionnel et avec une grande diversité et, de plus, il a expérimenté importants changements sociaux et économiques qui ont eus lieu à la suite des interactions avec les cultures des zones urbaines, comme c'est le cas de la population qui travaille dans la ville mais qui vit sur le champ (Scott et al., 2007). Le fait qu'actuellement les espaces ruraux ont été objet de changements remarquables a supposé un plus grand intérêt de la part des enquêteurs d'étudier les dynamiques de ces espaces (McDonagh, 1998). Par cela, il est de plus en plus nécessaire d'essayer de définir et de délimiter les zones rurales, non seulement pour fixer le « nébuleux » concept de ruralité, mais pour pouvoir mesurer les degrés distincts de ruralité dans chaque territoire (Cloke, 1977).

Les postures à propos de la délimitation et la définition des zones rurales sont très diverses étant donné qu'il s'agit d'un processus complexe associé, parfois, à certaine nuance de subjectivité. Il y a des auteurs qui relativisent la vigueur de la distinction rural - urbain (Camarero, 1993), ceux qui défendent la rupture du rural avec l'agrarie (García Sanz, 1998), et ceux qui considèrent inutiles ou bien impossibles, n'importe quelle tentative de délimitation conceptuelle du terme rurale (Sancho, 1997 ; Bericat, 1993). Dans d'autres cas, la définition du rural peut arriver à sembler un peu confuse étant donné que les recherches sur des aspects ruraux pluridisciplinaires semblent donner une carte blanche pour réaliser beaucoup de types de recherches avec ce titre (Muilo, 2010). Il existe la nécessité de délimiter les zones rurales d'une forme claire et multidimensionnelle, étant donné que les

premières définitions ont été traitées comme un concept unidimensionnel, en utilisant des critères dans sa délimitation basés presque tous dans la démographique variable et en omettant des facteurs aussi remarquables comme les socioculturels (Bosak et Perlman, 1982). Le fait de que des perceptions distinctes existent sur les éléments naturels, les économiques ou les culturels qui caractérisent la ruralité, a été porté à l'ample diversité des définitions proposées (Entrena-Durán, 2012).

Les tentatives de caractérisation du milieu rural ont été réalisées depuis de divers points de vue scientifiques, en détachant l'agronomie, l'économique, le sociologique et le géographique. Le lien de l'agraire au rural a commencé à casser dans la décennie des années cinquante du XXe siècle, étant donné que se produità partir de ce moment-là, un processus de désagrarisation qui a impliqué un processus de déruralisation par la perte de population (Rodríguez Rodríguez, 2005). Les transformations que le secteur agraire a subi dans le dernier tiers du XXe siècle, sont associées à la descente de la population occupée à l'agriculture, le poids relatif de l'agriculture dans le PIB et la diminution de la surface agraire utilisée. Dans le milieu rural on réalise une diversification importante des activités économiques, un aspect fondamental pour impulser la croissance de ces régions (Commission Européenne, 1996, 2003 ; Izquierdo, 2002), et qui occupent le creux qui laisse l'agriculture (Lázaro, 1995).

Dans l'analyse de la ruralité il est possible de différencier trois grandes traditions : la tradition quantitative, le point de vue qualitatif et le point de vue de flux (Paniagua et Hoggart, 2002). La première d'elles essaie de mesurer la ruralité sur des faits ou des données observables et disponibles statistiquement. L'auteur pionnier a été à ce sujet Cloke en 1977 avec le dessin de l'indice de ruralité pour l'Angleterre et le Pays de Galles. La plus grande critique à ce type de définitions consiste en ce qu'ils confondent un milieu ou un instrument pour délimiter le milieu rural, avec la propre définition du rural. De l'autre côté, le point de vue qualitatif ne met pas d'emphasis aux faits ou les données mais aux perceptions et les signifiés. Ce point de vue interprète que le rural et l'urbain sont réalités perçues et constituent une construction sociale, donc de cette approche on déduit qu'il n'est pas possible de concevoir un espace rural unique. Finalement, le point de vue de flux est défini depuis deux concepts essentiels dans la géographie rurale moderne : l'idylle rurale et la production et la consommation d'espace. L'idylle rurale a été utilisé pour expliquer l'attraction que les espaces ruraux exercent sur les populations urbaines dans la Société de l'Information. Le champ se convertit en refuge en face de la modernité et l'une des zones de plus grande utilité du concept d'idylle rurale a été pour expliquer la counterurbanisation (Paniagua et Hoggart, 2002). Hoggart (1990) remarque que deux possibilités existent pour définir les zones rurales. L'une est d'essayer de démontrer qui existent des structures sociales remarquables en fonctionnant, sans ambiguïté à un niveau local, et la deuxième

consiste en ce que l'on a besoin de connaître ces structures à un niveau local pour essayer de faire une distinction de climats rurale et urbain.

La difficulté de définir les zones rurales a donné un lieu à qu'une bonne partie d'elles sont basées sur une division à trois niveaux : des zones rurales lointaines, des zones rurales centrales et des zones rurales proches des centrales avec différents degrés de ruralité. Cette distinction peut être estimée dans des espaces ruraux à l'intérieur du même pays, mais non pour réaliser des comparaisons au plan international donnée la grande diversité entre celles-ci, du point de vue démographique et dans sa structure territoriale (Muilo, 2010). De plus en plus, et surtout dans des moyens ruraux occidentaux, ont lieu multiplicité d'activités et d'usages qui peuvent être considérés urbains. Par ailleurs, des règles de comportement et de modes de vie urbains ont été étendu sur le milieu rural ce qui provoque que, de plus en plus, les limites entre le rural et l'urbain sont plus diffus et principalement dans le contexte de la Société de l'Information et le processus de globalisation dans que nous vivons (Esparcia, 2012).

Mais en réalité, l'insistance de définir le milieu rural est réduite, basiquement, à l'utilisation de quatre variables : la taille démographique et la densité de population, la proximité et la relation avec des zones urbaines, le degré d'urbanisation et la principale activité économique (Hewitt, 1989). Des recherches dans le domaine académique de divers pays désignent la nécessité d'une recherche d'alternatives pour proposer des modifications à la définition de rural, en utilisant les critères alternatifs qui considèrent une combinaison de différents variables (Sabalain, 2011 ; Rodríguez, 2011).

Actuellement, les définitions du milieu rural englobent des ensembles très hétérogènes avec les problèmes conséquents et les imprécisions à l'heure de sa caractérisation et délimitation. La préoccupation pour délimiter et pour définir le milieu rural est motivée par l'importance croissante que les statistiques officielles acquièrent pour suivre les publiques politiques et l'allocation de ressources (Sabalain, 2011). Ils ont été beaucoup les auteurs qui ont essayé, avec un succès limité, de définir et de catégoriser le milieu rural. Entre ceux-ci on pourrait citer Cloke (1977), Hoggart (1990), Clout (1993), Cloke et Goodwin (1993), Halfacree (1993), Lázaro (1995), Ceña (1995) ; García de León (1996) ; Molinero (2000), Guibertau (2002), Waldorf (2006), Sabalain (2011) et Rodríguez (2011).

Malgré y avoir beaucoup de caractéristiques qui peuvent être considérées pour définir les espaces ruraux, Ramos et Romero (1995) soutiennent que ces zones sont, du point de vue territorial, une source de ressources, un récepteur de déchets et un support d'activité. Hervieu (1995) identifie le milieu rural, depuis la perspective de l'ordre du territoire, comme un espace d'intégration et un cadre de vie. Rodríguez (2011) pointe la nécessité de changer la forme de mesurer le rural, puisqu'il doit y avoir une combinaison de critères afin de capturer l'hétérogénéité des espaces ruraux, et Márquez (2002) assoit que le concept de milieu rural a, actuellement,

les diverses acceptions qui sont liées au paysage, à l'environnement, à l'espace, au territoire, au développement, etc.. et par conséquent les zones rurales sont, par sa variété et hétérogénéité, très difficiles de classer. D'autres auteurs entendent les diverses formes de comprendre le rural, une forme de l'habitat dans laquelle une population est assignée à un lieu dans lequel le passage du temps forge une tradition, et une forme d'occupation dans laquelle l'activité agricole ne prévaut pas déjà et se convertit dans un espace pluriactif (García Sanz, 1998). Ce qui semble indubitable est qu'il faut parler de la pluralité des zones rurales, de plus, qui partagent les caractéristiques communes (Arriba, 2011).

Lázaro (1995) définit le milieu rural comme le territoire qui offre, en grande partie, des matières premières et des ressources naturelles, où une ample gamme d'activités économiques se développe, entre celles-ci l'agriculture, qui a une importance relative décroissante et dont la population est distribuée dans des établissements de petite taille avec manques de services déterminés et de dotations. Cet auteur, ainsi que Ceña (1995) et Guibertau (2002), font référence à la nécessité de différencier le milieu rural de la production agricole que, bien qu'ils gardent une relation, ils ont différent signifié. Arriba (2011) soutient que les zones rurales réalisent quelques fonctions essentielles dans notre société qu'elles vont depuis la production d'aliments et d'autres matières premières, jusqu'à d'autre type de services comme écologiques, récréatifs, résidentiels. Et malgré cela, une bonne partie de ces espaces se situent dans une situation de retard relatif par rapport au revenu moyen de ses régions.

Lois (2014) pointe une autre forme de définir le milieu rural en tenant en compte le niveau d'artificialisation du territoire et marque que, tandis que dans les villes est presque impossible d'observer aucun élément du paysage originaire ou d'espace, dans le rural l'humanisation des lieux est modérée et conserve un ensemble de propres paysages. À ce sujet Pratt (1996) marque que, bien qu'il ne soit pas possible d'avoir besoin d'une « vraie » ruralité, peut-être il est possible d'identifier quelques discours qui appuient les particulières relations sociales inégales, des scènes économiques, etc.. Dans le cas européen, Ballas et al. (2003) remarquent que les zones rurales européennes sont extrêmement diverses et ne peuvent pas uniquement être définies sur la base d'un critère simple quantitatif, en étant nécessairement méthodologies plus sophistiquées qui prennent en considération variables démographiques, économiques, sociales, etc..

En partant de que n'existe pas une définition du concept de milieu rural, Coburn et al. (2007) remarquent que quelques considérations clés existent pour entendre les implications politiques des différentes définitions de ruralité. Entre celles-ci il faudrait citer que les définitions de ruralité peuvent être construites depuis différentes unités géographiques, chacune d'elles avec ses avantages et désavantages. Ces définitions sont combinées avec variables démographiques, économiques ou des services sanitaires, et les caractéristiques des espaces ruraux

peuvent changer, dans la distribution de sa population et dans les patrons de mobilité et même dans les limites régionales. Sabalain (2011) coïncide avec Coburn et al. (2007) qui n'existe pas une définition universelle de ce qui est le rural et sa délimitation, et il soutient qu'il s'agit d'une dichotomie rural-urbain. Cette variété de définitions dans différents pays provoque que les comparaisons soient très compliquées au plan international, même entre des régions du même pays.

3. Quelques réflexions sur les fondements du développement rural

Le concept de développement rural a été évolué le long de dernières décennies, son signifié varie en fonction des pays et exprime et englobe des notions et des idées très hétérogènes telles qu'un objectif de transformation économique, un processus de changement, etc.. (MAPA, 2003 ; Ceña, 1995). En suivant la proposition du MAPA (2003) du Gouvernement de l' Espagne, le développement rural peut être défini comme un processus d'améliorations durables et une diversification de son économie basé sur l'utilisation de ses propres ressources, accompagné d'une réduction des inégalités, bien celles qui existent entre quelques zones et les autres, bien entre le système rural et l'urbain.

Récemment le concept de développement rural semble être à la mode puisque on a incorporé au langage habituel de tous ceux qui sont relatifs au milieu rural. Quelques auteurs remarquent qu'il doit être évité de comparer uniquement l'idée du développement avec le développement de l'activité économique, et d'essayer de l'entendre d'une forme plus intégrale en pariant aussi par l'enrichissement culturel, l'intégration de l'individu avec le milieu, etc.. Près de cela, il convient de favoriser la durabilité de la population agraire en ce qui concerne le rôle éminent qu'elle doit avoir dans la nouvelle société émergente comme des gérants et des conservateurs du milieu rural et naturel (Guibertau, 2002).

Le développement rural est vu parfois dans la littérature scientifique comme le synonyme du développement local, bien que pour ce dernier n'existe pas non plus une définition globale et amplement assumée par les enquêteurs (Pérez et Carrillo, 2000). Bien que le développement local n'est pas associé de manière exclusive et directe à une référence territoriale de planification et de gestion de ses programmes, puisqu'il peut avoir une base rurale ou urbaine, est peut-être dans les zones rurales où le développement local acquiert une plus grande présence et importance, en arrivant à se confondre avec le développement rural (Rodríguez González, 2004).

Pour Pérez et Carrillo (2000) le développement local part d'un gouvernement local, qui encourage des initiatives et des activités afin de connecter le secteur privé auprès des autres agents socio-économiques, afin de créer de nouveaux emplois et

afin de régénérer la structure économique de cet espace. Cependant, Vachon (2001) et Izquierdo (2002) soulignent que les initiatives de développement local parient par la réactivation économique et sociale d'un territoire déterminé à travers de la mobilisation de ses propres ressources.

Dans l'Union Européenne les politiques de développement rural, de ses origines aux fins des années quatre-vingts du siècle passé, ont eu une orientation sectorielle strictement dirigées aux agriculteurs et aux entreprises agricoles. Basiquement, son but était de soutenir les prix, d'intervenir sur les marchés agricoles, et de transformer les structures agraires. Dans la décennie des années quatre-vingt-dix, après avoir vérifié que ces mesures étaient insuffisantes pour pousser le développement des zones rurales, joint à son hétérogénéité et diversité, des programmes et des mesures spécifiques ont été dessinés pour chaque zone, avec la participation des agents économiques et sociaux avec l'objectif de favoriser à la population rurale dans son ensemble (Saraceno, 2001 ; Pérez et Caballero, 2003).

Mais depuis l'entrée du nouveau siècle, l'Union Européenne a recommencé à changer de tendance en intégrant, d'un côté, les vieilles politiques structurelles pour les exploitations agraires de l'étape antérieure à la décennie des années quatre-vingt-dix du siècle passé, en ajoutant des programmes agroambientales, et par l'autre, en restreignant les politiques de diversification économique poussées dans la décennie des quatre-vingt-dix, en changeant les agriculteurs comme les destinataires principaux de celles-ci politiques (Saraceno, 2001).

Actuellement, et malgré le fait que les politiques de développement rural pour la période 2014-2020 sont encadrées dans la Stratégie l'Europe 2020, où est cherchée et impulsée une croissance intelligente, durable et inclusive, les priorités de celles-ci politiques suivent orientées intensément à améliorer la compétitivité des entreprises agraires avec un aspect de conservation et des améliorations des écosystèmes dépendants de l'agriculture. Des six priorités dans celles qui reposent celles-ci politiques, l'une d'elles se concentre seulement dans promouvoir l'inclusion sociale, dans réduire la pauvreté et le développement économique des zones rurales. De plus, dans ce dernier, seulement trois initiatives de caractère très général son cités, comme « promouvoir le développement local dans les zones rurales » ou « faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emploi » (UE, 2013), sans concrétiser lesquels pourraient être les mesures pour les réaliser.

Des positions existent dans la littérature scientifique qui parient par que l'agriculture est l'axe central du développement rural, appuyée par d'autres activités qui contribuent à la vie économique et sociale du champ (Hervieu, 1995). L'agriculture doit être une activité essentielle pour préserver un territoire rural actif et s'elle disparaît du milieu rural, cela fait courir le risque de ce qu'elle se convertisse en habitat urbain ou périurbaine avec une population dispersée, ou bien dans un territoire humainement désertique (Hervieu, 1995 ; MAPA, 2003).

Mais l'idée de ce que l'agriculture soit le squelette qui soutient le milieu rural n'est pas une posture partagée dans le sein de la communauté scientifique. Lázaro (1995) et Izquierdo (2002) pointent que, actuellement, l'agriculture ne peut pas supporter, par elle-même, le tissu socio-économique local malgré le fait que, dans un passé, elle a constitué la base de la vie économique de ces espaces. Les auteurs soulignent que la revitalisation du milieu rural doit être réalisée au moyen de la diversification de son économie et en promouvant ses ressources endogènes, à la fois que se implantent les activités économiques originaires de l'extérieur qui préfèrent être localisées dans le rural par les raisons stratégiques (de qualité environnementale, des bonnes communications, d'accès à l'internet à large bande, de développement de la qualité de vie, etc.).

En suivant cette ligne, Etzezarreta (1995) fait référence au rôle remarquable qui peut avoir la pluriactivité pour un facteur de dynamisation économique et sociale, en mettant en valeur les ressources existants à un territoire déterminé et profitant des ressources humaines et financiers pour stimuler toutes ces activités qui peuvent avoir lieu dans le milieu rural. Aussi l'innovation peut être l'impulsive des changements nécessaires pour une croissance durable du milieu rural, au moyen du renouvellement et agrandissement de la gamme de produits et de services, des changements dans l'organisation et dans la gestion, etc. (Márquez, 2002).

Le tourisme constitue une autre des stratégies pour changer ou pour réduire la situation du déclin que souffrent une grande partie des zones rurales, bien que, il est convenable de marquer aussi ses limitations et les risques (Cals et al., 1995 ; Etzezarreta, 1995 ; Santos, 1999 ; Izquierdo, 2002). Ces dernières années, le tourisme est consolidé comme activité complémentaire de grande importance à générer des revenus dans les régions rurales. Cette alternative de développement arrive à substituer, parfois, à d'autres activités traditionnelles à la fois que des risques existent pour l'environnement et le patrimoine. Dans ce sens, Izquierdo (2002) souligne que le tourisme doit avoir comme but promouvoir des activités dans le milieu rural qui profit les potentialités et les ressources locaux pour la demande extérieure, mais, surtout, que la vraie destinataire de ses bénéfices soit la société rurale.

De la même façon, Santos (1999) remarque aussi des limitations du tourisme dans les processus de développement rural et remarque que, dans une bonne partie des programmes de développement implantés, ils ont eu le tourisme pour un objectif prioritaire et beaucoup de ressources lui ont été dédiés. Cet auteur affirme que le tourisme a été attribué, depuis déjà quelques décennies, comme le grand salvateur du milieu rural en déclin et malgré le fait que les bénéfices sont variés dans les communautés où il s'installe, il est nécessaire d'avoir une précaution à lui attribuer une importance excessive.

4. De nouvelles fonctionnalités du milieu rural au XXI^e siècle

Une ample variété d'opinions existe dans le sein de la communauté scientifique qui étudie les espaces ruraux sur les stratégies et les activités économiques qui peuvent être réalisées dans le milieu rural de l'avenir. La société de l'information et des nouvelles technologies peuvent contribuer à freiner cette dynamique régressive avec initiatives comme le commerce électronique et le télétravail (Blanco et Cánoves, 1998 ; Ray et Talbot, 1999). Dans ce contexte de révolution technologique et, pour la première fois dans l'histoire, l'esprit humain est une force productive directe et non seulement un élément de décision. Dans la Société de l'Information le temps acquiert une nouvelle dimension après s'être comprimé jusqu'à l'expression minimale (Castells, 2000) et les nouvelles technologies font possibles que les communications et les flux d'information et de transactions financières ont lieu dans un espace du très court temps.

Les espaces ruraux sont dans un désavantage par se situer à la marge des flux d'information et des marchés internationaux et pour éviter cette situation, ils doivent, d'un côté, être dotés d'un bon réseau de télécommunications qui leur permet l'accès au Réseau au moyen d'une large bande, et de l'autre, que sa population soit capable de mettre à profit tout son potentiel qui va beaucoup plus loin de la communication et de la consultation d'information. Les technologies de l'information et de la communication offrent les nouvelles opportunités de pousser des processus de développement dans le milieu rural, mais il est nécessaire de tenir en compte que la technologie par elle-même n'est pas suffisante (Malecki, 2003 ; Grimes, 2000). Il est nécessaire qu'un capital humain qualifié existe pour pouvoir tirer parti à ces technologies.

Quelques auteurs comme Grimes (2000), remarquent que l'immersion du milieu rural dans la Société de l'Information est limitée dû, fondamentalement, à deux facteurs. Le premier d'eux est relatif au manque d'infrastructures puisque, ou bien ils étaient inexistants, en empêchant l'accès au Réseau, ou avaient des prix de connexion élevés sans la possibilité d'accéder à Internet à travers d'une large bande. Le deuxième motif, il était relatif aux projets qui ont été dessinés pour répandre les technologies de l'information et de la communication dans le milieu rural. Selon Grimes, ceux-ci étaient plus pensés à la convenance des fournisseurs d'équipements qu'à ses consommateurs potentiels. Les dits projets devaient être dessinés pour la diffusion des nouvelles technologies et à son tour, que celles-ci contribuaient à pousser des processus de développement dans les zones rurales, bien à travers du commerce électronique, le travail à distance, ou d'autres services prêtés à travers du Réseau.

La diffusion des nouvelles technologies, et spécialement les infrastructures de télécommunications se développent, dans sa première phase, dans les zones urbaines (Gutiérrez, 1998) étant créée une hiérarchie urbaine dirigé par les grandes

métropoles avec une plus grande capacité de recevoir et de traiter l'information (Moss, 1987). Pour la diffusion de la Société de l'Information on a besoin de quelques infrastructures minimales qui sont assurés par les entreprises privées de télécommunications qui agissent dans ces territoires avec d'actifs marchés et avec un potentiel économique et social qui assurent le retour de leur investissements. De cette façon, la demande et la rentabilité économique décident quels espaces seront connectés, et ceux qui se maintiendront à la marge de la société émergente digitale. Cette fracture territoriale dans la Société de l'Information, est aussi extensible à la société, entre les citoyens qui n'utilisent pas les technologies, bien parce qu'ils n'ont pas d'accès à celles-ci ou parce qu'ils ne savent pas les utiliser. Ce phénomène a reçu le nom de « brèche digitale ».

Le long des années, beaucoup de gouvernements se sont efforcés pour pallier ou pour minimiser ces inégalités dans l'accès aux technologies à travers des distincts plans orientés à promouvoir, tant l'installation des infrastructures de communications nécessaires pour accéder au Réseau, comme dans la formation de ses citoyens pour manier les dites technologies. Le concept original de la brèche digitale, a été utilisé pour marquer la fracture territoriale et sociale qui provoquait la diffusion inégale des technologies de l'information et de la communication entre les territoires et les citoyens qui avaient la possibilité d'accéder au Réseau, dont ils ne l'avaient pas. Quelques auteurs comme Lois et al. (2010) ont inclus dans la brèche digitale ces personnes qui, malgré avoir l'accès au Réseau ne le faisaient pas, bien pour ne pas savoir utiliser la technologie, ou bien parce qu'ils ne suscitaient pas aucun d'intérêt. De cette façon, les auteurs ont différé entre les « utilisateurs réels » d'Internet et les « utilisateurs potentiels » qui c'était l'ensemble de citoyens qui étaient déconnectés de la société de l'information ayant la possibilité de faire partie d'elle. Ce phénomène est beaucoup plus présent dans les zones rurales et s'aggrave dans ceux plus périphériques.

La révolution technologique dans laquelle le monde entier est immergé est chaque jour plus rapide et profond et ainsi le confirment différentes institutions internationales qui compilent des données sur ce phénomène (l'Union Internationale de Télécommunications, la Banque Mondiale, l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique, le Bureau Européen de la Statistique, etc.). Cette forte expansion des technologies de l'information et de la communication, comme chacun sait, a un impact très inégal, spécialement entre les pays développés, les sous-développés et ceux qui sont en développement, ainsi que entre les zones urbaines et les rurales. Mais ces difficultés commencent à être surpassées, fondamentalement, grâce à deux facteurs : la diffusion de la large bande mobile et à la diminution du prix des dispositifs électroniques avec connectivité à Internet, spécialement, les Smartphones. La grande diffusion de ces dispositifs, et spécialement ceux qui ont une connexion à Internet, a été très importante ces dernières années fruit de l'installation de réseaux de télécommunications mobiles. Ce fait a donné

lieu à ce que le nombre d'utilisateurs d'Internet triplait dans les dix dernières années ce qui signifie que, actuellement, presque 44% de la population du monde est branchés sur le Réseau de réseaux. Les Smartphones et les Tables déplacent aux téléphones portables basiques et aux ordinateurs individuels traditionnels et les utilisateurs demandent, de plus en plus, une connectivité plus mobile et rapide, ainsi que les services croissants que le Réseau offre.

Mais les progressions obtenues ces dernières années en ce qui concerne la diffusion de la large bande (spécialement la connectivité mobile) et les utilisateurs d'Internet, ne sont pas suffisant pour obtenir une pleine insertion dans la Société de l'Information. La plupart des individus qui se sont joints aux nouvelles technologies, est internautes qui utilisent du Réseau et qui se restreint à la consultation d'information, la communication à travers d'un courrier électronique et les réseaux sociaux, et un nombre très réduit de services. Si l'Union Européenne est prise comme exemple, (UE 28), où huit de chaque dix citoyens sont utilisateurs d'Internet, presque 90% d'eux utilisent Internet pour envoyer une poste, la moitié l'utilise pour faire des achats et seulement 7% se forment en ligne. C'est cette nouvelle brèche digitale, de la deuxième génération, à laquelle il faut faire face pour obtenir une pleine insertion dans la Société de l'Information, spécialement dans les zones rurales les plus périphériques.

Pour affronter la nouvelle brèche digitale il est nécessaire de pousser l'usage des services avancés d'Internet. Les services avancés font partie de la routine quotidienne de beaucoup de citoyens qui utilisent Internet pour acheter des biens ou commercer des services, traiter des opérations bancaires, faire des formalités avec l'administration publique, ou se former, entre autres. Toutes ces tâches dynamisent des processus, économisent le temps et l'argent dans des déplacements, peuvent contribuer à initier des processus de développement au milieu rural et améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Deux services avancés d'Internet qui peuvent arriver à avoir un plus grand impact dans les zones rurales sont le commerce électronique et le travail à distance.

Le commerce électronique se présente comme une grande opportunité pour les espaces ruraux. Dans la Société de l'Information, quand les distances ont disparu, les entreprises assignées dans des régions périphériques ont la possibilité d'offrir ses produits et services à n'importe quelle partie de la planète, en passant d'agir sur un marché local, limité, à concourir sur le marché global. Chaque jour ils sont plus les citoyens qui achètent et vendent à travers du Réseau et son évolution peut être constatée dans l'Union Européenne (UE-28), où dans peu plus d'un lustre, les internautes qui ont utilisé de ce service ont doublé. Drucker (2001) affirme que le commerce électronique sera, dans la Société de l'Information ce qui dans son jour a été le chemin de fer dans la Révolution Industrielle. Il s'agit d'une nouvelle révolution et sans les précédents qu'il provoquera des changements rapides dans l'économie et par cela, les zones rurales doivent savoir mettre cette

opportunité à profit. Les petites et moyennes entreprises rurales ont devant elles une grande opportunité avec les technologies de l'information et de la communication, et spécialement avec le commerce électronique. Mais en même temps, elles doivent savoir affronter une série d'écueils pour son immersion complète dans la Société de l'Information, comme c'est le cas de l'accès au Réseau au moyen d'une large bande à un prix modique.

Le télétravail peut se poser comme une alternative pour intégrer à la plus jeune population, avec une plus grande qualification, sur le marché de travail, spécialement les femmes. L'organisation d'une société majoritairement tertiaire ne peut pas continuer de se maintenir avec les mêmes règles qui régissaient la société industrielle. Dans le secteur des entreprises une restructuration est nécessaire tant dans son organisation que dans le processus productif, afin de réduire des prix et d'augmenter sa compétitivité sur le marché global. Dans ce nouveau contexte de réorganisation et d'adaptation dans la société de l'information, le télétravail peut jouer un rôle important à l'heure d'optimiser la productivité et de réduire des prix puisque les entreprises pourront établir un réseau de télétravailleurs installés en dehors les grands noyaux urbains, en externalisant certains postes de travail et des services. Mais à son tour, la diffusion du télétravail requiert d'une main d'œuvre réceptive et qualifiée qui soit disposée à assumer des nouveaux défis et à s'avancer aux changements.

Il semble évident que le télétravail réduit les déplacements de la population employée au travail, diminue la congestion provoquée par un trafic excessif (Hjorthol, 2008 ; Safirova, 2002), il aide à optimiser la consommation énergétique (Rhee, 2008) et améliore la qualité de vie des citoyens (Teo et al., 1998). Mais à la marge de ces considérations initiales, le télétravail influe aussi sur l'urbanisation diffuse des espaces périphériques et peut réaliser des processus de développement dans le milieu rural. Les travailleurs qui pratiquent le travail à distance peuvent choisir de résider dans des ensembles résidentiels, ou bien dans des urbanisations de chalets ou de maisons unifamiliales en suivant le patron urbain anglo-saxon, éloignés du centre des villes et un contact avec le champ. Cette tendance étend les processus de rururbanisation et une counterurbanisation, alors qu'elle améliore le bien-être des personnes. Sans doute, les nouvelles technologies facilitent les télétravailleurs résider dans les espaces de plus en plus éloignés du centre économique et financier des villes (Muhammad et al, 2007).

Au moyen du travail à distance, les zones rurales peuvent accueillir la population qui dans le passé effectuait son travail dans le bureau situé dans la ville, avec ce qu'il contribuerait à fixer une population et à réduire les mouvements migratoires. Les auteurs comme Cairncross (2001) pointent que les nouvelles technologies vont diluer la délimitation entre le travail et le foyer. Le foyer recommencera à être comme avant la Révolution Industrielle en se convertissant en lieu de cohabitation de beaucoup d'aspects de la vie humaine, en cessant d'être

un espace à coucher. Avec la diffusion du télétravail le foyer acquiert un nouveau rôle grâce à l'augmentation du nombre de services qui ont été créés à la suite de la révolution des nouvelles technologies ; cela se met à être un lieu où le relax, le loisir et le repos cessent d'être exclusifs et incorpore de nouvelles fonctions comme lieu de travail, de formation, etc.

5. Conclusion

Les changements qu'ont eus lieu dans le milieu rural depuis la décennie des années quatre-vingt-dix du siècle passé, réalisent, comme quelques auteurs ont marqué, à une réorganisation du monde rural. Dans les zones rurales ne dominent pas déjà les activités relatives à l'agriculture puisque, actuellement, elles partagent son espace avec d'autres activités économiques. Par l'autre côté, le monde rural qui des années derrière était associé à quelque chose de grossier et en retard, prend maintenant des valeurs associées à la qualité et comme quelque chose qui doit être préservé et conservé. S'il y a quelque chose que doit être ressorti dans cette évolution et transformation du monde rural dans le nouveau millénaire, c'est sa diversité puisque on peut trouver toute une gamme de situations qui vont depuis les espaces ruraux proches aux villes dans le temps et dans le espace, qui jouissent d'un dynamisme remarquable économique et social motivé par l'attraction de population urbaine, jusqu'aux régions très périphériques avec un risque élevé de disparaître fruit d'un processus long et intense migratoire qui s'est déjà initié au milieu du siècle passé. Entre ces deux scènes totalement opposées, existe une ample variété de « ruralités » qui ont sa base économique dans différentes activités du secteur primaire, de son industrie auxiliaire et, surtout, du secteur les services qui gagne poids progressivement.

L'avance continue de la Société de l'Information a contribué d'une forme remarquable à la nouvelle configuration qui acquiert le milieu rural. Vaincre la barrière de la distance le facilite accéder au marché global, réaliser des travaux d'avance propres des bureaux dans les villes, etc. Les nouvelles technologies sont déjà arrivées au monde rural, mais les possibilités qu'ils offrent encore ne sont pas bien exploitées. Il est nécessaire de surpasser cette nouvelle brèche digitale de la deuxième génération et de pousser la consommation de services avancés puisqu'ils sont ces, avec un capital humain qualifié, ceux qui peuvent pousser des processus d'innovation et de développement et changer ainsi la tendance régressive qu'une bonne partie de ces espaces subissent.

Il faut avoir très présent, à l'heure de dessiner des programmes de développement dans les zones rurales dans lesquelles sont présentes les technologies de l'information et de la communication, que la technologie par elle-même n'est pas suffisante pour générer une connaissance et pour pousser des processus de

développement. La brèche digitale traditionnelle peut se considérer surpassée, mais il est nécessaire de vaincre aussi cette brèche de la deuxième génération qui divise des territoires et les citoyens qui utilisent du Réseau, comme c'est la consultation d'information et communiquer, de ceux qui l'utilisent pour consommer des services avancés d'Internet, entre eux, le commerce électronique, le travail à distance, la formation en ligne, etc. Le dépassement de cette nouvelle brèche digitale dans le milieu rural supposerait un grand pas pour pousser des processus de développement, pour diversifier les activités économiques, et en définitive, pour faire du milieu rural un espace dynamique et attractif.

Bibliographie

- Armesto López, X.A. (2005). Notas teóricas en torno al concepto de postproductivismo agrario. *Investigaciones Geográficas*, 36, pp. 137-156.
- Arriba, R. (2011). Mutaciones en la Europa rural y límites de la política económica de desarrollo rural en la actualidad. *Cuadernos de desarrollo rural*, 8 (66), 177-194.
- Ballas, D. K., T. & Labrianidis, L. (2003). A comparative study of typologies for rural areas in Europe. In : *ERSA Conference Papers, European Regional Science Association*, Jyväskylä, Finland, 27-30 August.
- Bericat Alastuey, E. (1993). "La teoría del vacío rural". En : *El desarrollo rural a las puertas del siglo XXI*. Sevilla : Junta de Andalucía, pp. 41-54.
- Blanco Romero, A. ; CÁNOVES VALIENTE, G. (1998). "El teletrabajo, ¿Alternativa para el mundo rural?". En : *Actas IX Coloquio de Geografía Rural*. Vitoria, Universidad del País Vasco, AGE, p. 52-62.
- Bosak, J. y Perlman, B. (1982). A review of the Definition of Rural. *Journal of Rural Community Psychology*, 3 (1), 3-34.
- Bouhier, A. (1979). *La Galice. Essai d'interprétation d'un vieux complexe agraire*. II Vols. Im. Itonaise. La Roche-sur-Yon (Francia).
- Cairncross, F. (2001). *The death of distance 2.0. How the communications revolution will change our lives*. London : Texere, 317 p.
- Cals, J. (dir.) ; CAPELLÁ, J. ; VAQUÉ, E. (1995). *El turismo en el desarrollo rural de España*. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, 122 p.
- Camarero, L. (1993). *Del éxodo rural y del éxodo urbano*. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
- Castells, M. (2000). *La era de la información*. Vol. 1. Madrid 2^a ed. : Alianza Editorial, 2000. 645 p.
- Ceña Delgado, F. "Planteamientos económicos del desarrollo rural : una perspectiva histórica". En : RAMOS, Eduardo ; CRUZ, Josefina (coords.). *Hacia un nuevo sistema rural*. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, 1995, pp. 91-129.
- Champion, T. ; Shepherd, J. 2006. Demographic change in rural England. In : LOWE, P. ; SPEAKMAN, L. (Eds.). *The Ageing Countryside*. London : Age Concern England.
- Cloke, P. and Goodwin, M. (1993). "Rural change : structured coherence or unstructured incoherence?". In : *Terra*. 105(3), 166-174.

- Cloke, P. "An index of rurality for England and Wales". *Regional Studies*. Ashford : 1977, vol. 11. p. 31-46.
- Clout, H. "What is the rural?". En : CLOUT, H. *European experience of rural development*. London : Rural Development Commission, 1993.
- Coburn, A. F. et al. (2007). "Choosing Rural Definitions : Implications for Health Policy". Rural Policy Research Institute. Columbia (US) : University of Missouri-Columbia.
- Commission Européenne (1996). Declaración de Cork : Por un paisaje rural vivo. En Comisión Europea. *Conferencia Europea de Desarrollo Rural*. Cork, 7 a 9 de noviembre de 1996. Disponible en Internet : http://redrural.mapya.es/web/temas/conclusiones_jornadas/Documentos/Cork_es.pdf.
- Comisión Europea (2003). Declaración de Salzburgo. Plantar la simiente para el futuro rural : Por una política de altura a nuestras ambiciones. En Comisión Europea. *Segunda Conferencia Europea sobre el Desarrollo Rural*. Salzburgo (Austria), 12 a 14 de noviembre de 2003, [ref. de 04-04-2006]. Disponible en Internet : http://ec.europa.eu/agriculture/ecrd2003/index_en.htm.
- Crewe, E. ; Harrison, E. 1998. *Whose Development? An Ethnography of Aid*. London, New York : Zed Books.
- Drucker, P. (2001). "Detrás de la Revolución de la Información" en *La Factoría*, nº13. Disponible en Internet : <http://www.lafactoriaweb.com>.
- Entrena-Durán, F. (2012). La ruralidad en España : de la mitificación conservadora al neorrulismo. *Cuadernos de desarrollo rural*, 9 (69), 39-65.
- España. Ministère d'Agriculture, de Pêche et d'Alimentation (2003). Libro Blanco de la agricultura y el desarrollo rural. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, 4 vols.
- Esparcia, J. (2012) : "Evolución reciente, situación actual y perspectivas futuras en el desarrollo rural en España y en la UE". En : *Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement (REMALD)*, Núm. 79, pp. 53-84.
- Etxezarreta, M. 1995. Una visión crítica de las políticas agrarias españolas en el contexto internacional. En : RAMOS, E. ; CRUZ, J. (coords.). *Hacia un nuevo sistema rural*. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, p. 169-202.
- García de León, M. A. (1996). "La ciudad y el campo : las imágenes opuestas de "el otro". En : *El campo y la ciudad*. Madrid : Ministerio de Agricultura, pp. 13-44.
- García Fernández, J. (1975). *Organización del Espacio y Economía Rural en la España Atlántica*. Madrid : Ed. Siglo XXI.
- García Sanz, B. (1998). *La sociedad rural ante el siglo XXI*. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación.
- Grimes, S. (2000). "Rural areas in the information society : diminishing distance or increasing learning capacity?". In : *Journal of Rural Studies*. Vol 16, p. 13-21.
- Guibertau Cabanillas, A. "Fortalezas y debilidades del modelo de desarrollo rural por los agentes locales". En : D. Márquez Fernández (dir.) ; Y. Champetier. *Nuevos horizontes en el desarrollo rural*. Madrid : Akal, 2002.
- Gutiérrez Puebla, J. (1998). "Redes, espacio y tiempo". En : *Anales de Geografía de la Universidad Complutense*. Nº 18, pp. 65-86.
- Halfacree, K.H (1993). "Locality and social representation : space, discourse and alternative definitions of the rural", *Journal of Rural Studies*, 9(1), 23-27.

- Hervieu, B. (1995). "El espacio rural europeo entre la ruptura y el desarrollo". En : E. Ramos y J. Cruz (coords.). *Hacia un nuevo sistema rural*. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, P. 27-48.
- Hewitt M. (1989). *Defining rural areas. Impact on health care policy and research*. Washington D.C. : United States Government Printing Office.
- Hjorthol, R. (2008) : "Teleworking : a reduction in travel or just increased flexibility?" en *The Journal of E-working*, vol. 2, pp. 81-94.
- Hoggart, K. (1990). "Let's do away with rural". In : *Journal of Rural Studies*. Vol. 6, Num. 3, 245-257.
- Izquierdo Vallina, J. (2002). *Manual para agentes de desarrollo rural*. Madrid : Instituto de desarrollo rural, 453 p.
- Lázaro Araujo, L. (1995). "El desarrollo rural en el contexto de la Unión Europea". En : E. Ramos y J. Cruz (coords.). *Hacia un nuevo sistema rural*. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, pp. 237-255.
- Lois González, R.C. (2014). "As transformacions recentes nun rural galego que mudou". En : RODRÍGUEZ GONZÁLEZ, R. (Coord.). *O Rural pasado e futuro*. En prensa.
- Lois González, R. C. ; Macía Arce, J. C. ; Armas Quintá, F. J. (2010) : "ICT inequalities in the Spanish urban system". In : *Journal of Urban and Regional Analysis*, vol. 2, nº2, pp. 19-32.
- Malecki, Eduard J. (2003). "Digital development in rural areas : potentials and pitfalls". In : *Journal of Rural Studies*, vol. 19, núm. 2. p. 201-214.
- Márquez Fernández, D. (dir.) ; Champetier, Y. (2002). *Nuevos horizontes en el desarrollo rural*. Madrid : Akal, 177 p.
- Mcdonagh, J. (1998). "Rurality and Development in Ireland, the need for debate? In : *Irish Geography*, Vol 31, Nº 1, p. 47-54.
- Molinero Hernando, F. (2000). Nuevas funciones de los espacios rurales. *Revista de Estudios de Juventud*, 48, 33-43.
- Molinero Hernando, F. y Alario Trigueros, M. (1994). "La delimitación geográfica del desarrollo rural : una perspectiva histórica". *Revista de Estudios Agro-Sociales*, 169, pp. 53-87.
- Moss, M. L. (1987). "Telecommunications and international financial centres" In : BROTHIE, J.F. ; HALL, P. ; NEWTON, P.W. (Eds.) : *The spatial impact of technological change*. Beckenham : CroomHelm, pp. 75-88.
- Moyano, E. 2000. Procesos de cambio en la sociedad rural española : Pluralidad de intereses en una nueva estructura de oportunidades. *Papers : Revista de Sociología*. 61, pp. 191-220.
- Muhammad, S. ; Ottens, H. ; Ettema, D. ; De Jong, T. (2007) : "Telecommuting and residential locational preferences : a case study of the Netherlands" en *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 22, pp. 339-358.
- Muilu, T. (2010). "Needs for rural research in the northern Finland context". In : *Journal of Rural Studies*, vol. 26, issue 1, pp. 73-80.
- Paniagua Mazorra, A. ; Hoggart, K. (2002). "Lo rural, ¿Hechos, discursos o representaciones? Una perspectiva geográfica de un debate clásico". *Información Comercial Española. Revista de Economía*. Núm. 803. p. 61-71.
- Pérez, A. ; Caballero, J.M. 2003. *La nueva ruralidad en Europa y su interés para América Latina*. Roma : FAO. Disponible en Internet : <http://www.fao.org/docrep/004/y4524s/y4524s00.HTM>.
- Pérez Ramírez, B. ; Carrillo Benito, E. (coords.). 2000. *Desarrollo local : manual de uso*. Madrid : ESIC. 676 p.

- Plessis, V. et al. (2001). "Definitions of rural". In : *Rural and Small Town Canada Analysis Bulletin*, Vol. 3, N° 3.
- Pratt, Andy C., (1996). "Discourses of rurality : Loose Talk or Social Struggle". In : *Journal of Rural Studies*, vol. 12, issue 1, pp. 69-78.
- Ramos, E. ; Romero, J.J. (1995). "Para una concepción sistémica del desarrollo rural". En : Ramos, Eduardo ; Cruz, Josefina (coords.). *Hacia un nuevo sistema rural*. Madrid : Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, p. 49-89.
- Ray, Ch. ; Talbot, H. (1999). "The information Society and rural development". En : Crang, Mike ; Crang, Phil ; May, Jon. *Virtual Geographies. Bodies, space and relations*. London : Routledge, 322 p.
- Rhee, H. (2007) : "Home-based telecommuting and commuting behavior" en *Journal of Urban Economics*, vol. 63, pp. 198-216.
- Rodríguez González, R. (2004). *Xeografía, entre cultura e profesión territorial*. Vigo : Ir Indo. 197 p.
- Rodríguez Rodríguez, Manuel (2005). *Revisión de las políticas de desarrollo rural y su incidencia en los municipios rurales de la provincia de Almería. Los servicios de proximidad como base para su reformulación*. Málaga : Analistas Económicos de Andalucía-Fundación Unicaja.
- Rodríguez, Adrián (2011). "Pertinencia y consecuencias de modificar los criterios para diferenciar lo urbano de lo rural". En DIRVEN, Martine et al. (2011). *Hacia una nueva definición de "rural" con fines estadísticos en América Latina*. Santiago de Chile : Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), Naciones Unidas.
- Rubio Terrado, P. (2010). Modelización de los cambios y evolución reciente del sistema rural español. *Boletín de la Asociación de Geógrafos Españoles*, 54, pp. 203-235.
- Sabalain, C. (2011). "El concepto de rural en los países de la región". En DIRVEN, Martine et al. *Hacia una nueva definición de "rural" con fines estadísticos en América Latina*. Santiago de Chile : Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), Naciones Unidas.
- Safirova, E. (2002) : "Telecommuting, traffic congestion, and agglomeration : a general equilibrium model" en *Journal of Urban Economics*, vol. 52, pp. 26-52.
- Sancho Comíns, J. ; Reinoso Moreno, D. (2012). La delimitación del ámbito rural : una cuestión clave en los programas de desarrollo rural. *Estudios Geográficos*, 73(273), pp. 599-624.
- Sancho Hazak, R. (1997). "Estructura demográfica y tipificación de los asentamientos y áreas rurales españolas". En : *Agricultura y sociedad en la España Contemporánea*. Madrid : Ministerio de Agricultura, pp. 173-224.
- Santos Solla, X.M. (1999). Reflexión entorno ó papel do turismo no desenvolvemento local. En : *Actas Seminario Internacional sobre perspectivas de desarrollo en Iberoamérica*, (Santiago de Compostela, 3-7 de mayo de 1999). Santiago de Compostela : Universidade de Santiago de Compostela, pp. 149-165.
- Saraceno, E. (2001). La experiencia Europea de Desarrollo Rural y su utilidad para el contexto Latinoamericano. En : *Seminario Internacional Agricultura Familiar y Desarrollo Sustentable*, Brasilia, EMBRAPA, 21 a 23 de noviembre 2001.
- Scott, A. ; Gilbert, A. ; Gelan, A. (2007). "The Urban-Rural Divide : Myth or Reality?" In : *SERG Policy Brief*. N° 2, Aberdeen, Scotland (UK) : The Macaulay Institute.
- Teo, T. ; Lim, V. ; Wai, S. (1998) : "An empirical study of attitudes towards teleworking among information technology (IT) personnel" en *International Journal of Information Management*, vol. 18, n° 5, pp. 329-343.
- Unión Europea (2013). Reglamento (UE) n° 1305/2013 del Parlamento Europeo y del Consejo de 17 de diciembre de 2013 relativo a la ayuda al desarrollo rural a través del Fondo Europeo Agrícola

- de Desarrollo Rural (Feader) y por el que se deroga el Reglamento (CE) n o 1698/2005 del Consejo. Diario Oficial de la Unión Europea, L 347/487, 20 de diciembre de 2013, pp. 487-548.
- Urry, J. (1984) Capitalist restructuring, recomposition and the regions. In : *Locality and Rurality*. Bradley, T. and Lowe, P. (eds). GeoBooks, Norwich, pp. 45-65.
- Vachon, B. (2001). *El desarrollo local : teoría y práctica : reintroducir lo humano en la lógica del desarrollo*. Gijón : Trea, 302 p.
- Villares Paz, R. (1982). *La propiedad de la tierra en Galicia (1500-1936)*. Ed. Siglo XXI. Madrid.
- Waldorf, B. S. (2006). "A Continuous Multi-Dimensional Measure of Rurality : Moving Beyond Threshold Measures". Long Island, California : Annual Meeting of the American Agricultural Economics Association, July, 24-27, 2006.
- Ward, N. ; Brown, D. (2009). Placing the rural in regional development. *Regional Studies*, 43(10), pp. 1237-1244.

CHAPITRE IV

Planification de la territorialisation hydraulique au Burkina Faso : de l'hydraulique stratégique aux pôles de croissance

Lassane YAMEOGO

yameogolass@gmail.com

Université Ouaga I Prof. Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Résumé

Le chapitre analyse les contours stratégiques que cachent la planification des aménagements hydro-agricoles et les conditions pour en faire des pôles de développement au Burkina Faso. En partant du postulat que l'Etat africain se reproduit en faisant du territoire, l'auteur dépeint comment la réalisation des aménagements hydroagricole au Burkina Faso par les différents régimes à la tête de l'Etat traduit une volonté de légitimation politique. Pour y arriver l'auteur utilise une méthodologie alliant des modèles théoriques à l'image de la territorialisation hydraulique et le concept de zone économique clé, combinés à une analyse spatiale des périmètres irrigués et des entretiens avec les acteurs des sites aménagés de Bagré, Sourou, la vallée du Kou et de Boulbi.

Mots-clés : Planification, Territorialisation hydraulique, Régions d'irrigation motrices, Pôles de développement.

1. Introduction

Les luttes pour l'indépendance du Burkina Faso ont été menées au nom du droit à l'autodétermination et ont constitué pour les élites nationales l'une des principales, sinon l'unique source de légitimation de leur pouvoir. Avec l'aboutissement de ces luttes par l'indépendance en 1960, les nouveaux acteurs manquent de légitimité et trouvent alors dans la territorialisation hydraulique, le moyen de mobiliser les populations autour de leur idéaux de développement. Pendant longtemps (jusqu'aux années 1990) l'Etat est donc resté maître dans la planification du développement sans pour autant réussir à déployer ses efforts dans tous les secteurs. Mais après que

le rapport Berg (Banque mondiale, 1981) ait mis à nu les avatars du développement en Afrique, les solutions ont été recherchées dans la mise en œuvre de Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et la diversification des acteurs du développement, offrant ainsi des perspectives aux territoires locaux d'expérimenter de nouveaux modèles de développement. Dans les zones aménagées dont la planification et la gestion étaient du ressort de l'Etat et de sa technostucture, les populations locales ont investi les chantiers du développement.

Après plusieurs décennies d'aménagements hydro-agricoles, où l'enjeu stratégique a pris le pas sur les enjeux de rentabilité, la territorialisation hydraulique connaît de nouvelles mutations avec pour finalité de construire des pôles de croissance. Au regard des réussites de ce modèle de développement ailleurs dans le monde (France, Italie, Maroc), il nous a paru nécessaire d'analyser les contours stratégiques que cachent certains aménagements hydro-agricoles et les conditions pour en faire des pôles de développement. Comment est-on arrivé à cette appropriation du développement hydro-agricole par le local ? Quelles sont les perspectives de développement des pôles de croissance agricoles au Burkina ?

Quatre grands points composent cet article. Le premier présente la méthodologie et le cadre théorique d'analyse. Le second présente et discute la planification des aménagements hydro-agricoles. Le troisième analyse les enjeux géopolitiques de la dynamique des zones d'aménagement et enfin le dernier discute les transformations des régions hydro-agricoles en pôle de croissance.

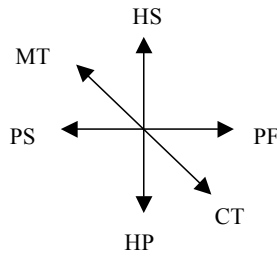
2. Méthodologie et cadre théorique d'analyse

L'analyse de la dynamique des territoires hydro-agricoles et les mobiles de leur réalisation a requis un inventaire des aménagements les plus importants au Burkina. Ces aménagements sont concentrés dans l'Ouest, le Sud-ouest et dans la plaine centrale. Une série d'entretiens sur plusieurs années avec les responsables des périmètres de Bagré, Sourou, la vallée du Kou, de Boulbi, auxquels se ajoutées des observations *in situ*, ont enrichi nos analyses. Une étude bibliographique sur les autres périmètres aménagés, les modèles théoriques de territorialisation hydraulique et les pôles de croissance ont complété l'analyse. Il s'agit du modèle théorique de la territorialisation hydraulique de Faggi (2000) et le concept de « zone économique clé » de Chi Ch'ao-Ting (1972). Ces deux outils d'analyse ont permis de comprendre les paradigmes qui ont guidé les choix politiques vers une hydraulique productive mais aussi la dynamique spatiale des aménagements hydro-agricoles et hydrauliques au Burkina.

Le modèle de la territorialisation hydraulique envisage les enjeux de l'irrigation en Afrique sahélienne comme une stratégie de reproduction des nouveaux États issus de la colonisation. Les différentes analyses confirment l'irrigation comme un outil

stratégique pour la légitimation sociale des Etats et des dirigeants africains après les indépendances. En effet l'État pour sa reproduction utilise le territoire comme un élément stratégique. L'analyse s'articule autour des objectifs de l'irrigation, des stratégies et des ressources mises en œuvre par les Etats dans le processus de contrôle du territoire (Raffestin, 1981). Configurés sur trois axes dans un modèle à trois dimensions les objectifs, les stratégies et les ressources peuvent être scindés en : i) objectifs : hydraulique productive (HP) ou une hydraulique stratégique (HS) ; ii) Stratégies : procédure forte (PF) ou procédure souple (PS) ; iii) les ressources : matérialisation du territoire (MT) ou le contrôle territorial (CT) (Fig. n°1).

Fig. N° 1. les axes de la territorialisation hydraulique.



Source: Faggi, 2000

La pertinence de ce modèle d'analyse dans l'interprétation de la territorialisation hydraulique au Burkina réside dans le fait que les aménagements hydro-agricoles, initiés depuis les années 1960, ont fait l'objet d'une forte rhétorique politique jusqu'aux années d'ajustements structurels avant de changer de paradigme. Cette analyse a été complétée par le concept de « zone économique clé » de Chi Ch'ao-Ting (1972), afin de comprendre la dynamique de l'irrigation au Burkina. Ce concept utilisé par Chi Ch'ao-Ting en Chine lui a permis d'établir des rapports entre la dynamique des régions agricoles et les changements de régime politique.

En outre l'analyse a combiné des entretiens auprès des responsables des grands aménagements hydroagricoles

3. La production d'espaces hydraulique et hydroagricole : une stratégie de légitimation politique et sociale

A l'image de tout organisme, l'Etat travaille pour sa propre reproduction, aussi manipule-t-il divers outils et stratégies dont la finalité est de montrer aux couches sociales sa vision et ses réalisations. Cela passe par l'élaboration de plan de développement et de réalisations d'infrastructures physiques imposantes.

3.1. Une planification favorisant le monde rural

Au lendemain des indépendances, le nouvel Etat du Burkina Faso disposait d'un vaste champ de complexité avec de nombreuses priorités de développement. En revanche, il était confronté aux mutations nationales et internationales et avait de la peine à asseoir sa légitimité sociale face à des populations pauvres, soucieuses de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat. Comment convaincre les acteurs sociaux, notamment les ruraux, de l'importance de l'Etat ? Cela passe par le renforcement de la structure territoriale qu'est l'Etat. Pour renforcer sa multistabilité, la structure territoriale va activer les processus autopoïétiques afin de créer un cadre autoréférentiel au sein duquel la territorialisation va se dérouler (Varela et Maturana, 1985). Au regard du déficit de consensus sociale et populaire, la structure étatique doit travailler à mobiliser toute la communauté autour d'un projet de société novateur pour le travail de construction nationale par le biais du territoire.

Les nouvelles élites vont d'abord, à travers l'autopoïèse horizontale, mettre en œuvre les appareils garantissant l'organisation territoriale. La stratégie de contrôle territorial s'inscrit dans la poursuite des opérations d'administration du pays en régions et Commune. Huit régions administratives ont été définies en 1960. Aux régions administratives seront associées des structures de développement à travers l'autopoïèse verticale (Turco A., 1986, 1988). Cet aspect intéressera l'organisation sociale et la mise en valeur économique du pays. La « confiscation » de ce rôle par l'État fait de ce dernier l'acteur incontournable des processus de territorialisation ; ce que certains auteurs ont qualifié d'État « patrimonial » (Bayard, 1993) c'est-à-dire, qui gère tous les processus de développement. Ainsi, pour améliorer le niveau de vie des populations et acquérir une caution populaire auprès de ces derniers, de nombreux programmes et plans de développement sont mis en œuvre.

L'option d'une planification de l'économie avec une part active de la puissance publique dans les investissements semble être retenue. Il se matérialise par l'adoption d'un premier plan de développement entre 1960 et 1962, suivi plus tard d'un autre plan quinquennal (1963-1967), mettant l'accent sur le secteur de l'eau et le développement agricole. Même après la première république sous le régime de Maurice Yameogo, 1^{er} président, les régimes de la 2^e république¹ et 3^e république vont privilégier l'option du plan. Durant cette période, la promotion du développement agricole est basée sur une approche communautaire encadrée par les sociétés d'intervention extérieures : le Bureau de Développement pour la Production Agricole (BDPA), la Société d'Aide Technique et de Coopération (SATEC), la Compagnie d'Intervention du Développement Rural (CIDR), le Groupement

1 1967- 1970 (plan-cadre de développement économique et social), 1971 (plan intérimaire), 1972-1976, 1977-1981.

Européen de Restauration des Sols (GERES), etc. Le succès mitigé de cette stratégie d'intervention conduit à l'adoption d'une nouvelle formule pour substituer les organismes d'intervention extérieure par des sociétés nationales. Ainsi, s'ouvre l'ère des Organismes Régionaux de Développement (ORD) dont l'objectif principal est de promouvoir le développement économique et social des populations rurales et la modernisation de l'agriculture (Ouédraogo, 1986, p. 217-250). Les ORD mirent l'accent sur le développement d'une agriculture pluviale en continuation de l'action des sociétés d'intervention extérieure. Cependant, la persistance des sécheresses fit comprendre la nécessité de développer parallèlement une agriculture moins tributaire des aléas climatiques à travers l'aménagement des vallées des cours d'eau. Ainsi, l'idée d'aménager les vallées des Volta (AVV) fut réactualisée dans les années 1966 avec le programme de développement et d'aménagement de la grande région de Ouagadougou (Ouédraogo, *Ibidem*).

Sous le régime de la révolution démocratique et populaire (1983-1987), l'option de la planification est retenue comme stratégie de développement, elle se matérialise à travers deux plans : le programme populaire de développement (PPD) et le plan quinquennal de développement populaire (PQDP). Le programme populaire de développement (PPD) a fait la prime à l'agriculture avec un accent particulier sur le secteur de l'eau, 44% des investissements y ont été consentis. Le PPD est remplacé entre 1986 et 1990 par le plan quinquennal de développement populaire (PQDP) qui à son tour consent 42% des investissements au secteur rural (Zagré, 1994).

Au bilan, c'est le secteur de l'agriculture notamment l'hydro-agriculture qui retient davantage l'option des planificateurs du développement. Les raisons tiennent au fait qu'au regard de l'importance de la population rurale, activer ce levier permet de satisfaire les besoins de la majorité et d'acquérir une certaine légitimité sociale auprès d'eux.

Au-delà des stratégies de planification mises en œuvre par les acteurs politiques, les modes d'intervention dans le monde rural peuvent également servir dans la quête de légitimité sociale.

3.2. Les modes d'intervention : de la gestion centralisée à la participation

Les pratiques d'intervention en milieu rural au Burkina Faso ont évolué au cours du temps, passant d'un modèle communautaire et centralisé à un modèle participatif et décentralisé. Le premier modèle fait la part belle aux interventions ciblées de l'Etat et de sa technostructure au sein des communautés. L'idéal communautaire est même resté ancrée dans les conceptions et pratiques des projets de développement de cette période post- indépendance. (Chauveau, 1992). Mais progressivement, elles ont été abandonnées au profit des approches dites participatives. D'abord les sociétés étrangères ont expérimenté les approches communautaires,

mais ces dernières, fautes de n'avoir pas réussi à intégrer leur milieu vont être abandonnées au profit des approches gestion des terroirs à partir des années 1980 (Palé, 2003). La mise en œuvre des approches gestion des terroirs a commencé avec une phase pilote en 1986 et élargi à plusieurs autres provinces à partir de 1991 avec le PNGT, appuyés par les projets de coopération (GTZ allemande, Pays Bas, Agence française de développement (AFD), Canada, etc.). En dépit des nombreux acquis, l'approche gestion des terroirs a faiblement associé la participation des acteurs locaux, les initiatives étaient centralisées. C'est donc au regard des limites des approches communautaires et de gestion des terroirs que les approches participatives ont été promues (Fediore, 1985). En effet, ces approches se focalisent sur la responsabilisation des populations et le développement d'un environnement institutionnel favorable (structures d'appui/conseil). Les projets de développement local ont été les artisans de cette approche ; elle sera par la suite appropriée et mise en œuvre par les collectivités décentralisées à partir de 2004. A travers ces nouveaux modes d'intervention, l'accent est mis sur la recherche d'un nouveau rapport entre les acteurs (paysans et structures d'encadrement) (Groupe de travail Coopération française, 1989).

4. L'irrigation : la panacée du développement agricole après les indépendances ?

Au lendemain des indépendances, le schéma de développement de l'hydro-agriculture semble s'être focalisé sur la riziculture à travers l'aménagement des bas-fonds et des retenues d'eau (Funel et Laucoin, 1980). Les premières interventions, notamment l'opération de développement de la riziculture pluviale par l'aménagement des bas-fonds, ont lieu entre 1961 et 1966 dans les villes de Ouagadougou et Koudougou. Ces opérations n'ont pas produit les résultats attendus en raison de la faible maîtrise de l'eau. Dès lors, on comprit qu'il était difficile de développer une agriculture crédible au Burkina si la maîtrise de l'eau n'était pas satisfaisante. Cette période marquant la fin de la décennie soixante connut également une sécheresse sévère qui a décimé les cultures et le bétail. Elle constitue le déclic qui va redonner un coup d'accélérateur aux aménagements en maîtrise totale.

L'ouverture de relations de coopération avec la République de Chine permet de démarrer en 1965, des aménagements rizicoles en aval des barrages de Boulbi (75 ha) et de Louda (112 ha). En effet, il s'est agi de restructurer dans un premier temps, les barrages déjà existants et de s'en servir pour aménager des plaines rizicoles à l'aval. Le second volet de cette stratégie a consisté en l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués en maîtrise totale. Le plus grand projet rizicole avec maîtrise de l'eau à cette époque fut sans contexte l'aménagement d'un périmètre de 1260 ha de rizière dans la vallée du Kou, à partir de 1967. Les débuts prometteurs de cette

expérience permirent de l'étendre dans les zones où les conditions hydrologiques, pédologiques et climatiques favorisaient la réalisation de périmètres en maîtrise totale. L'aménagement de la plaine de Kou fut poursuivi par la Chine Populaire entre 1973 et 1974. Ce pays continua également avec la réalisation des plaines de Karfiguela entre 1975 et 1977 et celle de Banzon entre 1977 et 1981 (Palé, 2012). Les premiers aménagements du Projet Sourou, identifié depuis l'époque coloniale par l'ingénieur Belling, sont réalisés en 1967. Cela a consisté en la mise en place de 145 ha de terres irriguées pour la production maraîchère. On note en outre la réalisation du projet agro-industriel d'installation d'une plantation sucrière à Bérégadougou, avec un potentiel de 10.000 ha irrigables. La dynamique générale de mise en place des aménagements avec maîtrise totale est renforcée par les effets de la sécheresse des années 1970. Elle a sévèrement touché le Burkina et révélé dans le même temps la nécessité d'investir dans les grands aménagements hydro-agricoles du fait qu'ils permettent de sécuriser la production agricole par l'irrigation.

Mais, à partir des années 1980, la crise de la dette de la plupart des pays africains, introduit de nouvelles conditionnalités pour le financement des grands aménagements, dans le cadre des Politiques d'Ajustements Structurels (PAS). Par ailleurs, avec l'éveil des mouvements écologistes qui estiment le coût environnemental de tels aménagements, un bémol est mis dans les grands projets d'irrigation.

5. De la mise en œuvre des programmes d'ajustements au changement de paradigme dans le développement hydro-agricole

Depuis 1965, les actions de développement entreprises dans le domaine de l'irrigation et de l'intensification agricole ont été conduites sous la houlette de l'Etat. L'entrée du Burkina dans le PAS avec ses nouvelles contraintes en matière d'investissement public ont mis à rude épreuve le rôle prépondérant de l'Etat dans les processus de développement de l'irrigation. Le désengagement de l'État, un des aspects clés de ce programme, s'est soldé par une réduction des financements en faveur du secteur agricole nécessitant ainsi sa réorganisation afin de permettre aux acteurs locaux d'y jouer un rôle de premier plan. En outre, le retrait de l'Etat vise à rendre le secteur agricole compétitif, car les nombreuses subventions jadis accordées pour les intrants agricoles, ont été considérablement réduites, voire supprimées. Sans investissements publics comment redonner à l'agriculture irriguée ses lettres de noblesses quand on sait qu'elle demeure l'alternative crédible pour le développement d'une agriculture durable au Burkina ?

Au regard des contraintes liées à la mise en œuvre du PAS dans le secteur agricole, une relecture des options et des orientations du développement dans

ce secteur s'est avérée nécessaire. Elle a induit une Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (MAHRH, 2004). Cette option tient au dynamisme de l'irrigation informelle qui s'est développée autour des centres urbains et autour des barrages, mais aussi de la volonté de réhabiliter de nombreux grands périmètres tombés en désuétude suite au désengagement de l'Etat.

Depuis la Lettre de Politique de Développement Agricole, en passant par le Plan Stratégique Opérationnel, et le Document d'Orientation Stratégique, on relève la volonté affichée de faire du secteur agricole un secteur compétitif où les acteurs privés doivent jouer un rôle important dans le financement des opérations d'aménagement. Au regard des objectifs assignés à l'agriculture à travers les documents précédemment cités, l'idée maîtresse qui se dégage est le souci de développer une irrigation productive et compétitive. Avec cette nouvelle orientation des finalités de l'irrigation, les stratégies d'intervention vont également connaître des modifications. En effet, tenant compte du processus de désengagement de l'Etat des secteurs de la production et de la commercialisation, les stratégies vont encourager les acteurs privés à y investir. Selon le niveau technique des aménagements, les interventions connaissent plusieurs facettes : pour les grands aménagements en maîtrise totale, plus de choix sont laissés aux coopératives pour une organisation/réorganisation interne tandis qu'au sein des aménagements villageois autour des points d'eau, des possibilités leurs sont offertes pour mettre en place de petits systèmes d'irrigation autogérés. La nouvelle option dans la stratégie d'intervention est la Procédure Souple (Faggi, 2000) qui laisse plus d'initiatives aux exploitants contrairement aux interventions rigides des structures de projets.

Les moyens mis en œuvre semblent également suivre les objectifs généraux formulés dans le PAS. En effet les investissements publics dans les grands aménagements ont diminué pour faire place à un appui institutionnel dans l'organisation des coopératives et la commercialisation à travers l'émergence d'un secteur privé dynamique. Par contre, en ce qui concerne l'irrigation informelle, dont l'avantage réside dans le fait que les frais d'aménagement sont supportables par l'exploitant, elle a peu d'impacts environnementaux, la maintenance des aménagements est assurée par l'exploitant ou par de petits artisans locaux, elle n'exige pas enfin de transferts de populations et les problèmes fonciers sont amoindris. Son développement croissant a amené les autorités à favoriser son émergence à travers de nombreuses actions. Le thème de la Journée Nationale du Paysan (JNP) de 2001 a porté sur le développement de la petite irrigation² thème. Pour accompagner le processus, un cadre institutionnel soldé par la mise en place d'organisme et de projets pour encadrer et aider les acteurs du secteur est mis en place. Le projet pilote de Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes (DIPAC) démarré

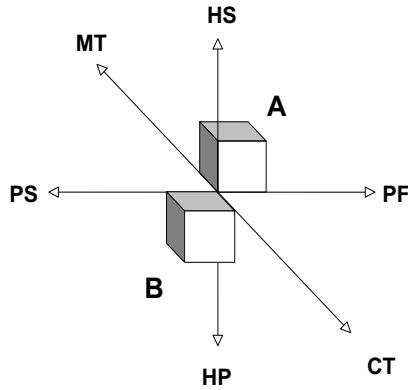
2 « La promotion et l'exploitation des petits périmètres irrigués villageois comme stratégies d'accroissement de la production agricole »

en 1998, tout en favorisant la promotion de techniques d'irrigation simples, met en place un cadre institutionnel pour encourager le développement du secteur privé sous la forme d'une Association des Professionnels de l'Irrigation et des Activités Connexes (APIPAC). Des projets à l'image du « Projet riz pluvial » sont chargés de la promotion de la riziculture de bas-fonds tandis que d'autres, s'illustrent dans la réhabilitation des barrages existants et la création de nouveaux aménagements sur la base de la participation des bénéficiaires. Concernant le projet riz pluvial, financé par la République de Taiwan, il a permis d'étendre la production à tout le pays alors qu'elle était concentrée autour des grands périmètres sous l'ère des AVV. Entre 1994 et 2014, 19.000 ha de bas-fonds rizicoles ont ainsi été aménagés. Quant au Projet National de Gestion des Terroirs 2^{ème} phase (PNGT), il met l'accent sur la capacité organisationnelle des paysans. Le Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV) a été institutionnalisé après sa phase pilote.

Suivant cette logique de restructuration du secteur agricole, la matérialisation physique de grands projets dans le paysage fait désormais place à une hydraulique informationnelle (Contrôle du Territoire) visant la formation des paysans et l'encouragement de leurs initiatives au détriment d'une réification coûteuse que les politiques d'ajustements structurels ne favorisent plus ou ont beaucoup retardé.

A l'image de l'irrigation dans la zone sahélienne (Faggi, 2000), celle du Burkina connaît désormais une nouvelle orientation qu'on peut schématiser comme suit : un passage de HS- PF- MT (A) vers HP- PS- CT (B). (Fig. n°2). En revanche, dans la pratique, les deux tendances se juxtaposent : l'Etat et ses structures techniques offrent plus d'autonomie aux structures locales mais continuent leur encadrement. Les enjeux stratégiques des aménagements hydroagricoles demeurent mais leur emprise diminue pour intégrer les enjeux de productivité. Les enjeux stratégiques sont si importants qu'ils ont guidé la dynamique des aménagements hydroagricoles.

Fig. N° 2. Tendances des politiques hydro-agricoles dans la zone sahélo-soudanienne.



Source: Faggi, 2000

6. Analyse spatiale des dynamiques de la territorialisation hydraulique

Le recours à l'irrigation en agriculture est lié à de nombreux facteurs dont les plus importants sont écologiques. Néanmoins des mobiles socio-politiques et économiques peuvent aussi y inciter. La logique hydro-agricole de mise en valeur des ressources agricoles qui voit le jour vers la fin de la colonisation sera poursuivie avec le nouvel État indépendant. Au regard de la physionomie des sites, il résulte que les aménagements ont été réalisés selon des priorités qu'il convient d'analyser. A cet effet, le concept de *zona economica chiave*³ utilisé par Chi Chao Ting (1972) pour interpréter le rôle de l'Etat dans la riziculture chinoise nous semble pertinent pour analyser le cas de l'irrigation au Burkina. Aussi, utiliserons-nous pour notre analyse, d'une façon analogue, le concept de région hydraulique motrice.

6.1. Les mutations des régions d'irrigations motrices

Les grands projets d'irrigation au Burkina Faso et dans toute la zone Sahélo-soudanienne constituent les locomotives du développement agricole en particulier et du développement en général. Ce qui amène à parler de régions hydrauliques motrices, lesquelles ont connu des mutations selon les régimes politiques et les objectifs assignés à l'irrigation. Dans ces régions d'irrigation dominante, se trouve un grand projet qui fait figure de miroir et de vitrine de la politique hydro-agricole.

3 Zone économique clé

Ce projet constitue le levier du schéma de développement de l'irrigation dans le pays. Mais à côté des projets vitrines, il existe des petits projets d'irrigation dispersés à travers le pays.

Les régions hydrauliques motrices ne sont pas restées statiques dans une zone donnée. Selon le régime politique, les intérêts en jeu et les objectifs, elles ont connu des mutations, vers d'autres horizons. Les mouvements des régions hydrauliques ont souvent coïncidé avec les changements de régimes à la tête du pays. Au nombre des mobiles de cette mutation, il y a le fait que chaque régime, voulant marquer son époque, n'entend pas poursuivre les projets du régime précédent. De ce fait, les régions hydrauliques ont évolué d'une zone à l'autre. Tout compte fait, les régions hydrauliques motrices ont été d'abord motivées par les avantages naturels de la zone à aménager.

La mise en place des périmètres à l'époque coloniale répondait au souci de produire du riz pour combler la demande grandissante au sein de la population urbaine en croissance spectaculaire. Le choix des sites tenait aux conditions agro-climatiques relativement bonnes par rapport au reste du pays. Ainsi, les aménagements de Malba dans le sud-ouest, puis de Loumana dans l'ouest, répondaient à la volonté de produire du riz pour subvenir aux besoins de la colonie. La réticence des populations lobi à cultiver du riz à Malba (Savonnet, 1985) amena l'administration coloniale à envisager un autre projet à Loumana en pays sénoufo, où il existe une tradition de riziculture, donc une motivation certaine des populations à pratiquer cette spéculation. L'importance du projet rizicole de Loumana (1200 ha) laisse dire qu'il a constitué la région hydro-agricole motrice de cette période. Les autres projets sont de moindres importance. L'échec du projet rizicole de Loumana du fait de l'épidémie d'onchocercose entraîne une réorientation de la région hydro-agricole motrice vers la pénéplaine centrale (Hervouet, 1980). En effet, le « refus paysan » des populations lobi aux activités rizicoles, et les conséquences sanitaires de la plaine de Loumana, conduisent à l'abandon de cette zone pour la pénéplaine centrale où les populations sont réputées travailleuses d'une part, et que le risque sanitaire y serait amoindri du fait de la faiblesse relative de la pluviométrie par rapport au sud-ouest d'autre part.

Dans la pénéplaine centrale, on enregistre une assez bonne participation des populations dans les plaines de Boulbi et surtout dans les périmètres maraîchers à Kongoussi où, suite aux grandes sécheresses des années 1967-68, les populations au bord du désespoir ont trouvé le salut dans l'aménagement de périmètres pour les cultures de contre saison. Par ailleurs les aménagements rizicoles, notamment les bas-fonds améliorés pour la riziculture, réalisés par la SATEC, puis le Fond de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER), ont montré leur vulnérabilité face à des sécheresses assez rudes. Suite aux nouvelles relations de coopération avec Taiwan, et surtout les travaux menés dans les différentes stations de recherches expérimentales implantées à travers le pays, pour apprécier les aspects climatiques, pédologiques, hydrologiques,

la zone de l'ouest semble de nouveau privilégiée. On y voit la réalisation du périmètre de la vallée du Kou, qui constitue avec le complexe agro-industriel de Bérégadougou, les projets phares de cette période. Dans le reste du pays, on réalise de petits projets hydrauliques et hydro-agricoles sans grandes importances.

Les années 1980 marquent la décennie faste des grands aménagements. La révolution burkinabè sous la houlette de Thomas Sankara, réactive le vieux projet Sourou de la période coloniale et en fait le « *grenier du Burkina* » (Dumont, 1993 ; Bethemont et *al.*, 2003). Ce projet constitue, pendant la première moitié des années 1980, la locomotive du développement hydro-agricole au Burkina. Ainsi la région hydro-agricole motrice fait un petit recul vers le nord-ouest du Burkina. Pendant cette période, le projet est un « miroir » en matière de développement agricole, il est l'objet d'une forte rhétorique dans un cadre intégrant l'hydraulique stratégique (HS). Toujours sous le régime de Thomas Sankara, la région hydro-agricole motrice « glissera » plus tard vers l'est et ensuite vers le centre-est. A l'est, on enregistre la construction du barrage hydroélectrique de la Kompienga entre 1986 et 1988. Il constitue une réalisation importante pour cette région qui connaît son premier grand projet hydraulique. L'infrastructure est orientée vers la production d'énergie hydroélectrique surtout et la production halieutique ensuite. Bien qu'important, il ne suscite pas une forte rhétorique à l'image du Projet Bagré, car la dimension mobilisation des producteurs, et donc populaire y est très marginale.

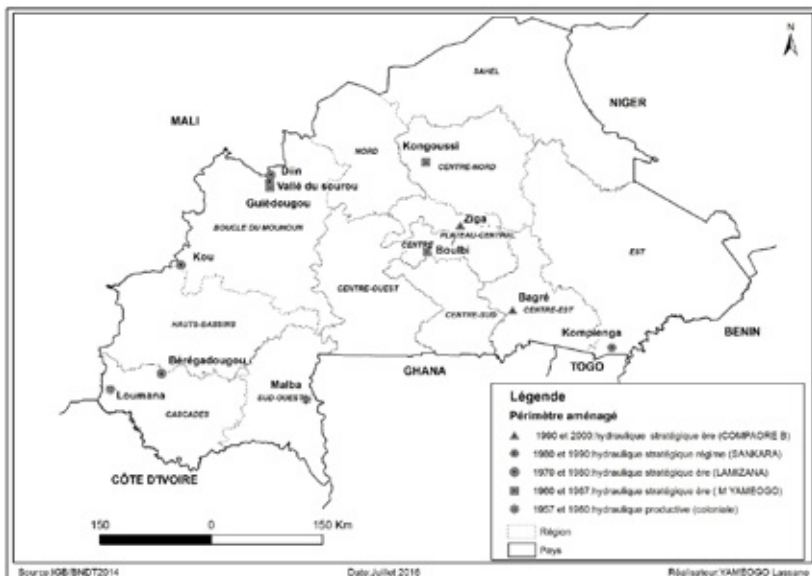
Les négociations pour le financement de ce dernier projet (Bagré) ont lieu pendant la Révolution d'août. Mais c'est après l'avènement du régime de Blaise Compaoré en 1987, que les travaux d'aménagement du barrage et de la centrale démarrent, en 1989. Avec la fin du régime révolutionnaire de Sankara,⁴ la zone hydraulique motrice est donc réorientée vers le centre-est du pays. Le projet d'aménagement de Bagré, identifié aux lendemains des sécheresses de 1970, attire l'attention des autorités politiques, notamment le Front Populaire, qui en fait le projet phare de cette période. En effet, dans son souci de redorer son image suite à l'impopularité dont il est l'objet, le nouveau régime semble vouloir conquérir la légitimité à travers les grands travaux. Il se lance dans la matérialisation effective du projet Bagré dont les financements ne sont pas encore bouclés. Au regard de l'importance des terres à aménager, ce périmètre demeure la zone hydraulique motrice jusqu'aux années 2000, avant de connaître une léthargie. Il a été supplanté en termes de rhétorique par le projet Ziga d'adduction en eau potable de la capitale. Cette infrastructure continue de focaliser et d'attirer l'attention des autorités politiques. Cet égard tient à l'importance de l'adduction en eau potable de la capitale et aux montants à investir dans l'infrastructure. A côté de ce projet moteur, on

4 En octobre 1987, un coup d'Etat militaire met fin au régime du capitaine Sankara qui est remplacé par son ami Blaise Compaoré.

enregistre une centaine d'autres projets d'irrigation diffus à travers le pays. Bien que n'ayant pas l'importance des grands projets hydrauliques ou hydro-agricoles précédents, ils ont l'avantage de concerner directement les populations rurales qui auront à disposition de l'eau en permanence et des activités en saison sèche. Par ailleurs, ces aménagements ont la particularité d'être sommaires et facilement gérables car ne nécessitant pas une organisation agro-managériale à l'image des grands périmètres : selon le modèle théorique, on peut les classer dans la Procédure Souple et le Contrôle Territorial. Le contexte économique mondial marqué par les Programmes d'Ajustements Structurels a guidé cette nouvelle option d'irrigation qui privilégie les petits aménagements sur l'ensemble du pays. Contrairement aux précédentes décennies, où les aménagements concentrés dans l'ouest et le sud-ouest ont été guidés par les aptitudes agro-climatiques et agro-pédologiques, cette nouvelle orientation privilégie l'ensemble du pays en exploitant les dépressions humides. Elle semble être motivée aussi par les conséquences du déficit pluviométrique, de la sécheresse et l'intérêt de conserver l'eau pour une réutilisation à des fins agricoles ou alimentaires en saison sèche.

Depuis 2008, les regards se tournent progressivement vers Samendeni qui abrite les travaux d'un barrage à vocation multiple : pêche, hydroélectricité et agriculture. Le barrage de Samandéni fait aussi déjà l'objet d'une forte rhétorique, bien que le projet soit encore à la construction de la digue et de la centrale. Cela fait déjà penser que la région de Samendéni est la prochaine la région hydro-agricole motrice (fig. 3).

Fig. N° 3. Dynamique des zones d'irrigation au Burkina Faso.



6.2. Les enjeux géopolitiques de la dynamique des zones d'irrigation : les pyramides des temps modernes

En marge des motivations objectives qui ont présidé la mise en place des régions hydro-agricoles, des mobiles politiques ont sous-tendu certaines interventions. Ainsi, les aménagements de la vallée du Kou et du Sourou qui ont nécessité un transfert de population, ont comporté des dessous politiques. Le transfert de population du plateau central vers le Kou et le Sourou visait à magnifier les actions du nouveau gouvernement issu du mouvement populaire de janvier 1966⁵. En effet, bien qu'ayant acquis sa légitimité initiale du soulèvement populaire, ce gouvernement a du mal à la maintenir du fait des sécheresses qui annihilent les efforts de développement. L'aménagement de ces retenues pour résorber le trop plein des populations de la pénéplaine centrale à travers leur transfert, répond à la volonté de l'Etat de récolter des dividendes politiques. Le souci de recaser dans la plaine du Sourou les expulsés mossi de l'office du Niger, en 1966, démontre la volonté de recréer les mêmes conditions de travail pour les rapatriés. Les mobiles politiques du projet Sourou ont été beaucoup plus prononcés avec le régime révolutionnaire qui a ressuscité le projet en léthargie au cours des années 70, afin d'asseoir la légitimité de son pouvoir, à travers les grands travaux hydro-agricoles (Faggi, 2004). Le déplacement de la région d'irrigation vers le Centre-est et l'Est sous les régimes révolutionnaires entre dans la même stratégie de légitimation politique. Tout comme le Conseil National de la Révolution (CNR)⁶ marque son temps par les grands travaux, le Front Populaire⁷ et ensuite la IV^e République, distinguent leur époque à travers les projets Bagré, Ziga et Samandéni. Le développement récent de la petite irrigation sur l'ensemble du pays ne pourrait-il pas cacher des intérêts politiques ? En effet, la forte rhétorique autour des aménagements promus par le programme petite irrigation villageoise (PIV), semble montrer la volonté du régime en place de présenter des résultats satisfaisants au terme du mandat et solliciter une nouvelle réélection auprès des populations rurales. A l'évidence, les grands projets d'irrigation ont toujours revêtu des intérêts géopolitiques. C'est à l'image des pharaons d'Egypte qui édifiaient les pyramides pour se perpétuer et marquer leur passage à la tête de l'Etat (Bethemont, 2002).

5 Insurrection populaire et Coup d'Etat qui ont renversé le premier Président Maurice YAMEOGO

6 1983-1987

7 1987-1991

7. Des régions d'irrigation motrices aux pôles de développement local

Perçu pendant longtemps comme un outil de géopolitique pour marquer le passage des dirigeants et des régimes politiques, les aménagements hydro-agricoles au Burkina Faso n'ont pas répondu aux attentes de productivité et de rentabilité économique. Les résultats économiques mitigés ont donc guidé une réorientation des ambitions vers des objectifs de rentabilité. L'introduction des programmes d'ajustements structurels a constitué le virage permettant de changer le cap vers une agriculture plus productive. En effet, le retrait de l'Etat des secteurs de production pour se consacrer à ses fonctions régaliennes a jeté les bases pour que le secteur privé et les structures locales s'approprient les aménagements et la gestion des périmètres.

Dans les zones aménagées, de nombreux investissements ont été effectués par l'Etat, les partenaires techniques et financiers. Avec le retrait de l'Etat, il s'est avéré nécessaire de ré-organiser les acteurs pour une appropriation des infrastructures. C'est en cela que l'idée retenue est celle de transformer les territoires hydro-agricoles en pôle de croissance. Au-delà de la volonté de transformer les territoires agricoles, c'est une relecture de l'assise économique du pays en utilisant la concentration des investissements dans certaines localités et secteurs d'activité pour polariser le développement et créer une dynamique régionale (Yameogo, 2015). Les régions d'irrigation motrices vont donc se muer en pôle de croissance et pouvoir ainsi exercer un effet d'entraînement des localités périphériques. La théorie des pôles de croissance est conçue comme une « agglomération d'entreprises motrices et dynamiques où l'investissement a des effets d'entraînement importants sur l'économie régionale » (Lajugie, 1985).

Ainsi, le périmètre de Bagré, dernière vitrine des régions motrices, a servi de premier modèle de pôle de croissance. Pour les concepteurs de ce modèle de développement basé sur la polarisation des investissements, un pôle de croissance « consiste à favoriser des activités économiques autour d'une ou de plusieurs industries ou secteurs, en partageant la même infrastructure, les mêmes services dans une région spécifique donnée, à travers une masse critique d'interventions ». Depuis 2011, la zone d'intervention du projet pôle de croissance de Bagré reçoit de nombreux investissements en marge de ceux réalisés depuis la construction du barrage en 1994. La réussite de ce modèle de développement devrait permettre d'étendre l'initiative à d'autres régions. A cet effet, en dehors du pôle minier du Sahel en préparation, les autres pôles seront non seulement centrés sur l'agriculture mais auront pour centre d'impulsion les zones d'aménagement hydro-agricoles. Il s'agit du pôle de croissance du Sourou (plaine hydro-agricole), de Samandéni (plaine agricole) et celui des cascades (complexe sucrier).

Il est vrai qu'avec le changement d'orientation, la rentabilité des investissements est fortement privilégiée mais il n'en demeure pas moins que le caractère stratégique de ces opérations reste non négligeable.

Au-delà de la polarisation des investissements dans les zones d'irrigation motrice pour dynamiser leur hinterland, l'action des acteurs locaux ne saurait être négligée. L'analyse des modes d'intervention, évoluant du mode communautaire vers celui décentralisé traduit une responsabilisation progressive des acteurs du territoire. Dans les périmètres irrigués du Sourou, de la vallée du Kou et de Bagré, les coopératives de producteurs se sont véritablement appropriées la masse territoriale créée par les différents projets. Cette appropriation des actions de développement ne jette-t-elle pas les bases d'un développement local ? Les analyses faites par Bethemont et *al.* (2004) et Yameogo (2015) respectivement au Sourou et à Bagré laissent présager d'un réveil territorial dans les anciennes zones de planification agricole.

8. Conclusion

L'aménagement du territoire et l'intervention de l'Etat dans la planification du développement permettent aux structures déconcentrées de continuer à jouer un rôle prépondérant dans le processus décisionnel et dans la mise en œuvre des projets hydro-agricoles. En s'appropriant la planification des terres irriguées, les hommes politiques utilisent le territoire à des fins de géopolitiques et surtout comme des « pyramides des temps modernes ». Cette conception du territoire hydro-agricole a eu pour conséquence d'entraîner une dynamique spatiale des régions d'irrigation à travers l'ensemble du Burkina Faso. Bien que la répartition des aménagements hydro-agricoles soit avantageuse en termes d'équilibre du développement régional, la rentabilité économique des investissements n'a commencé à intéresser les acteurs politiques qu'après l'adoption des programmes d'ajustements structurels. Depuis lors, les zones d'aménagement hydro-agricoles polarisent le développement régional et évoluent progressivement vers des pôles de croissance, entraînant dans leur sillage les acteurs locaux. Ainsi, tirant profit de la fenêtre d'opportunités qu'offrent la décentralisation et la promotion de l'entrepreneuriat local, les collectivités territoriales et les entrepreneurs locaux initient de nouveaux projets de territoire. Au bout du compte, les investissements massifs dans les zones aménagées en dépit d'avoir servi comme outil de propagande politique pour les Etats, se révèlent aujourd'hui comme des leviers du développement local, pourvu que les acteurs locaux s'approprient la masse territoriale.

Bibliographie

- Banque Mondiale, 1981, Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara, Programme indicatif d'action, Washington
- Bayart, J.F., 1993. *L'état en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Éditions Fayard.
- Bethemont J., 2002, Les grands fleuves, Paris, Armand colin.
- Bethemont J., Faggi P. et Zoungrana T.P., 2003, *La vallée du Sourou: genèse d'un territoire hydraulique en Afrique soudano-sahélienne*, Paris, L'Harmattan.
- Chauveau JP, 1992 « Du populisme bureaucratique dans l'histoire institutionnelle du développement rural en Afrique de l'ouest », *Bulletin de l'APAD*[En ligne], 4
- Chi Ch'ao-Ting, 1972, *Le zone economica chiave nella storia della Cina*, Torino, Einaudi.
- Dumont R., 1993, *Pour l'Afrique j'accuse*, Paris, Plon.
- Faggi P., 2000, "La territorialisation hydraulique du Sourou : le cadre théorique ", in Faggi P. e Mozzi P. (a cura di), *La territorialisation hydraulique dans la vallée du Sourou (Burkina Faso)- Lignes pour la recherche*, Università degli studi di Padova, Dipartimento di Geografia, "Materiali", 22, pp.11-16.
- Faggi P., 2004, « Projets d'irrigation et développement dans la vallée du Sourou : échec apparents et succès final » in : *Priorités et pratiques du développement en Afrique subsaharienne*, Università degli studi di Padova, Dipartimento di Geografia « Quaderni del Dipartimento di Geografia, 22, pp. 265-275.
- Fediore I. 1985, «Les formes de participation paysanne à la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal», in : *les politiques de l'eau en Afrique*, (ss. dir.), Paris, ACCT, 581-607.
- Funel J M, et Laucoin G., 1980, *Politiques d'aménagement hydro-agricole*, Paris, PUF.
- Groupe de travail Coopération française, 1989, Les interventions en milieu rural. Principes et approche méthodologique, par, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, 198p.
- Hervouet J.P., 1980, *Du riz et des aveugles : l'onchocercose à Loumana*, Ouagadougou, ORSTOM.
- Lajugie, J., 1985, « L'élaboration de la théorie économique spatiale et l'apparition de la politique d'aménagement du territoire et de développement régional », in : Lajugie J., Delfaud P. et Lacour C., *Espace régional et aménagement du territoire*, Paris, Dalloz, 2e édition, 987 p., 1er Partie, pp. 5-166
- MAHRH, 2004, *Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée*, Rapport principal, Ouagadougou, 170 p.
- Maturana H. R. et Varela F.J., 1985, *Autopoiesi e cognizione la realizzazione del vivente*, Padova, Marsilio.
- Ouédraogo O.D, 1986, *Aménagement hydro-agricoles, opérations « terres neuves » et déplacements de populations au Burkina Faso de 1900 à nos jours*, Thèse d'État, Université de Bordeaux III, UER de Géographie, T1et 2, 1090 p.
- Palé F.O. K, 2012, « Genèse et évolution d'un aménagement hydro-agricole : le périmètre rizicole de la vallée du Kou (Burkina Faso) », *AHOHO, Revue de géographie de Lomé*, n°9, 6è année, pp.1-13.
- Palé F. O. K, 2003, « Aménagements hydro-agricole, assistance technique et auto- promotion paysanne au Burkina Faso : cas des périmètres aménagées de la vallée du Sourou », *Cahiers du CERLESHS*, n°20, p156-178.
- Raffestin C., 1981, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.

- Savonnet G, 1985, « Le refus paysan au Burkina », in : *Les politiques de l'eau en Afrique*, (ss. dir.), Paris, ACCT, pp.255-269.
- Turco A., 1986, *Geografie della complessità in Africa: interpretando il Senegal*, Milano, Unicopli.
- Turco A., 1988, *Verso una teoria geografica della complessità*, Milano, Unicopli.
- Yameogo L. 2015, Le pôle de croissance de Bagré dans la nouvelle projectualité du développement au Burkina Faso, *Rivista Geografica Italiana*, n° 122, pp. 305-322.
- Zagré P., 1994, *Les politiques économiques du Burkina Faso : une tradition d'ajustement structurel*, paris, Karthala.

CHAPITRE V

De la similie vectrice ennemie, à l'homme déprédateur : la problématique de la mise en valeur durable des ressources naturelles dans les vallées libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest

Frédéric Koulanswonthé PALÉ

palefredy@gmail.com

Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Résumé

L'objectif de cette étude est d'analyser les conséquences démographiques et environnementales de la recolonisation des vallées libérées de l'onchocercose. La méthodologie mise en œuvre est basée sur des enquêtes et des observations sur le terrain, appuyées par l'exploitation de données secondaires issues de la recherche documentaire. Les résultats de la recherche montrent que la dynamique démographique et la dégradation du milieu dans ces zones libérées de l'onchocercose, ont pris des proportions inquiétantes, compromettant les objectifs de développement escomptés. Des stratégies efficaces de protection et de conservation des ressources naturelles sont absolument nécessaires, afin de freiner le processus, pour un développement durable.

Mots-clés: Afrique Occidentale, onchocercose, ressources naturelles, mise en valeur, dégradation du milieu.

1. Introduction

L'onchocercose, encore appelée « *cécité des rivières* », est une endémie qui a durement sévi dans les vallées fluviales d'Afrique occidentale, rendant aveugles des dizaines de milliers de personnes. Même si elle n'a pas été la cause fondamentale du dépeuplement de ces vallées (Hervouet, 1992 ; Clanet, 1983 ; Paris, 1983)¹ elle

¹ Dans leurs études, ces auteurs ont montré qu'il y a eu des causes historiques et d'autres maladies comme la trypanosomiase, antérieures à l'onchocercose.

a largement contribué à leur désertion et à l'abandon des terres les plus fertiles de la région.

Face au désastre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unis pour le développement (PNUD), et l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont entrepris l'éradication de ce fléau, afin de rendre habitables les vallées. Grâce à une stratégie d'action appelée « Programme de lutte contre l'onchocercose (OCP) »² appliquée à partir de 1974, environ 25 millions d'hectares de terres arables furent assainies (FAO, 2015). Outre la question de santé publique qui sous-tendait ce programme, il se justifiait par des objectifs socio-économiques, visant l'aménagement et la recolonisation des espaces libérés de l'onchocercose. C'est ainsi que chaque pays, selon sa politique nationale de développement économique et social, a entrepris la mise en valeur de ses vallées et le transfert des populations.

Mais plus d'une quarantaine d'années après, une nouvelle problématique semble se poser dans les zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest, en termes de peuplement et de mise en valeur durable des ressources naturelles. Déjà, en 1998, la FAO, l'un des piliers du programme OCP écrivait dans son mensuel d'information, « l'Actualité » de septembre 1998 :

« ...Le retour des populations sur les terres libérées de l'onchocercose menace les écosystèmes fragiles en Afrique de l'Ouest (...). Là où l'ennemi était autrefois la simulie vectrice, aujourd'hui, les problèmes sont la déforestation, l'érosion et le surpâturage ».

Ce constat suscite les interrogations suivantes :

- par quels processus ces zones libérées de l'endémie et aménagées pour y installer des populations afin d'améliorer leurs conditions de vie, se retrouvent-elles dans une dynamique régressive de l'environnement ?
- la capacité de nuisance de l'homme est-elle plus élevée pour le développement de la vallée que celle de la simulie ?
- Quelles actions faut-il entreprendre pour gestion durable des ressources naturelles ?

Le présent article est la synthèse d'une étude menée dans ces vallées libérées de l'onchocercose. L'objectif principal est d'apprécier les conséquences environnementales de la mise en valeur et de la recolonisation. Plus spécifiquement, il s'agit de mesurer l'impact de l'action humaine sur le milieu, et d'analyser les possibilités d'une gestion durable des ressources naturelles.

² En anglais, Onchocercose control program (OCP)

La démarche méthodologique mise en œuvre est axée sur la recherche documentaire et des investigations sur le terrain. De la recherche documentaire, il ressort que les zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest, ont été l'objet de nombreuses études ; mais très peu ont été centrées sur la dégradation des ressources naturelles. La plupart d'entre elles traitent de la stratégie des aménagements et des aspects liés au transfert des populations, aux activités agro-pastorales et à leur impact socio-économique. La colonisation agricole et les conséquences environnementales n'y sont pas suffisamment analysées. Les chercheurs qui s'y sont intéressés, n'en ont pas fait un objectif spécifique de recherche, prenant en compte la dynamique des écosystèmes.

Les investigations sur de terrain ont été menées dans les «vallées des Volta»³ au Burkina Faso, particulièrement dans la vallée du Mouhoun, au Sud-ouest du pays.

Les résultats de la recherche sont présentés dans un plan structuré en quatre volets : le premier traite de l'épidémiologie de l'onchocercose et ses conséquences socio-économiques ; le second est consacré à la lutte contre l'endémie ; le troisième analyse les conséquences de la mise en valeur et de la recolonisation des vallées ; le quatrième fait le point des actions entreprises face à la dégradation des ressources naturelles.

2. L'onchocercose, une entrave à la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest

L'action entreprise par l'Organisation mondiale de la santé et ses partenaires en Afrique de l'Ouest, se justifiait par la nécessité d'éradiquer l'onchocercose qui entravait la mise en en valeur des ressources naturelles. Il est donc nécessaire de connaître cette endémie, afin d'apprécier ses conséquences sur les hommes et leurs activités. La démarche est celle de la géographie de la santé, qui étudie les interrelations entre le milieu et la maladie, ainsi que ses incidences socio-économiques.

2.1. L'épidémiologie de l'onchocercose

L'onchocercose est une maladie parasitaire dont l'agent pathogène est une filaire appelée *Onchocerca volvulus*, qui a pour hôte principal l'homme. On distingue le mâle et la femelle. Ce sont des vers légèrement transparents de couleur opalescente qui vivent dans des nodules fibreux sous-cutanés.

Une fois fécondée, la femelle émet pendant une durée de vie moyenne de 12 à 14 ans, des millions de microfilaires d'environ 0,3 mm que l'on rencontre dans le derme ainsi que dans les tissus oculaires de l'homme infecté.

Le vecteur de la maladie est la similie, un moucheron hématophage de 1 à 3 mm de long, dont le nom scientifique est *Simulium damnosum*. Il y a plusieurs

3 Volta noire, Volta blanche, Volta rouge, actuellement et respectivement, Mouhoun, Nakambé, Nazinon.

espèces de simulies, mais seule l'espèce *Simulium damnosum* existe en Afrique Occidentale. L'existence des vecteurs de l'onchocercose, leur reproduction et leur survie, sont intimement liées aux caractéristiques du milieu physique, notamment le climat, l'hydrologie, la végétation et la géomorphologie. Ces éléments du milieu naturel n'engendrent pas directement la maladie, mais comportent en eux, des facteurs favorables à la reproduction des simulies et à l'établissement de leurs gîtes.

De tous ces facteurs naturels, c'est surtout le facteur hydrologique qui est déterminant. La distribution de la maladie y est étroitement liée. Tout espace onchocerquien est caractérisé par l'existence d'un cours d'eau offrant un certain nombre de conditions internes, qui favorisent l'existence et le développement des vecteurs. Les foyers de l'endémie s'articulent autour des cours d'eau propices à la formation de gîtes larvaires des simulies. On comprend donc la présence de cette endémie dans les vallées fluviales de l'Afrique Occidentale

Aux facteurs naturels s'ajoutent les facteurs anthropiques qui, de façon indirecte, influent sur la dynamique des vecteurs. En effet, l'homme n'est pas étranger à la création de certaines situations favorables à la dynamique de la simulie. Par ses multiples activités, il peut modifier volontairement ou involontairement les conditions de vie des vecteurs. Par exemple, la construction de retenues d'eau destinées à l'irrigation locale ou à la pêche, peut entraîner l'installation des gîtes à simulies.

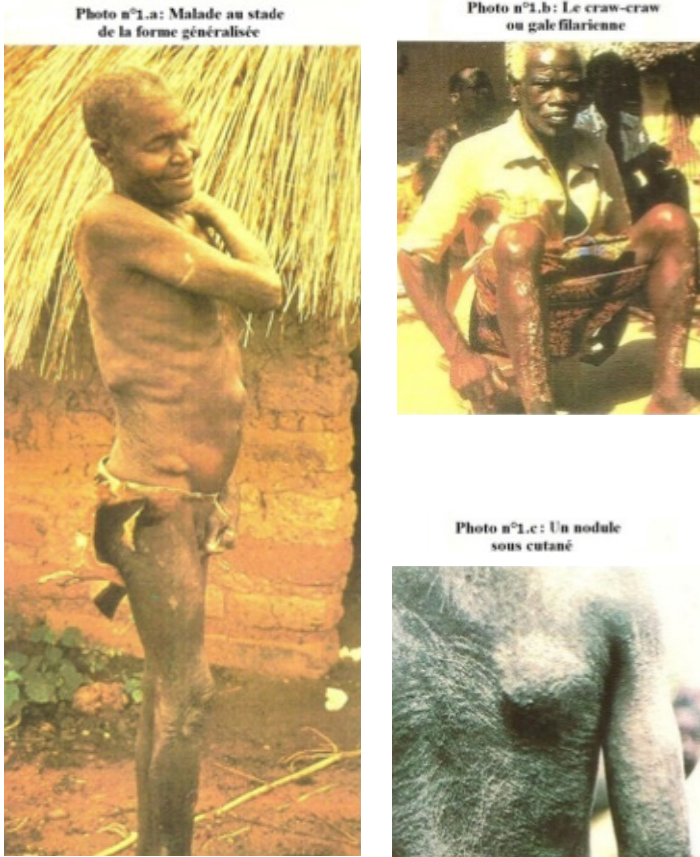
Le rôle de la simulie est essentiel dans la transmission de la maladie. L'homme est le seul réservoir connu du parasite. A l'état larvaire, puis adulte, les filaires parasitent les tissus sous-cutanés de l'homme. Le mode de transmission se caractérise par le simple contact de l'homme et du vecteur. Les manifestations cliniques de l'onchocercose sont fort diverses (cf. photo n°1). On distingue selon la forme de l'atteinte, le syndrome cutané et le syndrome oculaire.

Le syndrome cutané se caractérise en général par les onchocercomes, nodules sous cutanés dont la taille varie de 3 à 30 mm de diamètre. Ces nodules renferment des microfilaires qui migrent sous le derme, causant des démangeaisons intenses et une dégénérescence de la peau. Au cours de leur invasion du derme, les microfilaires pénètrent dans les tissus oculaires, gagnent la cornée à partir de la conjonctive et causent des lésions oculaires. Cela aboutit à l'altération de la vision qui se caractérise par une baisse de l'acuité visuelle pouvant conduire à la cécité.

2.2. Les conséquences de l'onchocercose

Tel que le montrent les signes cliniques, l'onchocercose est une maladie dont les conséquences sont considérables pour l'homme et ses activités. Elles sont d'ordre sanitaire et socio-économique. L'onchocercose en tant qu'endémie, a des conséquences qui se manifestent aux plans médical, démographique et économique (Sorre M., 1933 ; Hervouet, 1979 ; Remy, 1983).

Photo N° 1. Les signes cliniques de l'onchocercose.



Source : OMS/Oncho (1996).

Au plan médical, il y a les souffrances qu'elle cause aux individus : Manifestations cutanées, lésions oculaires pouvant mener à la cécité, un handicap que l'individu traînera toute sa vie. Au plan démographique, sans être la seule cause de la désertion des vallées fluviales d'Afrique Occidentale, cette maladie en est un facteur déterminant.

Sur le plan économique, l'onchocercose exerce un double effet destructeur sur la population. Les individus qui en sont atteints s'exposent à une baisse de la capacité de production. Cela entraîne la réduction de la main d'œuvre dans les ménages, et par voie de conséquence, la régression de leur économie. Les aveugles ou malvoyants deviennent une charge pour la collectivité. Les habitants désertent les

vallées fertiles pour s'établir sur des terres pauvres et épuisées. Hervouet (1983) qui a mené des recherches sur cette maladie dans le bassin du Mouhoun au Burkina Faso, montre comment elle a entraîné la perte de la force de travail dans le village de Loumana, à cause de la cécité des forces productives. Cela s'est traduit par la régression des superficies rizicoles et la transformation du système de production, qui s'est orienté vers les cultures extensives sèches dans la brousse, là où il n'y a pas de simulies. Les conséquences en sont, la chute de la production du riz et une perte financière brute de près de 15 000 000 FCFA. La plaine 5 ans après l'aménagement, fut abandonnée à cause de l'onchocercose.

L'onchocercose a été une entrave considérable au développement des vallées fluviales d'Afrique Occidentale. L'ampleur de la maladie et les enjeux économiques, expliquent les stratégies de lutte mises en œuvre contre l'onchocercose. Il s'agit des tentatives de protection des populations contre la simulie, et les actions entreprises par l'OMS pour l'éradication de la maladie.

3. Le programme OCP, une action d'envergure pour l'éradication de l'onchocercose et la mise en valeur des vallées

Vu l'enjeu que constituait ces milieux pour le développement économique des pays concernés, un vaste programme a été mis en œuvre pour enrayer l'endémie, à défaut, la contrôler. Il s'agit du Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest (OCP).

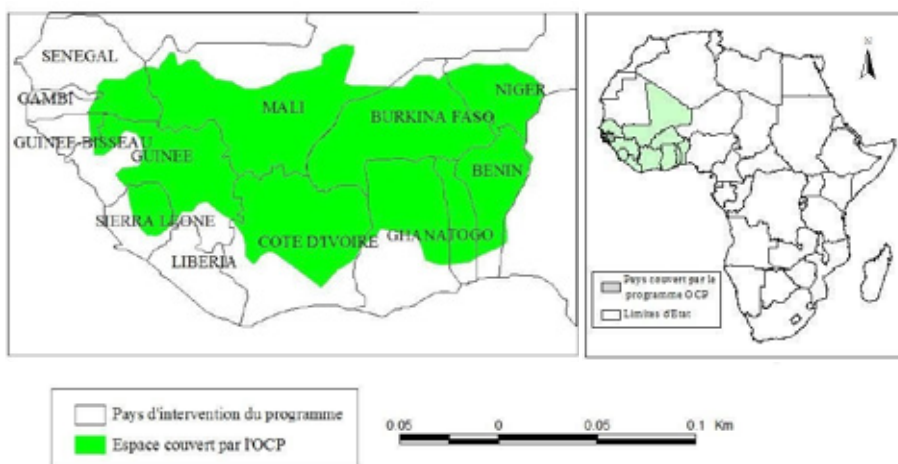
3.1. Objectifs et stratégie de mise en œuvre du programme OCP

En Afrique Occidentale, la lutte contre l'onchocercose a été d'abord menée par l'Organisation de Coordination et de Coopération pour la lutte contre les Grandes Endémies (OCCGE) dès les années 1950, au même titre qu'un autre fléau, la trypanosomiase. Les organismes internationaux d'assistance en étroite collaboration avec les pays concernés, ont par la suite et pour plus d'efficacité, pris le relais afin d'engager une action synergique à même de venir à bout du fléau. Le programme OCP avait pour objectifs :

- d'éliminer l'onchocercose et faire en sorte que cette endémie cesse d'être un problème de santé publique et un facteur limitatif du développement économique des milieux concernés ;
- de permettre le repeuplement et la mise en valeur des milieux fertiles inhabités, libérées de la maladie.

Les pays concernés par cette endémie étaient : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo (cf. carte n°1). Des vallées aux terres fertiles et bien arrosées, s'étendant sur plusieurs bassins hydrographiques, constituaient les foyers de la maladie. L'ensemble des zones couvertes par le programme s'étendaient sur environ 1 250 000 km² et regroupaient 30 millions de personnes, dont plus de 2 millions étaient atteintes d'onchocercose. Parmi ces dernières, 100 000 étaient aveugles.

Carte N° 1. L'espace couvert par le Programme OCP en Afrique Occidentale.



Source: FAO 1998/ Webmaster@fao.es

SAWADOGO E.

Septembre 2012

La stratégie de base de la lutte est fondée sur la rupture de la chaîne de transmission par destruction du vecteur à son stade le plus vulnérable, c'est-à-dire au stade larvaire. La destruction des larves est obtenue par le traitement à insecticides répétitifs des gîtes à simulies. L'opération consistait à répandre chaque semaine des insecticides biodégradables par hélicoptère et par avion sur les sites de reproduction. Cela permet de détruire les simulies à l'état larvaire, c'est-à-dire avant que les femelles, devenues adultes, ne prennent leur premier repas sanguin pour se reproduire, devenant ainsi des vecteurs d'*Onchocerca volvulus* (OV). Des traitements médicamenteux en appui à cette action d'envergure, étaient appliqués individuellement aux sujets atteints par la maladie.

3.2. Le bilan du programme OCP

En 1991, le programme OCP avait atteint son objectif de contrôle de l'onchocercose et les vallées précédemment infectées ont été déclarées assainies et parfaitement habitables.

Du point de vue médical, le Programme de lutte contre l'onchocercose peut être considéré comme un succès : plus de 30 millions de personnes ont été mises à l'abri de la maladie ; environ 1,5 million de malades ont pu être guéris, et les 10 millions d'enfants qui ont vu le jour depuis le début du programme ne courent plus le risque de contracter la maladie. Selon les estimations de l'OMS, au moins 500 000 cas de cécité auront été évités.

Le contrôle du vecteur a permis la mise en valeur des vallées, et la réinstallation de paysans et d'éleveurs sur les terres fertiles assainies et désormais accessibles. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'aménagement des Vallées des Volta (AVV) en Haute-Volta (actuel Burkina Faso), avec pour mission, d'organiser la mise en valeur des zones libérées de l'onchocercose et d'y installer des colons, dans une stratégie de gestion rationnelle des ressources naturelles.

A travers le programme OCP de l'OMS, l'endémie onchocerquienne a été maîtrisée, créant ainsi des conditions favorables à l'aménagement des vallées. Les stratégies et les moyens mis en œuvre répondent aux objectifs d'un développement économique et social durable, par une mise en valeur rationnelle des ressources naturelles. Le succès du programme OCP a entraîné le lancement en 1996, d'un deuxième programme appelé « Programme africain pour la lutte contre l'onchocercose (APOC), qui regroupe 19 pays du continent où la cécité des rivières reste endémique⁴.

Très satisfaits des résultats obtenus, les pays africains ont célébré les 14 et 15 juillet 2016 à Ouagadougou (Burkina Faso), sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, « le succès de 42 ans de lutte contre l'onchocercose »⁵. Ils se sont surtout réjouis des énormes acquis sanitaires, et des terres fertiles libérées pour la réinstallation des populations. Mais qu'en est-il de la gestion des ressources naturelles dans les vallées, après la victoire sur l'onchocercose ?

4 Ces pays sont : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Gabon, le Kenya, le Liberia, le Malawi, le Mozambique, le Nigeria, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie, et l'Ouganda.

5 Selon le quotidien *SIDWAYA du Burkina Faso*, n°8204, du 15 au 17 juillet 2016.

4. De la simulie, un danger pour l'homme, à l'homme, une menace pour l'environnement

En 1998, soit une vingtaine d'années après le programme OCP, la FAO déclarait dans sa même revue citée plus haut : « *La bataille contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest, maladie cruelle qui a rendu aveugles des dizaines de milliers de personnes et en a forcé un nombre encore plus grand à abandonner certaines des terres les plus fertiles de la région, s'est soldée par une grande victoire. Les 25 millions d'hectares (chiffres estimatifs) de vallées fluviales fertiles qui sont maintenant libérées de l'onchocercose pourraient nourrir et améliorer les conditions de vie d'environ 17 millions de personnes (...). Voici la bonne nouvelle. La mauvaise est que dans les zones libérées de l'onchocercose où les villageois reviennent en grands nombres pour remettre en culture leurs terres fertiles, la réinstallation a été si rapide que les écosystèmes déjà fragiles sont gravement menacés (...). Il faut œuvrer afin que les excellents résultats obtenus sur le plan médical ne se transforment pas en un échec au niveau du développement ou en une catastrophe écologique (...). Autrefois, les populations ont abandonné leurs terres à cause de la maladie. Ce serait une honte si elles repartaient à cause de la pauvreté ou de problèmes d'environnement qui auraient pu être évités* ».

4.1. Une forte dégradation des ressources naturelles

L'ensemble des zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest sont actuellement confrontées à une dégradation accélérée des ressources naturelles, bouleversant les écosystèmes qui étaient bien en équilibre avant la lutte contre la simulie et la mise en valeur des vallées. L'action du Programme de lutte contre l'onchocercose (OCP) a permis de maîtriser l'endémie, mettant ainsi à la disposition des populations les riches potentialités des vallées. La réalisation de ce programme est incontestablement un succès qui se mesure également à l'amélioration des conditions sanitaires, l'aménagement des vallées et leur recolonisation. Mais de nos jours, ces vallées se caractérisent par une forte dégradation du milieu, remettant en cause les objectifs de développement visés.

De nombreuses études d'organismes internationaux partenaires du programme OCP, soulignent l'impact de la dynamique du peuplement sur les ressources naturelles dans les zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest. Elles en appellent à des stratégies efficaces de protection et de conservation, afin de freiner le processus, si l'on veut espérer un développement durable dans ces zones. On peut citer celles du CICRED (Comité International de Coopération dans les recherches nationales en démographie) de la FAO et de l'ORSTOM. Certaines de ces études apportent des informations importantes sur la situation des écosystèmes

dans les vallées des Volta au Burkina Faso, les bassins de la Comoé et du Bandama au Nord de la Côte d'Ivoire, et celui du Bafing en Guinée.

Au Burkina Faso, des chercheurs qui se sont intéressés aux vallées des Volta, font cas de l'état de dégradation avancée des ressources naturelles. Ainsi, Idani (2009), relève l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles dans la vallée du Nakambé (ex Volta blanche). Il reste persuadé que « dans quelques années, si rien n'est fait, les productions agricole et fourragère seront compromises, car la capacité de la nature à se renouveler est déstabilisée » (cf. photo n°2).

Photo N° 2. Sol latéritique pauvre non exploité dans la vallée du Nakambé.



Source : Cliché, Idani, Sept. 2008.

Dans le bassin du Mouhoun (ex Volta noire) la situation est également préoccupante. RABO (1991) qui a étudié le village de Samandeni, relève que « *L'aménagement du terroir est marqué par l'accroissement des surfaces cultivées, la persistance de certaines techniques traditionnelles (agriculture extensive) ont entraîné progressivement la dégradation du milieu naturel, posant ainsi un problème de déséquilibre des écosystèmes* ».

Dans le même bassin où nous avons particulièrement mené des investigations dans la vallée de la Bougouriba, on note une dégradation poussée des ressources naturelles, notamment les sols et le couvert végétal. Cela traduit à la fois l'importance de la dynamique démographique et une extensification des systèmes de production agro-pastoraux. L'épuisement des sols a pour conséquences, la raréfaction des terres cultivables et la baisse des rendements agricoles. Les rendements en cultures traditionnelles qui étaient de l'ordre de 650 kg/ha pour le sorgho et de 400 kg/ha pour le mil, sont passés respectivement à 425 kg/ et 350 kg/ha⁶. L'insuffisance des terres cultivables a entraîné la diminution de la durée de

⁶ Données du Centre régional de promotion agropastorale (CRPA)

la jachère. Les terres mises au repos sont exploitées avant terme, ce qui ne permet pas leur restauration. Elle a aussi contribué à engendrer des migrations de la zone aménagée vers d'autres régions, à la recherche de meilleures terres.

4.2. Les causes de la dégradation des ressources naturelles

A l'origine de cette évolution régressive des ressources naturelles dans la zone aménagée, il y a sans conteste la détérioration des conditions climatiques. Mais si les facteurs physiques sont unanimement mis en cause dans les changements des écosystèmes, il ne faut cependant pas occulter la dimension humaine de la dynamique environnementale. De ce point de vue, les facteurs explicatifs de cette dynamique régressive du milieu dans les zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest, sont principalement d'ordre anthropique. L'action conjuguée de la recolonisation de la vallée par les paysans officiellement installés et des migrations incontrôlées, a eu pour conséquences, une croissance démographique accélérée intensifiant l'occupation de l'espace, et une pression sur les ressources naturelles.

La population des zones libérées de l'onchocercose au Burkina Faso s'est accrue à un rythme accéléré dès lors que celles-ci ont été aménagées et désenclavées. La croissance démographique est très disparate d'un pays à l'autre et surtout à l'intérieur de chacune des zones considérées. Selon les études du programme OCP, elle varie entre 3 et 5 % par an. Ces études montrent également qu'en moins de 20 ans, la population a doublé dans la plupart des zones libérées de l'onchocercose (CICRED, 1996). La taille des unités d'exploitation s'est considérablement accrue, passant de 6 personnes au départ, à 12 voire 15 selon les pays.

Mais, on ne peut se limiter à établir une relation directe entre densité de population, intensité de l'occupation et modifications écologiques. Certes, l'augmentation de la population est un facteur intensifiant ou accélérant les processus de dégradation de l'environnement. Mais, l'homme, à travers ses diverses activités de production, est le principal responsable de la dégradation des ressources naturelles dans les zones libérées de l'onchocercose.

Dans la plupart des vallées aménagées, l'accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'une intensification agricole suivie, ni de mesures efficaces de protection et de conservation des ressources naturelles. Les systèmes de production agro-pastoraux sont encore caractéristiques d'une agriculture extensive. Les stratégies mises en œuvre n'ont pas été en mesure de transformer les structures agraires traditionnelles et de moderniser l'agriculture. Cela s'explique en grande partie par un relâchement des actions d'intensification, au fur et mesure de l'accroissement démographique, qui a fini par dépasser les capacités d'accueil et d'encadrement des exploitants.

Par ailleurs, la situation foncière dans ces zones aménagées est caractérisée par une précarité des droits d'accès à la terre, surtout pour les migrants, mettant

ainsi leurs exploitations dans une instabilité permanente. Cela n'incite pas les paysans à s'investir dans des actions d'intensification agricole et de protection de l'environnement. De ce fait, cette précarité des droits fonciers constitue une menace pour une mise en valeur durable des ressources naturelles.

Face à la dégradation progressive du milieu dont les riches potentialités ont justifié la lutte contre l'onchocercose et la mise en valeur des vallées, des actions ont été entreprises afin de freiner le processus.

5. Les actions entreprises face à la dégradation des ressources naturelles

Ces actions menées aussi bien au plan international, national et transfrontalier, s'inscrivent dans la stratégie d'un développement durable des zones libérées de l'onchocercose. Au plan international, il s'agit de la tentative de « plan d'action de la FAO »; à l'échelle des Etats concernés par l'endémie, des actions internes et transfrontières ont été entreprises pour freiner le processus de dégradation des vallées.

5.1. Le plan d'action de la FAO

Au plan international, on retiendra surtout le plan d'action de la FAO en 1994. Après vingt ans d'efforts pour contrôler le vecteur de la cécité des rivières, et face à la dégradation des ressources naturelles, il était apparu nécessaire d'établir les principes directeurs d'une stratégie de développement socio-économique des terres libérées de la maladie et de planifier les actions qui, au-delà des progrès réalisés dans le domaine de la santé publique grâce au contrôle de la maladie, pourraient permettre d'obtenir de meilleurs résultats économiques pour les paysans installés. La FAO a alors mené des études qui lui ont permis de faire l'état des lieux et de proposer un plan d'action axé sur « *la mise en valeur durable des ressources naturelles des zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest* »

Mais de l'avis de certains responsables du plan qui ne sont plus de nos jours en activité mais qui ont bien voulu nous accorder des entretiens⁷, ce plan n'a pas été mis en exécution par les Etats pour diverses raisons. Les principales seraient, le manque de moyens financiers et de volonté politique.

⁷ Il s'agit notamment de Gérard CIPARISSE, ancien secrétaire technique du programme inter-agences des Nations Unies de lutte contre l'onchocercose.

5.2. Les actions étatiques et transfrontalières

A l'échelle des Etats concernés par l'onchocercose et le programme OCP, des actions de protection et de conservation des ressources naturelles ont été entreprises, selon la politique de développement rural de chaque pays. Ainsi, au Burkina Faso, l'Etat a mis en place une série de stratégies qui se résument à un certain nombre d'actions axées sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. C'est dans ce cadre que s'inscrit « l'approche gestion des terroirs » du Programme national de gestion des terroirs (PNGT) actuellement appliquée dans les vallées libérées de l'onchocercose. Parmi les actions menées sur le terrain, ce programme accorde une place importante à la « préservation et la restauration des ressources naturelles (eau, sol végétation, faune) ». La stratégie est basée sur la responsabilisation totale des communautés de base. Pour cela, celles-ci sont soumises à un large programme de formation principalement axé sur les techniques de conservation des eaux et des sols (CES), la production de la fumure organique, les techniques de reboisement et l'agroforesterie. Le programme comporte également un volet « Education environnementale » consacré aux actions de sensibilisation et d'éducation aux questions environnementales.

Les réalisations sur le terrain sont assez importantes et témoignent d'une prise de conscience des acteurs, de l'amenuisement de leur potentiel de survie. Elles montrent également leur engagement à prendre en main le développement de leurs terroirs. Ainsi, on note des ouvrages et techniques de conservation des eaux et des sols : cordons pierreux, paillage, zaï, demi-lunes, fosses fumières, reboisements et agroforesterie (cf. fig. n°3)

A l'échelle des zones libérées de l'onchocercose en Afrique Occidentale, des actions de développement concertées entre les pays concernés ont été entreprises. Ainsi, à l'initiative de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la FAO, le Burkina et le Ghana ont mis en œuvre en 2003, un « *projet pilote de développement socio-économique de la zone transfrontalière Burkina Faso Ghana libérée de l'onchocercose* ». ⁸

Dans chaque pays, et de part et d'autre de la frontière, un cadre géographique a été défini pour l'exécution du projet (cf. carte n°2). Au Burkina Faso, le projet a été exécuté dans les provinces du Nahouri et du Boulgou. Au Ghana, il a été mis en œuvre dans la Région de Upper East comprenant les districts de Bawku, de Bolgatanga et de Bongo.

8 Ce projet a été initié par la CEDEAO, financé par le Royaume de Belgique à hauteur de **1 100 055 \$ US** et exécuté techniquement par la FAO. La contrepartie burkinabé s'élevait à **100.000 \$ US**

Photo N° 3. Quelques ouvrages de restauration des sols dans le bassin du Mouhoun (Burkina Faso)

Cordons pierreux sur le versant d'une colline

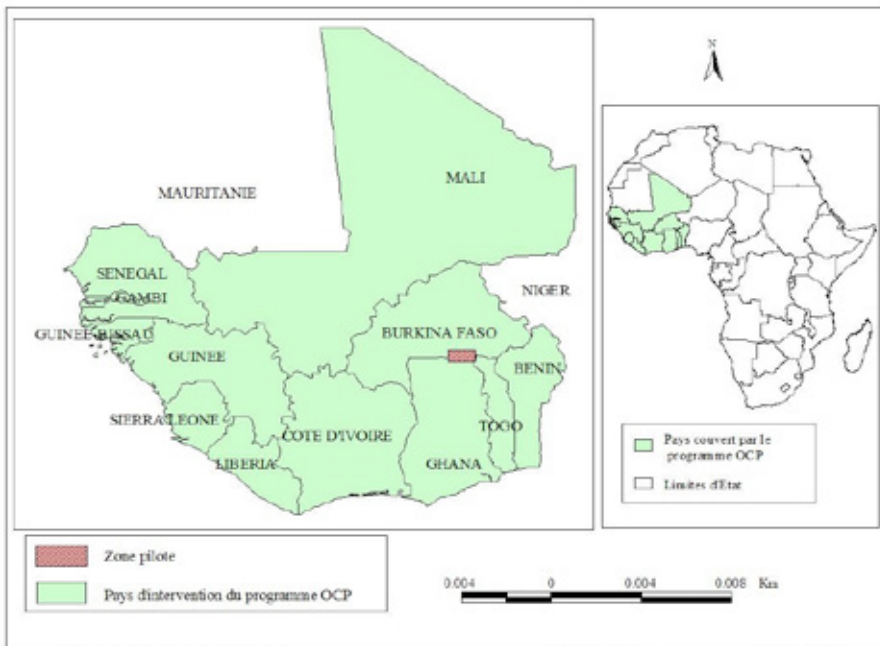


Une parcelle de demi-lune



Source : Cliché PALÉ O. K. F (2012).

Carte N° 2. Localisation du projet pilote Burkina – Ghana



Source : FAO ,Rapport final projet pilote

SAWADOGO E.

Septembre 2012

Ce projet pilote qui voudrait servir d'expériences aux autres pays de la zone du programme OCP, s'est fixé pour objectif, de « réduire la pauvreté en zones rurales et jeter les bases d'un développement socio-économique durable dans les zones libérées de l'onchocercose aux niveaux national et transnational ». Cet objectif se

justifie par la nécessité d'un développement durable dans cette zone transfrontalière libérée de l'onchocercose, et qui comme les autres, connaît de nos jours, une dégradation très poussée des ressources naturelles et des conditions de vie des populations.

La réalisation du projet a d'abord nécessité un diagnostic exhaustif des opportunités de développement, qui a fait ressortir tant sur le plan national que transfrontalier, toutes les potentialités et les contraintes liées à la gestion des ressources naturelles, ainsi que les possibilités de développement dans la zone des bassins versants communs. Le diagnostic a été appuyé par une cartographie de la zone transfrontalière, une base de données socio-économiques, un schéma directeur et de développement des bassins versants.

Des actions ont ensuite été menées sur le terrain, conformément à l'objectif de gestion durable des ressources naturelles. Elles ont été axées sur l'amélioration des pratiques agricoles, la formation des paysans aux techniques de protection et de conservation des ressources naturelles. L'amélioration des techniques a été possible grâce à l'introduction de nouvelles techniques agricoles à travers des « Parcelles test de démonstration » (PTD). Sur ces parcelles, sont testées les principales techniques et pratiques culturales, notamment le sarclage et le labour selon les courbes de niveau ou perpendiculairement à la pente du terrain, le semis en lignes, l'usage des semences sélectionnées, l'épandage des engrais minéraux, du fumier/compost, etc.

En matière de formation, les paysans des deux sites frontaliers ont été initiés à la confection des diguettes antiérosives et des cordons pierreux, la construction et l'exploitation des fosses fumières. A l'issue de la formation, les producteurs ont bénéficié de petits outillages tels que les brouettes, les pioches et les pelles.

Au terme de 3 années d'exécution du projet, les résultats ont été très satisfaisants selon le rapport d'évaluation. En matière de gestion des ressources naturelles, on note un renforcement important des compétences tant individuelles que collectives, ainsi qu'un accroissement substantiel des rendements et des revenus, grâce à l'application de paquets technologiques appropriés ; des infrastructures économiques (routes et barrage) identifiées avec les communautés villageoises sont en voie de réalisation ; aux plans interne et transfrontalier des deux pays, des cadres dits de « planification communautaire participative » ont été mis en place sur l'initiative de la FAO.

Ainsi, dans les villages, il y a le « plan participatif de développement villageois (PPDV) » pour le Burkina, ou « Participatory Community Plan (PCP) » pour le Ghana ; à l'échelle transfrontalière, il y a des plans inter-villageois ou transfrontaliers. La mise en place de ces cadres régionaux de politique et de planification du développement, crée des conditions favorables à une gestion concertée des ressources naturelles communes et à l'intégration sous régionale.

Appréciant ces résultats obtenus par le projet pilote, les bailleurs de fonds les ont jugés satisfaisants. Ils ont alors souligné la nécessité d'étendre l'expérience à

d'autres zones transfrontalières, et de viabiliser les zones libérées de l'onchocercose qui constituent des pôles de développement après l'éradication de la maladie. Ces zones selon eux, peuvent contribuer dans une large mesure à la réduction de la pauvreté dans la sous-région.

6. Conclusion

L'action de l'OMS en 1974 à travers le programme OCP, a abouti à l'éradication de l'endémie que constituait l'onchocercose dans les vallées d'Afrique Occidentale, et à la mise en valeur des terres fertiles jadis sous-exploitées. Mais une quarantaine d'années après, on note une dégradation très poussée des ressources naturelles, bouleversant l'équilibre des écosystèmes déjà fragilisés par les aléas climatiques, et compromettant ainsi les excellents résultats obtenus sur le plan sanitaire. Le désenclavement de la zone libérée de l'onchocercose a entraîné, parallèlement au transfert organisé de population, une occupation spontanée de l'espace, et une pression sur la terre. Les actions entreprises pour freiner le processus et promouvoir un développement durable par une gestion durable des ressources naturelles sont certes efficaces ; mais leur impact demeure encore insuffisant face à l'ampleur du phénomène.

L'avenir de ces zones se pose donc en termes de peuplement et de mise en valeur des ressources naturelles pour un développement durable. Le développement ne peut être durable que si les générations présentes ont su mettre en œuvre des techniques d'utilisation et de gestion rationnelles des ressources naturelles, afin de satisfaire de manière appropriée leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures. Des actions urgentes et concertées sont à entreprendre afin que comme l'a dit la FAO, « *les excellents résultats obtenus sur le plan médical ne se transforment pas en un échec au niveau du développement ou en une catastrophe écologique* ». Pour être efficaces et à même d'inverser la tendance actuelle, ces actions devront prendre en compte la maîtrise de la dynamique du peuplement en rapport avec la disponibilité des ressources, et l'aménagement du territoire.

La maîtrise du peuplement dans les vallées libérées de l'onchocercose, constitue un défi pour le développement d'une agriculture durable. Le développement dans ces vallées ne peut se faire sans le contrôle de la dynamique démographique en cours, et ses implications sur l'occupation de l'espace. La préservation des ressources naturelles ne peut être assurée sans prendre en compte l'évolution des modes d'accès à la terre et de faire-valoir, qui dépendent de la dynamique du peuplement.

Parallèlement à la maîtrise de la dynamique du peuplement, des actions d'intensification agricole devront être entreprises; car l'accroissement de la population n'explique pas à elle seule cette dégradation accélérée des ressources naturelles. Les

systèmes de production encore extensifs, constituent un facteur déterminant. Il est donc nécessaire d'accompagner la maîtrise du peuplement par des actions d'intensification agricoles intégrées, à travers des techniques de production adaptées à la protection de l'environnement.

Toutes ces actions pour être efficaces, devront s'inscrire dans une stratégie globale d'aménagement du territoire. Par définition, l'aménagement du territoire est une politique de planification spatiale, qui vise à assurer un développement harmonieux de l'espace concerné par une meilleure répartition des populations et des activités. Il implique une prise de conscience des acteurs et leur participation effective à la gestion de leur espace, la finalité étant de promouvoir un environnement sain, d'assurer la qualité des espaces et leur durabilité. La prise en compte de l'approche aménagement du territoire, est aujourd'hui une donnée essentielle dans les actions de développement des zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest, aussi bien dans chaque pays concerné, qu'à l'échelle transfrontalière.

De ce point de vue, les actions concertées à l'échelle des zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest peuvent être efficaces pour le développement de ces zones. Vu les résultats encourageants de ce projet transfrontalier, il serait nécessaire de l'étendre aux autres zones libérées de l'onchocercose, au stade actuel de la dégradation de leurs ressources naturelles ; car ces zones constituent incontestablement des pôles de développement, qui peuvent contribuer dans une large mesure à la réduction de la pauvreté dans la sous-région, si on prend réellement en compte, la dynamique du peuplement et la gestion durable des ressources naturelles.

Bibliographie

- CEDEAO (2011). Évaluation du Projet pilote de développement socio-économique de la zone transfrontière Burkina Faso Ghana libérée de l'onchocercose, rapport final, Vol. 1, Ouagadougou, 118 p.
- CICRED/FAO (1996). Dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose ; pour une mise en valeur durable, présentation des résultats des études démographiques nationales. FAO, Ouagadougou, 41 p.
- CICRED (1999). *Dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest, synthèse des monographies nationales*. CICRED, Paris, 138 p.
- CIPARISSE G. (1999). « Bref historique de l'OCP », in *dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique Occidentale* », CICRED/FAO, Paris, pp. 109-121.
- FAO (1998). *L'Actualité*. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
- FAO. (2015). *1945, 70 ans de la FAO*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 260 p.
- Hervouet, J.-P., Prost A., (1979). « Organisation de l'espace et épidémiologie de l'onchocercose », in *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*, mémoires ORSTOM, n° 89, Paris, pp. 179-190.

- Hervouet, J.-P. (1983). « Aménagement hydro-agricole et onchocercose : Loumana (Haute Volta) », in *de l'épidémiologie à la géographie humaine, Tavaux et documents de géographie tropicale n°48*, ACCT/CEGET (CNRS), Talence pp.271-275.
- Hervouet, J.-P. (1983). Bilan de l'occupation des terres libérées l'onchocercose après 10 ans de lutte anti-si-mulidienne, ORSTOM/O.C.P, Ouagadougou, 37 p. + 12 cartes H.T.
- Clanet, J. C., Hervouet J.-P. (1983). Synthèse des études sur le bilan de l'occupation des terres des vallées libérées de l'onchocercose, OCP, Ouagadougou 7 p.
- Hervouet, J.-P., (1992). « Les bases du mythe du dépeuplement des vallées soudaniennes par l'onchocercose », in *La Santé en société : regards et remèdes*, ORSTOM, Coll. « Colloques et séminaires », Paris, pp. 273-302.
- Idani T. F., (2009). *L'homme et l'eau dans la vallée du Nakambé au Ganzourgou, Burkina Faso*. Thèse de doctorat en géographie, option « Géographie physique », Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 330 p.
- N'gessan K., (2007). « Migrations dans les terres libérées de l'onchocercose : risques et opportunités ». In *Grain de sel*, n°40, septembre-novembre 2007, PP. 20-21.
- Orstom, OMS/OCP (1986). Impact écologique de la recolonisation des zones libérées de l'onchocercose dans les vallées Burkinabé (Nazinon, Nakambé, Mouhoun, Bougouriba), extrait du rapport final, vol I et II, Ouagadougou, 109 pages + 42 cartes.
- Palé O. K. F. (2012). *Recolonisation de la vallée de la Bougouriba libérée de l'onchocercose et mise en valeur des ressources naturelles*. Thèse de Doctorat Unique de géographie humaine, Université de Lomé, Togo, 330 p.
- Paris F., (1983). « Système d'occupation de l'espace et onchocercose : foyer de la Bougouriba – Volta noire (Haute-Volta) », in *de l'épidémiologie à la géographie humaine, Tavaux et documents de géographie tropicale n°48*, ACCT/CEGET (CNRS), Talence, pp. 259-270.
- Paris F. (1983). L'occupation des vallées de la Bougouriba et de la Volta noire. Dynamique des cultures et de l'habitat depuis 1974, rapport régional OCP/ORSTOM, Ouagadougou, 18 p.
- Rabo A. (1991). *Onchocercose et occupation de l'espace à Samandéni*, Mémoire de maîtrise de géographie, option « Géographie de la santé », Université de Ouagadougou, 105 p.

CHAPITRE VI

Dynamique de l'occupation du sol dans la commune de Joal-Fadiouth (Sénégal)

El Hadji BALLA DIÈYE^(1,2)

edieye@univ-zig.sn

Tidiane SANÉ^(1,2)

Oumar SY^(1,2)

Amadou TAHIROU DIAW⁽²⁾

Pierre DIOH⁽²⁾

⁽¹⁾Département de Géographie, UFR Sciences et Technologies, Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)

⁽²⁾Laboratoire d'Enseignement et de Recherche en Géomatique (LERG), Ecole Supérieure Polytechnique (Sénégal)

Résumé

Le chapitre étudie la dynamique de l'occupation du sol dans la commune de Joal-Fadiouth de la lagune de même nom. Les méthodes de la télédétection, de la cartographie et des SIG sont mis en œuvre avec l'utilisation et le traitement des données aériennes et spatiales combinées à des travaux de terrain. Le réseau hydrographique et les différentes unités géomorphologiques de la lagune de Joal-Fadiouth, la dynamique de la population et des quartiers de la commune et la dynamique spatio-temporelle de la mangrove sont décrits. L'étude cartographique de l'occupation et de l'utilisation du sol de la lagune de Joal-Fadiouth a permis de mettre en évidence les caractéristiques d'un milieu complexe qui a connu d'importantes modifications tant au plan des paysages naturels, de la démographie et des activités socioéconomiques.

Mots-clés : Occupation du sol, Télédétection, Cartographie, SIG.

1. Introduction

La commune de Joal-Fadiouth-Ngazobil, plus connue sous le nom de commune de Joal-Fadiouth, est administrativement située dans le département de Mbour qui forme avec les départements de Tivaoune et de Thiés, la région de Thiés. Créée par la loi 66-20 du 01-02-1966, elle est située à 32 km de la ville de Mbour et 112 km de la capitale Dakar, sur la Petite Côte du littoral sénégalais, sur la partie Sud du Département de Mbour. Elle est centrée par 14°06' et 13°13' de latitude Nord et 16°47' et 16°53' de longitude Ouest (carte 1).

Fig. N° 1. Localisation de la commune de Joal-Fadiouth

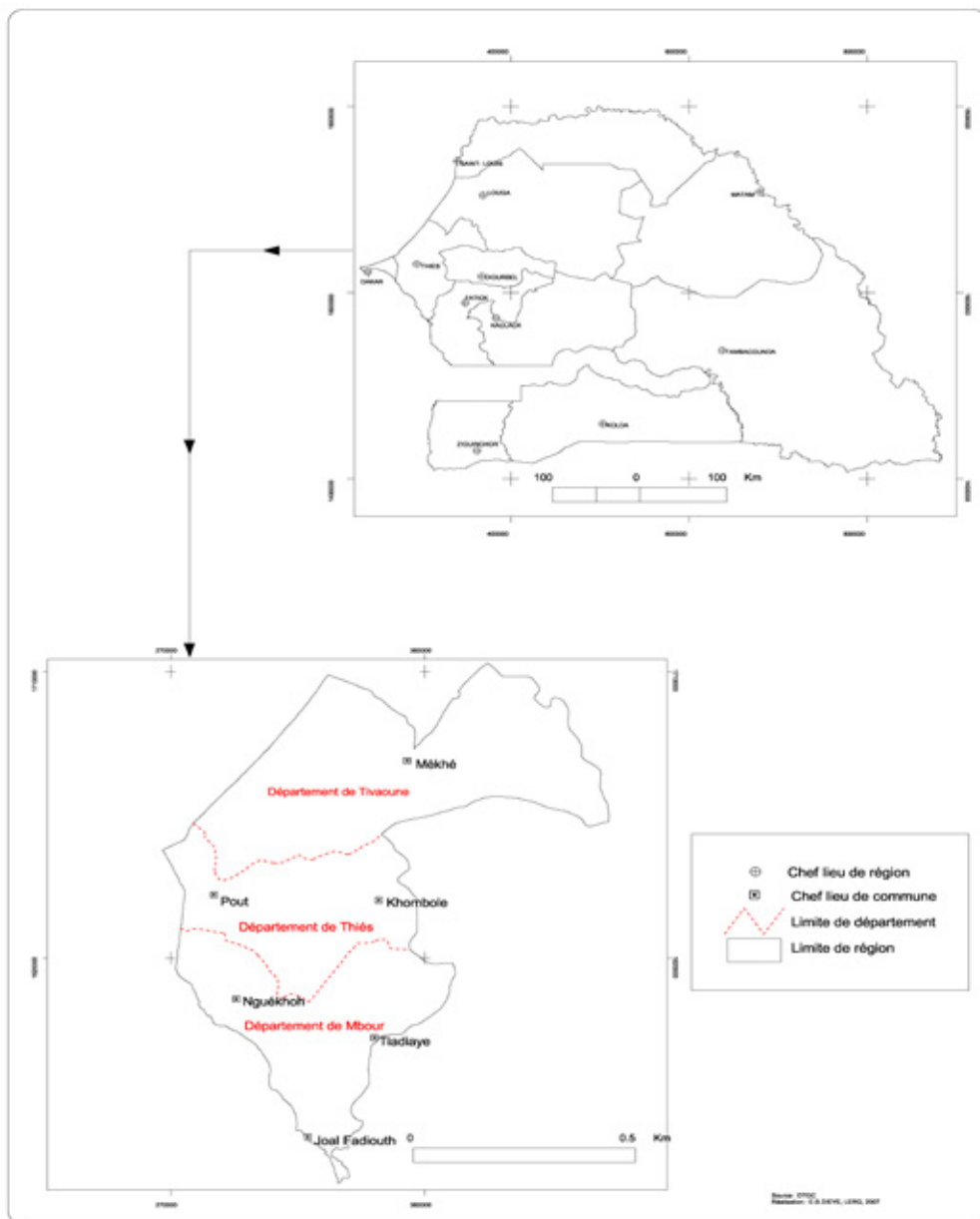


Fig. N° 2. Localisation de la ville de Joal et de l'île de Fadiouth.



*Source : Image Spot 2005
Réalisation : E. B. Dièye*

Joal est une presqu'île qui repose sur la flèche sableuse du Finio, longue de 6 Km environ sur une largeur ne dépassant pas 600m. Fadiouth est une île bâtie sur l'un des nombreux amas coquilliers de la lagune au débouché de nombreuses rivières. Appelé aussi île aux coquillages, sa forme grossièrement triangulaire couvre une superficie actuelle d'environ 14,50 ha (Dieye, 2007).

Les habitants de la commune, entretenant d'autres rapports (culturels et cultuels) avec la mer (Bruzzone, 1997), s'adonnaient plutôt à l'agriculture ; la pêche étant plutôt une activité d'appoint particulièrement dans la lagune (Diaw et al, 2007). C'est raison pour laquelle leur espace vécu, avec un terroir agricole qui s'étirait vers le nord et au nord-est, se développait profondément vers le continent. Cette situation expliquait et explique toujours les types d'occupation du sol et d'utilisation de l'espace. L'érection de Joal-Fadiouth en commune urbaine en 1966 et la délimitation d'un périmètre communal (Dioh, 1996) ont favorisé de nouvelles formes d'occupation et de propriétés foncières. A cela, s'ajoute le développement des activités halieutiques qui a entraîné sur Joal une forte immigration se traduisant par une augmentation de la population de la commune.

Le périmètre urbain devient ainsi l'objet de sollicitations et d'enjeux spatiaux en rapport avec les activités halieutiques et le dynamisme démographique.

Aujourd'hui, avec la pression démographique persistante, les limites administratives font étouffer la commune. Dans ces conditions, il devient urgent pour cette collectivité de trouver un mécanisme de gestion ou un schéma directeur opérationnel pour harmoniser l'occupation et l'utilisation de l'espace et répondre ainsi à ce besoin croissant et persistant d'espace d'habitat, de production et de service pour ses habitants. Une bonne connaissance de la répartition géographique des populations et de leurs activités est alors nécessaire car elle pourrait servir de base de travail pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations.

La commune de Joal-Fadiouth, jusqu'en 2003, ne disposait pas d'une cartographie complète et détaillée de l'occupation et de l'utilisation de l'espace. Les rares cartes officielles disponibles, de vieilles éditions et d'échelle non adaptée à l'analyse des détails de l'occupation du sol (1/200000^{ème}) concernaient pour l'essentiel la région de Thiès. Il est reconnu que les cartes d'occupation et d'utilisation du sol sont des outils indispensables pour l'aménagement, la planification et la mise en place de plan directeur dans une commune en constante mutation. L'intérêt donc de tels travaux réside dans le fait que la commune de Joal-Fadiouth a connu ces dernières décennies une évolution importante de sa population sur un petit espace contraignant. Il réside également dans l'accroissement des besoins en termes d'infrastructures alors que sa position géographique ne favorise pas son expansion spatiale. A cela s'ajoute l'évolution des paysages lagunaires sous l'action des contraintes naturelles et anthropiques.

L'objectif visé, à travers de cette analyse est d'étudier la dynamique de l'occupation du sol de la commune de Joal-Fadiouth et de la lagune de même nom. Nous mettons ici en œuvre les méthodes de la télédétection, de la cartographie et des SIG avec l'utilisation et le traitement des données aériennes et spatiales combinées à des travaux de terrain.

2. Methodologie

2.1. Données utilisées et missions de terrain

Les données utilisées pour la cartographie de la commune et de la lagune de Joal-Fadiouth sont des photographies aériennes de différentes missions (mission 1954-AOF-079, clichés 50 à 52 ; mission 1958-AOF-162-150, clichés 01 à 13 ; mission 1978-79-NDXIII-XV/600, clichés 78 à 79; mission 1997-SEN-141/200, clichés 03 à 05), une image satellitaire SPOT (Image SPOT multispectrale et panchromatique du 09-03-1999).

En fait, la cartographie de l'occupation du sol dans la lagune de Joal-Fadiouth a effectivement débuté en 2000 avec de chercheurs réunis autour du Professeur Amadou Tahirou Diaw du Laboratoire d'Enseignement et de Recherche en

Géomatique (LERG) à travers une approche participative avec la population. Cette première phase de la cartographie a été déterminante dans la réalisation des cartes sur la commune de Joal-Fadiouth. C'est ainsi que de nombreuses missions ont été organisées sur la zone entre 2000 et 2007. Parfois de longue durée (6 mois), elles étaient surtout axées sur les levés, la vérification et la collecte d'informations. Ces différentes missions ont permis d'aboutir à la mise en place d'une cartographie fine de l'occupation du sol dans la commune et lagune de Joal-Fadiouth.

2.2. Traitement des données géospatiales

2.2.1. Géoréférencement des photographies aériennes

La bonne rectification géométrique des photographies aériennes et cartes disponibles a été facilitée par l'organisation d'une mission de prise de points d'amer avec l'appui d'une équipe de la Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques du Sénégal (DTGC). Cette mission, qui a duré une semaine, nous a permis d'effectuer les relevés de points d'amers avec deux (2) GPS bi-fréquence (marque DSNP SCORPIO 6502). Ces amers ont été relevés sur toute la zone couverte par les photographies aériennes et la carte avec une précision pour faciliter la correction.

La méthode employée pour le géoréférencement est celle de la rectification d'une image à partir d'une liste de points de calage relevés sur le terrain et utilisés comme référence et avec la création d'un fichier de GCPs ou amers. Cette méthode nécessite une image source à rectifier et une image de référence (points GPS pris sur le terrain). Les points de contrôle doivent être choisis avec le maximum de précision car de leur choix dépend la qualité du redressement. Pour cela, nous les avons choisis, dans la plupart des cas sur des singularités de paysage facilement identifiables et soumises à très peu de modifications dans le temps. Une bonne distribution de ces amers sur l'image apporte une amélioration sur le redressement.

Cette étape a permis d'obtenir des données rectifiées prêtes pour la réalisation des différentes cartes de la commune et de la zone d'étude. Cette phase de préparation des données qui s'est terminée par une amélioration des contrastes de la carte rectifiée a facilité l'interprétation visuelle des différents éléments texturaux à cartographier.

2.2.2. Cartographie de l'occupation du sol

La cartographie des différentes unités de paysage de la lagune

La cartographie de l'occupation du sol de la lagune de Joal-Fadiouth s'est effectuée en se basant d'une part sur les connaissances dont nous disposons suite aux différents travaux et missions déjà effectués, mais aussi en se référant à

certaines études sur la lagune notamment celles de Diaw et Thiam (1992), Dioh (1996), Dièye (2007), Sow (2001) et Diouf (2002).

Les principaux ensembles de paysage de la lagune de Joal-Fadiouth peuvent être regroupés sous les thèmes suivants :

- la mangrove, plante halophyte située dans la vasière;
- les chenaux ou bolons qui parcourent la lagune;
- les tannes disposés en demi-cercle à la bordure de la mangrove;
- les amas coquilliers disséminés dans la lagune;
- la flèche littorale, cordon sableux occupé par l'agglomération de Joal;
- les bancs pré-littoraux localisés sur le littoral.

Ces différentes classes ont été discriminées suivant les règles d'interprétation consigné dans le tableau 1 pour ce qui concerne les photographies aériennes. Ces règles d'interprétation ont été utilisées surtout dans la première phase de la cartographie. Associées aux différentes missions de terrain, elles ont facilité la discrimination et la digitalisation des différentes unités de paysage.

Tableau N° 1. Règle d'interprétation des photographies aériennes

Unité du paysage	Photographies aériennes
Mangrove	gris sombre ; forte compacité texturale
Chenaux	gris sombre ; structure linéaire
Tannes	gris sombre à gris très clair ; généralement en arrière de la mangrove
Amas coquilliers	gris très clair quelquefois avec éclat ; structures circulaires grenues
Flèche et bancs pré-littoraux	gris clair ; structures localisées à l'entrée de la lagune

La cartographie des infrastructures de la commune de Joal-Fadiouth

La réalisation de la cartographie des infrastructures de la commune de Joal-Fadiouth s'est effectuée en deux étapes. La première étape, la plus longue, était consacrée à la numérisation de toutes les infrastructures dont les prémices étaient élaborées par le LERG en 2001. La deuxième étape était surtout axée sur la mise à jour des infrastructures cartographiées. C'est ainsi que des missions de terrain ont été effectuées à partir de 2004 et consacrées essentiellement à la vérification des infrastructures cartographiées depuis 2001, l'implantation des nouvelles infrastructures installées dans la commune entre 2001 et 2004 et à la validation. Ces missions nous ont permis de relever et de cartographier toutes les installations aussi bien publiques que privées dans l'agglomération de Joal et à Fadiouth.

La cartographie des quartiers et des populations

Après la cartographie de l'occupation du sol et des infrastructures, nous avons procédé à la représentation spatiale des quartiers aussi bien à Joal qu'à Fadiouth. Les photographies aériennes et les cartes de l'occupation du sol et des infrastructures ont été effectuées. Avec le concours de M. Pierre Dioh, adjoint au maire de la commune et de par sa grande maîtrise du terroir, nous avons représenté les différentes limites des quartiers de l'agglomération de Joal et l'île de Fadiouth. Sur la cartographie des quartiers ainsi obtenue, nous avons intégré les effectifs de la population par quartier issus du dernier recensement national de 2002. Cela a permis de se faire la représentation spatiale de population de la commune.

2.2.3. Cartographie de la dynamique de la mangrove de la lagune de Joal-Fadiouth

Prétraitements et traitements des images satellitaires

Pour avoir une continuité dans l'évolution de la mangrove de la lagune, nous avons associé des images satellitaires Landsat de 1972 à 2002 et une image SPOT 2005 (tableau 2).

Tableau N° 2. Tableau 2. Les données satellitaires Landsat et SPOT disponibles

Date d'acquisition	Satellite	Capteur	Résolution
05 novembre 1972	Landsat 1	MSS	57m
31 novembre 1979	Landsat 3	MSS	57m
03 octobre 1988	Landsat 4	TM	30m
31 octobre 1992	Landsat 4	TM	30m
14 novembre 1999	Landsat7	ETM+	30m
25 septembre 2002	Landsat7	ETM+	30m
4 janvier 2005	SPOT 5	-	20m

Ces images sont organisées en deux séries de traitement (1972 – 1992 et 1992 - 2005). Ce choix repose sur le fait que les régions soudano-sahéliennes ont connu deux périodes de sécheresse, l'une dans les années 70 et l'autre dans les années 80 qui, selon certaines études (Sagna, 2005), ont fortement affecté les écosystèmes naturels de ces régions. Ainsi, il serait intéressant de connaître l'impact du changement climatique et l'état actuel des paysages de mangrove de la lagune. Pour les rendre comparables, nous avons ré-échantillonné les images Landsat de 1992 et 1999 de 30m à la résolution de 57m des images Landsat MSS (1972 et 1979). Pour la deuxième période (1992-2005), l'image SPOT avec une résolution de 20m a été dégradée pour obtenir la résolution de 30m des images Landsat ETM+. Des corrections géométriques minutieuses sont ensuite effectuées pour obtenir des images superposables au pixel près.

Les images ainsi corrigées sont ensuite classées selon une méthode de classification supervisée. Les opérations de classification sont une représentation cartographique qui passe par un regroupement le plus fidèlement possible des pixels de l'image suivant leur valeur spectrale et leur texture (De Wispelaere, 1990). Pour procéder à la classification supervisée des différentes images satellitaires, nous avons retenu quatre (4) classes thématiques : la classe mangrove ; la classe tanne qui regroupe les tannes humides, les *tannes* secs ou tannes à efflorescences salines exceptionnellement visités par la marée, les amas coquilliers et les plages sableuses; la classe eau représentée par le réseau hydrographique et la classe autres où sont regroupés les autres types de végétations rencontrées dans la lagune.

La méthode utilisée pour la cartographie des changements repose sur un recodage des différents thèmes sur les classifications obtenus (1972, 1992, 2005). Les pixels de mangrove invariants entre les deux dates sont classés dans la classe thématique *mangrove stable*. Les classes *mangrove apparue* et *mangrove disparue* sont définies à partir des combinaisons des classes connexes que sont la mangrove, l'eau et les tannes.

Analyse de données pluviométriques

La lagune de Joal-Fadiouth fait partie de la région climatique nord-soudanien qui représente la nuance littorale de ce domaine climatique. Aussi, pour l'analyse pluviométrique, nous avons considéré les données de précipitations des stations de Joal et de Mbour (ville située à 32 km de Joal).

Travaux de validation sur le terrain

Les différentes missions de terrain sur Joal-Fadiouth ont permis de valider les résultats du traitement des images satellitaires et de collecter des informations. Ainsi, nous avons interrogé toutes les personnes ressources intervenant aussi bien dans l'exploitation et la transformation que dans la gestion et la protection de la mangrove.

3. Résultats et analyse

3.1. Cartographie de l'occupation du sol de la lagune de Joal-Fadiouth

Une lagune côtière peut être définie comme une dépression située en dessous du niveau moyen des basses mers, ayant une communication éphémère ou permanente avec la mer mais protégée de celle-ci par une de barrière (Gonga, 2000). A la différence d'autres environnements côtiers tels que les estuaires ou deltas, les lagunes se caractérisent par l'existence d'une barrière de communication avec

la mer. Les propriétés et l'environnement géologique dans lequel elle s'élabore, sont à l'origine des caractères propres aux différentes lagunes et constituent un des éléments clés de sa morphologie, des processus hydrosédimentaires et de l'évolution des systèmes lagunaires. C'est donc une zone de dépression où l'altitude générale est inférieure ou proche du niveau zéro marin de référence géographique. Ce qui fait que les fluctuations et la variation de la morphologie de la lagune soient essentiellement dépendantes des marées semi-diurnes (Verger, 1968 ; Thaim, 2007).

Les formes de paysage observées dans la lagune de Joal-Fadiouth sont essentiellement liées à la sédimentation sableuse ou vaseuse représentée par des modelés inter et infra tidaux.

3.2. Le réseau hydrographique

Dans la lagune de Joal-Fadiouth, le marnage microtidal, inférieur à 2 mètres, est à l'origine d'une certaine morphologie lagunaire caractéristique de la différence des régimes macrotidaux ou mésotidaux. Les marées sont responsables du façonnement et du fonctionnement interne de la lagune mais aussi des dépôts de sédiments marins. Cette situation se traduit par la mise en place d'un réseau hydrographique caractéristique. Ainsi, la lagune de Joal-Fadiouth est drainée par un réseau de petits cours d'eau s'écoulant vers l'ouest, entaillant les assises géologiques de l'Eocène et du Paléocène (Sarr, 1982). Les principaux cours d'eau sont les rivières de Mbissel, de Joal (Mama-Ngueth) et de Ndiémane (figure 3). Le marigot de Joal est un petit thalweg venant des environs de Mbodiène de direction nord-sud pour se jeter dans la lagune du même nom. Le marigot de Mbissel, localisé dans la partie sud-est du marigot de Joal, subi les influences marines jusqu'au village de Fadial à l'est de Joal. Il reçoit deux affluents : au nord-ouest, un thalweg venant de la forêt classée de Joal et à l'est le marigot de Soundiane.

Fig. N° 3. Réseau hydrographique de la lagune de Joal-Fadiouth.



Source : Missions aériennes DTGC, 1997. Levés de terrain, 2000-01, 2003-04
 Réalisation : E. B. Dièye, LERG, 2007

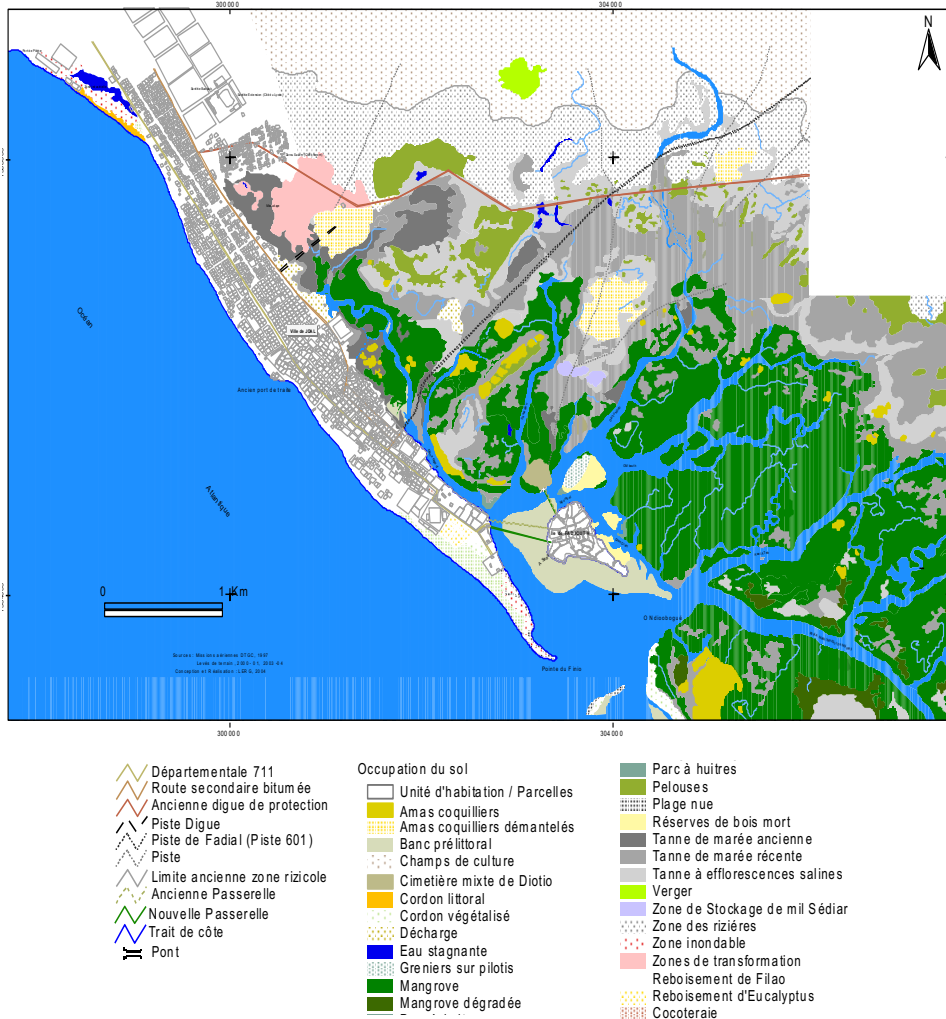
Ces deux marigots se subdivisent en un réseau de chenaux dans la lagune de Joal qui est reliée au système du Saloum par le marigot de Diass (Dieye, 2007) envahi par la mer lors des marées dynamiques. Cela entraîne des remontées d’eaux salées jusqu’au niveau des marigots. Cette remontée d’eau marine résulte aussi de la faiblesse de la topographie aux abords de l’océan. La lagune est alimentée par des écoulements continentaux intermittents de type saisonnier dont le seul cours d’eau qui l’alimente de manière permanente est le marigot de Mbissel. En effet, il doit sa pérennité essentiellement à son origine, c’est-à-dire sa source qui ne provient pas d’une zone directement en amont du système de Joal mais du fleuve Sine situé à plus d’une dizaine de kilomètres appartenant au système de Saloum. Cependant, il faut noter que la lagune renferme de nombreux cours d’eau non pérennes, c’est-à-dire des cours d’eau aux écoulements saisonniers. Leur chenal d’écoulement « à sec » en période sèche accidente la topographie d’ensemble assez régulièrement.

3.2.1. Les différentes unités géomorphologiques de la lagune de Joal-Fadiouth

Quatre unités géomorphologiques s’individualisent dans la lagune (figure 4) : la vasière à mangrove qui se localise sur la bordure immédiate des bolons, dans la zone de fluctuations des marées; à l’arrière de ces vasières et les jouxtant, s’étendent les formations de tannes, domaine plat et dénudé, plus ou moins incliné ; la formation

des cordons sableux plus ou moins éolisés et orientés Nord-Sud et enfin les prairies (*pseudolunettes* ou pelouses) d'origine éolienne qui apparaissent localement en bordure des tannes et les amas coquilliers ou « *kjökkenmöddinger* » qui sont des accumulations d'origine anthropique.

Fig. N° 4. Occupation du sol dans la lagune de Joal-Fadiouth



Source : Missions aériennes DTGC, 1997. Levés de terrain, 2000-01, 2003-04
Réalisation : LERG, 2007

La vasière à mangrove

La vasière à mangrove de la lagune de Joal-Fadiouth, comme la plupart des zones de mangrove, est caractérisée par des sols noirs ou gris, sursalés et gorgés d'eau (Sarr, 1982). Ils résultent d'une sédimentation de matières minérales et organiques entraînées par les eaux de ruissellement qui flocculent au contact de l'eau de mer (Marius, 1985). Classées comme "formation forestière édaphique" par Agbobah (1985) ou "forêt halophile" par Fournier et Sasson (1983), les formations de mangrove sont typiquement tropicales et restent soumises au rythme des marées. Deux familles de palétuviers sont identifiées dans la mangrove de Joal-Fadiouth, les rhizophoracées et les verbénacées.

Les rhizophoracées, appelées aussi famille des palétuviers rouges, regroupent trois espèces. Ces dernières sont d'une dizaine de mètre de hauteur, et sont caractérisées par des racines échasses qui enfoncent dans le sédiment un pivot de 80 cm de profondeur, avec un mode de reproduction de type vivipare (Marius, 1989). A Joal-Fadiouth, deux (2) espèces sont présentes: *Rhizophora racemosa* se retrouvant en bordure des chenaux et *Rhizophora mangle* plus petit se situant un peu à l'arrière de ce dernier. Les verbénacées se caractérisent par la présence de racines aériennes appelées pneumatophores qui se dressent verticalement à la surface du sol. Une espèce est présente dans la lagune de Joal-Fadiouth : *Avicennia africana*. A ces deux familles, il faut ajouter celle des combrétacées rencontrées aussi avec deux espèces: *Conocarpus erectus* et *Laguncularia racemosa*.

Du chenal vers l'intérieur de la vasière, on retrouve la zone à *Rhizophora racemosa* et *mangle*; la zone à *Avicennia africana* ; la zone à *Laguncularia racemosa* et *Conocarpus erectus*. Ces espèces de mangrove sont soumises à des conditions particulièrement rigoureuses. Elles sont sempervirentes et leur physiologie semble dépendre de l'absorption constante et de l'exsorption ou de la sécrétion de sel de sorte que la pression osmotique à l'intérieur de la cellule soit toujours supérieure à celle de l'eau où baignent les racines (Marius, 1985).

La lagune de Joal-Fadiouth renferme une faune essentiellement composée d'espèces lagunaires, c'est-à-dire un petit nombre d'espèces avec une grande quantité d'individus. Ce sont principalement des poissons, des mollusques et des crustacés. Les poissons sont surtout représentés par la famille des Cichlidées dont l'espèce la plus fréquente est *Tilapia guineensis* ; les crustacés représentés principalement par les crabes (le crabe militaire du genre *Dortilla*, le crabe violoniste, *Pachygrapsus gracilis*) et les langoustes. Les mollusques sont les plus fréquents dans la lagune avec la présence de plusieurs espèces parmi lesquelles *Anadara senilis* connu sous le nom français d'arche, *Crassostrea gasar* communément appelé huître, *Tympanotonus fuscatus* et *Tympanotonus radula*, *Bolinus cornutus*, *Semifusus morio*, *Hexaplex rosarium*, *Littorina anguifera*.

Les vasières nues

En fonction de leur position et de leur ancienneté, on peut distinguer deux types de vasières nues:

- une première vasière nue correspondant à ce qu'on pourrait rapprocher dans la comparaison avec les zones tempérées de basse slikke et qui constitue la limite inférieure de l'espace intertidal ; c'est une vasière récente qui couvre et découvre au gré de la marée, et reste dominée par des sols minéraux bruts. Associées aux nombreux bancs pré littoraux, cet espace reste la zone de prélèvement des arches ;
- ensuite, lorsque la mangrove n'occupe pas tout l'étage supérieur de l'espace intertidal, notamment lorsqu'il y a une saison sèche marquée ; cette marge est une vasière nue qu'on désigne souvent sous le terme sénégalais de *tanne à efflorescence saline*. Elle est constituée par une association de sols salins et de sols sulfatés plus ou moins acidifiés et plus anciens au plan de la chronologie.

La zonation des tannes a été détaillée par Verger (1968, 1989), Diaw (1997), et Diaw *et al.* (1992). L'examen de la carte de l'occupation du sol de la lagune de Joal-Fadiouth (carte 8) confirme cette zonation des tannes. En fonction de l'étendue, de la durée de submersion et de la microtopographie on peut identifier :

- un premier secteur périodiquement visité par les marées, aux réflectances proches de celles de l'eau; là on peut distinguer les tannes de marée récente et les tannes de marée ancienne;
- un second légèrement plus élevé et intéressé par les marées de vives eaux dénommé tannes à efflorescences salines.

Les prairies ou pelouses à halophytes

Au complexe mangrove-tanne, sont associées des formations supratidales. Ce sont des milieux transitionnels entre le milieu de mangrove et le milieu de terre ferme. Ils correspondent à une association de sols halomorphes dessalés en surface et de sols hydromorphes. Isolée de toute influence des marées, cette zone est fréquemment inondée en saison pluvieuse avec le développement d'herbacées à halophytes composées principalement de *Sesuvium portulacastrum*, *Philoxerus vermicularis*, *Paspalum vaginatum*, *Cyperus articularis*, *Sporobolus robustus* et *S. spicatus*. Au-delà de cette zone, on retrouve les anciennes zones de riziculture.

Les amas coquilliers ou « kjökkenmöddingers »

Au sein de la lagune, nous retrouvons des amas coquilliers caractéristiques des marais tropicaux. Ces formes sont localisées, en général, dans des milieux

deltaïques et sur une grande partie des vasières à mangroves. Au sud de la Petite Côte, elles ont été datées de différentes périodes dont la plus ancienne est de 2000 à 800 ans BP dans l'estuaire du Saloum. Pour ceux de la lagune de Joal-Fadiouth, ils sont datés de 1000 ans BP et peut-être davantage (Elouard, 1974). Il s'agit de dépôts artificiels de coquilles qui témoignent de la place importante de cette activité de ramassage et de cueillette dans la vie économique des populations de Joal-Fadiouth. Les amas coquilliers constituent une caractéristique des îles et ils se retrouvent tout au long de la lagune et parfois même à l'intérieur de la vasière à mangrove. Ce sont des vestiges de civilisations passées, bien que l'exploitation des coquillages et huîtres soit toujours en vigueur dans la lagune de Joal-Fadiouth. Les espèces de coquilles dominantes constitutives de ces amas sont essentiellement *Anadara senilis* et *Crassostrea gasar*. La végétation sur ces amas est caractérisée essentiellement par les baobabs (*Adansonia digitata*) qui se développent dans les sols riches en calcaire. Une espèce de la famille des Euphorbiacées, *Euphorbia balsamifera*, est souvent associée à ces derniers.

Les terres de culture

Ce sont des formations sableuses en marge du domaine lagunaire, au-delà de la limite des zones de cultures (figure 5).

Fig. N° 5. Limite historique du terroir agricole de Joal-Fadiouth



Source : SG AOF, 1992, File D.28 -XIV -I

D'après Diaw et Thiam (1992), ces ensembles occupent d'importantes superficies et sont fortement émaillés. C'est une zone relativement plane légèrement inclinée vers l'océan qui intègre des formations arborées et arbustives composées de nombreuses espèces introduites.

Au Nord-Ouest de Joal s'étendent des vertisols au couvert végétal dense et varié avec cependant une prédominance des épineux. Au Nord, les sols riches en carbonates portent principalement des baobabs mêlés de quelques plantes épineuses (*Acacia*). Dans les sols « dior », sols sablonneux sahéliens qui s'étendent au sud de Joal, nous retrouvons un parc de rôniers auxquels s'ajoutent des épineux et quelques autres espèces caractéristiques de ces types de sols tels que *Neocarya macrophylla* et *Guiera senegalensis*.

Situées donc dans son arrière pays, ces formations font partie intégrante de l'espace vécu des populations de Joal-Fadiouth. Elles sont aménagées et gérées depuis longtemps et représentent le terroir agricole. Ces formations favorables à l'agriculture et à l'ouverture de la commune sur la zone arachidière ont fait que l'agriculture représente une des principales activités à Joal-Fadiouth.

Historiquement, cet espace agricole coïncide naturellement à un « lamanat » acquis par le droit du feu (Dioh, 1996). L'indice d'installation et de propriété des champs était symbolisé par cette technique de défrichement des terres par le feu de brousse, le droit de hache. Ainsi, la surface recouverte par les flammes devenait la propriété du « maître des terres ou laman ». Le chef de la communauté, de la famille ou du lignage est chargé de l'administration et de la gestion des terres. Cette conception particulière du droit des terres dans le village de Fadiouth est ainsi en opposition avec celle connue dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines où le descendant du premier occupant était considéré comme disposant des droits fonciers sur ces terres.

La terre est ainsi considérée comme un bien commun géré par des maîtres chargés de les distribuer. Dans l'île de Fadiouth, c'est le *mbind Fédior* qui était chargé de veiller sur les terres pour optimiser leur utilisation et garantir en même temps un meilleur rendement agricole. Les populations agricoles de la commune rurale de Nguéniène empruntaient au besoin des terres aux populations autochtones de Joal-Fadiouth contre une redevance symbolique. Ce contrat leur donnait ainsi les droits fonciers sur ces terres sur une période de 50 ans tant que l'on n'enregistre pas de demande de la part d'un membre de la famille ou du clan pour une utilisation. Cette conception traditionnelle du régime foncier qui permettait de maintenir la cohésion sociale du groupe est aujourd'hui reléguée au second plan par les exigences de l'économie moderne. La terre n'est plus un simple support de groupe social mais un bien économique. Anisi, l'agriculture de subsistance va progressivement être remplacée par une agriculture marchande.

Ce terroir, avec une superficie de 412,35 km² environ, s'étend le long de la côte, de Palmarin Ngallou au sud de Fadiouth, à la rivière de Tiémassas au nord de Joal,

aux confins du Dieghem. Du littoral atlantique, sa profondeur atteint à l'Est l'axe Foua – Nguéniene – Fadiol (figure 5). Avec la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national, la notion de propriétaire devient ainsi complexe et difficile à appréhender. L'Etat se substitue aux anciens *lamans et* devient dépositaire de la gestion des terroirs. Le décret N°72-82 du 30-02-1972 portant création des communautés rurales va renforcer cette loi en fixant les limites de la commune de Joal-Fadiouth qui s'étend entre Ngazobil et Palmarin.

Les populations de Fadiouth ont vu leur terroir agricole partagé entre deux unités administrativement indépendantes jouissant des mêmes prérogatives dans leur territoire respectif. C'est ainsi que la commune rurale de Nguéniène, forte de 23 villages et de 50 hameaux (Terminologie RGPH, 1988), occupe l'hinterland. Elle compte la densité d'établissements humains la plus faible et la plus forte dispersion de villages. Alors la commune de Joal-Fadiouth reste coincée dans un espace territorial de 5035 ha dont les 65% sont dans des zones inondables entre Ngazobil et Palmarin, se superposant presque à l'ancienne principauté de la Fasna qui s'allongeait de la Pointe Saréne à Sangomar.

Dans la commune de Joal-Fadiouth, les populations exercent une agriculture d'auto-consommation dominée par le mil (souna), l'arachide, le niébé et le sorgho (tardif et actif). Sur le terroir de Fadiouth, le mil est la céréale la plus cultivée. La culture du riz, réservée aux femmes qui la pratiquent sur des périmètres de plus en plus gagnés par la salinité, a fortement régressé. L'analyse des données du tableau 3, qui résume les enquêtes sur un échantillon d'exploitants dans le village de Fadiouth (Sène, 2002), indique que la principale culture reste le petit mil, alimentation de base des Fadiouthiens. Ensuite vient l'arachide, une variété qui n'est pas cultivée par tout le village en raison des efforts et des moyens (pesticides, animaux de trait...) qu'elle exige. Le niébé, qui vient en troisième position est surtout cultivé par les propriétaires de chevaux. Ils l'utilisent en réalité pour nourrir les animaux quand l'herbe se fait rare. Son grain n'est pratiquement pas utilisé puisque c'est toute la plante qui est donnée au bétail. Des variétés de cultures, comme le gombo, sont en expérimentation dans certaines exploitations de Fadiouth. Cependant, les résultats sont peu concluants à cause du manque de soins et de l'insuffisance du temps de travail.

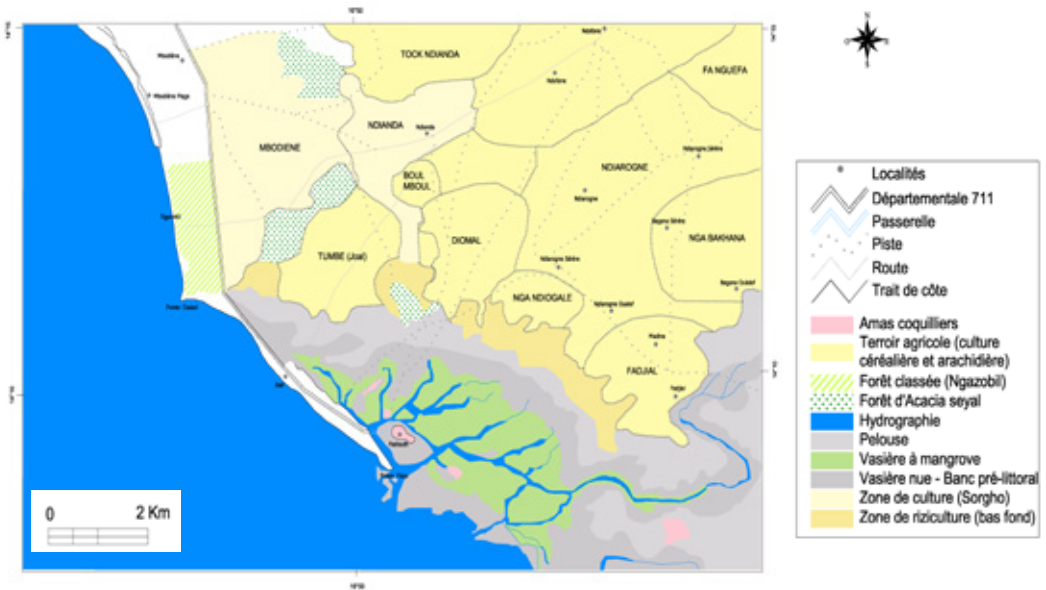
Tableau N° 3. Superficies des exploitations suivies

Exploitation	Types de culture	Superficie (ha)	Nombre de parcelles
1	Petit mil	2,32	4
	Arachide	0,87	2
	Haricot (<i>niébé</i>)	0,68	2
	Sorgho	0,67	1
	Gombo	0,05	1
2	Petit mil	1,37	1
3	Petit mil	1,15	2
	Riz	0,04	1
Total	--	7,15	14

Source : Sène, 2002.

La cartographie des contours actuels du terroir de Joal-Fadiouth, suite à un suivi de la campagne de 2001 (figure 6), donne une idée de l'occupation actuelle du terroir agricole.

Fig. N° 6. Contour actuel du terroir de Fadiouth (LERG, suivi campagne 2001).



Source : Photographies aériennes – Missions de terrain – LERG

Réalisation : E. B. Dièye, 2007

Cette carte montre en effet une répartition spatiale actualisée des différentes variétés cultivées dans le terroir de Fadiouth. On peut remarquer une certaine évolution notamment dans l'occupation et l'utilisation des sols du terroir agricole. Bien qu'étant, une propriété historique des Fadhioutiens (*mbind Fédior*), cet espace est aujourd'hui partagé avec un certain nombre de villages qui se sont installés dans la zone au cours du temps et dont la principale activité reste l'agriculture. Si on regarde la cartographie du contour actuel du terroir, ces terres sont essentiellement spécialisées dans la culture de l'arachide et du mil (petit mil). Cette culture occupe aujourd'hui presque les 2/3 de la superficie totale du terroir. Ce phénomène se comprend très bien, si l'on sait que l'arachide est, depuis la période coloniale, la principale culture de rente de la population parce que la plus commercialisée alors que le petit mil reste la base de l'alimentation des sères. La culture du sorgho est localisée au Nord de Joal, en allant vers Mbour, dans les limites du terroir occupées essentiellement par les terres de Mbodiène et de Ndianda. Ainsi, on peut observer, qu'à l'exception des formations lagunaires où les sols sont impropres à l'agriculture (même à la riziculture) à cause de la salinisation croissante, la presque totalité de l'espace de Joal-Fadiouth est exploitée par les populations. Cela se traduit aujourd'hui par la profonde modification des paysages observés. C'est ainsi que les forêts classées de Joal et Ngazobil constituent les seules reliques au milieu des champs de mil et d'arachide. L'exploitation continue et à la limite de l'intensive contribue fortement à l'appauvrissement des terres qui deviennent de plus en plus inaptes à l'agriculture. Elle représente aujourd'hui une menace pour l'agriculture qui, avec la pêche, reste la principale source de revenus de la population locale.

Ce secteur agricole est aussi confronté aux difficultés d'approvisionnement en matériels et intrants agricoles accentuées par l'absence de coopérative agricole et de véritables magasins d'approvisionnement en matériaux agricoles. De plus, Joal-Fadiouth, érigée en commune, ces habitants, à la limite rurale et urbaine, ne bénéficient pas des mêmes avantages (semences et engrais) que les paysans des autres communes rurales.

3.3. Dynamique de la population et des quartiers de la commune de Joal-Fadiouth

Historique du peuplement dans la commune de Joal-Fadiouth

L'historique du peuplement dans la commune de Joal-Fadiouth est rapporté par la tradition orale et dans de nombreux travaux dont ceux de Gravrand (1980 et 1990). Il est également bien résumé dans les travaux de Dioh (1996), Séné (2001), Sow (2001) et de Diaw *et al.* (2007).

La présence importante des amas coquilliers dans la lagune de Joal-Fadiouth témoignent de l'ancienneté de l'installation humaine dans la lagune de Joal-Fadiouth. Joal et Fadiouth étaient un seul ensemble vers 1146 et furent fondés par

la famille Mandigho-Serado. Cette entité, localisée entre les amas coquilliers de Jooto Ndeb et de Kuta, fut par la suite scindée en deux par les eaux de la mer qui envahissent la côte : Joong (colline ou élévation) et juc (terre isolée). Selon la tradition orale, les premiers habitants seraient originaires du Gabou au XIII^{ème} siècle sous la conduite de Meïssa Waly, le roi *Guélewar*, une partie de ce groupe arriva à Fadiouth en remontant la Gambie, puis l'actuelle région du Sine-Saloum (Fatick et Kaolack). En effet, Fadiouth est une localité très ancienne dont la création remonterait au temps des grandes migrations africaines du néolithique. Les premiers habitants se seraient d'abord installés sur l'île de Tine Dine (les restes de piquets de greniers sont toujours visibles sur l'île aujourd'hui inoccupée, de même que Fassanda au nord du cimetière de Diotio). Ce n'est que plus tard que Fadiouth sera occupé grâce aux des avantages qu'offrait l'île : ramassage des mollusques à marée basse, pêche et surtout un rempart accessible qu'en pirogue. Ces potentialités donnèrent le nom actuel de l'île (Faa Juu Juu, c'est-à-dire « avec ses belles plages » aujourd'hui déformé Fadiouth). Les artisans restèrent sur l'île alors que les esclaves furent envoyés sur la dune de sable surplombant la flèche sableuse, dans sa partie proximale, au lieu dit *Djong*, entre la rivière Mama-Ngueth à l'est et l'Océan Atlantique.

Selon le Père Gravrand, le peuplement de Joal-Fadiouth serait également issu du métissage biologique et culturel de proto-*séeréer* venus de la vallée du fleuve Sénégal et de populations *soose* originaires du Gabou aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles qui, évoluant en société acéphale, finirent certainement par se laisser mouler par les peuples plus puissants et mieux organisés qu'ils y côtoyèrent. En effet, l'empreinte de la présence *soose* est certaine sur la Petite Côte comme en témoigne la toponymie des villages les plus anciens : Fadiouth, Fadial, Faoye, Faboura, Fayil dont la racine *mandé Fa* signifie 'père'.

Joal fut un centre portuaire où se faisaient les échanges de poudre d'or, d'ivoires, de peaux etc. Les traces de cet ancien lieu d'échanges existent toujours à Joal. Les Portugais, dont l'installation remonterait à 1596-1597, furent supplantés par les Hollandais et les Français. Ils furent les premiers évangélistes de la côte. Leur installation fut cependant gênée par les souverains du Siin issus des Joxanora, les *Guélewar* qui réclamaient l'intégrité de cette portion de leur royaume. Les missionnaires obtinrent des Portugais en février 1849, un lot de terrain à Joal où sera construite en 1850 la mission catholique de Ngazobil.

Joal et Fadiouth constituaient donc une seule entité qui vont évoluer de façon différente. Joal a manifesté assez tôt des signes d'ouverture au monde extérieur et sa situation géographique en bordure de mer, lui a fait bénéficier, en plus de la voie terrestre, d'une circulation maritime permettant sa liaison avec les différents points de la côte (Palmarin, Gambie, Casamance, etc.). Fadiouth, localité isolée et exiguë dû à son insularité, a connu un certain conservatisme de sa population

qui a gardé une certaine organisation sociale et coutumière à l'opposé de celle de Joal qui est devenu un centre urbain relativement important.

3.3.1. Dynamique de la population et des quartiers dans l'agglomération de Joal

Les projections et recommandations établies au sein des instances de la commune de Joal-Fadiouth prévoyaient à l'horizon 2000, une population de 29 453 habitants avec une viabilisation des tannes, le déplacement des activités de transformation sur ces sites et la construction d'une digue de protection contre les eaux (Sow, 2001). Mais comme on pouvait le prévoir et s'en rendre compte, le transfert de ces activités dans les formations de tannes est loin de constituer une solution au problème de gestion de l'espace à Joal-Fadiouth. En effet, ces milieux bas et salés sont favorables aux inondations et impropres à l'agriculture. Jusque vers la fin des années 1950, Joal-Fadiouth était un village de 6540 habitants environ, aux activités essentiellement dominées par l'agriculture. Et c'est à partir de 1958, avec le bitumage de la route Mbour-Joal (la Départementale 711), que l'on assiste à la mutation de Joal-Fadiouth au travers des activités de pêche qui, avec une production devenue annuelle et marquée par la commercialisation a entraîné l'arrivée de pêcheurs étrangers, de mareyeurs et de commerçants. C'est ainsi qu'on assiste au décongestionnement des quartiers traditionnels au profit de sites mis à la disposition de certains membres de la famille. Cette situation favorise ainsi l'étirement des quartiers traditionnels et la naissance de nouveaux quartiers. C'est le cas des quartiers de Mboudiouham, Tilène et Ndiongue qui sont créés à partir du quartier traditionnel de Ndoubab (Figure 7).

Fig. N° 7. Quartiers de l'agglomération de Joal.



Source : Missions aériennes DTGC, 1997. Levés de terrain, 2000-01, 2003-04
 Réalisation : El Hadji Balla Dièye, LERG, 2007

La pression sur l'espace a continué à s'accroître par l'aménagement de nouvelles parcelles au nord de la ville et se manifeste par la naissance du quartier de Santhie 1. En réalité, le premier plan de lotissement de Joal daté de 1917 donne des indications sur les lotissements de la partie nord de la ville, longtemps dégradée par les populations autochtones (Thiam, 2007).

Suite à une forte demande en 1992, les autorités municipales procédèrent à de nouveaux lotissements avec le quartier de Santhie 2 au nord-est de la ville. Le démantèlement du quartier irrégulier qui jouxtait la plage et le transfert des

aires de transformation sur les tannes (Khelcom), à la lisière du site de Santhie 2 donnèrent un intérêt à cette partie de la ville. C'est ainsi que les lots du quartier de Santhie 2, pourtant installés sur un espace peu propice à l'habitat, s'avèrent très vite insuffisants et poussèrent leurs tentacules sur les formations vaseuses des tannes, en réalité anciennes zones de rizières. Ce besoin en espace de la ville se manifeste, au-delà des processus dynamiques défavorables, par des difficultés ponctuelles sur l'espace habité. Ainsi, on assiste à une diminution progressive de la taille des parcelles au cours des différents lotissements (tableaux 4 et 5).

Tableau N° 4. Taille moyenne des parcelles par lotissement.

Date de lotissement	Quartier	Taille des parcelles
1917	Quartier traditionnel	50/70 – 80/70
1986	Santhie 1	25/25 – 25/30
1992	Santhie 2	15/20 – 12/18
1996	Lotissement des tannes	14/20 – 11/20

Source : Service régional du cadastre de Thiès

Tableau N° 5. Evolution du lotissement dans les Santhie.

Année	Quartier	Nombre de parcelles
1966	Santhie	156
1986	Santhie Extension 1	1227
1992	Santhie Extension 2	1517
1994	Santhie Extension Stade	159
1994	Santhie Extension Baobab	103
1994	Santhie Extension Afdaye	78

Source : Municipalité de Joal

En 2006, la ville de Joal est composée des quartiers anciens de Afdaye Diamaguène et de Ndoubab qui forment le noyau de la ville entourés des plus récents : de Mbourdiouham, Mbélénienne, Tilène et Ndiongou ou Ngolna au nord ; de la zone administrative où sont concentrées les structures administratives de la commune notamment la mairie, au sud vers le Finio en direction de l'île de Fadiouth ; plus au nord sur les tannes, les quartiers Santhie formés de Santhie 1, Santhie 2, Darou Salam ou Cité Khorom, Santhie Stade, Santhie Extension et Santhie Baobab (figure 7).

Les *Santhie*, quartiers les plus récents et les plus étendus, sont nés de l'augmentation du besoin en espace et de la pression qui accompagnent l'accroissement de

la population à Joal. En fait, beaucoup de pêcheurs et de transformateurs préfèrent vivre non loin de leurs lieux de travail, particulièrement aux alentours du quai de pêche et des aires de transformation. Ces quartiers représentent en même temps les quartiers les plus menacés et les plus touchés par les inondations, problème majeur pour la population de la commune (figure 8).

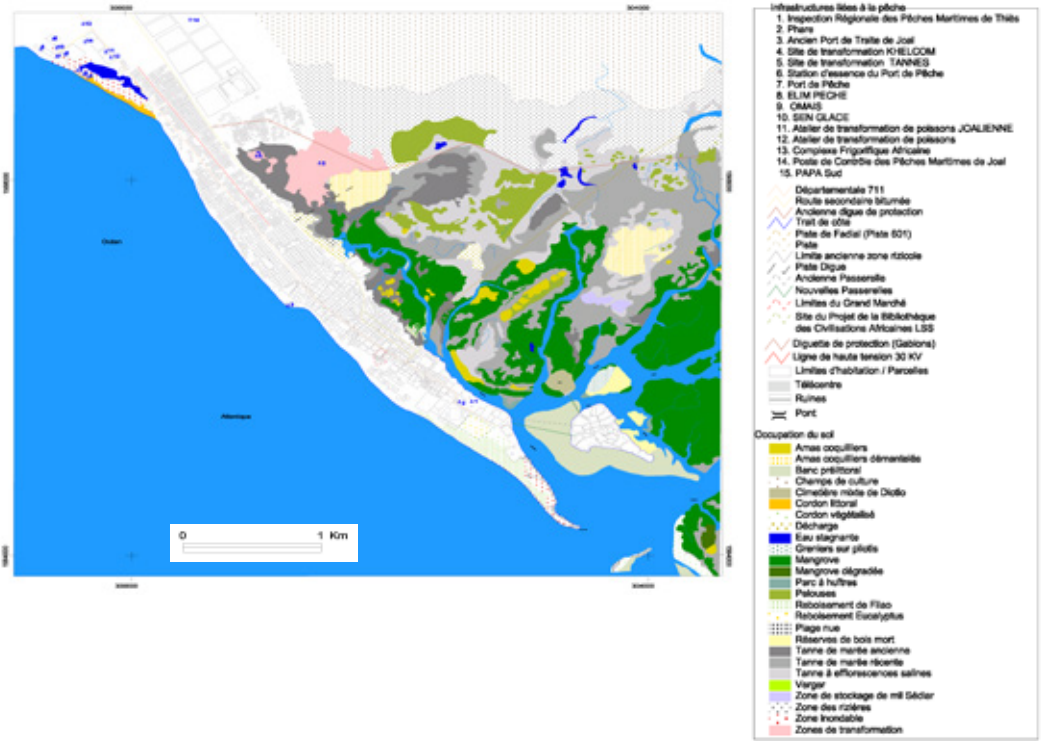
Fig. N° 8. Les nouveaux Santhie menacés par les inondations hivernales (Dieye, 2006 ; LERG, 2005)



En effet, l'espace de production de Joal revêt un caractère dualiste et la pression ne se pose donc pas dans les mêmes termes selon qu'on se situe dans le périmètre communal ou dans le terroir agricole. L'activité motrice de l'économie dans la ville de Joal est sans conteste l'exploitation des produits halieutiques qui se localise exclusivement dans le périmètre communal à la limite Nord de la ville de Joal. Les activités liées à la pêche se sont toutes concentrées au nord-est de la ville où sont installées les infrastructures relatives au débarquement, au conditionnement, au transport et à la transformation des produits halieutiques.

Dans cet espace de production intégrée, la problématique de la pression apparaît tout le long de la chaîne menant du débarquement des produits halieutiques à leur conditionnement et leur transformation. Cette dernière, qui occupe une place très importante dans l'économie populaire urbaine, peut être considérée comme étant la troisième activité après la pêche et le commerce dans la commune. Elle concerne un volume moyen annuel de 64 418 tonnes en produits frais entre 2000 et 2006, pour une valeur commerciale estimée à 4,5 milliards de francs CFA (Diaw *et al.*, 2007). Santhie est le quartier qui reçoit le plus de ces immigrants mais celui qui concentre aussi les principaux sites de transformation de poissons au détriment du quai de pêche (figures 10).

Fig. N° 9. Site de transformation et infrastructures liées à la pêche dans la commune de Joal-Fadiouth.



Source : Missions aériennes DTGC, 1997. Levés de terrain, 2000-01, 2003-04
Réalisation : El Hadji Balla Dièye, LERG, 2007

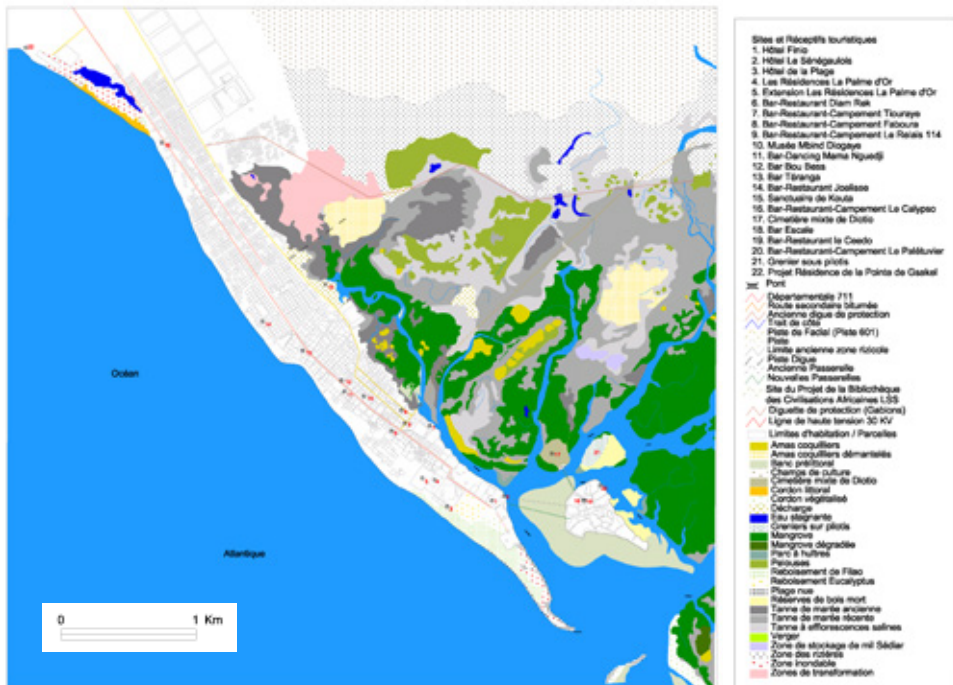
Fig. N° 10. Site de transformation de produits halieutiques à Santhie (Dieye, 2006).



Cette activité est la principale source d'attraction de la classe féminine de la ville mais surtout des immigrants. Considérée au début comme une activité féminine, elle mobilisait les épouses des pêcheurs utilisant les invendus ou avariés de la pêche. Aujourd'hui, le dynamisme de ce sous-secteur de la pêche artisanale a attiré un flux grandissant de migrants et d'artisans-hommes bien préparés, rivalisant avec les femmes, jusque là détentrices du monopole de cette activité (Seck, 2006).

Une autre activité, source d'attraction dans la commune de Joal-Fadiouth est le tourisme. En effet, la commune de Joal-Fadiouth recèle un important potentiel touristique et doit sa renommée en partie au président Léopold Sedar Senghor. Cependant, le secteur du tourisme, contrairement à ce qui est en souvent rapporté dans la littérature, est encore négligeable si l'on tient compte de son apport économique. Le tourisme occupe une infime partie de la population et reste loin derrière la pêche, malgré les énormes potentialités dont dispose la commune. Cela est dû en partie au manque d'infrastructures et à la faible capacité d'accueil et d'hébergement des réceptifs hôteliers (figure 11).

Fig. N° 11. Sites et réceptifs touristiques dans la commune de Joal-Fadiouth-Ngazobil.



Source : Missions aériennes DTGC, 1997. Levés de terrain, 2000-01, 2003-04, 2007
 Réalisation : El Hadji Balla Dièye, LERG, 2007

Le recensement des populations effectué en 2002 au Sénégal indique pour Joal une estimation de 29637 habitants. Les hommes représentent 53,13 % de la population totale alors que les femmes sont estimées à 13888 soit 46,86 %. Cette situation est le fruit de l'immigration plus ou moins importante favorisée surtout par les côtes poissonneuses de Joal (tableau 6).

Dans l'ensemble, la population de la ville est inégalement répartie. En effet, le quartier de Santhie reste le plus peuplé de Joal avec 21 969 habitants, ce qui représente environ 74% de la population totale. Cette situation s'explique par le fait que Santhie est un nouveau quartier, un quartier étendu et fonctionnant comme la banlieue de Joal (tableau 7).

Tableau N° 6. Statistiques de la population de la ville de Joal en 2002.

Nom du quartier	Masculin	Féminin	Population totale
Diamaguène	760	673	1433
Ndoubab	576	629	1205
Mbourdioukham	595	518	1113
Mbéléniéne	155	198	353
Tiléne	998	868	1866
Ndiongue ou Ngolna	909	789	1698
Santhie	11756	10213	21969
Total	15749	13888	29637

Source : RGPH, 2002.

Tableau N° 7. Superficie et densité des quartiers de la ville de Joal en 2002.

Nom du quartier	Superficie (ha)	Densité (hbts/ha)
Afdaye Diamaguène	12,4	115,56
Ndoubab	68,8	17,51
Mbourdiouham	5,1	218,23
Mbéléniéme	0,7	504,28
Tiléne	11,1	168,11
Ndiongue ou Ngolna	8,0	212,25
Santhie	100	219,69
Total	206,2	143,73

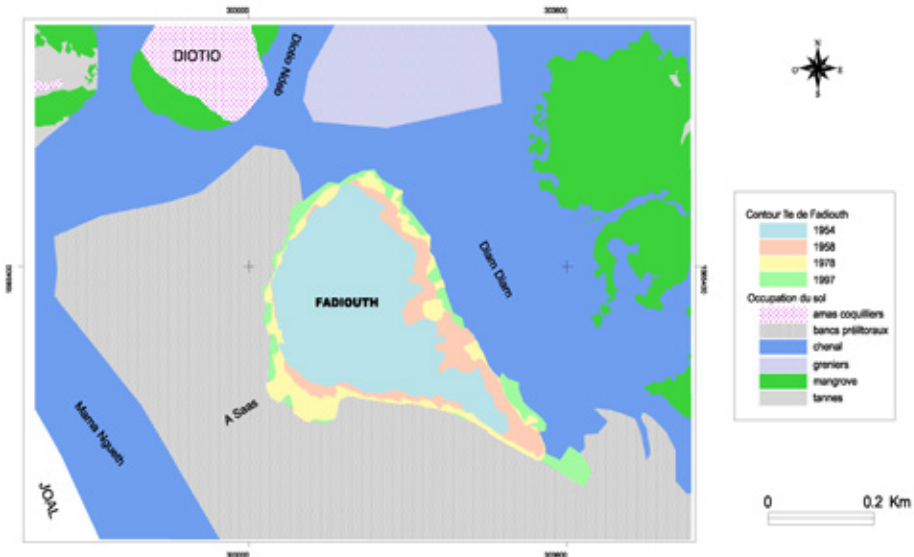
Caractérisée par une population hétérogène et une ouverture vers ce qui semble être de nouvelles terres (les tannes), Santhie reste aujourd'hui le seul quartier susceptible de servir de réceptacle à de nouveaux lotissements. C'est ce qui conduit les autorités locales de la commune à procéder très souvent à la création de nouveaux lotissements dans les Santhie. Par ailleurs, les fortes densités

de population sont retrouvées au niveau des quartiers de Mbélélième (504,28 hbts/ha), Santhie (219,69 hbts/ha), Mbourdiouham (218,24 hbts/ha) et Ndiougué ou Ngolna (252 hbts/ha), et les plus faibles à Afdaye Diamaguène (115,56 hbts/ha) et Ndoubab (17,51 hbts/ha).

3.3.2. Dynamique de la population et des quartiers dans l'île de Fadiouth

L'île de Fadiouth, tout comme la ville de Joal, fait partie intégrante de la commune. Par conséquent, sa gestion relève directement de l'autorité du Conseil municipal. Cependant, il existe un chef de village à Fadiouth et dont le rôle, tout à fait symbolique, se limite aux règlements de certains conflits et à la délivrance de papiers de ressorts culturels mais dont la confirmation par la Commune est obligatoire pour sa validité. Comme, déjà indiqué dans la première partie, l'occupation de l'île de Fadiouth est très ancienne. Elle daterait du temps des grandes migrations africaines du Néolithique, de la même manière que l'île de Tine Dine, aujourd'hui inhabitée pour des considérations socio-culturelles. Les populations se sont installées définitivement dans le quartier de Ndiouguème, le plus ancien de l'île. Par la suite, elles créèrent les quartiers de Ndiandiaye et Ndioum. Ces trois quartiers représentent le noyau originel du village avec plus tard un élargissement spatial sous l'effet de la croissance démographique rapide observée à Fadiouth. Le contour de l'île de Fadiouth a connu une certaine évolution. La représentation spatiale de cette évolution entre 1954 et 1997 (figure 12) nous permet de mieux le cerner.

Fig. N° 12. Evolution spatiale de l'île de Fadiouth entre 1954 et 1997.



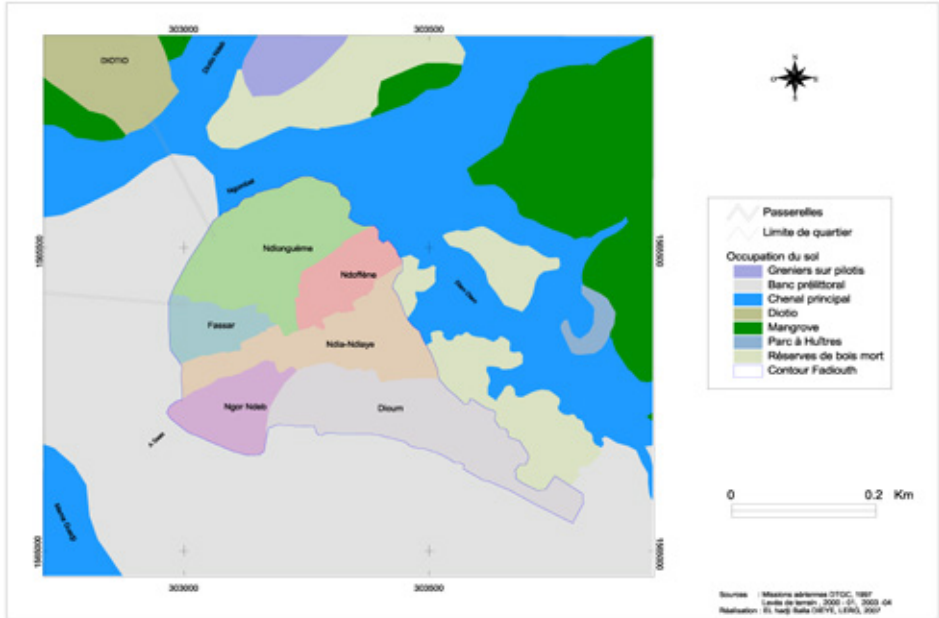
On remarque un accroissement bidimensionnel, radial et longitudinal de l'île au cours de l'intervalle chronologique 1954–1997, avec une progression vers le sud de son extrémité rétrécie. Les résultats consignés dans le tableau 8 font état d'une augmentation de quelques 5,98 ha du contour de l'île entre 1958 et 1997.

Tableau N° 8. Evolution du contour de l'île de Fadiouth entre 1954 et 1997.

Années	Superficie de l'île (ha)
1954	8,50
1958	10,70
1978	12,52
1997	14,48

Pendant très longtemps les résidents de l'île de Fadiouth, pour acquérir et viabiliser de l'espace pour le bâti, pratiquaient la poldérisation (conquête des bordures lagunaires par des dépôts de bois, de coquillages et de détritiques). Elle permettait d'attribuer une surface habitable au jeune homme qui avait atteint l'âge de prendre femme. On déterminait l'aire de son futur foyer que l'on délimitait avec des piquets de rônier. Les troncs de rôniers morts utilisés à cet effet. On construisait une digue que l'on remplissait de coquillages et de déchets ménagers quotidiens. Les piquets étaient enfoncés à une hauteur dépassant environ un mètre. Le remplissage de l'espace aménagé en parcelles s'effectuait à marée basse. Une fois que le remblaiement atteignait la hauteur souhaitée, on tasse au maximum pour éviter les infiltrations d'eau. Cette phase achevée, on recouvre alors la surface avec de nouvelles coquilles d'arches. La surface ainsi gagnée, est attribuée au jeune fadiouthien de souche afin qu'il s'y installe avec sa future épouse (Séne, 2001). Ce phénomène, qui n'est plus pratiqué de nos jours, a permis l'expansion spatiale de l'île et la création de nouveaux quartiers nouveaux, gagnés sur les eaux de la lagune et d'attribuer une surface habitable au jeune homme en âge de prendre femme. L'île de Fadiouth est composée de six (6) quartiers (figure 13) qui sont regroupés en deux sous ensembles : Fadiouth I et Fadiouth II.

Fig. N° 13. Localisation des quartiers officiels de l'île de Fadiouth



Source : Missions aériennes DTGC, 1997. Levés de terrain, 2000-01, 2003-04
 Réalisation : El Hadji Balla Dièye, LERG, 2007

Le sous ensemble Fadiouth I regroupe les quartiers de Ndionguème, Fassar et Ndoffène. Fadiouth II est formé par les quartiers de Ndioum, Ndiandiaye et Ngor Ndeb. Avec une superficie de 4,1 ha, le quartier de Dioum reste le plus étendu ; il est suivi par celui de Ndionguème avec 3,7 ha (tableau 9).

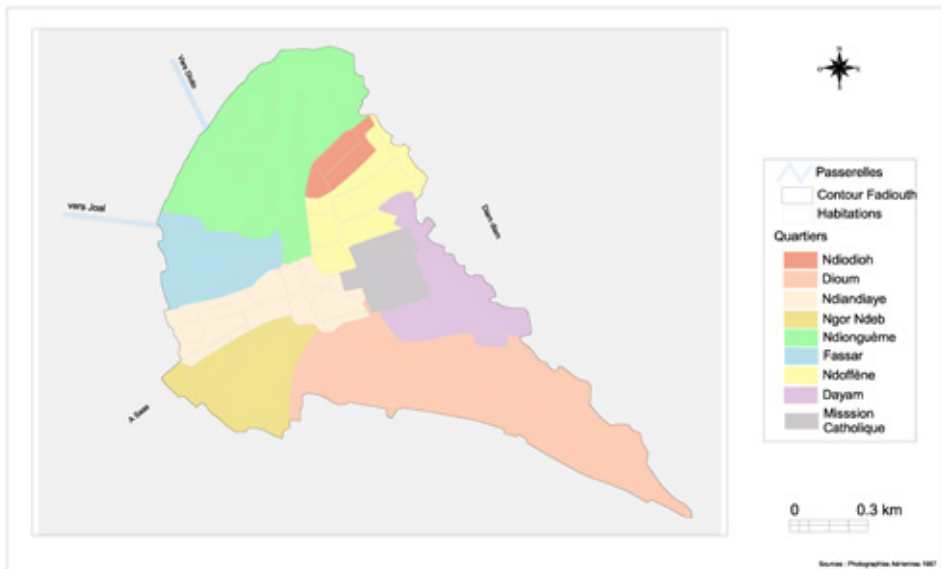
Tableau N° 9. Estimation de la superficie des différents quartiers de l'île de Fadiouth.

Quartiers		Superficie (ha)
Fadiouth I	Ndionguème	3,7
	Fassar	1,1
	Ndoffène	1,4
Fadiouth II	Dioum	4,1
	Ndia-ndiaye	2,8
	Ngor Ndeb	1,6
Total		14,7

Pour décongestionner les concessions traditionnelles à forte concentration humaine, certains membres des familles s'installaient dans l'espace libre acquis par poldérisation. Mais, ces nouveaux ménages restent étroitement liés à la

concession d'origine en participant de façon effective à son fonctionnement. Les quartiers plus récents de Fadiouth sont donc des démembrements des quartiers traditionnels. Cependant, l'occupation de l'espace dans l'île de Fadiouth est plus complexe. Milieu rural, il reste encore traditionnel malgré des signes d'ouverture à la modernité. Dans ce contexte, l'histoire du peuplement du village exerce toujours son poids sur la vie communautaire, expliquant nombre de particularismes des habitants de l'île. Les places publiques occupent une place de choix dans la création des quartiers et l'appartenance identitaire des Fadiouthiens à un quartier. En effet, la résidence (entité ou identité spatiale) peut ne pas être la référence d'appartenance au quartier, ce qui en d'autres termes, fait qu'on peut être physiquement d'un quartier donné et ne pas s'y réclamer parce que sa place publique ou son *mbind* est rattaché à un autre quartier, en l'occurrence son quartier d'origine. C'est le cas des entités spatiales progressant comme futur quartier à Ndiiodioh, rattachement social et spatial des résidents de Ndioguème et de Ndoffène ou celui de Dayam, excroissance née d'éléments originaires de Ndiandiaye et de Dioum (figure 14).

Fig. N° 14. Extension de quartiers à Fadiouth autour des entités socio-spatiales de Ndiiodioh et de Dayam.



Source : Photographies Aériennes 1997

En fait, ce sont des populations qui proviennent d'autres quartiers de l'île et qui, du fait de leur attachement à leur *mbind* d'origine et de leur proximité ou nouveau voisinage, proclament leur appartenance à un nouveau quartier.

Le cas de la population de Fadiouth est unique dans le pays. En effet, par son dynamisme démographique et l'exiguïté de son espace, l'île de Fadiouth s'est très vite retrouvée étroite dans ses limites naturelles. Avec le surpeuplement des *mbind*, l'étranglement des ruelles au tracé très sinueux et malgré l'émigration d'une partie de la population vers les centres urbains, l'île étouffe aujourd'hui sous le poids démographique. A cet égard, les résultats des enquêtes de terrain, effectuées en 2001 traduisent bien cette situation (tableau 10). En effet, sur cette petite île de 14 ha environ de superficie, y vit une population de 3509 habitants soit une importante densité de 250,64 hbts/km². Comme la plupart des villages sénégalais, l'île de Fadiouth est fortement touchée par l'exode rural. En effet, face à la surcharge que connaît l'île actuellement et l'abandon de la poldérisation compte tenu de son coût financier, les populations ont trouvé la solution dans l'émigration définitive vers les centres urbains.

Tableau N° 10. Statistiques de la population de l'île de Fadiouth par quartier en 2001.

Quartiers		Population totale	Population résidente	Hommes	Femmes	Nombre de ménages	Nombre de concession
Fadiouth I	Ndionguème	1290	689	335	354	160	4
	Fassar	766	398	189	209	130	6
	Ndoffène	749	494	252	242	94	5
Fadiouth II	Dioum	1756	1008	492	516		8
	Ndia-ndiaye	1002	574	277	297	130	6
	Ngor Ndeb	667	346	168	178	75	5
<i>Total</i>		6230	3509	1713	1796	760	34

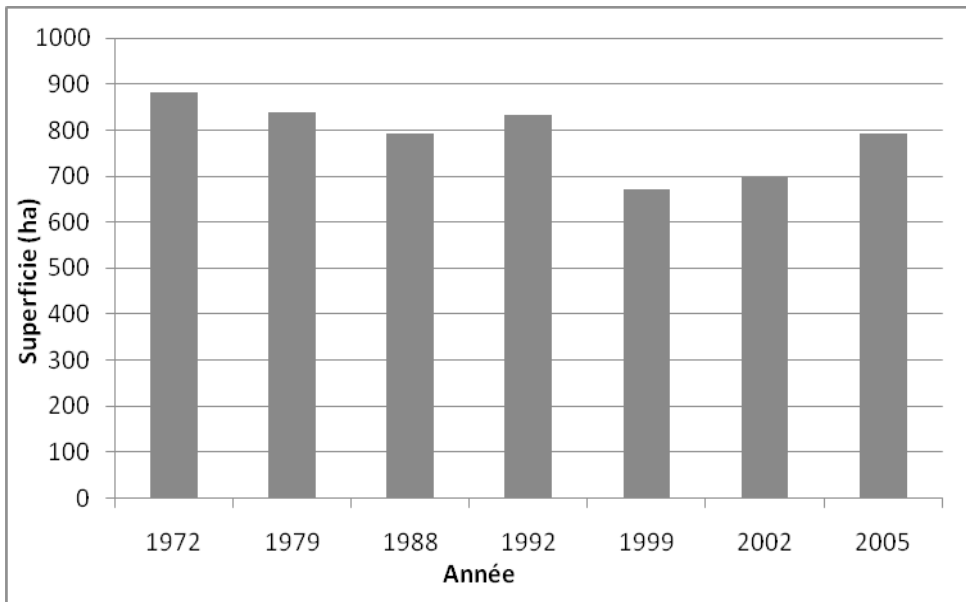
Source : LERG, 2001.

Ce qui fait que sur une population totale recensée à 6230 habitants en 2001, la population résidente ne représente que 3509 habitants. Ainsi, plus de 40% de la population de Fadiouth sont répartis dans le reste du pays. L'indisponibilité de l'espace mobilisable les pousse à quitter le village et à s'installer en ville, essentiellement à Mbour et à Dakar. Cependant, ils reviennent très souvent au village, notamment pendant les vacances scolaires et à l'occasion des fêtes religieuses ou culturelles. Par ailleurs, bien que l'île de Fadiouth ait gardé son originalité malgré les mutations observées dans la société traditionnelle sérére de Joal-Fadiouth, l'organisation sociale de Fadiouth est marquée par une cohabitation harmonieuse entre chrétiens et musulmans (environ 2%).

3.4. Dynamique spatio-temporelles de la mangrove dans la lagune de Joal-Fadiouth

Les représentations monodates représentent une bonne vision de l'évolution. La figure 15 représente l'évolution des superficies de mangrove entre 1972 et 2005. Ces premiers résultats montrent une disparition progressive de la mangrove entre 1972 et 1999 malgré une légère augmentation en 1992 (+42,05ha). Cette disparition n'est pas uniforme et reste plus accentuée en 1992 et 1999. Entre 1999 et 2005, on constate une augmentation, lente mais progressive, des superficies de la mangrove.

Fig. N° 15. Evolution des superficies de la mangrove entre 1972 et 2005.



Le tableau 11 donne les statistiques de cette évolution. La période 1972-1992 est marquée par une stabilité de la mangrove de 77,61%, une disparition de 22,39% et une apparition de 8,79% alors que celle 1992 et 2005, avec une mangrove plus stable, connaît une disparition plus faible contre une régénération plus importante. Dans l'ensemble, les résultats obtenus indiquent une faible dynamique des paysages de mangrove de la lagune de Joal avec deux tendances différentes : une tendance régressive entre 1972 et 1992 et une autre progressive entre 1992 et 2005.

Tableau N° 11. Dynamique de la mangrove de la lagune de Joal-Fadiouth (1972-2005).

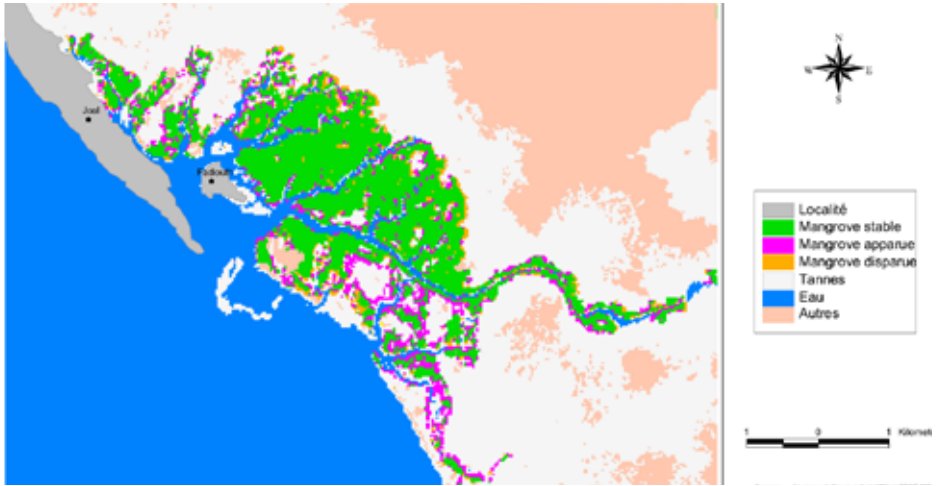
Mangrove	1972-1992	1992-2005
Stabilité	77,61	90,50
Disparition	22,39	9,50
Apparition	8,79	25,34
Taux de disparition	111,97	73,08
Taux d'apparition	43,97	194,89
Taux net	- 68,01	121,82

L'analyse des cartes réalisées (figures 16 et 17) confirment ces résultats et apportent des informations supplémentaires intéressantes sur la localisation des changements de la mangrove. En effet, la disparition de la mangrove est plus importante entre 1972 et 1992 alors que la régénération est plus marquée entre 1992 et 2005. Ces évolutions sont plus accentuées dans les parties nord et sud de la lagune, à la périphérie et sur les bordures de la mangrove. En effet, la lagune de Joal-Fadiouth est un milieu insulaire restreint qui a subi des contraintes naturelles et anthropiques ainsi que d'autres considérations socio-culturelles qui peuvent peser sur la mangrove, donc sur son état d'évolution (Dieye, 2001 et 2007 ; Diouf, 2003). L'analyse de l'évolution de la pluviométrie interannuelle à Joal a montré un déficit important durant la période 1971- 1997 (figures 18). Cette période décrite comme sèche par la plupart des climatologues, semble avoir joué un rôle important dans la dynamique des formations végétales de ces zones. A cet égard, on peut dire qu'elle reste la principale cause de la baisse généralisée des superficies de la mangrove de la lagune entre 1972 et 1992. La pluviométrie étant le seul apport significatif d'eau douce de la lagune, les effets de sa raréfaction sont l'accroissement de la salinité et la remontée du sel, avec comme incidence directe la mort des palétuviers principalement du genre *Rhizophora* qui supportent mal les augmentations de la salinité. Les faibles augmentations des superficies de la mangrove constatée entre 1972 et 1992 (figure 15) pourraient être mises en rapport avec la hausse de la pluviométrie enregistrée entre 1988 et 1992 (figure 18). La reprise de la pluviométrie et les fortes valeurs enregistrées en 1999, expliquent en grande partie la reprise de la régénération de la mangrove dans certains secteurs de la lagune entre 1992 et 2005.

Ces différentes analyses sont largement partagées par les habitants de Joal-Fadiouth qui sont unanimes quant au rôle principal de la pluviométrie dans l'évolution de la mangrove depuis les années 70. Cependant, ils restent conscients du rôle important des actions néfastes de l'homme dans cette évolution. En effet, ils ont des activités largement dépendantes des ressources de la mangrove quotidiennement exploitées par les femmes pour la satisfaction de leurs besoins énergétiques,

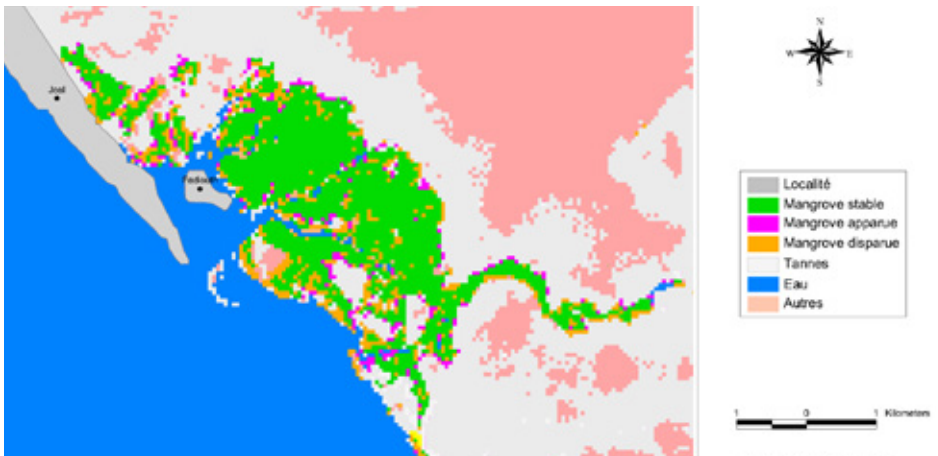
le ramassage des arches et la cueillette des huîtres qui leur procurent des revenus indispensables à l'entretien du foyer (Benga, 2000). Bien qu'orientée vers les activités agricoles et de pêche, la population exploite les ressources de la mangrove pour la satisfaction de ses besoins quotidiens.

Fig. N° 16. Evolution de la mangrove de la lagune de Joal-Fadiouth (1972-1992)



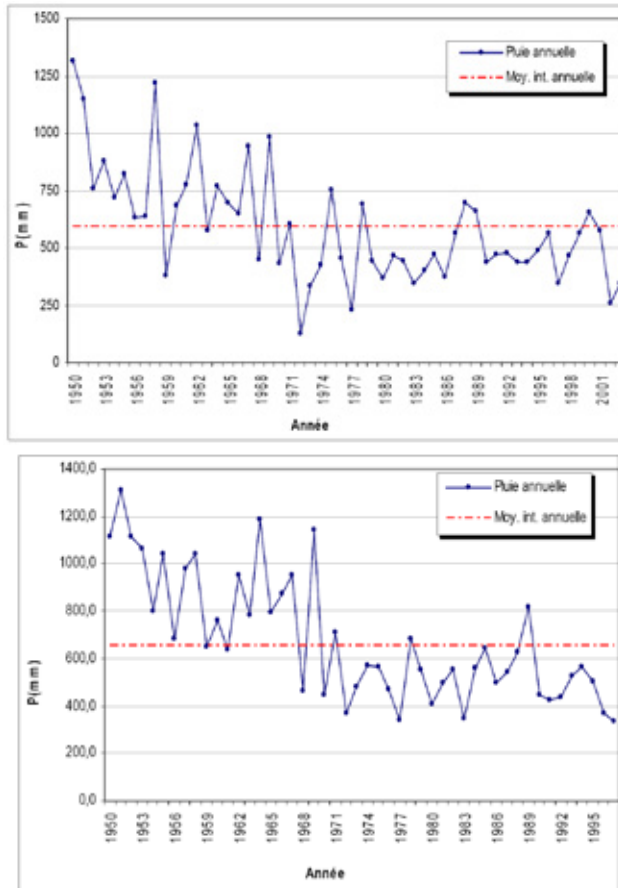
Images satellites Landsat 1972, 1992
Réalisation : Dièye, 2011

Fig. N° 17. Evolution de la mangrove de la lagune de Joal-Fadiouth (1992-2005).



Images satellites Landsat 1992 et SPOT 2005
Réalisation : Dièye, 2011

Fig. N° 18. Evolution annuelle de la pluviométrie moyenne à Joal et à Mbour



Ainsi, le prélèvement de bois de mangrove, qui reste une ressource disponible sans aucun coût financier et un combustible fort apprécié, est pratiqué comme activités complémentaires pour pallier la faiblesse des revenus agricoles et halieutiques. A Fadiouth, le bois de mangrove occupe une place de choix dans la distribution énergétique (consommation domestique, transformation de produits halieutiques) et dans les constructions locales (cases, abris d'animaux, abris de repos, bancs publics...). La transformation des mollusques (arches et huîtres) nécessitent aussi beaucoup d'énergie à cause de la durée de la cuisson et de l'importance des quantités prélevées. Cette énergie est essentiellement tirée du bois de palétuviers dont le genre *Rhizophora* est le plus utilisé. La coupe de bois de mangrove mobilise un grand nombre de femmes dont la grande majorité s'active dans la transformation (Séne, 2000). Les sites de prélèvement sont localisés presque partout où se développe la végétation de mangrove. L'accès est autorisé à toute la population

fadiouthienne. La fréquence quotidienne et élevée des prélèvements et des rythmes de cuisson contribue considérablement à l'augmentation de la consommation du bois de chauffe particulièrement du bois de mangrove.

Ces pressions persistantes sur les ressources de mangrove sont accentuées par la croissance démographique et la concentration de la population que connaît la commune depuis les années 90. Les projections et recommandations établies au sein des instances de la commune de Joal-Fadiouth prévoyaient à l'horizon 2000, une population de 29 453 habitants avec une viabilisation des tannes, le déplacement des activités de transformation sur ces sites et la construction d'une digue de protection contre les eaux. Mais le transfert de ces activités dans les formations de tannes est loin de constituer une solution au problème de gestion de l'espace à Joal-Fadiouth. Jusque vers la fin des années 1950, Joal-Fadiouth était un village de 6540 habitants environ, aux activités essentiellement dominées par l'agriculture. Et c'est à partir de 1958, que l'on assiste à la mutation de Joal-Fadiouth au travers des activités de pêche qui, avec une production devenue annuelle et marquée par la commercialisation a entraîné l'arrivée de pêcheurs étrangers, de mareyeurs et de commerçants (Dieye, 2007). L'aménagement de nouvelles parcelles au nord-est de la ville (les quartiers Santhie) et le transfert des aires de transformation sur les tannes (site de Khelcom) donnèrent un intérêt à cette partie de la ville. Ces milieux bas et salés impropres à l'agriculture sont favorables aux inondations (figure 8).

Cependant, il faut noter que pour des raisons d'ordre socio-culturel liées aux traditions et à certaines croyances mystiques, la coupe du bois de mangrove est interdite dans certains amas coquilliers et dans la zone des greniers sur pilotis. Les amas coquilliers, dépôts coquilliers d'origines anthropiques témoignant d'une longue tradition de collecte malacologique, sont assez nombreux dans la lagune et servent le plus souvent de lieux de culte. Il s'agit, par exemple, des amas coquilliers du cimetière de *Diotio*, de *Fasanda*, de *Facao* et de *Tine-Dine* au sud-est de Fadiouth. La mangrove aux alentours de ces amas est bien protégée, protection établie autour de considérations socio-culturelles importantes et bien ancrées dans la société sereine de Joal-Fadiouth. Le mysticisme développé autour de ces zones suffise largement pour préserver la mangrove. Ces considérations expliquent la relative stabilité de la mangrove dans ces zones malgré une pluviométrie déficitaire et la proximité de la ville de Joal et de l'île de Fadiouth. La zone des greniers sur pilotis est située sur tout le flanc Est de l'île de Fadiouth, en prolongement de l'ancienne zone d'installation des greniers sur pilotis (figure 19). Grâce à sa position, elle joue un rôle de barrières naturelles contre les vents et autres invasions naturelles. Aussi, elles sont naturellement surveillées par les populations. De surcroît, des mécanismes plus récents sont mis en place au travers des programmes de surveillance ou de reboisement dans ces zones (figure 20).

Fig. N° 19. Greniers sur pilotis à Fadiouth (à gauche)

Fig. N° 20. Reboisement de mangrove à Fadiouth (à droite)

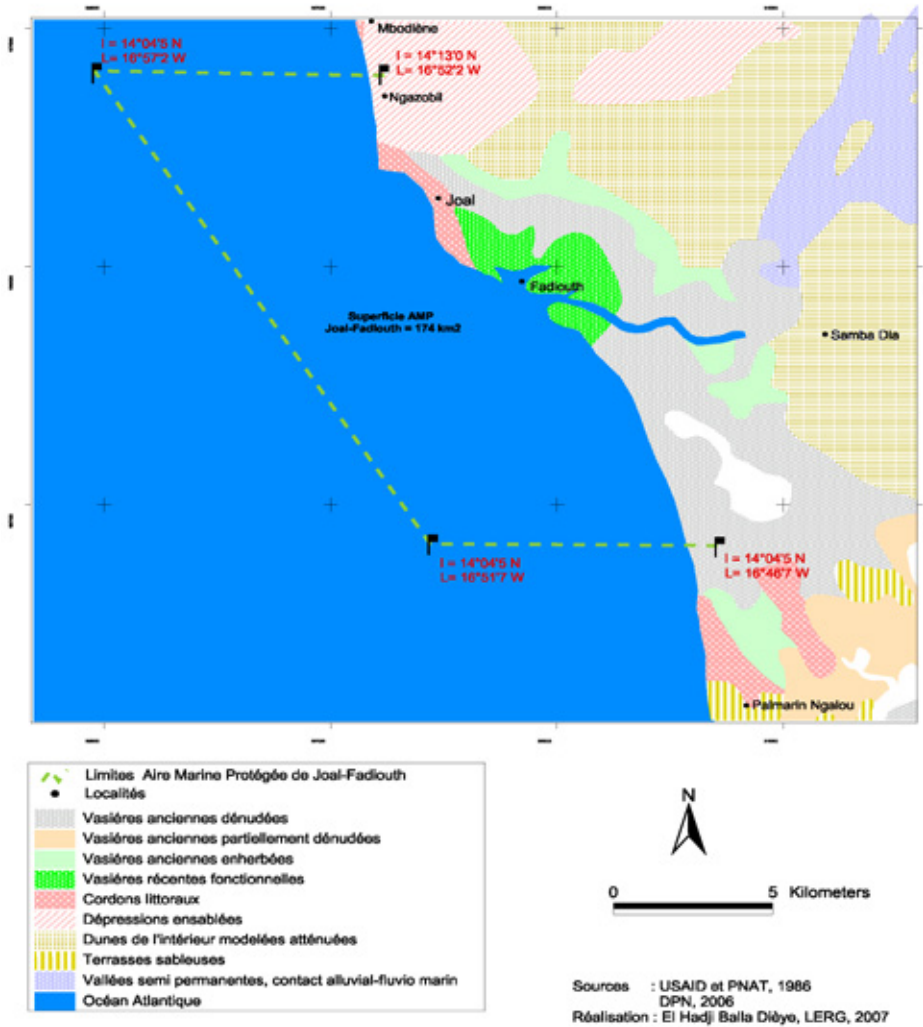


Ces actions ont permis de planter près de 6000 pieds entre 2003 et 2006 essentiellement *Rhizophora* et *Avicennia*. Leur surveillance est bien conduite par des jeunes et des femmes du village du « GIE Femmes et Coquillages » de plus en plus conscientes de la nécessité de protection de ces ressources de mangrove. Cette situation de sensibilisation et de protection se traduit aujourd'hui par la rareté du bois de mangrove dans le village. De ce fait, les femmes s'orientent vers d'autres sources d'énergie tels que le gaz butane et le charbon de bois parfois plus cher mais plus facile d'accès. Aussi, l'intervention des jeunes dans le reboisement et la protection des ressources naturelles est aujourd'hui motivée dans la commune de Joal-Fadiouth par la création de guides écotouristiques ou écouguides. Ces jeunes, organisés en association reconnue, interviennent dans la sensibilisation pour la préservation de la mangrove, le reboisement et le tourisme. Cela semble donc être un moyen efficace de sensibilisation des jeunes et une bonne manière de les rendre responsables et acteurs de la conservation et de la protection des ressources de mangrove.

Face à cette situation défavorable de dégradation constatée des ressources marines et côtières, la responsabilité incombe aussi aux autorités locales et nationales de mettre en place des stratégies d'adaptation, de protection et de conservation des ressources naturelles dans ces écosystèmes fragiles et menacés. C'est ainsi que la création de l'Aire Marine Protégée (AMP) de Joal-Fadiouth constitue à cet égard, une des mesures de conservation préconisées par les autorités. Une aire protégée est une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées. Pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres (IUCN-WCPA, 2008).

L'AMP de Joal-Fadhiouth a été ainsi créée par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 et couvre une superficie de 174 km², soit 17 400 ha. Elle englobe les dépendances maritimes de la commune, un bras de mer ainsi qu'un important réseau de mangroves et de tannes (figure 19).

Fig. N° 21. Situation et limites de l'Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth (AMP).



4. Conclusion

L'étude cartographique de l'occupation et de l'utilisation du sol de la lagune de Joal-Fadiouth a permis de mettre en évidence les caractéristiques d'un milieu complexe qui a connu d'importantes modifications tant au plan des paysages naturels, de la démographie et des activités socioéconomiques.

Jadis occupée par une population essentiellement composée de sœurs et orientée vers l'agriculture, la lagune connaît aujourd'hui le développement d'activités comme la pêche avec un accroissement et une concentration de la population dans un espace habitable très réduit.

L'étude de l'évolution de la mangrove de la lagune, à partir des images spatiales, a abouti à des résultats marqués par une tendance régressive de la mangrove entre 1972 et 1992 (disparition de 22,39% contre une apparition de 8,79%). Dans cette évolution, la pluviométrie joue un rôle important et a été largement responsable de la diminution de la mangrove suite aux périodes de grande sécheresse.

A cette contrainte naturelle, il faut ajouter l'exploitation des ressources de mangrove par les populations locales. L'importance grandissante de la transformation des produits halieutiques suite à un accroissement et une concentration de la population dans un espace habitable très réduit et qui nécessite des quantités énormes d'énergie, a fortement contribué à renforcer ce processus de dégradation de la mangrove.

Toutefois, la reprise de la pluviométrie vers les années 90 et la prise de conscience des populations sur la nécessité de conservation ont permis aujourd'hui une reprise de la régénération de la mangrove, situation renforcée dans certains secteurs par des considérations socio-culturelles qui interdisent l'exploitation.

Bibliographie

- Agboba, C. et Doyen, A. (1985). La mangrove à usage multiple de l'estuaire du Saloum (Sénégal). *Travail collectif de l'équipe écologique forestière, UNESCO-MAB-EPEEC, Dakar*, 145 p.
- Benga, A.G.F. (2000). Estimation du niveau de collecte malacologique et modifications écologiques dans le terroir villageois de Fadiouth. Mém. de DEA, *Département de Géographie, FLSH-UCAD*, 93 p.
- BRUZZONE, V.T. (1997). La royauté de la mer à Fadiouth. Aspects de la religion traditionnelle sereer (Sénégal). *Thèse de Doctorat de 3^{ème} Cycle, UCAD*, 205 p.
- Diaw A.T., Mbow C., Sall O., Dieye E.H.B., Dioh P. (2007). Caractérisation de la commune de Joal-Fadiouth-Ngazobil, Rapport d'étude, LERG-WWF, 94 pages.
- Diaw, A.T. (1997). Evolution des milieux littoraux du Sénégal : Géomorphologie et Télédétection. Doctorat d'Etat, *Univ. de Paris I, Panthéon Sorbonne, Paris*, 270 p.

- Diaw, A.T., Lerhun J., Verger, F., Thiam, M.D. (1992). Géographie des terrains salés et nus de mangrove : la problématique des tannes. In « *Actes de l'Atelier de Gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal, A.T. DIAW et al. Eds* », UICN-BRAO, Gland,
- De Wispeleare, G. (1990). Dynamique de la désertification au Sahel du Burkina Fasso : Cartographie de l'évolution et de recherches méthodologiques sur les applications de la télédétection. Thèse d'ingénieur CNAM en Géologie Appliquée, Département d'élevage et de recherche vétérinaire du CIRAD, *CIRAD-EMVT*, 546 p.
- Dieye, E.H.B. (2007). Les ensembles littoraux de la lagune de Joal-Fadiouth-Ngazobil et de l'estuaire du Saloum (Sénégal) : approche méthodologique de la dynamique de la mangrove entre 1972 et 2005 par télédétection et systèmes d'information géographique (SIG). Doctorat 3ème cycle, Département de Physique, *ITNA-FST-UCAD*, Dakar, 266
- Dioh, P. (1996). Contraintes du milieu et découpage administratif. Les enjeux spatiaux de la décentralisation : la pression foncière dans la commune de Joal-Fadiouth-Ngazobil. Mém. de DEA, *FLSH/UCAD*, Dakar, 68 p.
- Diouf, J.M.S. (2003). Apport de la télédétection à l'étude de la dynamique des écosystèmes côtiers : cartographie diachronique de l'écosystème de mangrove de la lagune de Joal-Fadiouth-Ngazobil (Sénégal). Mém. de DEA, *ITNA-FST-UCAD*, Dakar, 65 p.
- Elouard, P. (1974). Écologie des mollusques de la lagune de Fadiouth (Sénégal). *Lyon Géobios*, n° 10 fasc. 2 pp. 275-299.
- IUCN-WCPA (2008). Establishing networks of marine protected areas: a guide for developing national regional capacity for building MPA networks. full technical report., IUCN, Gland, Switzerland. 16p.
- Marius C. (1985). Mangrove du Sénégal et de la Gambie: écologie, pédologie, géochimie, mise en valeur et aménagement. *ORSTOM édition, Coll. Travaux et Documents*, Paris-Bondy, 309 p.
- Seck, S.A. (2006). Approche cartographique des impacts du développement de la pêche artisanale à Joal-Fadiouth-Ngazobil. Mém. Maîtrise, *Département de Géographie, FLSH-UCAD*, Dakar, 96 p.
- Fournier, F. et Sasson, A. (1983). Ecosystèmes forestiers d'Afrique. *Recherche sur les ressources naturelles XIX, éd. ORSTOM – UNESCO*, Paris, 473 p.
- Gonga, N. (2002). Utilisation de données de télédétection et étude géomorphologique de la position charnière du secteur littoral de Joal-Fadiouth : Fonctionnement, unités paysagères et évolution. Mém. de Maîtrise, *Univ. Paris 7*, Paris, 191p.
- Gravrand, H. (1980). La civilisation sereer. Tome 1 : Cosaan. *NEA*, 471 p.
- Gravrand, H. (1990). La civilisation sereer. Tome 2 : Pangool, *NEA*. pp. 11- 17.
- Sagna, P. (2005). Dynamisme du climat et son évolution récente dans la partie ouest de l'Afrique occidentale. Thèse de doctorat d'Etat de Géographie, Université Cheikh Anta Diop, Tome II pp. 272-318.
- Sene, I.M. (2000). Estimation de la consommation en bois de chauffe du village de Fadiouth. Mém. de Maîtrise, *Département de Géographie, FLSH-UCAD*, Dakar, 49 p.
- Sow, F. (2001). Le domaine public maritime de la lagune de Joal-Fadiouth : cartographie, usage, mutations de fonction et impacts sur les milieux. Mém. de DEA, *Département de Géographie, FLSH-UCAD*, Dakar, 39 p
- Thiam, M.D. (2007). Environnement et évolution des bordures lacustres et lagunaires du Sénégal. Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, *Département Géographie, FLSH-UCAD*, pp. 94.

Verger, F. (1989). L'évolution de la télédétection satellitaire concernant les milieux littoraux, Télédétection en francophonie. *AUPELF-UREF*, Paris, pp. 111-115.

Verger, F. (1968). Marais et wadden du littoral français. Etude de géomorphologie littorale. Doctorat d'Etat ès-Lettres, *Biscaye et Frères Imp.*, Bordeaux, 544 p.

CHAPITRE VII

Gestion des ressources naturelles : dynamique d'occupation des sols dans le terroir de Magami, commune rurale de Tchadoua, département d'Aguié, région de Maradi (Niger)

Ali Mahamane DAN BAKO
danbako_87@yahoo.com
Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Résumé

Ce document traite de la dynamique d'occupation du sol dans le terroir de Magami. Le village se situe dans la Commune Rurale de Tchadoua, département d'Aguié, Région de Maradi (Niger). Depuis le début des années 1960, ce secteur a connu un fort taux d'occupation. Pour nous, l'objectif de cette analyse est de comprendre à travers le passé, la gestion présente du patrimoine foncier au sein de cette localité. C'est-à-dire la détermination du degré de progression de la dynamique foncière actuelle, mais aussi de prévoir la menace d'insécurité liée au manque de nouvelles terres à défricher. A travers les différentes études menées dans le secteur, nous avons pu observer un certain nombre de pratiques traditionnelles disparues, mais aussi certaines qui existent. De plus, un grand changement s'est relevé dans la pratique traditionnelle de gouvernance foncière qui, durant longtemps a dirigé la façon d'accès à la terre. Il est clair qu'aujourd'hui ce régime traditionnel est dominé par des bouleversements de rang social (démographie) et naturel (sécheresse, famine, etc.). Cette situation a entraîné la raréfaction des terres et sa valeur marchande. On note aussi, le changement dans le rôle que joue le chef d'une exploitation. Ce qui a entraîné l'émergence de nouvelle façon d'accès à la terre tout en éliminant la pratique de la jachère, la raréfaction du don et de prêt. Tous ces facteurs ont conduit aux morcellements sans borne des terres et son accaparement. Ce phénomène a donné naissance à des paysans sans terres. Ce qui est à la base des multiples conflits inter et extra-communautaires.

Mot clés: Occupation du sol, Conflit foncier, Coutume traditionnelle.

1. Introduction

Le Niger, pays enclavé, 3/4 de sa superficie est désertique et seulement 1/3 réservé au secteur agricole. Le pays est caractérisé par un climat Sahélo-saharien et couvre une superficie de 1.267.000 km². La partie Nord est occupée par le Sahara qui est une zone impropre à l'agriculture, exception faite de quelques rares poches humides et des oasis. La bande Sud du pays comprise entre la limite Nord des cultures (matérialisée selon la loi 61-5 du mai 1961 par les isohyètes 350) et la frontière nigéro-nigériane est une zone à vocation surtout agricole. Elle regroupe la quasi-totalité de la population nigérienne avec une prédominance nette des ruraux estimés à plus de 84% de l'effectif national.

Les études menées par la Société d'étude et d'évaluation Sarl, (2010) avec le Niger, « les deux tiers de la superficie du Niger sont désertiques et seules 11% des terres sont aptes à l'agriculture. Les sols dans l'ensemble pauvres et se dégradent du fait des érosions hydrique et éolienne, de la pression humaine et animale, de la progression rapide de la désertification (75% du territoire) et de l'aridité climatique (89% du territoire). Les ressources naturelles (végétations, eau, sol) sont frappées de plein fouet par les effets néfastes des sécheresses répétées, de la désertification et de la pression démographique. Ainsi, l'économie agricole nigérienne est dominée pour l'essentiel par des systèmes de production extensifs très dépendants des aléas climatiques». Le système écologique du pays est gravement affecté par le processus de la désertification conjugué à une organisation socio-économique et un système d'utilisation de l'espace sans repère. Cette situation du Niger, est identique dans tous les autres pays du Sahel où les sécheresses sont récurrentes.

La croissance démographique et l'urbanisation accentuent la vulnérabilité du cadre de vie. On note également l'exposition aux maladies (le paludisme, le cholera, la méningite etc.) et l'affaiblissement chronique des ressources animales et végétales.

La désertification est notamment matérialisée par la formation de ravines et de glacis, l'érosion hydrique, l'ensablement des terres fertiles (cuvettes, agglomérations, routes). L'équilibre entre l'homme et son milieu est rompu sur l'ensemble du territoire national.

La forte croissance démographique, l'extrême pauvreté des populations et les conditions climatiques défavorables ont notamment entraîné la raréfaction et la pression accrue sur les terres arables. Le ratio terres arables par actif agricole est passé de 11,8 ha en 1980 à 5,1 ha en 2005.

Avec la croissance démographique actuelle et les modes d'exploitation des sols on ait déjà atteint à un niveau irréversible de dégradation et de morcellement des terres agricoles. Si ce niveau et la tendance actuelle se poursuivent sur le long terme, la terre ne sera plus accessible aux populations faibles.

A l'image du Sahel en général et du Niger en particulier, le terroir de Magami qui est le but de la présente étude, subit de plein fouet la double action de l'homme et du climat à travers une exploitation abusive des ressources naturelles. Cette pression est à l'origine de profonds changements paysagers qui ont eu des conséquences négatives sur la qualité écologique de l'environnement du secteur de Magami. L'espoir de survie et d'économie de l'écrasante majorité de ces ruraux repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage, deux (2) activités au cœur des revenus et de l'alimentation en milieu rural. Ces deux (2) piliers de l'économie rurale ont cependant besoin suffisamment de ressources (terres et pâturages) pour prospérer. Mais compte tenu aujourd'hui d'un certain nombre de facteurs déstabilisants d'ordre physique et humain, la ressource terre qui constitue le support sans équivoque de ces deux (2) principales activités productives se raréfie du jour au lendemain.

Toutefois, la variabilité climatique de ces dernières décennies et la très forte croissance démographique qui caractérisent cette zone, ne font que celle-ci sujette à une dégradation accrue de ses conditions agro-écologiques, rendant ainsi les ménages de plus en plus vulnérables à la situation chronique d'insécurité alimentaire (Yamba, 2000). Ainsi, selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat du 2012 le département d'Aguié enregistre plus de 140 habitants par kilomètre carré.

En effet, les paysans assistent, impuissants à la dégradation des conditions d'exploitation de leur milieu suite aux débuts tardifs et fins précoces des saisons des pluies, à la perte progressive et rapide du potentiel productif de leurs champs et à l'agressivité de l'érosion hydrique et éolienne dans certaines zones ; toute chose qui rend les productions agricoles déficitaires le plus souvent au Niger.

A cela s'est ajouté un émiettement progressif et sans précédent des terres du fait de l'inadéquation entre la taille de la population et de terres de cultures disponibles d'une part et d'autre part l'adoption de nouvelles pratiques foncières. En réponse à cette pénurie de terres et pour faire face à la demande en nourriture d'une famille en perpétuelle croissance, les paysans optent pour l'extension des superficies cultivées au détriment des aires de pâturage. Cette expansion des champs s'est alors heurtée aux intérêts des autres acteurs ruraux, d'où des tensions et luttes acharnées pour le contrôle de cette précieuse ressource qu'est la terre. On note ainsi presque chaque année des conflits fonciers entre agriculteurs et, entre eux et les éleveurs.

Ces multiples problèmes ont relevé combien la question foncière est délicate et mérite donc des réflexions profondes pour une gestion rationnelle et durable de ressources naturelles, mais aussi pour faire du milieu rural un havre de paix pour toutes les communautés en présence malgré la divergence de leurs intérêt. Raison pour laquelle le gouvernement nigérien a adopté depuis le 2 mars 1993 l'ordonnance n° 93-015 portant principes d'orientation du Code Rural (POCR).

La présente étude n'est qu'une modeste contribution à la recherche de solutions pour une gestion rationnelle et intégrée du sol rural et une sécurisation durable des paysans à Magami, situé dans la commune rurale de Tchadoua, département d'Aguié. L'étude se veut une profonde réflexion sur la situation foncière déjà soumise à une forte pression. Des indices de saturation foncière (manque de jachère, faible pluviométrie et faible productivité des sols...) se sont, en effet manifestés dans ce village depuis 1957 (Raynaut, C 1980), d'où l'intérêt de mener une analyse évolutive dans le but d'éclairer la structure et la vie quotidienne d'une population dont la principale activité est l'agriculture. Selon Pélissier, P (1996) «la question foncière conditionne le devenir de l'espace rural tant dans ses aspects écologiques et agronomiques que sur le plan des performances économiques de l'agriculture et de la cohésion des sociétés rurales. Pas d'intensification, ni de gestion à long terme de l'environnement, pas de stabilisation des exploitations, ni de responsabilité à l'égard des générations futures tant que la sécurité foncière n'est pas garantie ».

Notre préoccupation c'est de faire un diagnostic afin de comprendre la gestion actuelle du sol et d'appréhender entre autres les changements, les mutations survenues, de même que les directions des mouvements évolutifs.

2. Présentation de la zone d'étude

2.1. Situation géographique

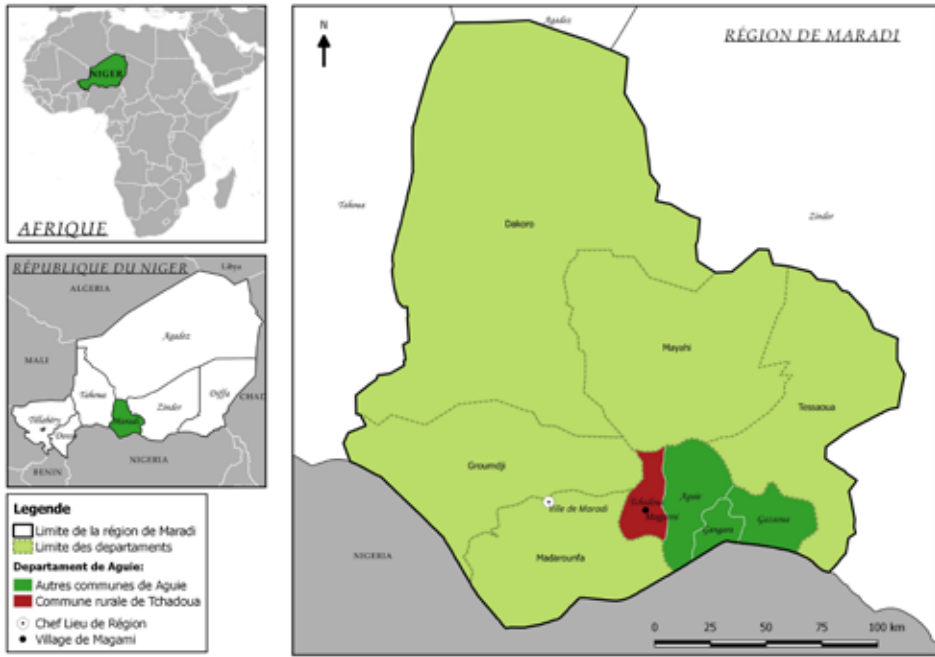
Le terroir de Magami est situé dans la région de Maradi, département d'Aguié, commune rurale de Tchadoua (au Sud de la commune sur la route latéritique menant vers Dankama) s'étendant sur une superficie de 82.164 ha.

Magami se trouve entre 13°13' et 13°45' de la latitude Nord et 07°24' et 8°9' de la longitude Est.

Le village est limité :

- Au Nord par Gotché et Garin Magagi;
- Au Sud par Dalangaché;
- A l'Est par Dan Gado et Guidan Karma;
- Et à l'Ouest par Badoukou et Guidan Tambari.

Carte N° 1. Localisation du terroir villageois de Magami.



Source : Élaboration propre

2.2. Historique du village de Magami

Le village de Magami vient du mot Magama qui signifie « point de rencontre » de plusieurs familles et différents groupes ethniques. Il a été restitué par Itché après avoir disparu par les faits des guerres et maladies (300 ans). Dan Modi qui est le 1^{er} fils d'Itché est nommé le 1^{er} chef du village de Magami, il y a 150 ans de cela. Après sa mort, il fut remplacé par Nomao Dan Modi (son 1^{er} fils) il y a 60 ans ; Moussa Nomao Dan Modi actuel chef en exercice le remplaça après sa mort. Le secteur de Magami a connu plusieurs événements malheureux son passage historique, en particulier les famines et les maladies. Les famines ou crises alimentaires qui ont le plus marqué l'esprit des habitants sont :

- *El-dokoa*, survenue en 1961, un an après l'indépendance du pays,
- *El-gomma* occasionnée par l'invasion des récoltes par les criquets pèlerins en 1968,
- *Kanassané*, qui a fait suite à l'année d'el-gamma en 1969,
- *Saabalé*, survenue suite à la grande sécheresse au sahel 1973,

- *El Bouhari*, survenue en 1984,
- *Maïgulaché*, crise alimentaire de 2005.

2.3. Population

La population de Magami est estimée à 4005 habitants dont 51.49% des femmes et 48,51 % des hommes (CSI, MAGAMI, 2014). En plus de cette dominance de la population féminine, la population est aussi caractérisée par son extrême jeunesse car deux (2) sur trois (3) habitants ont moins de 15 ans. La population active est estimée à 56% de la population. Les jeunes hommes de 15 à 35 ans occupent 47% de la population active avec un taux d'accroissement naturel de 3,9% et un taux de fécondité de 7,9 enfants par femme (l'une des plus élevés de la planète). La population du terroir de Magami est composée de Haoussa (Gobirawa et Katsinawa) cohabitant avec des Peulhs et des Touaregs en minorité. La densité de la population est plus de 147habitans/Km² ce qui constitue un sérieux problème des terres de culture. La principale religion pratiquée dans le terroir de Magami est l'islam ; mais il faut noter que le christianisme est aussi pratiqué en partie infime ainsi que l'animisme. Les différentes ethnies rencontrées dans le terroir se répartissent dans ce tableau comme suit:

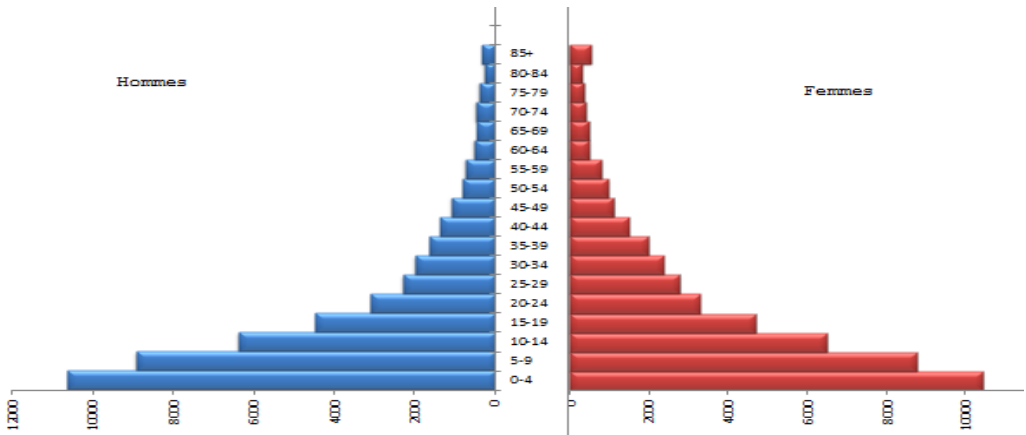
Tableau N° 1. Répartition de population de Magami en %

Ethnie	Population en %
Haoussa	80%
Peulh	18%
Touareg	2%

Source : enquête, Août, 2014

Cette population est en majeure partie jeune avec moins des vieillards et une domination des femmes sur les hommes. La pyramide (Figure N°1) des âges de la population de l'ensemble de la commune de Tchadoua montre cette caractéristique de population d'un pays en voie de développement.

Fig. N° 1. Pyramide des âges de la population de Tchadoua.



Source : INS, 2014.

2.4. La migration

S'agissant des mouvements migratoires, l'exode saisonnier fait partie de la vie quotidienne des populations de Magami et de la Commune Rurale de Tchadoua en général. Toutefois, de part son ampleur, cet exode ne semble pas constituer un blocage absolu aux programmes du développement faisant appel à l'apport physique des villageois. Plusieurs registres discursifs sont mobilisés pour légitimer ou encourager la migration. Le départ en migration est perçu comme une condition de réalisation et d'ascension sociale. L'intérêt économique est invoqué, mais il est couplé à la notion de courage ; migrer est un signe de courage et le migrant est présenté comme un homme capable de prendre en charge ses parents.

Ce genre de discours forge chez les jeunes un état d'esprit qui l'incite à migrer. « Je considère les jeunes qui vont en exode car il faut du courage pour cela. Et actuellement sans l'aide des exodants au cours de ces années difficiles que nous traversons, les gens allaient beaucoup souffrir. Ces dernières années, il y a la rareté de pluies trop souvent ; ce qui fait qu'il n'y a pas de bonnes productions », affirme le chef du village de Magami. Notons que les principaux pôles d'attraction sont la ville de Maradi (chef lieu de région), Tchadoua (chef lieu de commune), Aguié (chef lieu du département) à l'intérieure et le Nigéria (Dankama, Katsina, Kano, Abuja, Lagos), et dans une moindre mesure la Lybie à l'extérieure du pays. Même si l'exode présente des effets néfastes aux populations, les revenus de l'exode jouent un grand rôle dans l'équilibre de la vie socio-économique des populations.

Ainsi nous pouvons dire qu'il y a cinq raisons pour lesquelles les jeunes décident de partir des fonds vers leur famille à savoir : la tendance à vouloir et à faire

le bien d'autrui ; intérêt personnel, accord réciproquement bénéfique ; orgueil et le sentiment d'obligation.

2.5. Agriculture

De par le nombre de personnes qu'elle occupe et sa contribution au maintien de l'équilibre familial, l'agriculture est la principale activité économique des populations de Magami. Les habitants de ce terroir pratiquent une agriculture vivrière de subsistance. Cette agriculture utilise des techniques culturelles traditionnelles basées sur des cultures de défriches. Au bout de quelques années d'exploitations, les sols s'appauvrissent et les rendements diminuent. De nouvelles terres de cultures sont encore défrichées d'où la remontée du front agricole dans le secteur et de la disparition du couvert végétal du milieu; la dégradation du tapis herbacés servant de nourriture à la fois au bétail domestique et à la faune ; réduction de la diversité biologique. L'agriculture est pratiquée parfois par les sédentaires et les éleveurs nomades (agro-pasteurs). Les principales cultures sont : le mil ; le sorgho destinés généralement à l'auto consommation ; le souchet ; l'arachide et le niébé destinés à la vente. En 2011 la superficie totale exploitée était de 474017ha contre 420296ha en 2002.

2.6. Elevage

Elle constitue la 2^{ème} activité économique après l'agriculture. Elle joue un rôle très important dans l'économie des ménages. C'est en ce sens qu'il est pratiqué dans plus de 70% des ménages de cette zone, car elle contribue à l'amélioration de l'économie des ménages. Les animaux les plus importants élevés sont les bovins, les caprins, les ovins, les Asins, les camelins et les équins. Par manque de statistique propre au secteur, on peut signaler que le département d'Aguié dans son ensemble dispose de 142 232 têtes de bovins, 184 183 têtes des ovins, 255 995 têtes de caprins, 13 219 têtes de camelins, 17 015 têtes d'Asins et 945 têtes d'équins (PDC Tchadoua, 2014). Mais l'on peut bien affirmer que le secteur de Magami dispose aussi d'un cheptel aussi important. Les espèces élevées sont composées des bovins des ovins ; des caprins ; Camelins ; des équins ; des Asins et de la volaille.

Deux types d'élevages sont pratiqués dans le terroir de Magami. Un élevage semi – extensif conduit surtout par les sédentaires autour des champs de cultures, souvent dans le forêt de Dan Gado et Bakabé mais aussi sur les aires de pâturages de Gawaro Madateye, Maraké, Chayi, Guidan Bara et celle de Jan Roua. Il concerne les petits ruminants et quelques bœufs de trait. Plus important, ce type d'élevage constitue une sorte d'épargne et en même temps une source de fumure organique non moins importante. Un autre extensif est aussi pratiqué sous forme de semi transhumance qui se caractérise par des déplacements de faible amplitude à la recherche du pâturage. C'est généralement au début de la saison

des pluies que certains détenteurs d'animaux du terroir confient leurs bétails à un groupe de personnes de même famille se déplaçant à la recherche de pâturages pour ne les ramener qu'après les récoltes. La principale direction est le Nord de la région de Maradi offrant de grandes potentialités en termes de pâturages.

Malgré l'existence de ses aires de pâturages et l'importance de son cheptel, le terroir de Magami ne dispose pas d'un tapis herbacé assez riche. Néanmoins, les espèces appréciées par les animaux sont *Cenchrusbiflorus* (Karangiya), *Eragrostistremula* (Tsintsiya), *Alysicarpusovalifolius* (Gadagui), etc. Mais compte tenu de leur insuffisance tant de point quantité que qualité et de leur colonisation par le sida vert (*sida cordifolia*), le recours aux fanes de niébé et d'arachide présente une grande importance dans l'amélioration et la complémentarité de l'assiette fourragère des animaux.

Notons que le *Sida cordifolia* dangereusement colonisé tous les couloirs de passage et les aires de pâturages : ceci constitue une très grande menace au développement de l'élevage.

2.7. Autres activités

Elles sont constituées par le commerce ; l'artisanat ; le transport et la communication. Ces activités occupent une place prépondérante dans les activités socio-économiques. Elles contribuent à améliorer l'équilibre en condition de vie de la population.

Il y a lieu de signaler que les caractères informels du commerce rendent ces activités un peu timides. On note aussi que le tourisme et l'hôtellerie ne sont pas pratiqués dans le secteur.

Le commerce, fait partie de la tradition des populations dans le secteur de Magami, car très souvent tous les ménages stockent au moins un produit agricole ou un animal pour vendre au moment où il coûtera plus cher. Avec l'explosion démographique, cela a beaucoup contribué à la disparition de culture des champs collectifs, car tout le monde au sein du ménage voulait satisfaire ses petits besoins de point de vue financier. Ainsi, d'après Raynaut (1980) cette explosion démographique s'est soldée par une remise en cause du système traditionnel de production avec l'éclatement des champs collectifs.

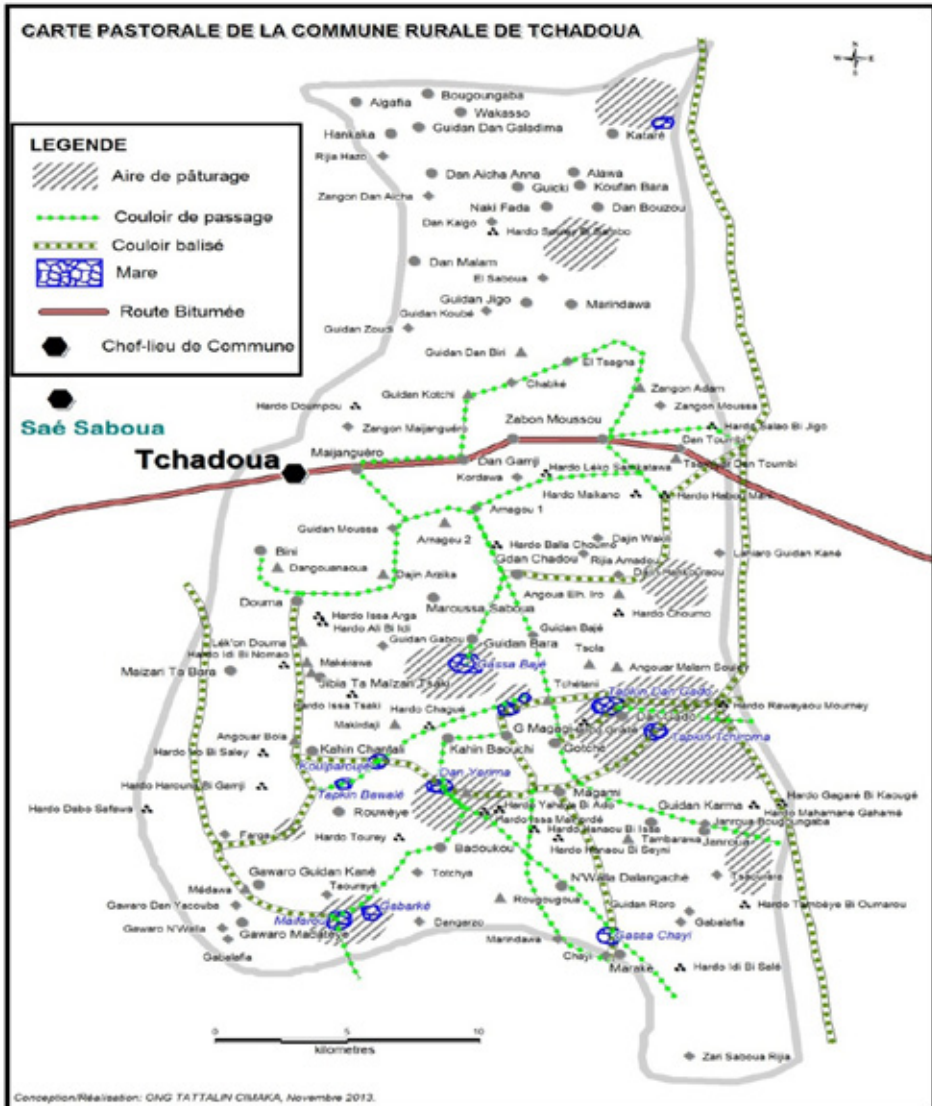
Selon lui, face à cette situation, trois questions méritent d'être posées. En premier lieu, on peut se demander si les champs individuels ont la capacité de dégager des surplus commercialisables pour les besoins d'une population sans cesse croissante. En second lieu, dans cette zone soumise à l'influence du Nigeria, on peut s'interroger sur les principaux déterminants de la participation au marché des agriculteurs et éleveurs.

Enfin, on est en droit de se demander si les politiques conduites ont favorisé ou non l'investissement dans l'agriculture.

De façon générale, ce commerce concerne les produits agricoles (mil, sorgho, arachide, niébé mais surtout le sésame et le souchet) et les animaux sur pieds, les

cuirs et les peaux. Il s'effectue avec les marchés de Tchadoua, d'Aguié, de Gawaro, de Tillani, de Débi, et de Tchizon Kouregué. Au-delà de l'intérieur de pays, le secteur de Magami et même la commune en générale traitent des relations commerciales avec les marchés de Dankama, Kagadama et Katsina au Nigeria voisin.

Carte N° 2. Carte pastorale de la Commune Rurale de Tchadoua en 2014.



Source : PDC, Tchadoua, ONG TATTALIN CIMAKA, 2013.

Ainsi, une étude réalisée sur l'évolution à long terme des productions agricoles, du système de commercialisation et des prix des produits dans la zone de Maradi montre que « les échanges des produits agricoles très importants dans la zone de Maradi ont de tout temps été largement tributaires de la situation au Nigeria, ce qui confère à ce commerce, son caractère transfrontalier. De ce fait, les déterminants peuvent être étudiés à deux niveaux, d'abord à l'échelle des ménages puis, au niveau transfrontalier. Il convient de rappeler que l'examen de ces déterminants se base d'une part, sur des données secondaires et d'autre part, sur des enquêtes menées auprès de 40 exploitants dans les quatre villages échantillon que sont Dan Kullu, Sharken Hausa, Magami et Jiratawa. Ces enquêtes ont porté entre autre, sur les déterminants actuels de la participation des ménages au commerce des produits agropastoraux », (Seyni Hamadou, 2000).

Magami dispose d'un marché hebdomadaire, qui aura tout les jeudis, crée depuis 1925. Pour la commune, on note le grand marché dans le chef- lieu de la commune comme marché principal et de certains marchés secondaires cités haut.

Notons que dans le cadre de la mise en œuvre du programme PASADEM, il est prévu de créer dans le chef- lieu de la commune un marché international de céréales ou de produits agricoles en général.

Dans le domaine du transport, Magami est franchi par une piste latéritique reliant le chef- lieu de la commune au Nord sur 17 Km et se rend à Dankama au Nigeria voisin sur près de 45 Km de longueur. Et la Commune Rurale de Tchadoua est traversée par la route nationale N°1 sur une longueur de près de 17 Km et Mayahi sur également 17 Km de piste latéritique. Mais dans l'ensemble, il est indiscutable que le secteur du transport n'est pas développé car plus de 80% des villages de la commune vivent dans "l'enclavement total" et ceci mérite une attention particulière.

Quant au réseau de communication, il faut noter que la Commune Rurale de Tchadoua est couverte par les réseaux téléphoniques Airtel, Orange et Moov. Pour ce qui est de la radio, la création de la chaine de la Radio Communautaire (NIYYA FM) à Tchadoua en Mai 2015 va permettre davantage la satisfaction des populations en information. Même s'il n'existe pas auparavant de radio logée dans la commune, tous les villages et hameaux de la Commune Rurale de Tchadoua sont alimentés par la voix du Sahel et les radios privée de Maradi et les deux (2) communautaires d'Aguié. Il faut noter aussi certaines chaines du Nigéria comme la radio Kaduna et la radio companion FM de Katsina.

3. Matériel et Méthodes

3.1. Méthodologie

3.1.1. Raison de choix du site

La raison d'étudier la dynamique d'occupation de sol dans le terroir de Magami, n'est par fortuit. L'objectif est d'évaluer la problématique foncière en vue d'une gestion rationnelle du patrimoine foncier et une sécurisation pérenne des producteurs ruraux. Car depuis le début des années 80 le secteur fait parti des zones ciblées dans la recherche du développement de l'Agronomie Tropicale GERDAT dans le cadre d'un programme de recherche sur la lutte contre l'aridité en milieu tropical en 1977. Par la suite, la zone a fait l'objet d'une étude menée par l'Université de Bordeaux II conduite par le Pr. C. Raynaut (1980) dans la lutte contre l'aridité en milieu tropical.

3.1.2. Hypothèses de travail

Pour mener a bien cette étude sur la dynamique d'occupation de sol, les hypothèses suivantes furent énoncées :

- La dynamique de l'occupation des sols dans le secteur de Magami est liée à la croissance démographique ;
- La dégradation des ressources est liée à la variation des conditions environnementales, mais aussi aux pressions démographiques;

La validité de ces hypothèses sera confirmée ou infirmée au fur et à mesure de la progression de l'étude.

3.1.3. Les Resultats Attendus

À l'issue de période d'étude, nous serons à mesure de :

- Disposer de données sur les interrelations entre les occupants des sols : (agriculteurs et éleveurs se trouvant dans la zone d'étude) ;
- Déterminer le stade du problème d'occupation de sol dans le terroir de Magami ;
- Déterminer l'attitude des populations locales vis à vis des ressources foncières avec la pression démographique galopante dans le secteur d'étude ;
- Recommander aux gestionnaires fonciers, sur la base des résultats acquis, des actions ou mesures d'atténuation des conflits entre agriculteurs eux-mêmes, et entre agriculteurs et éleveurs.

4. Les outils et matériels du travail

4.1. Les outils du travail

4.1.1. Les enquêtes et les entretiens

Les enquêtes ont été menées auprès des producteurs locaux et les entretiens auprès des cadres se trouvant dans le secteur afin de cerner le degré de la prise de conscience de la population quant aux phénomènes de l'occupation des sols et leurs appréciations des effets des dégradations des terres dans le terroir. Les entretiens collectifs ont été réalisés avec les populations échantillonnées (15 ménages) par des assemblées villageoises et les entretiens individuels (15 ménages) auprès des exploitants. Un entretien a été adressé aux autorités locales (à l'échelle villageoise, communale, départementale et régionale). Ces enquêtes visaient à recevoir les points de vue de la population sur les problèmes de l'occupation des sols, à apprécier leurs relations et avis relativement aux techniques de lutte contre ces phénomènes et enfin les difficultés dénombrées quant aux fractionnements de terres de cultures, la disparition progressive des aires des pâturages, la création et la conservation des couloirs de passages. Les interrogations ont porté d'abord sur la dynamique de l'occupation des sols, les types d'accès aux terres de culture, l'identification des exploitants et étendues exploitées, les coûts d'exploitation ainsi que leurs faiblesses.

4.1.2. Les matériels du travail

Les matériels suivants ont été utilisés :

- Une moto servant le moyen de déplacement dans le terroir ;
- Un appareil photo pour la prise de vue ;
- Excel dans l'élaboration des tableaux et certains calculs ;
- Word dans la saisie du document.
- Le logiciel Adobe Illustrator pour les cartes.

Après le traitement et analyse des données, les hypothèses sont revues afin de percevoir si elles seraient confirmées ou infirmées.

5. Résultats

5.1. Situation actuelle de la gestion et de l'occupation du sol

- Les types traditionnels d'accès au sol dans le terroir sont le défrichement de nouvelles terres, l'héritage, le don, le gage, le prêt et l'achat (dans des rares cas).
- A présent seuls l'héritage, l'achat et la gage sont en permanence dans la pratique traditionnelle des gestions foncières.

Cela est dû par manque des nouvelles terres à défricher, aux insuffisances et aux émiettements des terres de culture.

5.2. L'organisation actuelle du travail de la terre

- Le Gal, (1985) a déjà apporté des informations très précises. On remarque de plus en plus un abandon quasi-total de la succession régulière de temps fort et de temps faible entre les jours consacrés pour l'exploitation collective (*4jours*) et ceux qui sont pour l'exploitation individuelle (*3jours*).
- C'est ce qui explique la différence entre les Schémas traditionnels du travail dans le passé et l'organisation actuelle du travail au sein de la population de Magami.
- Ce partage ne continue à être observé que dans des rares cas, tandis qu'auparavant le travail des membres d'une exploitation familiale s'organise selon une fréquence très variable d'une exploitation à l'autre. La priorité est parfois donnée à l'exploitation collective « *Gandou* » ou à l'exploitation individuelle « *Gamana* ».

5.3. Les inégalités au sein de la population en termes d'occupation du sol

5.3.1. Sur la possession du sol et le contrôle du patrimoine foncier

Les études réalisées par Raynaut en 1980 sur Magami, Sharkin Hawsa et de

Gourjae expliquent clairement ces inégalités. En effet, une minorité de grandes exploitations (environ moins de 5% de la population), à elles seules, accumulent la moitié de la superficie totale du terroir et la masse des plus petites (95% de la population) qui doivent, à elles toutes, se partager une surface identique. Pour les familles aisées, on trouve un peu plus de dix (10) hectares contrairement aux familles pauvres qui n'arrivent même pas à en posséder un (1).

5.3.2. Sur la pratique d'élevage

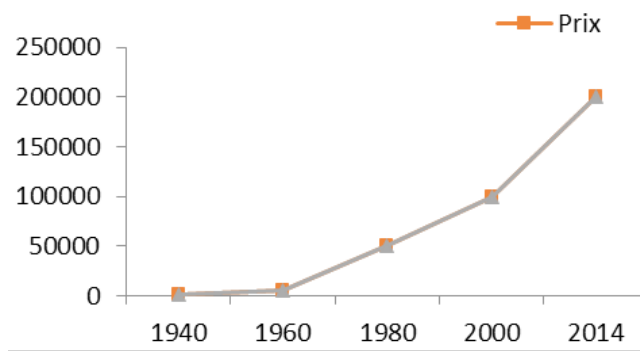
En ce qui concerne la pratique d'élevage, la population du secteur de Magami ne possède que de petits ruminants notamment des caprins, des ovins et quelques têtes de bovins pour les travaux domestiques surtout dans les familles un plus aisées. On constate que cette inégalité se remarque par la détention de gros troupeaux par un petit nombre d'exploitants. Ainsi, dans les trois villages étudiés par l'Université de Bordeaux II en 1977, dont fait partie notre secteur d'étude (Magami), la moitié du cheptel bovin était monopolisé par un petit nombre d'exploitations (entre 3 et 6%) selon nos investigations. Cela dessine auprès de la population du secteur une mesure d'inégalité qui bouleverse la conscience tout en augmentant la tension sociale. Les fumiers que ces animaux produisent expliquent clairement les capacités productives de ces exploitations. Ce qui démontre que les exploitations qui possèdent des bétails sont ceux qui produisent beaucoup plus que celles qui n'en ont pas pourvu que la terre soit pratiquement lessivée.

6. Les modifications intervenues au cours de cette dernière décennie:

On peut citer quelques modifications intervenues au cours de cette dernière décennie: L'apparition des nouvelles formes d'accès à la terre. En effet, le prêt et le don ont pratiquement disparu et la mise en vente des terres a augmenté progressivement. En plus, le prix de la terre a augmenté. Ainsi, en 1940 le prix d'un hectare n'accède 1.000CFA, en 1980 ça atteint jusqu'à 5.000 à 6.000CFA et à nos jours plus de 250.000 CFA. (Voir figure N°2).

- La renonciation à la pratique de la jachère (cause de la saturation complète de la terre (photo N° 1);
- Les morcellements continus des terres : selon le chef du village, un champ de 3 hectares cultivé par une famille de 3 personnes en 1980 et morcelée à plus de 10 personnes maintenant.
- La nouvelle forme d'accumulation des terres (plus de 30 ha pour les riches et moins de 2 ha pour les faibles);
- La manifestation des paysans sans terres. En effet, une personne sur 10 est sans terre de culture dans le secteur.

Fig. N° 2. L'évolution des prix d'achat d'un (1) hectare en fonction des périodes.



Source : enquête du terrain, Août, 2014

Photo N° 1. La saturation complète de la terre dans le secteur de Magami



Source : enquête du terrain, Aout, 2014

6.1. Les commissions foncières

À partir des années 1960, l'État a reformé les modalités de gestion des ressources naturelles héritées de la colonisation. En effet, plusieurs mesures ont été prises dans la politique foncière afin de limiter le rôle de la chefferie traditionnelle dans l'attribution des terres, et de faciliter un accès juste et équitable à tous les acteurs ruraux (agriculteurs et éleveurs). La consultation et la prise de décision constituent pour la commission foncière ses types de compétences en conformité aux

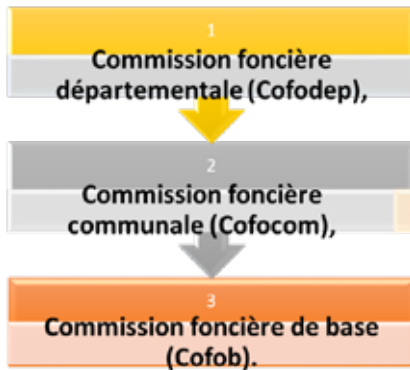
dispositions des articles 119 et suivants de l'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 du code rural. Ceci a fortement favorisé la reconnaissance de la propriété coutumière des champs. C'est dans ce cadre que les commissions foncières ont été créées et sont présentes partout aujourd'hui aux niveaux de chaque départements au Niger : commission foncière départemental (Cofodep), des communes : commission foncière communal (Cofocom) et de base (villages et tribus) : commission foncière de base (Cofob). Ces commissions foncières sont créées de façon diverse, de telle sorte que toutes les couches sociales sont incluses. Les couches sociales qui participent à la gestion foncière sont entre autre : les autorités administratives et coutumières, les cadres techniques, les représentants des organisations paysannes, des femmes et des jeunes. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et de prévention de conflits, ces différents acteurs constituent un cadre de réflexion, de concertation et de prise de décision.

De même, au sujet de ses compétences consultatives, l'opinion de la Commission foncière est exigée, presque pas de nullité, pour toutes les interrogations qui se rapportent à :

- La résolution prise après les réflexions de teneur de la valorisation des terres au niveau départemental, communal et au niveau de base (village et tribu) ;
- La procédure d'élaboration des concessions rurales pouvant conduire à l'acquisition d'un droit de propriété sur les terres concédées.

En ce qui concerne ses compétences décisionnelles, la Commission foncière passe par la méthode de la reconnaissance et de l'établissement du teneur des droits fonciers. La Commission foncière est dotée d'une procuration générale de vérification pour mise en valeur des terres du département, de la commune et du village.

Schéma N°1 : Les trois(3) types de commissions foncières.



7. La question des conflits fonciers

La terre, un outil vital pour la population paysanne est aujourd'hui l'objet des conflits divers.

Yamba. B, (2000) affirme qu'« *aujourd'hui, il semble que la question est devenue plus complexe et donc plus délicate à régler* ».

La pression démographique a donné suite à la demande sans limite de la terre, on assiste à des conflits de part et d'autre liés aux dynamiques foncières. La défense du patrimoine foncier et le souci de son élargissement par chaque individu font l'objet de conflit foncier. Ainsi, nous pouvons citer :

7.1. Le conflit entre agriculteurs

Ce conflit entre agriculteurs a commencé dans le secteur de Magami au moment où il n'y avait plus de nouvelles terres à défricher. Le conflit est beaucoup plus observé dans le terroir de Magami ces dernières années, car selon le chef du village, depuis le début des années 1990, il n'y avait plus de nouvelles terres à défricher. Souvent, bon nombre de conflits prennent leur source au moment du prêt et du gage. La personne à qui on a prêté ou donné le champ en gage refuse de reconnaître le droit du propriétaire à l'ayant droit. Pour remédier à ces genres de conflits, les propriétaires procèdent chaque année par rotation de champs à prêter à la personne qui en veut même s'ils ont un lien de parenté. Le gage se fait sur attestation provisoire. L'héritage fait partie aussi des causes de conflit du moment où les fils aînés du défunt détiennent la bonne partie des terres à leur possession. Cela peut être résolu par la reprise de partage de bien foncier hérité par le principe établi de la loi islamique : 2/3 pour les hommes et 1/3 pour les femmes. Il ya aussi le problème de limite des champs. Certains voisins grignotent petit à petit les champs de leur voisins. Ici, seule la délimitation des champs par les actes de détention foncière peut résoudre ces genres de conflits.

Photo N° 2. Les conflits liés aux limites des champs entre les agriculteurs.



Sources : Enquête, Août, 2014

7.2. Le conflit entre agriculteurs et éleveurs

Ce genre de conflit intercommunautaire surgit pendant la saison pluvieuse (du début à la fin des activités agricoles). La transhumance qu'effectuent les éleveurs à la fin de la récolte du Nord vers le sud en direction des pays voisins comme le Nigeria et le Cameroun est la vraie source de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces éleveurs ne reviennent de leur transhumance du Sud vers le Nord qu'au début de la saison de pluie. Le passage des animaux dans un champ non récolté provoque des conflits souvent sanglants. Pour échapper à la poursuite judiciaire, les éleveurs pratiquent le pâturage de nuit tout en causant d'énormes dégâts sur les produits non récoltés de la population. Un paysan du village voisin de Magami affirme qu'il a été victime d'un coup de flèche en 2007 par un éleveur du fait qu'il lui a interdit de rentrer dans son champ alors qu'il n'a pas encore fini de récolter. L'acte de cet éleveur a mobilisé l'ensemble de bras valide du village pour prendre la revanche. La confrontation a fait plusieurs blessés graves du côté des éleveurs.

Heureusement, le passage d'une troupe de militaire en patrouille dans la zone a maîtrisé la situation.

À part ces conflits avec les éleveurs venus du Nord, il existe aussi un autre conflit avec les éleveurs locaux. Les tensions avec eux sont beaucoup plus vive pendant la période des travaux champêtres. L'absence des aires de pâturages dans notre secteur d'étude est à l'origine des conflits agriculteurs-éleveurs. Le couloir de passage est le seul endroit de pâturage pour les animaux. Le grignotement des couloirs de passages par les agriculteurs fait que les animaux glissent et dirigent vers les champs lors de leur passage. Ce qui est à la base de conflit intercommunautaire. À cela, s'ajoute l'envahissement de ces couloirs de passages par l'espèce envahissante et non appréciée pour les animaux en l'occurrence *Sida cordifolia*.

Photo N° 3. Grignotement de couloir de passage par les agriculteurs.



Sources : Enquête, Août, 2014

8. Les organismes de régulation des conflits fonciers dans le secteur de Magami

La régulation des conflits fonciers dans le département d'Aguié se fait soit par : la conciliation ou consensus par arrangement (au niveau du chef du village), le serment coranique auprès de la chefferie traditionnelle ou devant le juge.

8.1. La régulation des conflits par la conciliation ou consensus

Dans ce genre de régulation, le consensus est privilégié. D'ailleurs, si le conflit est au sein d'une même famille, il est très facile d'enterrer les tensions tout en rappelant aux concernés de songer à la sauvegarde de la fraternité, la solidarité mais surtout le secret de la famille. Le travail de conciliation est confié aux sages les plus écoutés du quartier. Ces sages vont user de leur pouvoir d'écoute afin d'empêcher l'arrivée de l'affaire auprès de chef du village. Au cas contraire, on saisit le chef de village qui à son tour essaie de rappeler aux concernés les liens de fraternités qui unissent le village depuis les ancêtres et de tout faire pour régler le problème.

La méthode de consensus est idem aussi pour régler les différends entre agriculteurs et éleveurs. Mais avec la gravité des dégâts causés par les animaux, l'éleveur demande excuse auprès du cultivateur. Avec le refus de cultivateur à pardonner à l'éleveur ou bien si l'éleveur refuse de se reconnaître coupable, le jugement se transfère auprès de chef du canton d'Aguié.

8.2. Le serment coranique auprès de la chefferie traditionnelle

Rarement utilisé pour le jugement, le recours au serment coranique se fait au cas où le chef de canton a eu des peines à juger les personnes en conflit. Les personnes malhonnêtes procèdent à jurer sur le Saint Coran tout en sachant réellement que la terre en question ne lui appartient pas. Son objectif principal est de fournir la terre à ses progénitures après sa mort.

Mahaman.S. S (2008) affirme que « les conflits fonciers franchissent très rarement cette instance traditionnelle compte tenu du respect que les paysans témoignent aux chefs traditionnels ».

Le non satisfaction de l'un ou de l'autre par le recours au serment coranique fait l'objet d'un déferrement devant le juge. Car, l'ordonnance n°93-028 du 30 Mars portant sur le statut de la chefferie traditionnelle du Niger, délimite leur compétence à la médiation uniquement.

8.3. Régulation des conflits par procès devant le juge

Quand le chef de canton n'a pas réussi à concilier les personnes en conflits après le serment coranique, le juge prend l'affaire et examine le dossier conformément à la loi n°2004-050 du 22 juillet 2004 portant sur l'organisation et la compétence des juridictions au Niger. L'article 55 de cette loi stipule l'établissement d'un tribunal foncier au sein de tous les tribunaux des instances du pays. Ici, dès que le verdict tombe, la décision du Juge est incontestable.

Tableau N° 2. Les frais des actes fonciers selon les catégories.

Catégories	Actes	Frais des actes
1	<u>Actes provisoires</u> : - Attestation de gage coutumier de champ ; - Contrat de location du champ ; - Contrat de prêt du champ.	10.000F CFA
2	<u>Actes définitifs</u> : - Attestation de détention coutumière ; - Attestation de donation du champ ; - Attestation de vente du champ	30.000F CFA
3	<u>Titre foncier</u> (inscription de droit au dossier rural) : - Un titre de droit sur un immeuble en secteur rural suite à un don, une vente et/ou héritage ; - Un titre d'usage propriétaire sur un immeuble en secteur rural par de groupements et tribus pasteurs ; - Un titre de concession rurale selon un cahier de charge.	En moyenne 50.000FCFA selon la distance qui sépare le site à Aguié.

Source : enquête du terrain, septembre, 2014.

9. Discussion

La dynamique d'occupation des sols est un phénomène sérieux au Niger qui a pris un rythme galopant grâce à la croissance démographique depuis les années 1940 à nos jours. Elle touche les aires des pâturages, les forêts classés et même les couloirs des passages pour les éleveurs. C'est ainsi que des chercheurs comme Raynaut (1980), affirme que cette croissance démographique s'est conclue par la remise en question du régime foncier traditionnel sur la production avec l'éclatement des champs collectifs. Dans la même lancée, Amoukou et Yamba B., 2008 confirment que « *la saturation foncière est totale et en dehors de quelques forêts classées faisant chaque année l'objet d'un grignotement par les cultures, toutes les terres sont appropriées et exploitées.* ». BOUBACAR et al, (2007) ont aussi abordé une thématique portant sur l'analyse diachronique de l'occupation de terres caractérisant la commune de Gabi (Région de Maradi). Il ressort de l'analyse de ces images des profonds changements intervenus depuis 31 ans, en liaison avec la dynamique de la végétation. Dans la région de Maradi plus précisément dans sa partie Sud, la dynamique foncière est beaucoup plus marquante au sein de la

population. Ce qui a fait qu'on rencontre des paysans sans terre surtout dans la bande Sud de la région dont le secteur de Magami fait cas.

10. Conclusion

En somme, on comprend à partir de ce travail d'étude et d'investigation sur la dynamique d'occupation de sol, les différentes caractéristiques dans le secteur de Magami. Dans les années 1960, les terres étaient en abondance et peu des populations.

Aujourd'hui, on assiste à une inadéquation entre la terre et la population. Cette inadéquation se traduit par la pression démographique galopante et les aléas climatiques (famine et sécheresse) dans le secteur d'étude qui pousse la population à la conquête des nouvelles terres de culture. Ce qui conduit à insuffisance et les conflits sur sa gestion et son occupation. Bref, un changement dans le système foncier traditionnel.

L'allure actuelle de la vente des terres, de leur morcellement au moment du partage de l'héritage devient de plus en plus inquiétante. Car depuis les années 2000 on assiste dans le secteur à des paysans sans terres. De ce fait, nous pouvons dire que les hypothèses émises ont été confirmées avec la part de responsabilités de tous les facteurs qui sont mis pour l'analyse dans cette étude.

Bibliographie

- Bouzou, M.I. (2000). Gestion des ressources naturelles et évolution de systèmes agraires dans la région de Maradi. Etude de Kano- Maradi sur les évolutions à long terme : série Niger-Nigeria. Drylands Research working paper, crewkerne, n°28, 24p.
- Le Gal, P.Y. (1985). Programme de recherche- développement- La gestion de la force de travail sur 14 exploitations haoussas, Service de la Recherche- Développement, P.D.R.M., 1985.
- ONG Tattalin Cimaka, les cartes de la commune Rurale de Tchadoua (novembre, 2013).
- Péllissier, P. (1996), Campagnes africaines en devenir. Paris, éditions « Arguments », 318p.
- Projet PASADEM (2014). Plan de développement communal (PDC) de la commune rurale de Tchadoua (2014-2017), version finale, p63.
- Raynaud, C. (1977). Rapport sur les études socio-économiques menées dans l'un des trois (3) villages témoins : Magami. Université Bordeaux II, Novembre 1977, 42p.
- Raynaud, C. (1980). Recherche multidisciplinaire sur la région de Maradi. Rapport de synthèse. DGRST/ACC : Lutte contre l'aridité en milieu tropical. Université de Bordeaux II.
- Société d'étude et d'évaluation Sarl (2010). Pprojet d'évaluation conjointe de la coopération de la commission Européenne, de la Belgique, du Danemark, de la France et du Luxembourg avec le Niger (2000-2008), rapport final, volume 1- rapport principal.
- Yamba B. (2000). Évolution des régimes de propriété et d'utilisation de ressources naturelles dans la région de Maradi. Dryland Research working paper, crewkerne. N°29, 55p.

Article et décret

République du Niger: Code Rural : Décret n° 97-367/PRN/MAG/EL du 2 Octobre 1997 déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au Dossier Rural« Code Rural-Recueil des textes » 7-32p

République du Niger: ordonnance n°93-015 du Mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural. « Code Rural-Recueil des textes » 7-32p

CHAPITRE VIII

Les associations au Burkina Faso et la démocratie locale

Cyrille G. B. KONÉ

cg_kone@yahoo.fr

Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Résumé

Le chapitre analyse le rôle des associations dans la dynamique du développement local au Burkina Faso. D'abord, le contexte sociopolitique de la vie associative au Burkina Faso est analysé, ainsi que la typologie et activités des associations. L'analyse présente d'une part, les associations comme promotrices de démocratie locale et, d'autre part, les associations comme caricatures de la démocratie locale. En attendant des études plus complètes et élaborées sur l'impact du mouvement associatif au Burkina Faso afin de saisir le rôle et la place des différents types d'associations et des ONG dans le développement, les recherches menées révèlent des aspects forts encourageants mais aussi de nombreuses insuffisances et limites à corriger dans le sens du renforcement de la démocratie locale.

Mots-clés : Associations, Développement local, Démocratie local Société civile, Citoyenneté sur le plan local et national, Développement endogène.

1. Introduction

Si la place des individus comme êtres dotés de droits et assumant des devoirs est capital dans l'organisation d'une vie sociale paisible et heureuse, le rôle des associations, issues du regroupement libre des femmes et des hommes qui se mettent ensemble pour concevoir et réaliser un idéal, un projet l'est encore davantage car comme on le dit : « l'union fait la force ». Ce dicton semble compris dans la situation particulière du Burkina Faso, pays situé dans la boucle du Niger, sans grandes ressources naturelles et sans débouché maritime, avec de surcroît une importante partie désertique du territoire ; le « pays des hommes intègres », dans ces conditions, peut compter sur sa jeunesse, son sens de l'organisation ainsi que

sur le dynamisme des femmes et des producteurs en tant qu'acteurs et moteurs du développement. Posons cependant la question de savoir si la démocratie pénètre profondément la gestion publique locale. Quel(s) rôle(s) les individus, les groupes assurent-ils dans la dynamique du développement local ? Autrement dit, comment agir pour soutenir la construction d'une citoyenneté plus large et plus effective au double plan local et national ? C'est à répondre aux questions posées que je m'essayerai en présentant successivement le cadre d'évolution des associations, leur typologie et enfin l'analyse concernant leur contribution au développement local.

2. Contexte sociopolitique de la vie associative au Burkina Faso

La population du Burkina Faso est cosmopolitique. Le pays est culturellement, linguistiquement, sociologiquement et historiquement pluriel car constitué de plus de soixante nationalités différentes : Bwa, Peuhl, Dioula, Bobo, Samo, Sénoufo, Turka, Mossi, Lobi, Gourounsi, Gourmantché, etc.

On constate aussi une hétérogénéité des conditions physiques avec des différences de précipitations plus ou moins importantes. Le climat est plus favorable aux activités agricoles à l'Ouest, au Sud et au Sud-Ouest du fait de la pluviométrie plus ou moins abondante, alors que les grandes parties Centre, Nord et Est du pays sont déficitaires.

Dans ce contexte, les cultures locales traditionnelles ont réussi à fédérer la plupart des populations grâce à des mécanismes comme le cousinage, la parenté à plaisanterie qui instituent entre les communautés et les ethnies des relations courtoises fondées sur le jeu et la plaisanterie afin de contrecarrer les conflits violents dans le sens du renforcement de la cohésion sociale et des liens de solidarité. De fortes et d'anciennes relations indéfectibles sont ainsi établies entre les Mossi et les Samo, les Peuhls et les Bobo, les Bissa et les Gourounsi, les Lobi, les Dagari d'une part et les Turka, Gouins, Karaboro d'autre part... À cela s'ajoute la pratique des mariages intercommunautaires et interethniques qui ont rapproché et unifié différentes ethnies, créant de ce fait une situation de *melting pot*, rendant stérile et inconcevable les revendications liées à l'autochtonie.

La Constitution de la IV^{ème} république qui organise la vie sociopolitique et économique abonde dans ce sens puisqu'elle reconnaît premièrement aux partis et aux formations politiques le droit d'animer la vie socioéconomique, de sensibiliser et d'éduquer les populations : Selon l'article 13 de la Constitution, « les partis et les formations politiques se créent librement (...). Ils mènent librement leurs activités dans le respect des lois et sont égaux en droits et en devoirs. Toutefois, ne sont pas autorisés les partis ou formations politiques tribalistes, régionalistes, confessionnels ou racistes. »

Plus encore, l'article 21 reconnaît aux Burkinabè la capacité de s'associer : « La liberté d'association est garantie. Toute personne a le droit de constituer des associations et de participer librement aux activités des associations créées. Le fonctionnement des associations doit se conformer aux lois et règlements en vigueur. La liberté syndicale est garantie. Les syndicats exercent leurs activités sans contrainte et sans limitation autres que celles prévues par la loi. »

L'article 30 stipule que « Tout citoyen a le droit d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes :

- lésant le patrimoine public ;
- lésant les intérêts de communautés sociales ;
- portant atteinte à l'environnement ou au patrimoine culturel ou historique. »

L'article 31 enfin précise le cadre dans lequel évoluent les associations : « Le Burkina Faso est un État démocratique, unitaire et laïc. Le Faso est la forme républicaine de l'État. »

En outre, la Loi fondamentale dispose de trois (3) articles emblématiques qui instituent la décentralisation. La Constitution consacre donc l'administration et l'organisation du territoire en collectivités locales. Ce sont :

Article 143: « Le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales. »

Article 144: « La création, la suppression, le découpage des collectivités territoriales sont du ressort de la loi. »

Article 145: « La loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales. »

On le voit, la Constitution du Burkina Faso admet non seulement la liberté d'association mais plus encore, elle fonde le développement sur la décentralisation, la démocratie locale, c'est-à-dire la participation libre des citoyennes et des citoyens à la réalisation des projets qui les concernent. Mais avant d'analyser la participation des associations au développement, présentons quelles sont les associations qui agissent au niveau local.

3. Typologie et activités des associations

Au Burkina Faso, les associations sont omniprésentes dans la vie sociopolitique, économique et culturelle. On les trouve sous la forme de petites structures sans grands moyens et de multinationales du « *charity business* » disposant d'un budget conséquent. Le paysage associatif est composé d'associations indépendantes, d'Organisations internationales Non Gouvernementales (ONG) et d'Organisations Gouvernementales (OG) dont le dénombrement s'avère difficile. On ne peut se

hasarder à avancer un chiffre précis tant on en crée quasiment tous les jours, même si plusieurs d'entre elles sont fictives et n'ont pas une réelle représentativité.

Pour donner une idée de la difficulté, de la diversité et de la multitude des associations, je propose de me limiter aux ONG et aux associations françaises intervenant au Burkina Faso en me servant de la base de données disponible à l'Ambassade de France à Ouagadougou. Les 153 associations et ONG françaises répertoriées le 20 novembre 2012 se présentent comme suit :

- I- Éducation – Enfance- Formation professionnelle : 38 (ATD Quart Monde, Sœur Emmanuelle, Solidarité écoles, SOS villages d'enfants, etc.)
- II- Santé : 26 (Biologie sans frontières, Coup de cœur Burkina Faso, Fondation Optic 2000, Fondation Raoul Follereau, etc.)
- III- Développement rural – agriculture : 18 (Afrique verte, Agriculteurs français et développement international, SOS Sahel international, Partenariat pour une agriculture durable en Afrique, etc.)
- IV- Eau et assainissement : 7 (Afri Carriat Énergie, France Aide d'urgence secours international, Les Amis de Dreux-Koudougou, etc.)
- V- Activités économiques : 7 (Atouts soleil, Fondation Loccitane, Equi Terre Bordeaux, etc.)
- VI- Environnement – Énergie : 4 (Électriciens Sans Frontières, Énergies solidaires, Fondation Énergie pour le Monde, etc.)
- VII- Tourisme solidaire : 3 (Vivre au village, Rencontres solidaires, Tetraktys)
- VIII- Culture : 1 (Culture et partage).
- IX- Multisecteurs : 49 (Action médicale et développement, Bioforce ; La Tortue voyageuse, Secours catholique Caritas France, etc.)

Pour avoir une idée complète de toutes les associations, des ONG nationales et étrangères présentes au Burkina Faso, il faudrait multiplier les différents domaines d'intervention des associations par un nombre très élevé de pays comme l'Italie, l'Espagne, le Canada, les USA, la Belgique, le Japon, l'Inde, l'Arabie Saoudite, le Liban, la Turquie... et y ajouter l'ensemble des associations nationales du Burkina Faso. C'est dire qu'il serait fastidieux voire impossible de déterminer de façon exhaustive le nombre des associations vu qu'elles se créent facilement et qu'il n'y a pas encore une structure chargée de leur gestion.

Sur le plan local, on trouve par exemple les associations indépendantes comme les groupements de paysans, d'artisans, de pasteurs, de retraités..., des comités

de jumelage, créés dans presque toutes les villes, c'est-à-dire au niveau des 33 communes de pleine exercice, des 382 départements-municipalités et des 8 000 villages. Il y a également en leur sein, les associations constituées de petits groupes de particuliers qui cotisent pour payer des livres à un établissement comme c'est le cas des Associations des Parents d'Elèves (APE), présents dans les écoles, les collèges, les lycées, les instituts de formation et les universités du pays. À ceux-là s'ajoutent les associations d'élèves, d'étudiants, d'anciens combattants, de femmes, de sportifs, de musiciens, d'artistes, de producteurs divers, de malades, de jeunes, des droits de l'homme, des groupes d'auto-défense, etc.

Assez souvent, les Organisations Non Gouvernementales disposent d'importants moyens comme c'est le cas de Médecins Sans Frontières, de Reporters Sans Frontières (et tous les autres phénomènes "Sans Frontières"), Amnesty International Burkina, la Croix Rouge ou Caritas, Bornefonden (Allemagne) Catholic Relief Service, Cooperative League of USA CATWHEL, Association Nouvelle technologie Burkina Faso, etc.

Quant aux Organisations Gouvernementales, elles sont financièrement soutenues par des pays comme la France, les pays du nord de l'Europe, les États-Unis, le Canada, la Suisse, les pays d'Asie et du Golf... ou par des organisations internationales comme l'ONU, l'Union Européenne, l'UNICEF, l'Organisation de la Conférence Islamique, etc.

Ces associations, Organisations Non Gouvernementales et Organisations Gouvernementales interviennent dans les domaines les plus divers : santé, humanitaire, féminin, école, sport, social, culture, économie, assainissement, eau, solaire, environnement, énergie, etc.

Par leur grand nombre et leur variété, on peut dire que les associations nationales et étrangères du Burkina Faso quadrillent l'ensemble des domaines d'activités humaines. Il nous reste donc maintenant à apprécier leur contribution au développement local.

4. La participation des associations au développement en question

En attendant des études plus complètes et élaborées sur l'impact du mouvement associatif au Burkina Faso afin de saisir le rôle et la place des différents types d'associations et des ONG dans le développement, les recherches menées révèlent des aspects forts encourageants mais aussi de nombreuses insuffisances et des limites à corriger dans le sens du renforcement de la démocratie locale.

4.1. Les associations, promotrices de démocratie locale

À considérer la démocratie comme le pouvoir qui assure la liberté, on peut affirmer qu'elle suppose l'accroissement des libertés économiques, sociales, culturelles, juridiques et politiques. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les associations, les syndicats, les partis politiques occupent par conséquent une place de choix dans la bataille du développement qui coïncide en fait avec l'épanouissement de tout l'être humain.

Le travail de sensibilisation, d'information et de formation opéré par certaines structures associatives autour des problèmes sociaux comme le paludisme, le sida, les hépatites et les autres fléaux ne peut être considéré comme dérisoire car il vise à assurer le bien-être des jeunes, des femmes et des hommes de sorte à les rendre disponibles et aptes pour le travail productif enrichissant. À considérer le rôle central de la gente féminine dans l'éducation, l'entretien des jeunes, des adolescents et de la famille, il n'est pas exagéré de dire que l'action des associations autour des questions d'émancipation, des activités rémunératrices des femmes, de l'excision, des mariages précoces et forcés est bénéfique à la nation entière.

Sur ce point, la cinquantaine de radios communautaires du Burkina Faso (Radio Palabre, Radio Vive le Paysan, La Voix du Paysan, Radio *Kakodb Yam Vénégré*, Radio *Pagla Yiri*, Radio *Mougnou*, La Voix des Cotonniers, La Voix du Verger, Radio Femmes et développement communautaire, etc.) servent énormément la communauté. Comme service à but non-lucratif, elles sont un bel outil de renforcement de la démocratie locale puisqu'elles contribuent à instaurer une dynamique propice au développement à travers leurs émissions éducatives et culturelles, les débats en tout genre, les processus de concertation et de médiation. Quelques-unes de ces radios comme la Radio Vive le Paysan¹ ou la Radio Palabre²,

1 Selon Zongo Lézin Didier, « Les radios associatives », In Guingané (J. P.), Koné (C.), Zongo (L. D.) et Tamboura (A.) : *La pratique des communications sociales au Burkina Faso*, Ouagadougou, octobre 1999, la Radio Vive le Paysan a vu le jour en 1996 à Saponé, elle appartient à l'Association Vive le Paysan (AVLP) qui est soutenue par l'Union Européenne et l'ONG OXFAM- America. L'association qui compte plus de 4 000 membres, a bénéficié du soutien de plusieurs partenaires nationaux et internationaux. Elle a fait plusieurs réalisations : construction d'un lycée avec internat (le Lycée Vive Le Paysan) ; le marathon de saponé, la création de la Radio Vive Le paysan. Enfin, elle travaille sur 5 axes qui sont :

- agriculture, élevage et environnement ;
- éducation formelle et non formelle ;
- santé humaine et animale ;
- formation et encadrement ;
- pleine participation de la femme au développement.

2 La Radio Palabre, située à Koudougou, est la première radio associative du Burkina Faso. Elle est la radio de l'association *Benebnooma* qui signifie « Heureux celui qui est entouré de monde », donc qui a de l'aide, ou « l'union fait la force ». Elle a vu le jour en février 1984 et dispose d'un centre d'apprentissage et de formation du même nom. L'association est née d'un constat amer. Son fondateur, M. Koala Koudbi, alors professeur d'anglais, remarque que beaucoup d'enfants de son quartier sont dans la rue à cause du manque d'écoles, de l'incapacité de certains parents indigents à faire face aux charges scolaires, etc. Le centre *Benebnooma*, qui ouvre ses portes en 1992 en tant que cadre de formation initiale et permanente,

sont gérées de façon démocratique car elles respectent les principes d'imputabilité en tant qu'elles sont dotées de mécanismes permettant de rendre des comptes à ceux qu'elles sont censées servir. Une telle vision de la gestion peut finir par s'imposer à d'autres domaines d'activités pour que toute la société burkinabé reconnaisse et accepte la loi cardinale de la démocratie locale qui est l'obligation de rendre des comptes précis. En effet, depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle s'est imposée la tendance, dans les stratégies d'intervention, à faire prévaloir la participation des bénéficiaires et leur appropriation des projets et des programmes de développement. Ceci s'explique également par la volonté de plus en plus affirmée de la part des populations de se doter d'outils d'information et de communication qui correspondent à leurs spécificités socioculturelles, économiques ou politiques et qui leur permettent de mieux faire valoir leurs propres conceptions du développement.

La radio communautaire peut faciliter la participation, l'appropriation du développement ou l'expression populaire. Contrairement à la plupart des médias, elle est plus qu'un outil de communication et d'information. De par sa nature, son statut social, politique et économique, elle est un acteur local à part entière, capable de contribuer à l'instauration d'une puissante dynamique de développement. Elle est un « facilitateur », un soutien de projet, mais ses potentialités, trop souvent méconnues ou sous-estimées ne sont pas tout à fait valorisées. En somme, en tant qu'acteur transversal du développement, la radio communautaire comme radio locale participative, appartenant à une association ou une communauté donnée, peut contribuer à révéler les forces locales, à les cultiver et à les dynamiser. Les radios locales ont une bonne audience auprès des populations des zones couvertes. L'audience est telle que la quasi-totalité des auditeurs reconnaît avoir changé de comportement suite aux informations et conseils reçus par le canal de leur radio. Au Burkina Faso, les radios associatives constituent des acquis certains :

- elles renforcent l'expression plurielle, donc la démocratie,
- elles sensibilisent et mobilisent les populations pour les actions de développement,
- elles jouent un rôle important dans la valorisation du patrimoine culturel,
- elles servent, au sein des associations qui les ont créées, de courroie de transmission entre le sommet et la base.

Toutefois, les radios associatives connaissent d'énormes difficultés qui sont soit communes, soit spécifiques à chacune d'elle. Il s'agit de problèmes d'ordre

a pour objectif d'aider les jeunes démunis à se prendre en charge. Il leur propose des ateliers de formation dans plusieurs secteurs d'activités : pharmacie, imprimerie, mécanique générale, couture, dactylographie, informatique, forge, menuiserie, garderie, audiovisuel, élevage, etc. L'installation des jeunes en fin de formation se fait généralement en coopérative, faute de pouvoir financer des installations individuelles.

financier, matériel ou encore de difficultés de gestion qui sont liées aux ressources humaines.

Quand viendra le moment de comprendre et d'analyser les journées de contestation qui ont « changé le Burkina Faso » – à savoir l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 et la mobilisation générale qui a fait échec au putsch du général Diendéré Gilbert, le 29 septembre 2015 – en le faisant basculer de la dictature à la démocratie, présentant ainsi son peuple comme aimant la liberté ; l'action prééminente des médias, des associations de la société civile ne pourra être que reconnue et louée car ce sont eux qui au lendemain de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et de ses compagnons d'infortune, le 13 décembre 1998, n'ont eu de cesse de sensibiliser, de former patiemment le peuple et de le préparer à assumer son destin.

Comme le laisse entendre Joseph Ki-Zerbo, le Burkina Faso peut fonder et dynamiser sa démocratie dans le développement endogène³, basé sur une approche multidisciplinaire et surtout adossé à une société civile entreprenante, plus forte et plus imaginative. Le renforcement de la société civile suppose une conscientisation, une formation sociopolitique et intellectuelle suffisante mais aussi un État de droit qui favorise son exercice (droit d'initiative, de se réunir, de s'exprimer, de s'associer...). Définie comme « ce qui n'est pas de l'État, ce qui est un contrepouvoir à l'État, sans toutefois être systématiquement et structurellement opposé à l'État ni se confondre avec un parti du pouvoir ou de l'opposition », la société civile est l'organisation et la conscientisation citoyenne à la recherche du bien commun⁴. Sans céder au mimétisme, le Burkina Faso peut s'appuyer sur trois atouts majeurs qui sont valorisés par Joseph Ki-Zerbo : les femmes, les jeunes, les forces culturelles et religieuses.

Les nombreuses associations de femmes⁵ sont un levier efficace du développement endogène. Assez souvent, elles sont gestionnaires des familles, des récoltes, mais aussi enseignantes et thérapeutes, etc. Leurs économies grâce aux « tontines » finance des micro-projets nécessaires au développement des régions et du pays tout entier. Dans le contexte général d'arriération mentale qui prévaut encore tant dans les villes que dans les campagnes, la philosophie du développement endogène doit les conduire à défendre leur propre cause, à sémanciper par elles-mêmes pour changer le code de la famille, les pratiques ancestrales, les us et les coutumes rétrogrades qui les traitent comme des

3 Pour Joseph Ki-Zerbo, le développement endogène consiste à mettre la créativité au service d'un bien-être collectif, à condition d'être l'expression des peuples tout entiers. Consulter ses ouvrages : *Réflexions sur le développement*, Éd. Fondation Joseph Ki-Zerbo, 2012 ; À propos de culture, Éd. Fondation Joseph Ki-Zerbo, 2010 ; et À quand l'Afrique ?, Entretien avec René Holenstein, L'Aube, Poche essai, 2003 ; *La natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique*, Dakar/Paris, CODESRIA/Karthala, 1992.

4 À quand l'Afrique ?, *op. cit.*, p. 138.

5 Citons entre autres, l'association *Mougnou*, l'association des femmes juristes, l'association *Zoodo* pour la promotion de la femme, l'association des femmes divorcées, Voix de femmes de Ouagadougou – Sinergie, l'association *Koom* pour l'auto-promotion des femmes du Burkina Faso, etc.

mineures alors qu'elles n'ont jamais été en reste dans les luttes nationales pour l'épanouissement et la démocratie authentique.

Joseph Ki-Zerbo a raison de penser que la richesse de l'Afrique, c'est avant tout sa jeunesse. La confiance qu'il manifeste vis-à-vis des associations des jeunes au Burkina Faso⁶ se justifie par leur capacité d'adaptation, d'invention, d'innovation, d'organisation et de contestation, ce en dépit du manque de perspective et de l'échec du système scolaire et universitaire. En effet, les jeunes formés et conscientisés sont valeureux, ils ne manquent ni courage ni sens citoyen pour accompagner les changements et les réformes démocratiques du pays, et l'enrichir ainsi par leurs créations, leurs initiatives dans le sens d'un développement solidaire. Il importe donc de leur donner les moyens de ne pas s'exiler, de ne pas « attendre que notre génération leur indique ce qu'ils doivent faire ; on ne peut pas faire ce travail à leur place. »⁷

Enfin, dans la perspective du développement endogène, la culture occupe une place centrale. Une grande part de la créativité s'origine dans les associations culturelles et religieuses⁸. Le développement endogène suppose de valoriser les savoirs locaux et traditionnels comme par exemple ceux de la pharmacopée, de l'agriculture et de l'élevage biologiques afin de sauvegarder des pans entiers de connaissances ; d'où la nécessité de mieux organiser les associations culturelles dans le but de l'accumulation des savoirs. L'esprit burkinabé et africain mérite de vivre, de voler au secours du reste du monde car l'art de vivre, la solidarité africaine relève de la créativité du développement endogène autant que la musique, la danse et les arts. Les associations religieuses et spirituelles en ce qui les concerne aident à gérer le « métapolitique » et le « métajuridique » pour sauvegarder la paix sociale au nom des ancêtres, des forces transcendantes. Comme forces sociales, garantes de l'ordre, de l'« hospitalité du droit du sol », elles organisent et appuient les commissions nationales de réconciliation, les séances collectives de *catharsis* et relaient les messages de sensibilisation et d'information concernant des pandémies comme le sida, EBOLA etc. En somme, elles soutiennent les efforts locaux et nationaux de recherche de solutions endogènes aux conflits et aux problèmes internes des sociétés, même s'il se trouve parmi elles des « brebis galeuses ».

6 Parmi les nombreuses associations de jeunes, on peut citer entre autres : jeunesse en mouvement Burkina Faso, association des jeunes dynamiques, association des jeunes scientifiques du Burkina Faso, association des jeunes pour le développement durable au Burkina Faso, le réseau africain, jeunesse, santé et développement au Burkina Faso, etc.

7 Ki-Zerbo Joseph : À quand l'Afrique ?, *op. cit.*, p. 144.

8 Les associations culturelles et religieuses au Burkina Faso sont nombreuses : association *LŌniya*, association *Béogo*, association pour la sauvegarde du patrimoine culturel, association des éditeurs du Burkina Faso, AEEMB, fédération des associations islamiques du Burkina Faso, association des jeunes musulmans pour le développement du Burkina Faso, CERFI, l'association chrétienne compassion « Vie pour l'enfance », association chrétienne missionnaire, service chrétien international pour la paix, association chrétienne humanitaire O.C.E.E. Burkina Faso, association chrétienne jeunes entrepreneurs et motivateurs, groupes de spiritualité catholiques, protestantes, évangéliques, musulmanes, etc.

4.2. Les associations, caricatures de la démocratie locale

Selon John Dewey⁹, la démocratie exige des femmes et des hommes, et pas seulement de ses représentants, qu'ils s'engagent dans des débats permanents afin par exemple de réorienter la vision de l'ordre marchand du monde en concevant et en mettant en place non pas des projets lucratifs mais des réalisations au service des communautés locales et nationales. C'est dire l'importance d'encourager la participation citoyenne dans le processus politique afin que chacun s'implique dans le dialogue étroit avec les décideurs des gouvernements et du monde des affaires. En effet, c'est par le dialogue et la concertation que les groupes d'origines différentes seront amenés à réfléchir à leurs intérêts communs en vue d'une coopération fructueuse dans le cadre de la société épanouie. Or, beaucoup de syndicats, de partis politiques, d'associations, d'Organisations Gouvernementales et Non Gouvernementales au Burkina Faso font fi du principe fondamental de la participation, de l'implication des populations dans la conception, la réalisation, la gestion des projets et des affaires qui les concernent. Ces structures dont les responsables sont animés d'une culture de chef se comportent généralement en prédateurs, usant de stratagèmes pour éterniser à la direction des associations, à l'instar d'un certain Mobutu du Zaïre ou d'un Éyadema au Togo. En effet, malgré les recompositions et changements intervenus ces derniers temps au Burkina Faso, des partis politiques et leurs militants (le MPP et la majorité présidentielle, l'UPC et plusieurs partis de l'opposition) viennent de montrer que leur nature réelle est inchangée. Lors des élections municipales du 22 mai 2016, on a pu observer que différents candidats non-retenus sur les listes de conseillers ont accouru dans les partis adverses pour bien se positionner. Les luttes intestines¹⁰ et l'argent distribué laissent comprendre qu'on investit des sommes faramineuses pour mieux « récolter » ce qu'on a semé. On passe de l'opposition à la majorité présidentielle ou communale pour se faire nommer aux hautes fonctions ou profiter du pouvoir sans se poser la question du bien-fondé de la politique qui est, avant toute chose, d'assurer le bien commun. Les associations, montées de toutes pièces et à la hâte par des membres d'une même famille à des fins de marchandage, jouent souvent à ce jeu qui consiste à faire de la politique une activité de promotion économique pour

9 *The Middle Works*, 1899-1924, vol. 10: *Essays on Philosophy and Education* (1916-1917). Carbondale, IL : Southern Illinois University Press.

10 Au lendemain des élections municipales du 22 mai 2016, l'opinion nationale et internationale fut témoin des affrontements barbares à l'arme blanche qui ont déshonoré la démocratie locale et le pays à l'occasion de la mise en place des conseils municipaux dans plusieurs localités du Burkina Faso. La violence a atteint son paroxysme avec son cortège de morts, de blessés, de dégâts matériels à : Gomboro, Oury, Koungny, Karagansso Vigue, etc. L'élection du conseil municipal à Banfora, Komsilga, dans l'arrondissement 7 de Ouagadougou..., du fait des tractations et du marchandage, livra des résultats tronqués et donna lieu à la désignation de maires non-issus du parti au pouvoir alors que celui-ci avait la majorité des élus du conseil municipal. La presse nationale (*Sidwaya*, *Observateur Paalga*, *Le Pays...*) en fait largement l'écho dans ses livraisons des 22, 23 et 24 juin 2016. Voir aussi : www.fasonet.bf des 22, 23 et 24 juin 2016.

des chômeurs ou des personnes plus ou moins qualifiées. Plusieurs associations ont sans vergogne servi de caisse de résonance au régime décrié de l'ex-président Blaise Compaoré du Burkina Faso qui s'est maintenu au pouvoir en finançant des groupes d'individus, des associations, des autorités coutumières ou religieuses pour dire du bien de lui et non pour renforcer la démocratie locale.

Sur ce point, certaines associations à l'instar de plusieurs syndicats et partis politiques ne renouvellent pas leurs structures dirigeantes, et ne tiennent pas d'assemblées générales ou de congrès pour discuter de l'organisation, du fonctionnement et de la vie des structures. Ils ont une curieuse conception du pouvoir et de sa gestion en tant qu'il est considéré comme un objet propre ou un investissement lucratif. Ce fait explique en partie le discrédit de la classe politique ainsi que la méfiance envers les associations et des regroupements comme le balai citoyen, le forum citoyen pour l'alternance (FOCAL), le Collectif anti-référendum (CAR), jugés suspects et de connivence avec les systèmes de domination et d'exploitation politico-économique et financier alors que ces organisations de la société civile furent les chevilles ouvrières de l'insurrection. Les scandales et autres luttes d'influence ou de leadership, à la tête des organisations de la société civile, trouveraient en partie leur explication dans la conception de la politique comme *business* et dans le développement de l'individualisme, le refus de prendre fait et cause pour le peuple et le bien public. En effet, comment expliquer que des associations ou des partis politiques se créent et s'organisent dans l'unique but de profiter de l'ignorance, du manque de formation politique des populations pour accaparer les biens publics, les ressources du pays et gouverner en temps démocratique sans jamais se soumettre à l'obligation de résultat, aux règles d'imputabilité démocratiques ? Comme le dit Étienne Traoré, nombre de présidents, de directeurs, de responsables « exercent des pouvoirs qui sont beaucoup plus épicuriens (en quête de plaisirs pour eux-mêmes) que laborieux et qu'ils ne veulent donc pas les quitter tant il est vrai qu'on peut se fatiguer de travailler mais pas de " manger »¹¹.

5. Conclusion

Au total, les associations au Burkina Faso sont légions et elles interviennent dans la quasi-totalité des domaines d'activités économiques, politiques, sociales et culturelles. Cela est non seulement la résultante du fait que la Constitution de la IV^{ème} république leur reconnaît le droit d'animer la vie sociopolitique, mais aussi de l'esprit de solidarité et de la pratique des regroupements d'individus et/ou de villages qui est ancré dans les différentes cultures locales.

¹¹ Voir : *Observateur Paalga*, quotidien burkinabé d'informations, du 17 octobre 2014.

Le travail associatif colossal mené par les jeunes, les femmes, les retraités, les actifs, autour des questions de santé, d'assainissement, d'environnement, d'émancipation de la femme, des mariages précoces et forcés, de l'épargne, des activités économiques, financières et rémunératrices... rend service à la société entière en tant qu'il renforce la démocratie locale car il contribue à instaurer une dynamique propice au développement sur la base du dialogue, de la participation des individus et des groupes qui sont ainsi concepteurs, exécuteurs et gestionnaires des différents projets. La démocratie locale au Burkina Faso peut être fondée sur le développement endogène, lui-même adossé à une société civile forte qui autorise l'espoir. Toutefois, cela suppose de mettre en place un véritable État de droit pouvant donner les moyens aux jeunes, aux femmes, aux leaders d'opinion, aux autorités coutumières et religieuses... pour ne pas qu'ils subissent une quelconque fatalité mais agissent dans le sens de trouver des solutions endogènes idoines aux problèmes internes des sociétés.

Bibliographie

- Bartoli, H. (1999). *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté*, Paris, UNESCO/ Éditions Economica, 205 pages.
- Capacity – Building Series 4 (1998). *La démocratie au Burkina Faso*, Stockholm, International IDEA, 1998, 182 pages.
- CGD. (2005). *La participation politique des femmes au Burkina Faso. Historique. Rôle et place au sein des partis politiques de 1991 à nos jours. Répertoire et base de données des femmes leaders*, Ouagadougou, septembre 2005, 128 pages.
- Depaquit, Serge. *Renouveler la démocratie...Oui, mais comment ?* Analyses et propositions de l'Association pour la démocratie et l'éducation locale sociale, Paris, Éditions Adels, 2005, 157 pages.
- Fialaire, J. (2008) (sous la direction de). *Les stratégies du développement durable*, Paris, L'Harmattan/ coll. Gralé, 419 pages.
- Guingané, J. P., Koné, C., Zongo, L. D., Tamboura, A. (1999). *La pratique des communications sociales. Les radios associatives Le théâtre d'intervention sociale Le marché*, Ouagadougou, Ministère de la communication et de la culture/Agence canadienne pour le développement international (ARCDI), 227 pages.
- Ibriga, L. M., Garané, H. (2001). *Constitutions Burkinabé. Textes et commentaires*, Namur, Bolland, 174 pages.
- Latouche, S. (2004). *Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 126 pages.
- Loada, A. (2007). (sous la direction). *État de la gouvernance au Burkina Faso. Description d'une enquête par sondage*, Ouagadougou, Centre pour la Gouvernance Démocratique Burkina Faso, 2, 140 pages.
- Myrdal, G. (1971). *Le défi du monde pauvre*, trad. Durand Guy, Paris, Éditions Gallimard, 477 pages.
- Paugam, S. (2007) (sous la direction de). *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF/coll. Le lien social, 980 pages.
- Politique Africaine (2006). *Le Burkina Faso l'alternance impossible*, N° 101- Mars-Avril 2006, Éditions Karthala, 226 pages.

CHAPITRE IX

Dynamique et aménagement de la frange littorale de la commune rurbaine de Diembering au Sénégal

Oumar SY
Tidiane SANÉ
El Hadji BALLA DIÈYE
edieye@univ-zig.sn

Département de Géographie, UFR Sciences et Technologies, Université Assane Seck de Ziguinchor
(Sénégal)

Résumé

Dans cette contribution, l'exploitation des résultats d'enquêtes (questionnaires et guide d'entretien administrés au niveau des villages de Cabrousse, Cap Skirring et Boucotte Wolof représentatifs de la zone d'étude) et d'imageries satellitaires a permis, après avoir rappelé le contexte de mise en place du noyau urbain que constitue Cap Skirring, d'apprécier la dynamique spatio-temporelle de la frange côtière autour de Cap Skirring. Quelques conséquences de cette dynamique ont été analysées à la lumière des politiques publiques développées au cours de ces douze dernières années et quelques arguments permettant d'esquisser un schéma d'aménagement ont été avancés.

Mots clés : Dynamisme, Aménagement, Politiques publiques, Frange littorale.

1. Introduction

La Basse Casamance, de par ses nombreuses potentialités naturelles, économiques et socioculturelles, reste une zone touristique par excellence. La station balnéaire du Cap Skirring (à 70 km de Ziguinchor, la capitale régionale) en est le poumon. La douceur de son climat pendant presque toute l'année, la beauté de ses plages et de ses paysages (de cocotiers, de forêts et mangroves luxuriantes) et la diversité de son riche patrimoine historique et culturel en a fait la seconde destination touristique du Sénégal, mais aussi l'une des communes, sinon la commune rurbaine la plus dynamique du Sénégal, en dépit de la crise politique qui secoue la région depuis plus de trois décennies. Qui sont les acteurs de cette dynamique de la commune ?

Quelles sont les manifestations et les conséquences de cette dynamique? Comment prendre en charge ces dynamiques de développement (espaces et économiques)? Telles sont, entre autres, les questions auxquelles cette contribution tente d'apporter des éléments de réponses.

La décision de faire du Cap Skirring (sud-ouest Ziguinchor) un site balnéaire touristique de grande envergure à l'image de la station balnéaire de Saly sur la Petite Côte (Mbour) a été un choix politique fort de l'Etat du Sénégal au cours des années 1970. Plus tard, cet espace touristique sera ouvert aux investisseurs privés avec comme, entre autres, conséquences, l'augmentation du nombre d'hôtels et de villas mais aussi le développement des établissements humains au dépend des zones de cultures, des zones humides et des formations forestières.

Ainsi, face aux difficultés qui se multiplient dans les activités traditionnelles et à leur déstructuration (agriculture, pêche continentale, élevage, cueillette, etc.), le tourisme est devenu le principal levier du développement local aux côtés des activités rizicoles. Malgré les nombreuses difficultés que rencontre le secteur, son développement a entraîné l'augmentation de la taille de la population et partant, l'extension considérable des superficies bâties au détriment des zones jadis réservées aux activités agricoles.

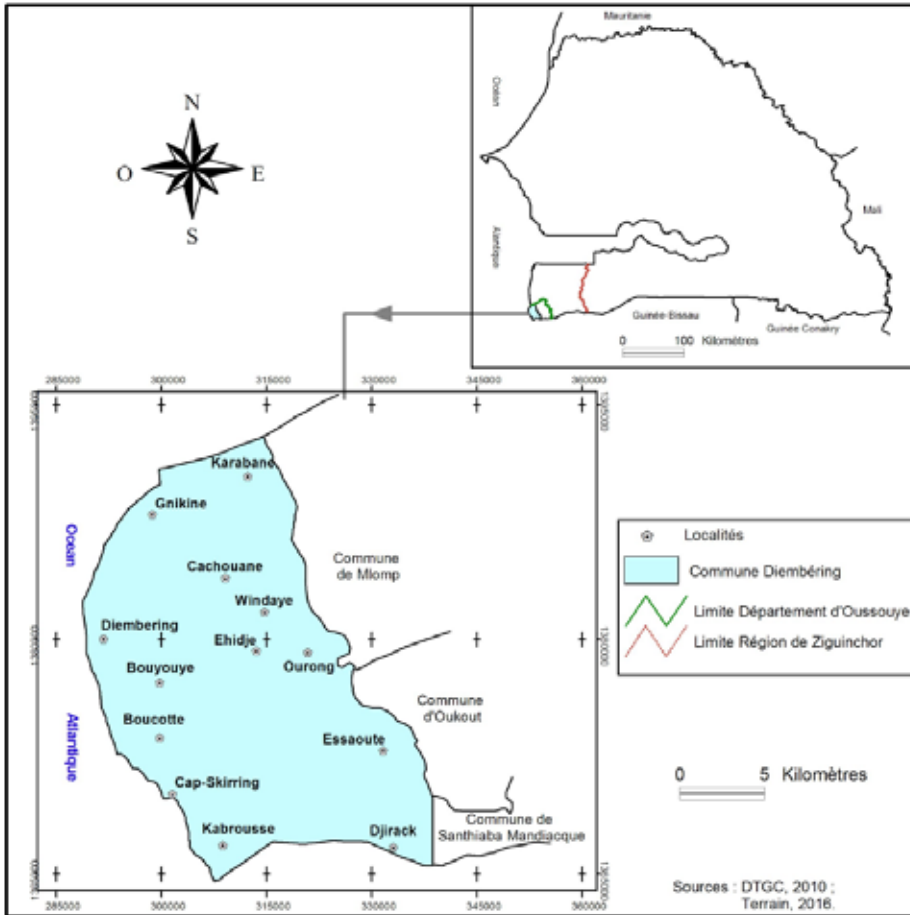
Les conséquences de ce dynamisme du tourisme dans la zone surviennent dans un contexte de crise économique dans les pays qui fournissent les touristes, mais aussi de l'économie mondiale et nationale. Ainsi, des politiques incitatives sont mises en œuvre pour relancer les activités socio-économiques en Casamance (Acte3 de la décentralisation, amnistie fiscale pour les entreprises qui s'installent en Casamance, suppression des taxes sur les visas d'entrée, dragage du fleuve Casamance, mise place du Projet de Pôle de Développement de la Casamance, etc.) mais celles-ci sont diversement appréciées par les acteurs en présence (acteurs économiques, autorités municipales, population locale, etc.). Ces politiques semblent même contrariées le développement local.

2. Méthodologie et présentation de la commune de Diémbering

Cette contribution est le résultat de travaux de terrain que nous avons initiés depuis 2009, puis que nous avons encadrés en 2013 et réactualisés en 2016 par notre équipe de recherche. Ainsi, notre cible a été les habitants la zone côtière, notamment des villages de Cabrousse, de Cap Skirring, de Boucotte et de Diémbering dans un premier temps. Ces mêmes villages ont été revisités dans un second temps (en 2016) et les enquêtes ont touché 132 chefs de ménages (hommes ou femmes). Ce choix s'explique principalement par le fait que l'activité touristique est prédominante sur cet axe, induisant de fortes dynamiques spatiales, mais aussi les difficultés actuellement observées au niveau de ce secteur. Sur une population mère

de 1719 ménages, les premières enquêtes avaient ciblé 100 chefs de ménages ainsi répartis : 38 à Cabrousse, 27 au Cap Skirring, 14 à Boucotte et 21 à Diémbering. A cette occasion, trois (3) guides d’entretien avaient été adressés respectivement au Président du conseil rural, à des courtiers - et traitant du rôle des intermédiaires dans la gestion foncière - et aux hôteliers, gérants de campements et propriétaires de villas dans la commune de Diémbering. Cette dernière appartient à l’arrondissement de Cabrousse, département d’Oussouye. Sa superficie est de 237 km² pour une densité avoisinant les 93 habitants au km². Diémbering se particularise par sa position géographique par rapport à l’Océan Atlantique et sa situation transfrontalière avec la République de Guinée Bissau au Sud. Elle est limitée au Nord par le fleuve Casamance et à l’Est par les Communes rurales (CR) de Santhiaba Manjacque, d’Oukout et de Mlomp (fig. 1).

Fig. N° 1. Localisation de la commune de Diémbering.



La population est à dominante diola avec 80%, à côté d'une diversité d'ethnies: Wolof, Sérère, Lébou, Peul, Manding, Manjacque, etc. Elle est passée de 8744 habitants en 1988 à 12165 habitants en 2002, soit une augmentation de 3546 habitants en moins de 15 ans (Rép. du Sénégal, 2008). Le relief est peu accidenté, avec des altitudes maximales de 25 m et des unités géomorphologiques variées. Quatre (4) unités pédologiques y sont identifiées : les sols ferrallitiques du Continental Terminal, les sols minéraux bruns localisés sur la plage, les sols halomorphes localisés dans les formations de mangrove et les sols hydromorphes circonscrits dans la zone des vallées (Rép. Sénégal, 2010). Son climat sud-soudanien côtier se caractérise par la régularité des vents d'Alizé maritime frais, mais aussi par une pluviométrie moyenne de 1200 mm par an et des températures moyennes mensuelles oscillant entre 25 et 26°C (Guèye, 2006). Ce contexte climatique, conjugué à la diversité des espèces végétales et sa situation au bord de la mer, fait de la commune de Diembéring, et notamment à sa frange littorale, un caedr idéal pour le développement des activités touristiques.

Les résultats des investigations menées dans cette zone font l'objet de cette présente contribution. Celle-ci passe en revue le processus d'occupation du sol de la zone, le rôle du tourisme dans le dynamisme socio-spatial et ses conséquences, avant de s'interroger sur les types d'aménagements envisageables pour la zone.

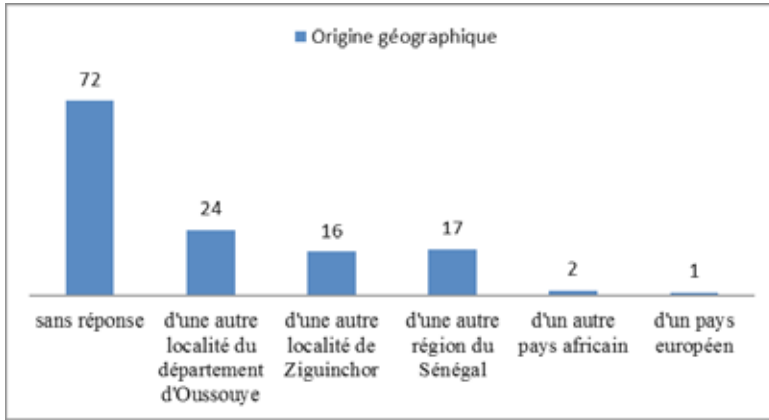
3. Processus d'occupation de la frange côtière

Cap Skirring, autrefois petit village de pêcheurs situé sur la frange côtière, devient progressivement une station de tourisme à partir des années 1970 du fait de ses belles plages et ses équipements balnéaires de qualité, ou encore de la tradition d'accueil de ses campements villageois. Sa création et sa renommée sont intimement liées à la construction du Club Méditerrané en 1972 communément appelé « Club Med ». D'une baraque¹ de chantier, il est devenu un pôle rurbain international.

Aujourd'hui, la population de la zone est constitué essentiellement d'« étrangers » à la zone et à la région, si l'on sait que 72 % des interrogés n'ont pas voulu se prononcer par rapport à cette question qui semblait un peu gênante pour eux, même par ailleurs, 13% ont affirmé être originaire d'une autre région du Sénégal (fig. 2).

1 Une parcelle aurait été cédée gratuitement par les populations de Cabrousse au gestionnaire du matériel qui devait servir à la construction du club Med. Il sera rejoint progressivement par des ouvriers. Parallèlement, le gestionnaire du matériel pratiquait aussi de l'aviculture, particulièrement des poulets ou « *sikiring* » en langue diola. La popularisation de nom « chez l'aviculteur » poussa l'administration coloniale à transformer « Cap Roxo » en « Cap Skiring » (Dominique DIATTA, enseignant et habitant de Cabrousse).

Fig. N° 2. Localités d'origine des populations (%) occupant la frange littorale de Diembering.



Aux paysans autochtones (38%) se greffent aujourd’hui une diversité d’acteurs, notamment d’ouvriers (19%), de fonctionnaires (4.5%), mais aussi de sans-emplois (7%) à la recherche d’opportunités dans le secteur du tourisme, entre autres. Ces résultats sont confirmés par le statut de l’occupant de la maison d’habitation. En effet, environ 54% ont hérité de leurs parents la parcelle qu’ils occupent présentement (tab. 1).

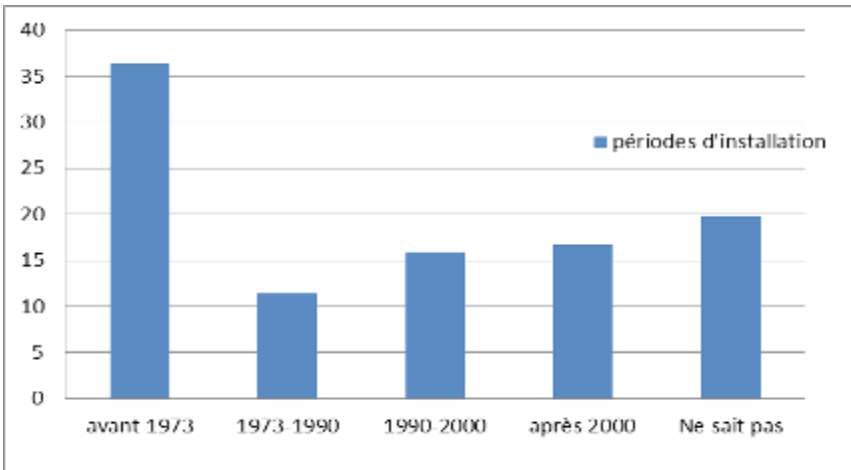
Tableau N° 1. Statut de l'occupant de la parcelle d'habitation en 2016 dans la frange côtière de la commune de Diembering.

Statuts de l'occupant	Effectifs
héritage	53,8
Achat	6,1
Attributaire	3,8
Prêt	4,5
Sans réponse	9,1
Autres	22,7

Cependant, la proportion de ceux qui estiment avoir acheté leur parcelle est de plus en plus importante (6%). La frange maritime a fait l’objet d’occupation bien avant la construction du Club Med (36% des habitants), mais cette dernière y a beaucoup contribué. Les vagues d’installation au Cap Skirring (fig. 3) sont fortement corrélées aux politiques mises en place pour inciter le secteur du tourisme :

- la période 1973-1990 correspondant au processus d'aménagement du site devant accueillir les réceptifs hôteliers ;
- la période 1990-2002 durant laquelle une certaine inertie dans les initiatives de promotion du tourisme ;
- la période 2002 à 2013 correspond à la prise en charge par l'Etat des défis liés à la problématique de la crise Casamançaise, de l'accessibilité, de la cherté de la destination Sénégal en général, de la sécurité, de la saisonnalité du tourisme en particulier, etc. ;
- depuis 2013, les perspectives d'un retour durable vers la paix se traduisent par des politiques d'incitations fiscales, entre autres.

Fig. N° 3. Principales étapes de l'installation de la population le long de la frange côtière de la commune de Diembéring.



La première période coïncide avec la décision gouvernementale de faire du tourisme un secteur porteur de devises. C'est ainsi que la Casamance, et le Cap Skirring en particulier, fera l'objet d'une attention particulière. C'est au cours de cette période (1978) que le premier plan d'aménagement touristique de la région sera élaboré, bien après l'implantation des réceptifs du « Club Méditerranée » en 1973 et de l'hôtel la paillote en 1976. Il s'agissait d'identifier et de spécifier les espaces littoraux susceptibles de recevoir des activités touristiques. C'est dans ce cadre que deux sites seront retenus en tenant compte de leurs sensibilités sociales, économiques et écologiques : Kafountine et Cap Skirring. Le statut juridique du foncier a été aussi déterminant. C'est ainsi que le titre foncier BC 853 a été ciblé pour l'aménagement du site du Cap Skirring (tab. 2).

Tableau N° 2. Unités d'aménagement, superficies et réceptifs prévus au Cap Skirring.

Aire	Superficie (Ha)	Nombre de lits projetés et réceptifs existants
Anse de Boucotte Nord	10,2	200 à 250
	9,1	150 à 200
	7,7	80 à 100
	8,8	150 à 200
Anse de Boucotte Sud	8,0	80 à 100
	0,8	30
Anse de l'aérodrome	6,0	80 à 100
	15,0	200 à 250
	3,14	30
Anse de Cap-Skirring	87,1	Club Méditerranéen : 412
	28,4	200 à 150
	3,6	Pailote 50
	12,5	Raitai : 64 / Mussuwam : 45
Plages des déguerpies	15,9	Socitour : 144

Source : Diouf, 1987.

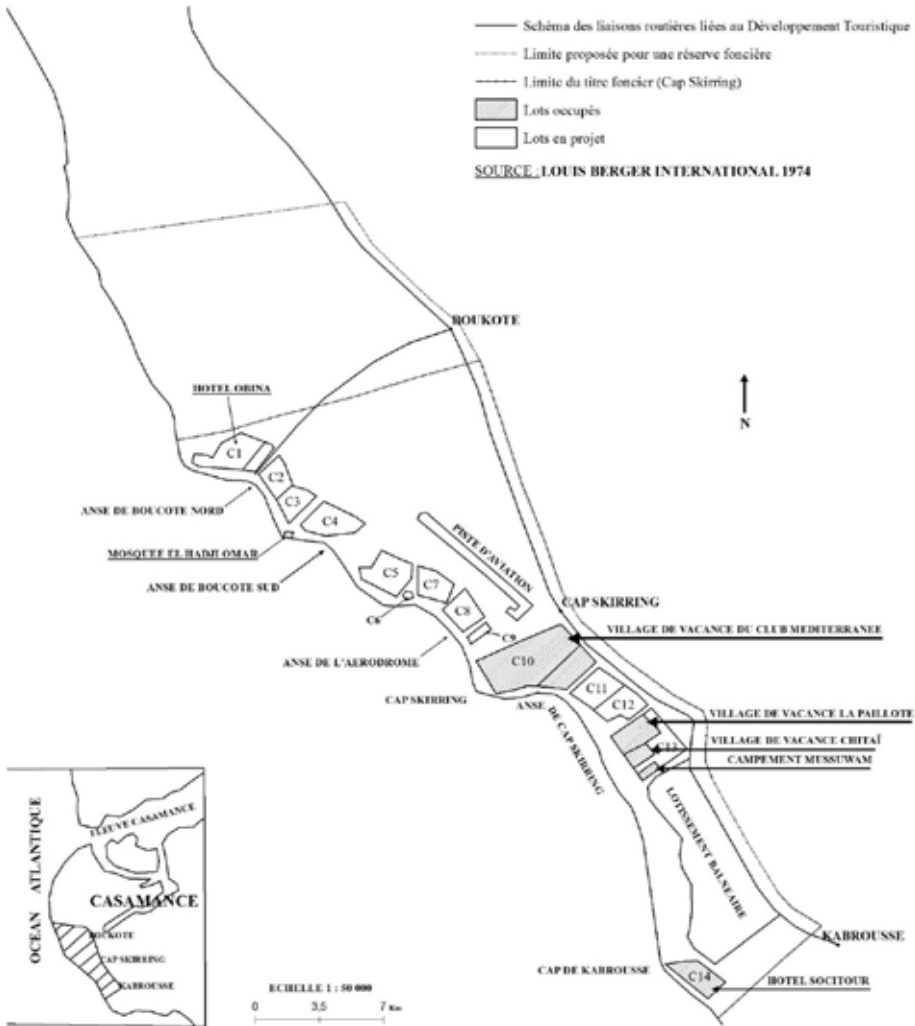
Les éventuelles extensions sont envisagées vers les zones côtières à la hauteur des villages de Boucotte et de Bouyouye. C'est ainsi que quatre unités d'aménagement seront proposées sur 216,24 ha pour accueillir des hôtels, des villages de vacance, des campements, etc. à côté des sites déjà aménagés (fig.4) et occupés (Diouf, 1987).

Il avait été aussi prévu un centre d'information de la station, un centre commercial complet, un bureau de poste et télécommunications, une gendarmerie, une place de marché, un dispensaire. Ces projets seront entravés par la survenue de la rébellion en 1982. De même, le retard enregistré dans l'occupation des lots de la zone de Saly (Mbour), à partir de laquelle devaient partir les investissements à rediriger vers la Casamance y est pour quelque chose.

La deuxième période sera marquée par les conséquences de la crise sociopolitique et l'insécurité. En effet, le village des pêcheurs de la zone du Cap Skirring a été attaqué en 1992 par les rebelles supposés appartenir au Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), avec beaucoup de civils exécutés et

la disparition de quatre touristes français, trois ans plus tard (Marut, 2010). Ce contexte a amené autorités politiques et investisseurs à revoir leurs ambitions. Les propriétaires coutumiers en profitent pour récupérer leurs terres pressenties pour les réceptifs.

Fig. N° 4. Lots occupés et projetés pour occupation le long de la frange côtière entre Cabrousse et Boucotte.



La troisième phase correspond à la mise en œuvre des politiques libérales dans le secteur. Les propriétaires traditionnels en profitent pour vendre leurs terres

(photos 1 et 2) à des promoteurs privés, des européens notamment, devant l'impuissance ou la complicité implicite du conseil rural d'alors.

Photo N° 1. et 2. Terrains sur le domaine public maritime mis en vente et transformé en villa de vacances



Source : Auteurs, 2015.

Parallèlement, l'Etat a pris un certain nombre d'initiatives :

- désenclavement de la zone à travers le bitumage de la route Ziguinchor/ Cap Skirring /Diembéring ;
- requalification de la zone touristique du Cap Skirring ;
- augmentation de la durée de la saison touristique de quatre (4) à six (6) mois ;
- application de la réciprocité sur les visas pour assainir le secteur ;
- élargissement de la piste de l'aéroport du Cap Skirring ;

- sécurisation de la zone avec la mise en place de brigades de gendarmerie et des sapeurs-pompiers, entre autres (Diallo, 2014).

La dernière période coïncide avec la remise en cause de beaucoup d'initiatives prises par le régime du Président Abdoulaye Wade et jugées inopportunes telles que la réciprocité des visas, l'augmentation des taxes aéroportuaires et celles sur les billets d'avion, notamment.

Pour faciliter l'accès à la zone, deux autres bateaux relient Dakar à Ziguinchor (en plus du bateau Aline Sitoé Diatta), la liaison aérienne (Dakar-Ziguinchor) devient plus régulière. La mesure la plus révolutionnaire a été l'amnistie fiscale pour les entreprises touristiques qui décident de s'installer dans la zone. Malgré ces mesures, la relance du tourisme n'est pas encore effective du fait, entre autres, de la cherté de la destination Sénégal par rapport à celle des pays du Maghreb.

4. Le tourisme balnéaire, moteur de la croissance urbaine, malgré ses difficultés

Aujourd'hui, le développement du tourisme a fait de la commune toute entière un site d'attraction de touristes mais aussi de populations à la recherche d'opportunités qu'offre le secteur. Le dynamisme du tourisme va de pair avec celui urbain.

4.1. Dynamisme du secteur du tourisme

La Casamance est la troisième destination touristique du Sénégal, grâce à ses 85 km de côtes ensoleillées et ses belles plages, bordées d'hôtels de grand standing, son important réseau hydrographique, sa richesse culturelle (maisons à étages construites en banco de Mlomp, les musées de Diembéring, etc., avec 106 réceptifs touristiques en 2010 (tab. 3), dont 49% dans le département d'Oussouye (Rep. Sénégal, 2015). Ce qui fait d'Oussouye dont dépend Cap Skirring, un site d'attraction pour les voyageurs d'agrément.

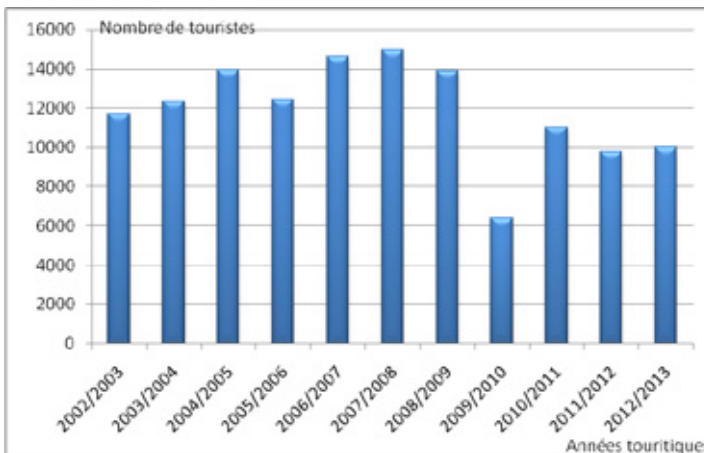
Tableau N° 3. Répartition des réceptifs touristiques selon les départements, en 2010.

Désignation	Bignona	Oussouye	Ziguinchor	Région
Hôtels et villages de vacances	6	16	12	34
Campements privés	23	31	15	62
Campements villageois	7	2	1	10
Ensemble (en 2010)	36	49	28	106

Parmi ces atouts, il y a un micro climat favorable, de belles plages sableuses et ensoleillées, de beaux paysages (mangrove, *bolong*, palmeraies), malgré les difficultés du secteur comme en attestent les statistiques portant sur l'évolution des mouvements de passagers et des aéronefs au Cap Skirring de 2008 à 2013. En 2013, le trafic a subi une baisse de 12% dans le mouvement des aéronefs, alors que le volume des passagers a augmenté de 6% (fig. 5).

L'analyse des flux touristiques permet d'identifier deux saisons touristiques pour la région : la haute saison qui va de novembre à avril et la basse saison ou période morte qui s'étale de mai à octobre, mois officiel d'ouverture de la campagne touristique dans la région. La haute saison est relativement courte, mais assez performante et pour permettre aux différents acteurs de ce secteur de saisir leur chance. Parallèlement, les performances de 2013, en rapport avec le mouvement des aéronefs, ont été les plus faibles durant la période 2008-2013 (Rép. Sénégal, 2015).

Fig. N° 5. Evolution du nombre des arrivées de touristes entre les années touristiques 2002/2003 et 2012-2013.



Source : Rép. Sénégal, 2015.

Plusieurs facteurs peuvent entrer en jeu et faire chuter le volume des flux. Par exemple les crises d'ordre géopolitique ont été en grande partie responsables des fortes baisses des arrivées enregistrées en 2015 et en 2016. En 2015, l'épidémie du virus Ebola a été indexé comme étant le principal facteur explicatif de la désaffection de la destination Sénégal et sa partie frontalière avec les deux Guinées, notamment. La cherté du billet d'avion entre les zones d'émission et le Sénégal aurait très faiblement influé sur la décision du touriste, si l'on sait que l'Etat du Sénégal était conscient de la nécessité de baisser le prix du billet d'avion en 2016.

Outre des atouts environnementaux, ceux anthropiques favorisent la tranquillité des résidents et des séjours apaisés des touristes. Il s'agit principalement du caractère hospitalier des populations de la commune et de leur richesse socioculturelle. L'une des particularités de la population de cette partie de la commune de Diembéring est la diversité ethnique. Le développement du tourisme est à l'origine de l'afflux de populations et au développement d'activités connexes (commerce, artisanat d'art, pêche continentale et maritime, horticulture, immobilier, etc.). Par exemple, la modernisation des quais de pêche du Cap Skirring, de Carabane et de Diembéring a redonné un nouvel élan au secteur de la pêche dans la zone. Le poisson pêché jadis autoconsommé, est destinée aujourd'hui et pour une bonne partie, aux hôtels et restaurants de la place et dans une moindre mesure aux usines de la capitale régionale.

Les populations perçoivent différemment l'évolution du tourisme dans la zone. Cette perception s'explique plus par les attentes qu'elles ont par rapport au secteur que par rapport à la situation réelle du tourisme dans son contexte international. De même, certaines populations sont très nostalgiques des années 1970-1980 fastes pour le tourisme balnéaire. En effet, les populations (91%) sont presque unanimes pour constater que le nombre d'arrivées est moins important aujourd'hui que par le passé. Le comble est que cette population de touristes s'intègre de moins en moins (selon 78% de la population) que par le passé (tabl. 4). Le contexte international de xénophobie et d'islamophobie n'y serait pas étranger.

Tableau N° 4. Perceptions sur l'évolution des arrivées de touristes et sur leur intégration à la population locale aujourd'hui par rapport au passé (%).

Evolution	Arrivées de touristes	Intégration des touristes
Plus	3.8	11.4
Statuquo	2.3	4.5
Moins	90.9	78
Ne sait pas	3	6.1

Malgré les évolutions en dents de scie des indicateurs de performance du tourisme et les perceptions alarmistes des populations locales par rapport au dynamisme du tourisme, des activités tertiaires se développent et font passer la bourgade qu'était la baraque de chantier de « Sikiring » à un pôle urbain international en pleine expansion.

4.2. Du développement des établissements financiers

Avec la forte dynamique démographique, la vitalité des activités économiques et touristiques notamment et l'afflux de populations étrangères, les établissements financiers fleurissent et convoitent le marché des capitaux. En effet, depuis les années 2000, la Commune rurale de Diembéring, par sa vitalité économique, a fini de s'imposer et attirer les banques, les mutuelles d'épargne et autres établissements financiers que l'on ne retrouvait que dans les grands centres urbains. Ce sont, entre autres, la Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO), l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP), le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS). A ces banques et mutuelles s'ajoutent des bureaux d'assurances comme AMSA Assurances, SALAMA Assurances, etc.

Dans leur politique d'appui à la population locale, des structures de microfinances comme le Crédit Mutuel du Sénégal, accompagnent les porteurs de projets (surtout les femmes) dans le domaine du maraîchage et du commerce.

4.3. Vers un déclin du tourisme dans la commune de Diembéring ?

Le tourisme est un élément moteur de l'économie régionale, même si la destination ne cesse d'enregistrer une régression dans les arrivées au cours de ces dix dernières années, notamment entre 2014 et 2015.

Beaucoup de facteurs endogènes se conjuguent avec les contextes économique international morose et d'insécurité (terrorisme) pour influencer négativement sur le tourisme et son développement. En effet, au conflit socio politique armé (rébellion) le plus vieux (plus de trente ans) du continent, vient se greffer une politique insuffisamment pensée consistant à instaurer un visa biométrique d'entrée au Sénégal. Le malheur ne venant jamais seul, le Sénégal enregistre son premier cas « importé » de la fièvre hémorragique à virus Ebola présent dans la sous-région depuis 2014.

Les populations sont en effet de plus en plus sceptiques quant à sa relance, malgré les initiatives étatiques avec l'amnistie fiscale pour 10 ans et pour le secteur et la région.

En effet, selon les populations enquêtées, il y a eu certes plus de réceptifs créés par rapport à la situation d'avant l'an 2000 (49.2%), mais ceux en fonctionnement sont de très loin moins importants (71.2%). Ces résultats sont plausibles si l'on sait que beaucoup de touristes habitués à la zone y ont construit des résidences - augmentation des réceptifs- mais aussi que le nombre d'emplois y compris celui indirects (les guides touristiques) connaissent une régression (tabl. 5). Pour certaines populations, la fermeture successive de grands hôtels (Savana, Hôtel Cabrousse, Royal Cap, Océan bleu, Hibiscus, etc.) de la zone s'explique en grande partie par l'inertie, sinon l'absence de vision de l'Etat par rapport au tourisme en Casamance.

Tableau N° 5. Evolution du nombre de réceptifs et ceux en fonctionnement, par rapport à la période d'avant 2000 à Diembéring.

Evolution	Réceptifs	Réceptifs en fonctionnement	Emplois générés	Guides touristiques
Plus	49.2	24.2	4.5	37.9
Les mêmes	6.1	1.5	0	2.3
Moins	42.4	71.2	88.6	56.8
Ne savent pas	2.3	3	6.8	3

Parallèlement à ce tableau de contraintes, les activités culturelles deviennent de moins en moins fréquentes. Une structure comme Cisco Centre qui fait de l'hôtellerie et de l'évènementiel a fait les frais de cette conjoncture. Par contre, la récurrence des couples mixtes devient plus forte (tabl. 6). La conjoncture locale difficile explique ces mariages de raison entre vieux touristes étrangers et jeunes sénégalais.

Tableau N° 6. Dynamiques du nombre de couples mixtes et des activités socio-culturelles, par rapport à la période d'avant 2000 à Diembéring.

Evolution	Couples mixtes	Activités culturelles
Plus	75.8	34.1
Les mêmes	2.3	21.2
Moins	16.7	41.7
Ne savent pas	5.3	3

Au total, le dynamisme du tourisme, malgré son caractère très sensible, est aujourd'hui un facteur notable d'entraînement du développement des établissements financiers classiques et de microfinances dans un espace jadis rural (et qui l'est toujours d'ailleurs en grande partie) et qui est en train de s'urbaniser très rapidement, malgré les contraintes de toutes sortes, comme l'atteste la dynamique spatio-temporelle de la zone au cours de ces 15 à 20 dernières années.

5. De la dynamique spatio-temporelle de la frange côtière et des politiques publiques pour la relance du tourisme

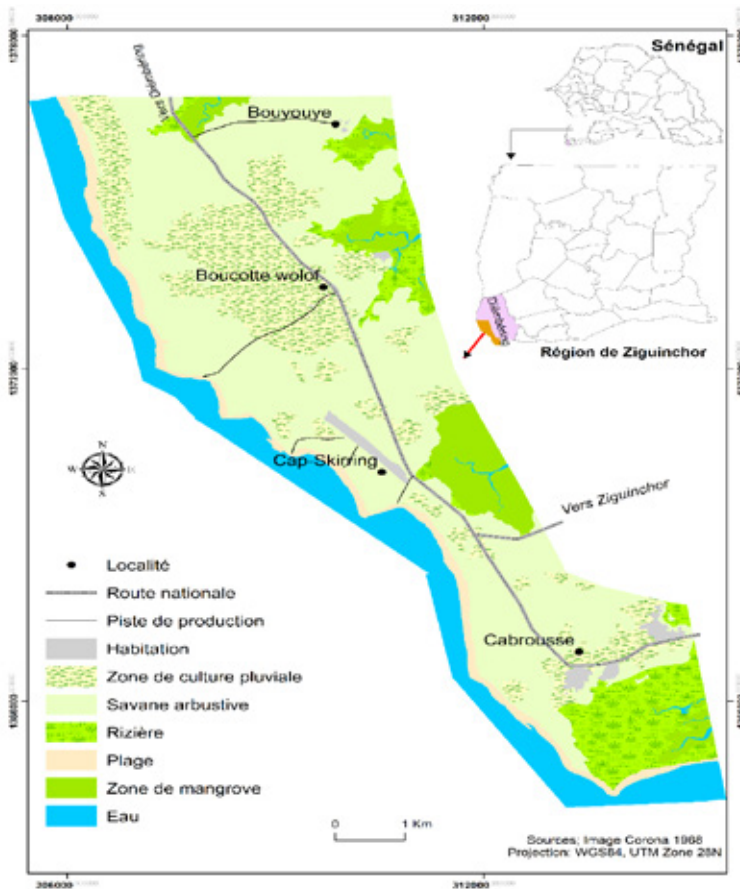
5.1. Dynamique spatio-temporelle des paysages de la frange côtière

Malgré le contexte difficile du tourisme, la dynamique spatio-temporelle des paysages (particulièrement bâtis) de la frange côtière de Diembéring demeure une réalité. L'intérêt d'étudier cette dynamique spatiale réside principalement dans la nature et la

vitesse des changements dans l'occupation de l'espace. Les politiques incitatives pour relancer le tourisme ont largement participé à doper le secteur urbain et à modifier l'occupation des sols. Ainsi, pour une meilleure appréciation et visualisation de ces changements intervenus au cours de ces cinquante dernières années, nous avons procédé à l'analyse de l'évolution spatio-temporelle de l'occupation des sols dans la frange côtière de la commune où les dynamiques sont plus perceptibles. Les données géo-spatiales utilisées [une (1) image Corona de 1968, deux (2) images Google Earth 2004 et 2015] ont été traitées et analysées pour une cartographie diachronique de l'occupation des sols dans cette zone côtière (fig. 6, 7 et 8).

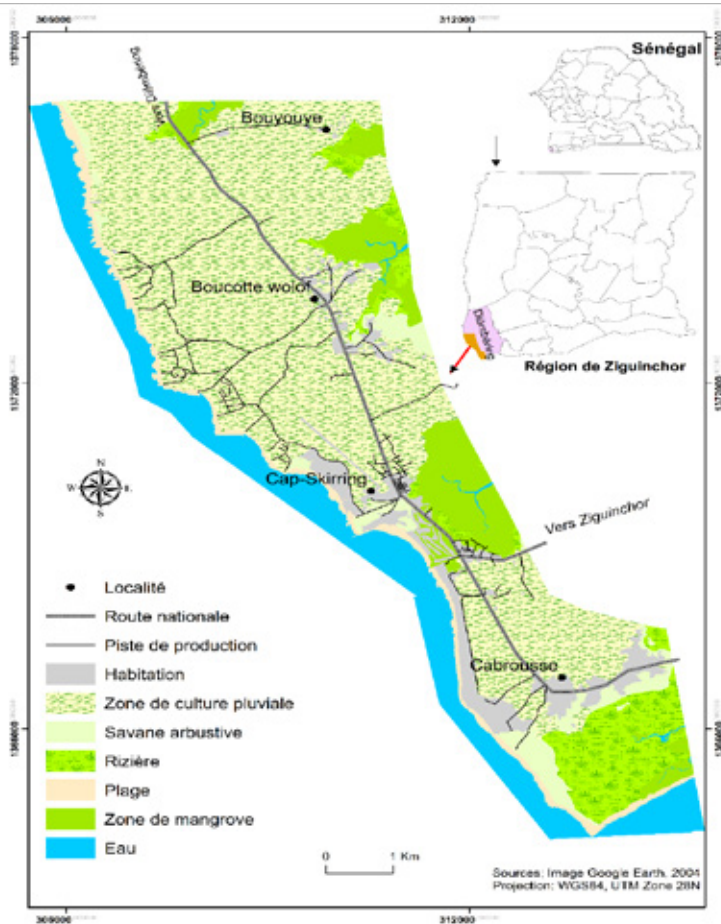
En 1968, on note une faible occupation humaine sur l'axe Cabrousse-Boucotte (fig.6). Les formations végétales (savanes et mangroves), les zones de cultures (culture pluviale et rizière) dominent largement les zones habitées réduites.

Fig. N° 6. Occupation des sols sur la frange côtière de la commune de Diémbering en 1968



A partir des années 2000, l'évolution spatiale de la commune de Diembéring a connu un rythme soutenu. La zone la plus concernée par cette dynamique de l'espace est le village du Cap Skirring et ses environs mais aussi la frange côtière entre Cabrousse et Boucotte. Une quasi inertie a été observée dans les autres villages, les chefs-lieux de commune (Diembéring) et d'arrondissement (Cabrousse) notamment. La figure 7 montre la situation de l'occupation des sols en 2004 et la concentration de l'habitat sur l'axe Cabrousse-Cap Skirring-Diembéring.

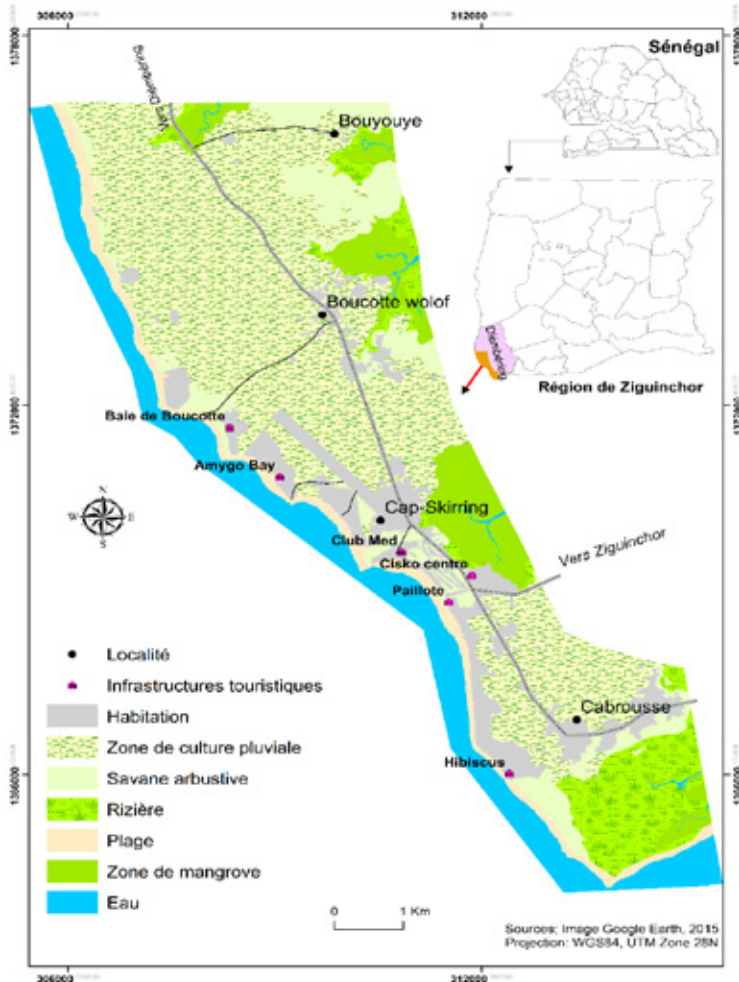
Fig. N° 7. Occupation des sols en 2004 dans la commune de Diembéring.



De telles tendances à l'urbanisation de villes secondaires du Sénégal ont été observées à Ziguinchor (Sy *et al.*, 2012), à Thiès (Guéye et Tall, 2003) et à Touba (Guéye, 2000 et Thiam, 2008). A Diembéring, le scénario le plus plausible est l'urbanisation dans le court et moyen termes.

En 2015, nous constatons une confirmation des tendances observées précédemment. La rapidité de l'occupation spatiale par l'habitat entre 2004 et 2015 reste un fait marquant. La figure 8 montre cette extension des superficies à usage d'habitation et les zones d'extension de l'habitat, notamment entre Cap Skirring et Boucotte.

Fig. N° 8. Occupation des sols en 2015 dans frange côtière de la commune de Diémbering.

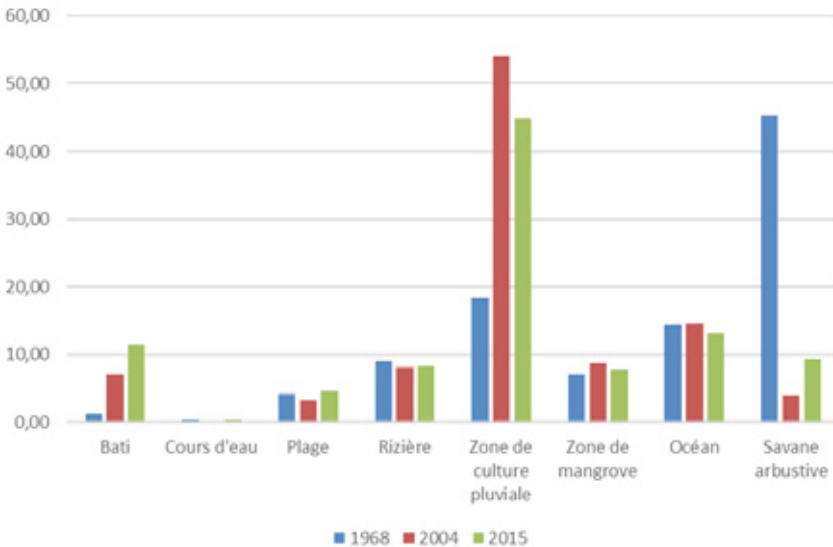


En effet, les transactions foncières - en dehors des circuits administratifs légaux et par conséquent informels - se traduisent par une dilapidation des terres par les propriétaires coutumiers. Le mode opératoire est le suivant : la famille procède au défrichement de leur terre qui est cultivée pendant une ou deux

années, puis laissée en friche pour quelques temps avant d’être morcelée pour être vendue, avec l’accord des membres de la famille. Souvent, l’un des membres est pressenti pour tenter l’émigration. Ainsi, les espaces à usage agricole (plateaux) se sont rétrécis considérablement au profit de l’occupation urbaine le long de l’axe Boucotte-Cap Skirring. En 2015, nous avons estimé les superficies occupées par l’habitat et les installations touristiques à 10,58 km² soit une augmentation de 3,79 km² par rapport à 2004.

La figure 9 présente les superficies des différentes occupations de cette frange côtière. Une analyse synthétique des trois situations (1968, 2004 et 2015) permet de voir une évolution soutenue des zones d’habitat vers les espaces agricoles des plateaux et le domaine public maritime (DPM) notamment.

Fig. N° 9. Tableau de synthèse de l’occupation du sol de 2004 à 2014 dans la frange côtière de la commune de Diembéring.



Cette occupation irrégulière du DPM conjugués aux prélèvements irréguliers de sables marins et aux conséquences de l’érosion côtière font que la bande d’*Eucalyptus camadulensis* qui longeait la côte a pratiquement disparu (photos 3, 4, 5 et 6).

A une plus petite échelle, des changements ont aussi été observés dans l’habitat et le cadre de vie. Il s’agit d’une part de l’étalement spatial des constructions, de la modernisation des constructions (en dur, tôle et/ou tuile, terrasse, etc.) et plus de confort dans les maisons dans les zones d’extension (électrification, eau courante, etc.); mais aussi de la promiscuité et de l’insalubrité dans le village du Cap Skirring intra-muros d’autre part. Dans cette dernière zone, il est aussi observé d’importantes modifications dans le type de matériau utilisé - offrant la

possibilité de construire en hauteur - et les plans des bâtiments, tendant plus vers des constructions à usage locatif².

Photos 3, 4, 5 et 6: Occupation, exploitation et accaparement illégaux du domaine public maritime (Clichés: auteurs, 2015)



Les dynamiques locales semblent plus ou moins mitigées. Si du point de vu spatial, les changements sont notoires, sur le plan de l'économie, le secteur connaît des difficultés obligeant l'Etat à prendre des propositions courageuses, mais qui peuvent être controversées pour relancer le tourisme.

5.2. Des politiques publiques pour relancer le tourisme, un secteur très sensible

Les aspects sécuritaires (rébellion, terrorisme, virus Ebola, etc.) et certaines décisions politiques controversées (naufrage du bateau « le Diola » et enclavement, visa biométrique) ont constitué, entre autres, quelques contraintes au développement du tourisme qu'il faut solutionner en urgence si l'on souhaite une relance de l'activité. Le Plan d'émergence du tourisme en Casamance destiné à apporter de nouvelles réformes dans le secteur et à relever sensiblement les arrivées, s'inscrit dans ce sens.

² Les prix pour la location tournent autour de 5 000 à 10 000 allant même jusqu'à 15 000 F CFA par mois pour un studio. Ces coûts ne concernent pas les maisons construites par les nouveaux acteurs de la promotion immobilière à Diembering - immigrés occidentaux- et dont les appartements sont destinés aux touristes étrangers et à des nationaux d'un haut niveau de vie.

Un plan de relance des activités touristiques en Casamance avait été lancé en 2004, suite à la signature de l'accord de paix entre le gouvernement et le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Il visait, entre autres, le renforcement des investissements³ structurants (route Ziguinchor-Cap Skirring) dans le secteur pour le rendre plus attractif. Il a été aussi procédé à la requalification du plateau technique dans le Cap Skirring, à la baisse de la fiscalité, etc. (Guéye, 2010). Cette même politique a été relancée en 2014 et s'articule autour de trois axes stratégiques : la réorganisation et la promotion touristique, le désenclavement de la région et l'instauration d'une paix définitive (Guéye, 2015). C'est ainsi que l'Etat a pris des mesures d'exception consistant à supprimer le visa d'entrée, baisser les taxes et redevances aéroportuaires et défiscaliser l'investissement productif pour tout opérateur touristique déjà installé ou qui s'installera dans la région, et pour une durée de dix ans. Ce sont là autant d'orientations politiques destinées à booster les activités touristiques, partant le développement régional.

La région naturelle de la Casamance, en plus d'être une destination balnéaire et de détente, a l'avantage de la diversité qu'elle peut offrir à une large gamme de clientèles : tourisme culturel et de découverte, symbolisé par le tourisme rural intégré (campements villageois), tourisme écologique (autour des écosystèmes forestiers et de mangroves). Une politique promotionnelle très dynamique en direction des pays nordiques demandeurs d'autres services outre que le balnéaire peut relancer et développer durablement le secteur du tourisme et les activités connexes.

La commune de Diembéring connaît une dynamique spatio-temporelle multiforme sans précédent. Elle concerne aussi bien les aspects quantitatifs que qualitatifs : des changements dans l'occupation à la qualité de l'espace. Des tendances lourdes et dangereuses ont été observées dans le domaine public maritime, mais aussi dans les perceptions quant aux contreperformances du tourisme. Des politiques incitatives et volontaristes sont envisagées pour relancer le tourisme, mais pour nous, en plus de ces mesures, c'est un plan d'ensemble et d'aménagement qu'il faut à la commune pour son développement durable.

3 La Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme (SFSDT), malgré les importantes lignes de crédit dont elle a bénéficié, a fait faillite à la fin des années 1990.

6. Quelques orientations pour l'aménagement de la frange balnéaire Cabrousse-Diembéring

La commune de Diembéring est l'une des commune urbaine qui recèle le plus de potentialités économiques mais qui a aussi la particularité d'être un site balnéaire où les politiques publiques étatiques peuvent contrarier le Développement local. Certains choix d'aménagements sont discutables et susceptibles d'amélioration.

Le tourisme n'est pas une compétence transférée, c'est la raison pour laquelle les initiatives des conseils ruraux (d'alors) étaient quasi inexistantes ; mais depuis quelques années, le conseil municipal, par le truchement de compétences transférées telles la culture, les domaines, l'aménagement et l'urbanisme et l'habitat, est dans la logique de travailler à la promotion du tourisme, mais aussi à réclamer sa quote-part dans les « transactions » foncières, notamment lors de la régularisation. Parallèlement, depuis 2002, avec l'explosion de la vente des terres, suite à la forte croissance démographique que connaît la zone, augmentant ainsi la demande en terrains à usage d'habitat, la communauté rurale (d'alors) avait initié un programme de lotissement « HLM les Baobabs » pour anticiper l'occupation (viabiliser et harmoniser l'usage du foncier) et parer à la pressente demande locale en parcelles à usage d'habitat.

Avec la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation, à travers la communalisation intégrale qui fait de Diembéring une commune, il est envisagé un niveau de contrôle plus proche sur le foncier et plus de possibilités de mobilisation de ressources fiscales⁴ conformément au code général des collectivités locales de 2013 (Anonyme, 2013). Autrement dit, avant l'érection de la communauté rurale en commune, une grande partie du foncier était géré de manière coutumière.

Le bitumage de la route Cap Skirring-Diembéring en 2013 a facilité la mobilité sur l'axe et contribuer au désenclavement des différents villages situés sur cette axe. De même, la construction d'un ponton sur l'île de Carabane permet l'accostage du bateau Aline Sitoé Diatta mais aussi des bateaux de touristes. Cela dans le but de décentraliser l'offre touristique et faire profiter aux populations des zones insulaires des retombées du tourisme. Il en est de même de la réalisation de certains objectifs du Projet Pôle de Développement de la Casamance au Sénégal (PPDC) (renforcement de la productivité agricole pour certaines cultures horticoles et fruitière – à destination des réceptifs-, et désenclavement et amélioration des conditions de mobilité et de transport.

L'Etat a considérablement amélioré le désenclavement de la région touristique. Sur le plan de la desserte aérienne, le désenclavement a été sensiblement amélioré avec la mise en place de nouveaux vols directs depuis l'Europe desservant

⁴ Même si les décisions présidentielles portant sur la suspension des taxes portent un manque à gagner énorme pour la commune.

la Casamance et les possibilités sous peu de faire le plein de kérosène à partir de Cap Skirring. Parallèlement, deux bateaux supplémentaires « Aguène » et « Diambogne » desservent Ziguinchor depuis avril 2015, avec en même temps, la réduction du tarif en classe économique de la liaison maritime Dakar-Ziguinchor de 10 500 à 5 000 francs CFA. Ils viennent en complément à « Aline Sitoé Diatta » en service depuis 2008. Par contre, sur le plan terrestre, le contournement de la Gambie par Tambacounda, comme les tracasseries lors de la traversée du ferry de Farafény, d'énormes efforts sont à réaliser. L'ouverture d'un axe Koumpentoum-Kolda nous semble la véritable solution.

Le Cap Skirring dispose certes de luxueux hôtels, de résidences, de campements et des restaurants de standing variés ; mais l'état des premiers est à préserver ; alors que le développement des seconds sur les dunes côtières, conjugué aux conséquences du changement climatique menace la survie du secteur.

La zone bénéficie jusque-là d'une mer chaude et claire durant toute l'année. Par contre, l'embouchure faisant présentement l'objet d'un dragage, sans en présumer les conséquences, les nouveaux processus morpho-dynamiques littorales mériteraient un suivi rapproché. Des aménagements pour stabiliser les zones d'origine de la sédimentation sont à envisager. Ce qui permettrait le maintien de la splendeur des plages de Cabrousse à Diembering et la forêt dense (de filao et de cocotiers) qui les bordent. La sécurité des rizières situées au-delà des dunes et la survie socio-économique, culturelle et culturelle des Diola de la zone, entre autres, sont en jeu, si l'on sait qu'au Sénégal, près de 37 % des superficies de mangroves seraient menacées de disparition dans l'hypothèse d'une élévation du niveau de la mer de 0,5 m d'ici 2100 (Mbaye et *al.*, 2009). Or, la perte de la mangrove affectera les économies locales qui en dépendent, à travers la salinisation des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface de la zone. Les signes avant-coureurs sont perceptibles avec l'ouverture de brèches (anciennes voies d'accès à la mer) à certains endroits. Il faut en urgence mettre en place des stratégies durables de protection des écosystèmes côtiers.

Désormais la zone relève du domaine de compétence de la SAPCO, mais les aménagements qui y sont réalisés ne sont pas à la hauteur du potentiel. Des privés ayant flairé cette insuffisance, font leurs propres aménagements rendant du coup possible la multiplication des résidences privées qui détournent illégalement une bonne partie des flux touristiques. L'Etat devrait mettre un terme à cette pratique comme celle consistant à « vendre » le DPM.

Des efforts ont été faits par l'Etat (promotion pour la construction de réceptifs, routes, etc.) et la municipalité, mais il reste encore beaucoup à faire en termes d'aménagements, notamment la restructuration du village de Cap Skirring, le lotissement suivi de la viabilisation de nouveaux espaces vers le Nord de Cap Skirring, l'assainissement du site balnéaire, l'efficacité dans la gestion, la collecte et le traitement des ordures et des déchets ménagers, le renforcement du réseau

d'adduction d'eau, le désenclavement de campements touristiques afin de promouvoir le tourisme intégré, etc.

Par rapport au conflit, il urge de lever les préjugés sur l'insécurité de la région qui ne concerne pratiquement pas la Basse Casamance et le Cap Skirring. Vrai ou faux, la manne touristique est un enjeu entre les promoteurs locaux et ceux des régions concurrentes. En attendant, Guéye (2015) estime que des démarches diplomatiques auprès de la France grande pourvoyeuse de touristes de la région ont été menées pour lever le placement de la Casamance en "zone orange" par le Quai d'Orsay, le Ministère des Affaires Etrangères de la France. Celui-ci est devenu effectif depuis le mois d'octobre 2016, la Casamance n'est plus considérée comme une zone à risques pour les touristes français.

En ce qui concerne le visa biométrique d'entrée (50 euros) sur le territoire Sénégalais, instauré au nom de la réciprocité en juillet 2013, il a été supprimé⁵ du fait des difficultés et lenteurs dans sa mise en œuvre. Pour nous, c'est moins le paiement que les services offerts à l'accueil du touriste qu'il faudrait très sensiblement réformer (vendeurs à la sauvette devant la sortie de l'aéroport, les mendiants dans les rues, l'insalubrité des villes et des plages notamment, etc.). Par contre, les taxes aéroportuaires appliquées sur les vols à destination ou au départ du Sénégal ont été maintenues. L'ouverture prochaine de l'aéroport international Blaise Diagne aura des retombées certaines sur le développement national.

Secteur transversal, car connecté à presque toutes les activités économiques, le tourisme reste un secteur important dans l'économie nationale en termes de source de devises et de participation dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Néanmoins, cette place du tourisme a nécessité aussi la mobilisation de ressources, sans compter les capacités de planification de l'Etat qui a très tôt spécialisé les espaces côtiers à travers l'établissement de projet d'aménagement.

Dans la frange côtière de la Basse Casamance et à Diembéring, le dynamisme du secteur a été notoire - comme en atteste l'expansion urbaine- dans le but de faire du tourisme le levier du développement socio-économique local et national par la création d'emplois directs et indirects. Ce qui justifie les efforts combinés de la commune et de l'Etat à travers des initiatives courageuses et volontaristes.

5 Le 29 avril 2016, l'Etat du Sénégal résiliait la convention de concession qui le liait à SNEDAI pour la production de visas biométriques, contre un montant de 12 milliards F CFA d'indemnisation, selon le ministère des Finances.

7. Conclusion

D'une baraque à une ville de dimension planétaire par le fait du tourisme, Cap Skirring et Diembéring connaissent un dynamisme remarquable. Le tourisme a été un facteur décisif dans cette évolution. Par contre, le contexte sécuritaire (rébellion, terrorisme, virus Ebola) et certaines décisions politiques discutables (visa biométrique, taxes aéroportuaires...) ont constitué, entre autres, quelques contraintes au développement de ce secteur qu'il a fallu solutionner en urgence pour la relance de l'activité. Le Plan d'émergence du tourisme en Casamance destiné à apporter de nouvelles réformes dans le secteur et à relever sensiblement les arrivées en est la trouvaille de l'Etat. Cependant, d'autres urgences environnementales et en matière d'aménagement sont à relever si l'on veut avoir un tourisme prospère dans une ville durable.

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) devrait prendre en charge certaines de nos préoccupations à travers « *l'aménagement de sites touristiques et d'aérodromes régionaux, la mise en place de financements adaptés, une politique de promotion (tours opérateurs) plus agressive, le renforcement de la formation des ressources humaines et de la sécurité, l'amélioration de la réglementation ainsi que la bonne gestion de l'environnement et le développement de contenus (culturel, artisanat) (Rép. Sénégal, 2014)* ». Tout passera par un retour définitif à la paix que toute la population Casamançaise réclame.

Bibliographie

- Anonyme, (2013). Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales, Dakar, 44p.
- Diallo A., (2014). Dynamique spatiale et développement local dans la communauté rurale de Diembéring. Mémoire de Géographie, Université Assane SECK de Ziguinchor, 116p.
- Diouf B. S., (1987). Le tourisme international : étude géographique de son impact sur la Petite Côte et en Basse Casamance (Sénégal), Thèse, UCAD, Dakar, 323p.
- Guéye C., (2000). « Le paradoxe de Touba : une ville produite par des ruraux » in *Le bulletin de l'APAD*, Les interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources, n°19.
- Guéye C. et Tall S. M., (2003). « Mutations foncières urbaines et décentralisation au Sénégal : quelles articulations ? », in *TOTTE M. et al. (éd.), Décentralisation en Afrique de l'Ouest, entre politique et développement*, Paris, Karthala, pp. 103-122.
- Guéye M., (2015). Le Plan d'Emergence du Tourisme en Casamance à l'horizon 2020 : enjeux et défis. In : Bourdeau L, Marcotte P, Leroux E et Sarrasin B (dir). « Actes du colloque journées scientifiques du tourisme durable », du 10 au 12 juin 2015, Québec (Canada). Pp : 305-320.
- Guéye M., (2010). Le Tourisme en Casamance entre pessimisme et optimisme. L'Harmattan Sénégal, Dakar, 67p.

- Guéye T., (2006). Morpho-dynamiques littorales et crises environnementales dans la Communauté rurale de Diembéring en Casamance. Mem maîtrise, Section Géographie, UGB, Saint-Louis, 125p.
- Marut J-C, (2010). Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes. Karthala, Paris, 420p.
- Mbaye I, Sané T., S et O. Sy et Paul P., (2009). Le tourisme en Casamance : potentialités et perspectives face au changement climatique. In « Extrêmes climatiques : genèse, modélisation et impacts ». Actes du XXII^{ème} colloque de l'Association Internationale de Climatologie (AIC). Cluj University Press, pp.305-310.
- République du Sénégal (2015). Situation économique et sociale régionale 2013. Ministère de l'Economie des Finances et du Plan. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Service régional de la Statistique et de la Démographie de Ziguinchor. 126p.
- République du Sénégal (2014). Le Plan Sénégal émergent. 184p.
- République du Sénégal (2010). Enquête villages de 2009 sur l'accès aux services sociaux de base, 57p.
- République du Sénégal (2008). Résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat, rapport national de présentation, 163 Pages
- Sy O., Sané T. et Dieye E. H. B. (2012). La vulnérabilité de la ville de Ziguinchor face aux inondations. Territoires d'Afrique. Contraintes environnementales et aménagement du territoire. N°3, pp : 48-58.
- Thiam O. (2008). *L'axe Dakar-Touba (Sénégal), analyse spatiale d'un corridor urbain émergent* ». Thèse de doctorat de géographie : Université d'Avignon, 308 p.

Remerciements :

Nos remerciements vont à l'ensemble de nos étudiants qui ont aidé à la collecte et à l'analyse primaire des données (Abdoulaye Diallo, Victor Mendy, Boubacar Demba Ba, El Hadji Sidy Babacar Tall, Boubacar Solly et Mamadou Thior).

CHAPITRE X

Impacts des politiques agricoles sur le développement de la commune rurale de Guéchémé (Niger)¹

Moussa BOUBACAR DOKA

moussadoka87@yahoo.fr

Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Juan Manuel TRILLO-SANTAMARÍA

juanmanuel.trillo@usc.es

Université de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne)

Résumé

Ce chapitre vise à évaluer les impacts –négatifs et positifs– des politiques agricoles sur le développement de la commune rurale de Guéchémé. La méthodologie utilisée pour l'analyse combine différentes techniques de recherche: la révision de la documentation en rapport avec le sujet d'étude, le travail de camp et l'observation directe sur le terrain et des interviews. Les résultats ont permis de confirmer que les politiques agricoles dans la commune rurale de Guéchémé sont encore mal mises à l'oeuvre et elles n'assurent pas une agriculture durable. Par conséquent, les auteurs présentent quelques propositions afin d'améliorer la gestion durable des pratiques agricoles du Niger et de la commune rurale de Guéchémé.

Mots-clés: Politiques agricoles, Développement, Agriculture durable.

1. Introduction

À l'instar des pays en voie de développement, au Niger, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie du pays. En effet, avec une population estimée à 17 129 076 millions de personnes, 80% de la population nigérienne est rural et l'agriculture demeure encore l'activité principale (INS, 2012). En outre, cette dernière s'élève à 39% du PIB. Partant de son importance et de sa contribution dans le développement socio-économique du pays, au Niger le domaine agricole

¹ Ce chapitre est basé sur le travail fin de master de Moussa Boubakar Doka, supervisé par Juan M. Trillo-Santamaría.

dans son développement a reçu plusieurs stratégies et programmes de 1960 à nos jours. Ceux-ci ont eu des incidences, qu'elles soient positives ou négatives, sur le développement du Niger et, en particulier, sur le développement de la commune rurale de Guéchémé. Ce chapitre vise ainsi à analyser les impacts des politiques agricoles sur le développement de la commune rurale de Guéchémé.

Le chapitre est structuré en six parties : une première consacrée à l'encadrement de l'étude dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest ; une deuxième avec les objectifs, les hypothèses et la méthodologie du travail ; la présentation de la zone d'étude vient à continuation, suivie de l'exposée de l'historique des politiques agricoles au Niger et, par la suite, leur caractérisation dans la commune rurale de Guéchémé ; et, enfin, une dernière partie destinée aux résultats et interprétations des données.

2. Le Niger et Guéchémé dans le cadre de l'Afrique de l'Ouest

Il nous revient dans cette partie de montrer que le choix de ce sujet dépend d'abord de notre domaine d'étude. Celui-ci se focalise sur le poids socio-économique dont occupe le secteur agricole au Niger et la nécessité de situer les raisons des faibles productions au pays, en vue de proposer les solutions les plus durables.

Pour la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2008), la faiblesse des impacts des politiques agricoles subsahariennes s'explique par une implication insuffisante des États dans la régulation du secteur. Et, quand cette implication existe, il semble avoir un fonctionnement piètre des institutions étatiques, une absence des politiques appropriées, des investissements pauvres, ainsi que le déjà évident déséquilibre des échanges mondiaux. De plus, les institutions propres aux État-centraux qui interviennent dans le domaine agricole sont moins présentes dans les localités reculées. Pour le cas spécifique de la Guinée, Saliou (2009) a montré que les contraintes majeures auxquelles l'agriculture est confrontée restent le caractère extensif et familial de l'agriculture, le manque généralisé d'infrastructure rurale et la faible structuration des organisations des producteurs et leurs capacités limitées d'intervention entre eux. À ce regard, Mercoiret (2006 : 4) précise :

« Depuis une dizaine d'années cependant, le degré d'organisation des producteurs, le niveau auquel les organisations se structurent, ont considérablement changé dans la plupart des pays africains et, avec eux, la capacité des agriculteurs à mener des actions dans le domaine économique et à faire entendre leur voix dans le débat sur les politiques agricoles. Ces évolutions ne doivent pas cependant faire oublier que, si la capacité des organisations

paysannes à influencer sur l'élaboration des politiques agricoles s'accroît, elle reste encore globalement limitée. »

Au Niger, les études menées par Harouna sur les politiques agricoles entre 1974 et 1984 montrent la faiblesse du niveau technique des paysans, leur inorganisation et la conservation des techniques culturelles archaïques, ce qui représente selon lui un obstacle pour le développement de l'agriculture au Niger. Il affirme dans ce sens que « la découverte des nouvelles variétés ou des nouvelles techniques de production sont utiles que lorsqu'elles sont mises à la disposition des paysans. Il ne sert à rien d'inventer une nouvelle technique sans la faire connaître de manière parfaite aux utilisateurs » (Harouna, 1984 : 12). Dans ses études menées sur les insectes ravageurs au sein de la commune rurale de Guéchémé, Boubacar (2011 : 19) souligne que ceux-ci « entraînent des pertes très importantes sur le rendement du mil. Tout cela s'explique par la méconnaissance des producteurs dans leur majorité de la biologie des insectes ravageurs et des agents causaux de certaines maladies. Ses études font ressortir que 92,77% des producteurs reconnaissent ces ravageurs comme étant très dangereux ».

En résumé, selon la révision des politiques publiques agricoles au Niger depuis 1960 jusqu'à l'actualité, effectué par Hamadou (2015), il manque encore une modernisation résolue des techniques, ainsi que l'implication directe de la population dans la production :

« La lutte contre l'insécurité alimentaire passerait ainsi par le développement de méthodes et outils modernes qui permettraient une meilleure productivité et un accès aux marchés. En réinventant des approches territorialisés et participatives, avec de véritables priorités d'actions, il serait possible de transformer radicalement l'agriculture paysanne » (Hamadou, 2015: 132).

A la lumière des informations que nous avons pu tirer dans les ouvrages parcourus, nous pouvons constater que les techniques agricoles au Niger et particulièrement celles de la commune rurale de Guéchémé sont éphémères et peu efficaces. Elles ne sont pas porteuses des gros résultats et, en plus, certaines techniques sont abandonnées par faute de moyen. En outre, le système d'approvisionnement et de distribution d'intrants agricoles n'est pas de nature à permettre aux producteurs de disposer régulièrement en quantité et en qualité, ainsi qu'à un prix abordable, les intrants et matériels dont ils ont besoin pour pratiquer efficacement l'agriculture.

3. Problématique, hypothèses de recherche, objectives et méthodologie

Comme nous aurons l'occasion de voir, les actions recensées à travers l'analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Niger et, en particulier, dans la commune rurale de Guéchémé sont, entre autres, la sensibilisation, la formation et l'encadrement aux près des producteurs, la gestion des ressources naturelles, l'approvisionnement en intrants agricoles et la réalisation des infrastructures agricoles. Néanmoins, en dépit de ces interventions importantes mises à l'œuvre, les pratiques agricoles au Niger et aussi celles de la commune rurale de Guéchémé restent en grande partie traditionnelles, les méthodes de culture demeurent toujours les mêmes, l'utilisation des outils strictement manuels (dabas, hilaire, houe et machette) continuent d'être à la mode, ainsi que le sous-équipement et la carence en intrants agricoles deviennent le lot quotidien des producteurs. Tout cela nous amène à poser deux hypothèses de recherche:

- a) Les politiques agricoles sont partiellement ou, au pire, totalement mal mises en œuvre à Guéchémé.
- b) Les politiques agricoles telles que définies ne visent pas à augurer de manière explicite une agriculture durable.

Dès lors, l'objectif global de ce travail est d'évaluer les impacts –négatifs et positifs– des politiques agricoles sur le développement de la commune rurale de Guéchémé, commune qui cherche toujours à atteindre la sécurité alimentaire. Nous pouvons d'ailleurs signaler cinq objectifs spécifiques de notre travail :

- a) Ressortir les caractéristiques des différentes politiques agricoles au Niger.
- b) Analyser les mécanismes de mise en œuvre de ces politiques de développement agricole à Guéchémé.
- c) Etudier les systèmes d'organisation des producteurs et leurs caractéristiques.
- d) Montrer les pratiques liées à l'organisation des espaces dans la commune rurale de Guéchémé.
- f) Tirer des enseignements en vue de faire des propositions pour l'avènement d'une agriculture durable de la commune rurale de Guéchémé.

Pour aboutir aux résultats de cette étude, on s'est basé sur une méthodologie qui combine quatre entrées de recherche. D'abord, la recherche documentaire, consistant à lire la documentation qui soit de manière directe ou indirecte en rapport avec le sujet d'étude. Ensuite, le travail de camp et l'observation directe

sur le terrain, qui ont été complétés grâce à une série d'entretiens et d'interviews réalisées aux différents responsables en charge des questions paysannes et les anciens producteurs ayant présidé les organisations paysannes dans le temps passé. Aussi, les producteurs, les chefs du village, les responsables des organisations traditionnelles et les acteurs de la société civile ont été contactés. Dernièrement, des enquêtes formelles auprès des ménages ont été développées. Cinq étapes doivent être différenciées dans le travail connecté aux enquêtes :

- a) Choix des villages. Nous avons tenu en compte, entre autres, la distance du village par rapport au centre de la commune, son accessibilité, la diversité de pratiques agricoles et la connaissance des producteurs pour nous faciliter l'accès aux informations.
- b) Choix de l'échantillon. Après une large concertation, il a été décidé de sélectionner six villages et huit producteurs par village, donc un total de 48 producteurs pour la commune ont été enquêtés. La réalisation de cet échantillonnage est faite tout en respectant les capacités matérielles et financières dont nous disposions pour mener à bien ce travail.
- c) Le déroulement de l'enquête formelle. L'enquête a commencé le 15 avril 2015 pour prendre fin le 22 avril 2015 au sein de la commune rurale de Guéchémé. La méthode pour choisir les ménages d'étude a été le sondage aléatoire simple. Les enquêtes ont été effectuées personnellement de manière individuelle, avec l'aide d'une fiche, suivies des visites au champ².
- d) Dépouillement des résultats. Les différents entretiens réalisés en langue haoussa ont été enregistrés et transcrits.
- e) Traitement des données et analyse des résultats.

4. Présentation de la zone d'étude

La commune rurale de Guéchémé est située dans la partie Sud-ouest du département de Tibiri, dans la région de Dosso en longitude entre 12° 45' 09" et 13° 04' 06" N et en latitude entre 03° 47' 03" et 03° 54' 39" E. Elle est l'une des plus grandes communes que compte le département de Tibiri avec une superficie de 1 265 km² (PDC, 2014). Son climat est de type sahélo-soudanien. Deux saisons le caractérisent, une longue saison sèche qui dure huit mois, d'octobre à mai, et une courte saison pluvieuse, de juin à septembre. En outre, elle se situe dans l'isohyète 600-700 mm, avec une pluviométrie moyenne de 600 mm par an et 40 jours environ de pluies, selon le service d'agriculture de la commune.

² Les enquêtes ont été toutes réalisées par Moussa Boubacar Doka.

En termes de potentialités hydriques, la commune rurale de Guéchémé est traversée par le Dallol Maouri sur environ 43 km. Sur le lit de ce dallol, on dénombre plusieurs points d'eau permanents, semis permanents et temporaires. On note 23 points d'eau dont trois permanents et six semi permanents et les restes sont temporaires, car ils durent de un à deux mois.

Pour ce qui est de la population, la commune rurale de Guéchémé compte 125 263 habitants en 2012 (INS, 2012) dont 62 780 du coté des hommes (50,12%) et 62 483 de celui de femmes (49,88%). La population est composée de cinq ethnies : Maouri, Goubey, Gobirs, Peulh et Djerma. Le haoussa est la langue principale de la commune et ensuite vient le fulfuldé (ethnie Peulh). L'économie de la commune rurale de Guéchémé est basée sur l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.

Fig. N° 1. Limites de la commune rurale de Guéchémé et les villages sélectionnés pour l'enquête.



Source: *Élaboration propre.*

5. Historique des politiques agricoles et ses répercussions au Niger

L'évolution des politiques agricoles du Niger permet de distinguer cinq grandes phases de politique agricole, qui seront synthétisées à continuation.

5.1. Développement sectoriel par l'intervention directe de l'État (1960-1973)

Au lendemain de l'indépendance en 1960, l'État Nigérien a lancé une politique dénommée « Développement Sectoriel par l'Intervention Directe de l'État ». Étant développée dans l'intervalle 1960-1973, cette politique a consacré une place importante aux activités économiques productives. En effet, dans le domaine agricole, l'État a visé la croissance des cultures vivrières (mil, sorgho) et des cultures de rente (arachide, coton, niébé). On note par ailleurs la création en 1962 de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) pour soutenir cette croissance. Cela était pour les producteurs du Niger et en particulier pour ceux de la commune rurale de Guéchémé un point de départ d'organisation et de développement des pratiques agricoles, surtout celles des cultures de rente.

5.2. Recherche de l'autosuffisance alimentaire (1974 – 1983)

De 1974 à 1983, suite au coup d'État militaire, l'État a mis en place une nouvelle politique intitulée « Recherche de l'Autosuffisance Alimentaire ». Les points forts de cette politique sont le développement d'une agriculture irriguée pour sécuriser une partie de la production alimentaire, l'approvisionnement en intrants agricoles et la réalisation des infrastructures, étant un exemple le Centre de Développement de l'Artisanat Rural et du Matériel Agricole (CDERMA) à Dosso. Des institutions de commercialisation et de transformation des produits agricoles ont été aussi créées, telles que l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN), la Société Nigérienne de Commercialisation d'Arachide (SONARA), l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) et l'Office du Lait du Niger (OLANI). Malheureusement, le faible investissement et la mauvaise gestion de ces institutions par la suite ont conduit à la fermeture de plusieurs d'entre elles, comme c'est le cas de la SONARA.

5.3. La responsabilisation des populations pour un développement endogène (1984 – 1991)

Les crises alimentaires connues dans les années 1983-84 ont conduit les autorités nigériennes à adopter un principe de responsabilisation des populations pour le développement dit endogène. Cette politique est caractérisée par la signature de plusieurs accords visant le désengagement de l'État dans toutes les filières. En effet,

selon Seyni et Abdoulaye (2004) quatre accords consacrent ce désengagement, dont les deux premiers signés en 1983/84 et 1984/85 avec le Fond Monétaire International (FMI), le troisième signé avec la Banque Mondiale, et le quatrième signé en 1986 avec le Gouvernement des États-Unis. Elle fait ainsi l'émergence des opérateurs économiques en supprimant la fixation des prix des céréales, de la subvention aux intrants agricoles, de la stabilisation des prix par l'OPVN et la mise en place d'un système d'information sur les marchés des céréales en 1989. Une autre caractéristique de cette politique est aussi la diversification des interventions. Donc le domaine agricole n'est pas le seul à prioriser : ceux de l'élevage et de la sylviculture ont été aussi touchés.

5.4. Les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural (1991- 2000)

Entre 1991 à 2000, le Niger a adopté les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural (PDPDR, 1992). Adoptés par l'Ordonnance n° 92-030 du 8 juillet 1992, ils constituent le premier document de politique agricole au Niger, fondé sur cinq axes stratégiques :

- La gestion intégrée des ressources naturelles.
- L'organisation du monde rural.
- La participation des populations et la modification du rôle de l'État.
- La sécurité alimentaire.
- L'intensification et la diversification des productions.

Bien que cette politique touche des aspects fortement importants pour le développement, la pauvreté reste toujours à un niveau élevé. À titre d'exemple, les différents rapports sur le développement humain à travers l'indice de pauvreté humaine (IPH) ont fait sortir l'état de pauvreté dans laquelle se jette la population nigérienne : il était 62,12% en 1999, et plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette situation a conduit à la création d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP, 2002), et conscient du rôle important que joue l'économie rurale, l'État a procédé à l'élaboration d'une Stratégie de Développement Rural (SDR, 2003).

5.5. Stratégie de Développement Rural (2003-2015)

Adoptée par le Décret n° 2003-310/PRN/MDR du 14 novembre 2003, la Stratégie de Développement Rural a pour objectif de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 (SDR, 2003). Pour cela, il faut faciliter les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité

alimentaire des populations rurales et la gestion durable des ressources naturelles. Pour ce faire, elle se base sur trois axes majeurs :

- Favoriser l'accès des producteurs aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural.
- Prévenir les risques, favoriser la sécurité alimentaire et améliorer durablement les ressources naturelles afin de sécuriser les conditions de vie des populations.
- Renforcer les capacités des institutions et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur.

Malgré tous les efforts consentis via ces politiques, la situation alimentaire et celle de la pauvreté des ménages du monde rural et du pays en général restent et demeurent la préoccupation majeure de tous les nigériens. Des millions des nigériens ne sont pas épargnés de la famine. À titre illustratif, ce tableau ci-dessous présente la situation de la pauvreté au Niger en 2005 (Tableau n° 1).

Tableau N° 1. Répartition de la population selon le statut de pauvreté.

Statut de pauvreté	Effectifs	Pourcentages (%)
Non pauvre	4 789 222	37,9
Pauvre	7 837 841	62,1
Ensemble	12 627 063	100

Source : INS et Banque Mondiale (2015).

La lecture faite à travers ce tableau montre que le nombre de la population pauvre domine largement celui de la population non pauvre soit environ 62,1% de la population pauvre contre 37,9% non pauvre.

Avant que cette stratégie arrive à son terme, le Niger s'est doté d'un nouveau programme dénommé l'Initiative 3N (« les Nigériens nourrissent les Nigériens ») (voir Hamadou, 2015). Ce programme comprend cinq axes stratégiques :

- a) Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
- b) Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires.
- c) Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes.
- d) Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.

e) Création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'Initiative.

6. Les différents aspects des politiques agricoles dans la commune rurale de Guéchémé

On peut évoquer les aspects des politiques agricoles dans la commune rurale de Guéchémé avec l'introduction du système de coopérative par les pouvoirs publics. En effet, au Niger, ce système a vu le jour avec la création de l'Union Nationale de Crédit de Coopération (UNCC) en 1962. Il s'agissait de moderniser le monde rural à travers l'encadrement, la formation technique, la vulgarisation et l'octroi des crédits aux paysans. L'UNCC a été accueilli par la commune rurale de Guéchémé, et cela a impulsé au début une importante collaboration avec les paysans. En dehors de l'encadrement ou de la formation technique, l'UNCC de Guéchémé a joué un rôle d'intermédiaire entre les paysans de la commune et les sociétés intervenant dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles et l'approvisionnement en produit de consommation, à savoir l'OPVN, le Centre Régional de Multiplication de Semences (CRMS) ou la SONARA.

Dans ce contexte, deux types de commerce vont apparaître : le commerce traditionnel et le moderne. Dans le commerce traditionnel, les prix sont contrôlés par les commerçants. Ces derniers proposent des prix dérisoires avant les récoltes. Ils font par-là jouer au mécanisme de spéculation car les produits payés au moment de la récolte sont stockés et revendus au temps de soudure à un prix trois fois plus élevé que le prix d'achat aux producteurs. Par contre, dans le commerce moderne, les coopératives ont l'essentiel des achats officiels du mil, du niébé et de l'arachide. Mais elles opèrent en concurrence avec les commerçants pour ces produits. En effet, l'arachide est le premier produit officiellement commercialisé avec l'UNCC de Guéchémé. Les paysans perçoivent à travers cette organisation des semences d'arachide et des intrants agricoles sous forme de crédit pour renforcer la capacité de leur production. Les semences sont distribuées sur l'ensemble de la commune mais le paysan peut toutefois utiliser des semences propres à lui.

En ayant une idée de la destination de ses produits, les paysans intégrés dans ce circuit s'engagent avec responsabilité à produire plus d'arachide. Quant à la coopérative, elle s'en chargera à l'achat de l'arachide appartenant à tous ses membres à un prix soutenable pendant la période des récoltes. Ce soutien a permis aux paysans, d'un côté, de développer de manière plus intensive la production d'arachide à l'échelle de la commune et, de l'autre, à rehausser leur revenu. Le mil et le niébé ont été intégrés par la suite dans la commercialisation pour permettre à une grande partie des producteurs d'y bénéficier. En tout cas, l'opération arachidière était le plus développée de la commune.

Ainsi, les réformes intervenues en 1966 vont donner une nouvelle image à la gestion des coopératives. Cette nouvelle forme élargira la coopérative en créant des relations de gestion avec les structures traditionnelles existantes. Chaque village sera organisé en groupements mutualistes (GM) et tous les producteurs agricoles en étaient membres. Mais les sécheresses répétitives de 1972/74 ont affecté le fonctionnement des organisations.

Les nouvelles politiques mises en œuvre (celles de la responsabilisation des producteurs) les années 1983/90, avec surtout les Programmes d'Ajustement Structurel, ont donné lieu à la multiplication des organisations paysannes au Niger, en particulier dans la commune rurale de Guéchémé. La voie prise est de renforcer la participation des producteurs en donnant à ces derniers la liberté de créer des associations ou des groupements. Ces groupements sont aujourd'hui visibles dans la commune avec une sorte de structuration un peu plus formelle qu'auparavant. Le terme le plus employé de nos jours par les acteurs est celui d'Organisations Paysannes (OP). Ainsi, plusieurs OP ou groupements peuvent apparaître dans un village. La nécessité de créer des relations de gestion a conduit à l'unification des groupements des différents villages. L'union est le point de rencontre de tous les groupements, elle est aussi leur base de représentation à l'échelle nationale ou internationale afin d'avoir accès à certains projets de développement. On note également un projet de réalisation d'une fédération pour l'inter-gestion des unions communales du département de Tibiri.

7. Interprétation des données de la recherche

Afin de visualiser correctement les résultats de la recherche, les données sont réparties essentiellement sur ces trois points ci-dessous:

- Les effets des politiques agricoles sur l'organisation des paysans.
- Les effets des politiques agricoles sur l'organisation des espaces.
- Les effets des politiques agricoles sur les techniques d'exploitation des terres.

Nous développerons à continuation ces trois points d'une manière synthétique mais clarifiante.

7.1. Les effets des politiques agricoles sur l'organisation des paysans

Le système des coopératifs (UNCC) de Guéchémé a permis, d'un côté, de rehausser le revenu des populations à travers la commercialisation arachidière et du coton

–de laquelle plusieurs producteurs ont tiré profit–. Un ancien président de coopérative interviewé s'exprimait ainsi :

« Nous avons beaucoup bénéficié du système de coopération car avec ce dernier, on n'a pas eu des difficultés à écouler nos produits agricoles et on a satisfait nos besoins à savoir les cérémonies du mariage et de baptême, les constructions ou la rénovation de nos maisons, le soutien à nos élèves et l'envoi des frais à ceux qui étudient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, l'achat des animaux. »

En outre, il faut noter la mise en place de la Caisse Nationale de Crédit Agricole en 1967, qui avait le but d'accompagner les activités des coopératives. Trois guichets ont été ouverts dans les villages suivants de la commune : Guéchémé, Lido et Fadama. Cette caisse a eu des effets positifs sur le développement de la commune, grâce à l'attribution aux producteurs des crédits agricoles pour se doter des semences et des pesticides.

Il ressort à travers nos enquêtes que d'importantes terres ont été utilisées mais, malheureusement, des mesures conséquentes n'ont pas été prises dans la préservation des ressources naturelles. Ainsi, le développement de ces productions, surtout celles des cultures de rente, a secoué en profondeur l'environnement. En général, ces politiques d'accompagnement ont été mal mises en œuvre pour des raisons suivantes :

- Une grande partie des investissements accordés à ce domaine était basée sur des ressources externes dont leur coupure entraîne le déclin de certains projets de développement agricole.
- L'omission dès au départ de certains paramètres, comme celle de la gestion efficace des ressources naturelles dans la définition des politiques agricoles.
- Le manque du professionnalisme des acteurs dans la gestion et la coordination des activités agricoles.
- Le manque d'efficacité dans la gestion financière.

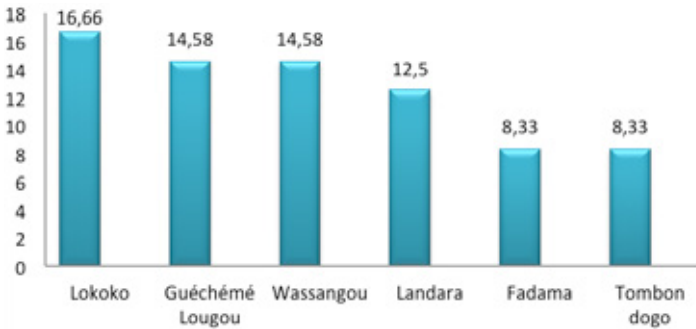
On a assisté par la suite à une modification progressive des interventions de l'État :

- Libération des prix et des mouvements commerciaux.
- Contrat-programme avec l'OPVN.
- Privatisation ou liquidation des sociétés publiques et parapubliques, telles que la SONARA, la Caisse National de Crédit Agricole (CNCA) et la Société Nigérienne de Collecte de Cuir et de Peaux (SNCP), etc.

Cette nouvelle politique de l'État, autrement dit son désengagement dans le secteur, a réservé une place importante aux opérateurs privés. Ainsi, on assiste à une multiplication rapide des groupements des producteurs et des coopératives pour affronter les différentes fonctions que auparavant assurait l'État en matière d'approvisionnement en intrants, de commercialisation des produits, de conseil agricole et de formation, de gestion des périmètres irrigués, etc. C'est ainsi que depuis 1991 à nos jours de plusieurs organisations paysannes ou groupements dans la commune se sont créés.

À travers nos enquêtes réalisées sur la base d'un échantillonnage, il ressort un taux de participation dans le système d'organisation paysanne d'environ 12,49% des producteurs des six villages sélectionnés. Ce taux, bien qu'en étant faible, cache aussi des disparités d'un village à un autre. En effet, les forts taux sont enregistrés au niveau du chef-lieu de la commune et celui des villages environnant, tandis que les plus faibles sont constatés dans les zones reculées (Figure n° 2).

Fig. N° 2. Répartition du taux de participation (%) dans les organisations paysannes.



Source : Élaboration propre à partir des enquêtes.

Cette figure résume la répartition du taux de participation des producteurs dans le système d'organisation paysanne. Les deux villages (Fadama et Tombon Dogo) se trouvant loin du centre enregistrent des faibles taux de participation. Pourtant ces derniers constituent les grandes zones de culture irriguée. Cette situation explique que les villages localisés loin du centre sont moins assistés par les services de l'État. Il y a de ce fait un déséquilibre du point de vue de la formation et de la sensibilisation des producteurs sur les pratiques agricoles. À travers notre enquête, on a constaté que les producteurs de Guéchémé Lougou reçoivent plus d'encadrement de l'agent d'agriculture que ceux qui sont hors du village. L'enquête fait ressortir 87,5% des producteurs de Guéchémé Lougou ayant reçu des formations diverses sur les pratiques agricoles (l'utilisation des engrais chimiques et des

pesticides, réalisation des planches en culture irriguée, l'utilisation de la charrue) contre 50% des producteurs de Tombon Dogo, tous appartenant aux OP.

Donc, ces politiques ont très peu visé l'équité dans leur mise en œuvre car certaines zones sont dépourvues d'une assistance technique régulière. Il en est de même pour le cas du Centre de Multiplication de Semences (CMS). Les producteurs qui ont participé au projet du CMS appartenaient pour la plus part aux différents quartiers du chef-lieu de la commune et des villages localisés non loin du CMS. Les villages des zones reculées sont faiblement intégrés dans les activités du CMS par rapport à ceux du centre.

Par contre, cette minorité de producteurs ayant bénéficié de ce projet ont pu améliorer leurs conditions de vie. C'est l'exemple de Wassangou, village installé non loin du centre où l'écrasante majorité des producteurs se sont spécialisés dans la multiplication des semences et maîtrisent de façon passable les thèmes techniques développés par l'institution. Ils effectuent par le biais du CMS des opérations de commercialisation des semences du mil avec les entreprises semencières et avec des organismes internationaux comme la Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Programme Alimentaire Mondial. Selon un producteur du village de Wassangou :

« Dans mon village, il y a des producteurs qui développent leur richesse dans la commercialisation des semences du mil à certaines entreprises semencières. Cela nous a motivé à s'intéresser d'avantage à la production semencière. »

En dehors de ces semences, presque tous les produits agricoles sont vendus de manière traditionnelle. Environ 79,17% des producteurs enquêtés procède à la vente locale. Ils la font en général pendant la période des récoltes au moment des cumuls des produits agricoles sur les marchés.

7.2. Les effets des politiques agricoles sur l'organisation des espaces

En termes de l'organisation de l'espace, quelques gestions formelles sont constatées dans la commune rurale de Guéchémé. Ainsi, on note la séparation de l'espace agricole de l'espace pastoral (pour éviter non seulement les piétinassions des plantes mais aussi des conflits entre agriculteurs et éleveurs). Ce système a été mis en place avec la détermination de huit aires de pâtures et la réalisation de trois couloirs de passages internationaux totalisant 160 km, ainsi qu'un réseau de treize couloirs nationaux pour une longueur d'environ 270 km (PDC, 2014), ce qui permet le déplacement des animaux d'une zone à une autre, non seulement en période sèche mais aussi et surtout en saison de pluie. En plus, l'État a créé des commissions foncières dont le rôle principal est de rendre compréhensible le code

rural et ses textes complémentaires à toutes les populations concernées ; il faut aussi faire noter la présence des agents des eaux et des forêts. Mais malgré toutes ces mesures prises, l'environnement a connu des profondes modifications. Cela se justifie par la disparition massive des espèces végétales et animales, de la pauvreté des sols et de l'insuffisance de pâtures pour les animaux. L'enquête fait ressortir que sur 24 espèces végétales recensées dans la commune:

- 11 espèces sont considérées menacées à disparaître.
- 6 espèces sont considérées très menacées à disparaître.
- 7 espèces sont considérées disparues.

Le conflit entre agriculteurs et éleveurs continue d'être observé dans la commune. Nous avons tenté d'avoir le nombre des conflits récents enregistrés dans la commune rurale de Guéchémé, mais nous avons juste eu quelques exemples de conflits très récents à Yanganna et à Tombon l'année 2014.

7.3. Les effets des politiques agricoles sur les techniques d'exploitation des terres

Qui parle de technique d'exploitation agricole doit nécessairement songer aux instruments des pratiques agricoles. En dépit de la mise en place des différentes unités de fabrication et de réparation des matériels agricoles dans les différentes régions du Niger à travers la politique de 1974-1983, dont celle de la région de Dosso –à savoir le Centre de Développement de l'Artisanat Rural et du Matériel Agricole (CDERMA)–, la pratique agricole de la commune rurale de Guéchémé se base en grande partie sur des matériels traditionnels. Ainsi, selon nos enquêtes effectuées, les instruments agricoles n'ont pas connu une grande évolution sur le développement de la commune. Les outils sont strictement manuels. Les plus utilisés sont la daba, la hilare et la houe. Sur les 48 ménages enquêtés, tous ont répondu favorable à l'utilisation de ces outils traditionnels, soit un taux d'utilisation de 100%. Cependant, ces outils rudimentaires ne sont pas de nature à révolutionner les pratiques agricoles. Leur utilisation réduit la taille des exploitations et rend moins rapide le travail. Les impacts sur les techniques d'exploitation restent très faibles lorsque depuis 1960 les outils agricoles demeurent en quasi-totalité les mêmes. Le seul instrument moderne relevé par l'enquête était la charrue. Ce résultat trouvé par cette enquête marie celui de Harouna Moussa qui, dans son document de maîtrise en 1984, a précisé la charrue comme étant le seul matériel moderne utilisé par les producteurs nigériens. La charrue est rependue sur toute la commune.

Il faut rappeler que la charrue ou canadien à trois dents, tirée par des bœufs, est un instrument fondamental pour la culture attelée (Figure n°3). En effet, elle

aide à la décomposition des matières organiques en favorisant la fertilité par le soulèvement du sol. Cette procédure rend plus rapide la culture.

Fig. N° 3. Scarifiage au moyen d'une charrue.



Source : Photo de M. Boubacar.

Mais, en tout cas, la charrue n'est pas à la portée de tous les producteurs, car seulement environ 43,75% des producteurs possèdent leur propre charrue. Ce bas taux montre la faible mécanisation de l'agriculture de la commune. En tout cas, son utilisation est en général acceptable et tous les producteurs enquêtés qu'ils soient hommes ou femmes connaissent plus ou moins l'importance de cet instrument. En ce sens plusieurs réponses sur l'utilité de la charrue ont été données par ces producteurs :

- La charrue nous facilite la culture.
- L'utilisation de la charrue nous favorise la fertilité du sol.
- Elle permet le développement rapide des plantes.
- Son utilisation a permis aux producteurs de rehausser la taille de leurs exploitations.
- L'utilisation de la charrue améliore le rendement du mil et du sorgho.

Ces réponses pertinentes montrent combien de fois les producteurs prennent en considération la culture attelée. La connaissance de son utilité fait que le taux de sa possession croit chaque année dans la commune rurale de Guéchémé. Derrière ces résultats positifs, le politique a joué un rôle très important : celui de sensibiliser les producteurs sur l'importance de la culture attelée à travers la Direction Départementale d'Agriculture (DDA) par le biais de l'agent d'agriculture ou le directeur du CRMS. Mais cette intervention de l'État est insuffisante car le coût

d'achat de cet instrument reste toujours élevé. La charrue n'est cependant pas accessible aux familles pauvres. Faciliter son accès à tous les producteurs constitue un moyen indispensable pour l'État, surtout dans une politique d'intensification de la production.

En matière d'irrigation, 25% de producteurs disposent en moyenne de leur propre motopompe dans les zones de pratiques irriguées. En ce qui concerne l'utilisation des engrais, 54,16% des producteurs utilisent de 0 à 1 sac d'engrais chimique et 43,75% des producteurs utilisent de 2 à plus. En outre, les méthodes de lutte contre les insectes ravageurs restent traditionnelles : 87,5% des producteurs ont reconnu la gravité des problèmes causés par les parasites.

Quant à l'utilisation des semences améliorées, selon nos entretiens menés avec les services techniques de la commune, l'impact est important ; les premières variétés ont tendance à disparaître dans la commune rurale de Guéchémé. Les politiques semencières ont joué un grand rôle dans l'utilisation des semences améliorées. Les nouvelles semences provenant de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAN) du Niger ou des semences produites dans cette même commune ayant reçu un bon traitement au sein du CRMS sont de plus en plus utilisées par les producteurs de la zone.

Cependant, le faible moyen des producteurs du milieu rural limite l'adoption à grande échelle des technologies d'intensification, à savoir la mécanisation, l'utilisation d'intrants agricoles, le défrichement amélioré et l'adoption des spéculations à forte valeur ajoutée permettant de renverser la tendance de dégradation du milieu. Selon nos enquêtes réalisées sur le terrain plusieurs problèmes peuvent apparaître dont entre autres :

- Insuffisance des semences ; surtout pour les cultures de contre saison. L'État a certes conduit des missions de sensibilisation sur la diversification des produits irrigués mais les semences se font toujours rares dans la commune.
- Insuffisance et l'arrivée tardive des engrais chimiques.
- Faible disponibilité des produits phytosanitaires.
- Coût élevé des équipements et des intrants agricoles.
- Faible maîtrise de l'utilisation de ces produits.

Ces problèmes montrent la persistance de la famine dans la commune rurale de Guéchémé. A titre illustratif, ce tableau ci-dessous nous donne une situation d'autosuffisance alimentaire au sein de la commune rurale de Guéchémé (Tableau n° 2).

Tableau N° 2. La répartition des ménages en classe en fonction de leur moyen de subsistance.

Nombre de mois de suffisance alimentaire/classe	Pourcentage (%)	Statut des classes
1 à 5 mois	31,25	Très vulnérable
6 à 11 mois	39,58	Vulnérable
12 mois	29,16	Nanti

Source: Élaboration propre à partir des enquêtes.

8. Conclusion

Les impacts des politiques agricoles sur le développement de la commune rurale de Guéchémé ont été étudiés dans ce chapitre sur la base d'une analyse bibliographique et des données des enquêtes, des entretiens et des observations réalisées sur le terroir de la commune. Il ressort par cette étude que le système d'organisation paysanne est faiblement développé dans la commune rurale de Guéchémé et que l'environnement a connu des profondes modifications. En outre, les instruments de pratiques et la technique culturale ne sont pas de nature à révolutionner la production et plus de deux tiers des ménages n'échappent pas à la famine. Avec ces résultats, nous pouvons constater la confirmation de nos deux hypothèses de départ : les politiques agricoles dans la commune rurale de Guéchémé sont encore mal mises à l'oeuvre et elles n'assurent pas une agriculture durable.

Pendant ce travail, nous avons développé quatre des cinq objectifs proposés. Une fois réalisée l'analyse de notre cas d'étude, il reste à présenter quelques propositions afin d'améliorer la gestion durable des pratiques agricoles du Niger et de la commune rurale de Guéchémé. De cette manière, il serait nécessaire d'envisager et de soutenir :

- La participation de tous les acteurs : l'État, les experts, les producteurs, les collectivités territoriales, la société civile, les structures des jeunes et les organisations non gouvernementales (ONG).
- Un développement équitable des organisations paysannes tout en décentralisant les services agricoles.
- Un renforcement des approches territorialisés et participatives.
- Un renforcement de l'assistance technique et matériel des producteurs.

- Une amélioration du fonctionnement des marchés des produits et des intrants et équipements agricoles (avec la possibilité de subventions pour assurer un accès équitable à tous les producteurs).
- Un accès équitable des producteurs aux services financiers.
- Un développement des pratiques irriguées.
- Une mise en place des infrastructures hydrauliques.
- Une gestion optimale des ressources naturelles.

Pour conclure, nous voulons finir par revendiquer le besoin de développer des études comme celle que nous venons de présenter : il faut combiner l'approche théorique avec le travail de terrain, de manière qu'on puisse obtenir des résultats basés sur la connaissance directe du terroir et des habitants. La méthode comparative entre différents cas d'étude sera nécessaire pour pouvoir établir des mesures à l'échelle de l'État ou, le cas échéant, de l'Afrique de l'Ouest.

Bibliographie

- Boubacar, M. (2011). *Pratique paysanne de protection de cultures contre les principaux insectes ravageurs dans le département de Dogondoutchi : cas de la commune rurale de Guéchémé*. Travail Fin de Maîtrise en science agronomique. Université Abdou Moumouni de Niamey.
- CEDEAO (2008). *La politique agricole régionale de l'Afrique de l'ouest : L'ECOWAP*. [En ligne, disponible sur : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/01_ComCEDEAO.pdf (1/05/2015)].
- Hamadou, Y. (2015). Les politiques publiques agricoles au Niger face aux défis alimentaires et environnementaux : entre échecs répétitifs et nouvelles espérances. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 270, pp. 115-136.
- Harouna, M. (1984). *La politique du développement agricole du Niger de 1974-1984*. Travail Fin de Maîtrise en économie rurale. Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH).
- Institut National de la Statistique (INS) (2012). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H)*.
- Institut National de la Statistique (INS) et Banque Mondiale (2005). *Questionnaire des indicateurs de Base du bien-être, (QUIBB_2005)*. [En ligne, disponible sur : <http://www.stat-niger.org/Annuaire/QUIBB/Profil%20de%20pauvrete%20QUIBB.pdf> (05/06/2015)].
- Mercoiret, M.-R. (2006). Les organisations paysannes et les politiques agricoles. *Afrique contemporaine*, 1/2006 (n° 217), pp. 135-157.
- Seyni, H. et Abdoulaye, M. (2004). *Evolution à long terme des productions agricoles du système de commercialisation et des prix des produits dans la zone de Maradi*. Crewkerne, Somerset, England : Drylands Research.
- Saliou, C. D. (2009). *Contribution des instruments de politique publique dans le fonctionnement des marchés agricoles au Guinée. Cas des infrastructures rurales et du système d'information sur les marchés de la pomme de terre au Fouta*. Thèse requise pour l'obtention du titre Master of Science. Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. [En ligne, disponible sur : http://www.iamm.ciheam.org/ress_doc/opac_css/doc_num.php?explnum_id=3491].

Textes légaux

PDC (2014). Plan de développement communal, commune rurale de Guéchémé.

PDPDN (1992). Principes directeurs d'une politique de développement pour le Niger, Niamey, le 8 juillet 1992. République du Niger, Ministère du développement agricole. Disponible sur : http://www.coderural-niger.net/IMG/pdf/Ord_N92-030_portant_adoption_politique_de_dvlpt-2.pdf

SDR (2003). Stratégie de développement rural (2003). République du Niger, Ministère du développement agricole. Disponible sur: https://gafspfund.org/sites/gafspfund.org/files/Documents/Niger_7_of_7_Agricultural%20Strategy_SDR_Niger_2003.pdf

SRP (2002). Stratégie de la réduction de la pauvreté préparée par le Gouvernement du Niger (2002). République du Niger, Ministère du développement agricole. Disponible sur: <https://www.ins.ne/DSRP140102.pdf>

CHAPITRE XI

Migrations et participation communautaire dans la commune rurale d'Allakaye au Niger

Saadou ABOUBACAR BARMOU
allakayebouza@yahoo.fr
Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Resumé

Cette étude vise à montrer que les migrations constituent un facteur de développement local pour la commune rurale d'Allakaye, département de Bouza, région de Tahoua en République du Niger, située en Afrique de l'Ouest. Malgré, les effets négatifs des migrations notamment le dépeuplement des campagnes, la fuite des bras valides, le développement de la délinquance, les Infections Sexuellement Transmissibles, VIH SIDA, les migrations constituent une véritable opportunité pour le développement local de la Commune rurale d'Allakaye. Les envois des fonds effectués par les migrants et investis dans divers domaines montrent à quel point les migrations concourent au bien-être des populations restées au village. Les impacts socioéconomiques des migrations sont possibles grâce aux effets induits des migrations par une participation communautaire, facteur de développement local. La méthodologie est basée sur la recherche documentaire, mais aussi sur une enquête par questionnaire, suivie des entretiens avec les autorités communales, les leaders d'opinion, les vétérans de l'exode rural, complétée par les observations sur le terrain. Les résultats saillants de l'étude montrent que les migrations constituent un levier de développement endogène. Ce développement est rendu possible par une participation communautaire. Cependant, pour optimiser le flux migratoire, il faudrait réfléchir sur les différents mécanismes pouvant rendre effectif le développement local.

Mots clés : migrations, migrants, développement local, envois des fonds, participation communautaire

1. Introduction

L'Afrique Occidentale est un espace de brassages de populations qui a toujours attiré de nombreuses populations migrantes de par sa position géographique privilégiée, tournée à la fois vers l'Atlantique et vers le Maghreb. Le commerce transsaharien puis le commerce transatlantique ont favorisé l'émergence de réseaux de commerçants très mobiles et puissants (Diola, Soninké, Haoussa, Peul), organisés autour de réseaux et de solidarités ethniques et religieux, principalement musulmans. Aussi, avec l'entreprise coloniale, de vastes mouvements de population ont également eu lieu dans la sous-région : outre des déplacements forcés de population liés aux exactions coloniales et aux recrutements forcés, elle a engendré d'importantes migrations saisonnières entre les bassins de main d'œuvre de l'hinterland et les zones de forts investissements coloniaux (plantations, mines, ports), situées principalement dans les pays côtiers notamment le Ghana et la Côte d'Ivoire. La mobilité se basait ainsi sur la politique coloniale d'aménagement du territoire et sur les déséquilibres environnementaux de la sous-région. Des transferts de main d'œuvre qualifiée ont aussi été opérés en dehors de l'Afrique de l'Ouest, pour faciliter l'administration des pays d'Afrique centrale francophones. Les dynamiques des flux migratoires postcoloniaux s'inscrivent dans la continuité avec ce double héritage historique, colonial et postcolonial (Charrière et Frésia, 2008)

Mais, au Niger, les dynamiques migratoires s'inscrivent dans un contexte marqué par la dégradation du potentiel productif, les crises climatiques, la persistance de la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ces dynamiques migratoires sont aussi liées à un contexte international caractérisé, entre autres, par les difficultés économiques persistantes et les crises politiques dans les Etats traditionnels d'accueil, l'intensification du processus de mondialisation avec le développement des moyens de transport, la circulation de l'information et le durcissement des politiques migratoires et d'asile dans beaucoup de pays. Ces différents éléments contextuels ont favorisé une intensification de la circulation migratoire, d'une part à l'intérieur du pays entre le milieu rural et les centres urbains, et d'autre part entre le Niger et les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. En même temps, l'on observe un élargissement de l'espace migratoire à travers le développement des filières migratoires entre le Maghreb, l'Union Européenne, l'Asie et l'Amérique du Nord. Aussi, depuis les années 1990, le Niger s'affirme comme le pays de transit privilégié pour de nombreux migrants en provenance des autres pays de l'Afrique subsaharienne cherchant à émigrer vers le Maghreb et au-delà l'Europe Occidentale (Mounkaila, 2009).

Outre cette double fonction de pays d'émigration et de transit, (Mounkaila, 2009, Fall, 2016,), le Niger est aussi un pays d'immigration. En effet, il accueille de nombreux ressortissants d'autres pays africains plus particulièrement des migrants

originaires d'autres Etats de l'Afrique de l'Ouest en l'occurrence les ghanéens, les sénégalais, les gambiens, les guinéens les ivoiriens, les maliens, les nigériens et même ceux de l'Afrique centrale, notamment les congolais (OIM, 2014)

Cependant, ces migrations qu'elles que soient leurs formes ont un impact sur le développement d'un pays à travers leurs implications économiques, démographiques, sociales, environnementales et culturelles pour les individus, les familles, les communautés et les nations (Mounkaila, 2009). C'est pourquoi, il se crée une véritable passion pour les bras valides de quitter leurs terroirs pour aller à la recherche de la fortune dans les contrées lointaines. Les migrations sont donc des activités génératrices de revenus. Elles constituent de ce fait, un véritable levier du développement local.

Face à cette situation, les migrations aboutissent au changement social endogène. Ainsi, à travers ce thème «Les migrations et la participation communautaire dans la commune rurale d'Allakaye» Comment peut-on appréhender les effets induits des migrations sur la communauté ? Les migrations peuvent-elles être intégrées comme facteur du développement local ?

Ce travail s'articule donc, autour de quatre points suivants : la méthodologie de la recherche, la présentation du cadre de l'étude, l'analyse des résultats et une réflexion sur le mécanisme d'optimisation des flux migratoires.

2. Méthodologie de la recherche

La recherche documentaire a été une démarche capitale dans la conduite de cette étude. Elle nous a permis de faire le point sur l'état actuel des connaissances sur le sujet. Pour bien cerner le sujet, nous avons consulté les ouvrages de méthodologie, les ouvrages généraux et spécifiques, les documents administratifs et l'internet.

Une enquête par questionnaire a été réalisée dans 10 villages administratifs de la commune selon la technique d'échantillonnage par grappe à deux degrés. l'enquête a pu toucher 102 migrants au lieu de 232 migrants initialement prévus. Mais pour avoir d'amples informations sur le sujet, nous avons élaboré des guides d'entretien adressés aux autorités communales, aux personnes ressources et à quelques vétérans de l'exode rural.

L'enquête sur le terrain a été conduite du 19 au 30 Août 2014 puis du 06 au 10 mars 2015. La collecte des données a été faite par un enquêteur et moi-même. Ces moments nous ont permis de faire le tour de la question tout en observant les réalisations faites par les migrants. Il s'agit de la construction des mosquées pour les lieux de culte, les maisons, les Centre de Santé Intégré (CSI), les installations hydrauliques et sanitaires. Ces séjours de terrain bien qu'ils soient brefs, nous ont également permis de comprendre que les migrants sont de véritables agents de développement communautaire avec des initiatives endogènes. Nous avons aussi

assisté aux préparatifs de voyage des migrants qui sollicitent l'appui des marabouts par des invocations et les charlatans qui font recours aux forces occultes.

Nous avons prêté une oreille attentive par rapport à cette question de migrations et le souci qu'ont les migrants pour faire de la participation communautaire un véritable levier de développement local.

3. Présentation du cadre de l'étude

Cette étude porte sur les migrations et la participation communautaire dans la commune rurale d'Allakaye au Niger. La commune rurale d'Allakaye est l'une des 266 communes du Niger et l'une des sept (7) que compte le département de Bouza au terme des lois suivantes:

- La loi 2001-023 du 10 Août 2001 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales.
- La loi 2002-012 du 12 Juin 2002 déterminant les principes de la libre administration des régions, départements et communes.
- La loi 2002-014 du 11 Juin 2002, portant créations des communes et fixant le nom de leurs chefs lieux, (modifiées par la loi N°2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger.)

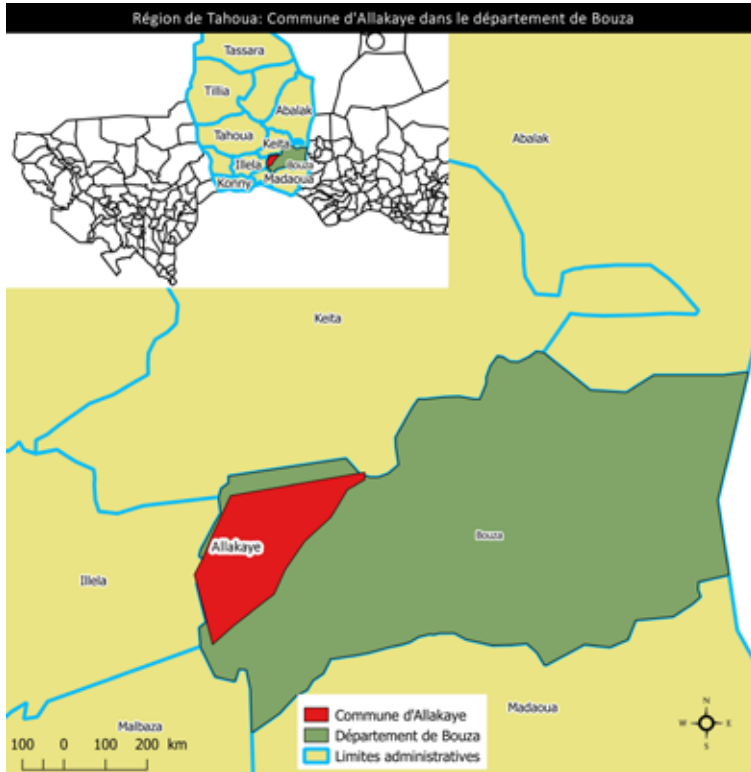
Avec l'organisation des élections communales de 12 mars 2011, la commune se retrouve avec quinze (15) conseillers municipaux élus auxquels il faut ajouter six (6) conseillers de droit dont quatre (4) chefs de cantons et de groupements et deux (2) députés nationaux.

La commune rurale d'Allakaye couvre une superficie de 440 km², et sa population est estimée à 80 280 habitants en 2012. Sa densité est de 182 habitants/km². Allakaye est le chef lieu de la commune rurale. Elle est située à environ 45 km à l'ouest de la ville de Bouza (Chef lieu du département). Elle est limitée :

- à l'Est par la commune urbaine de Bouza et la commune rurale de Déoulé ;
- au Sud par les communes rurales de Tama (Bouza) et de Doguéraoua (département de Malbaza) ;
- à l'Ouest par les communes de Badaguichiri et Tajaé (département d'Illéla) ;
- au Nord par les communes rurales de Déoulé (Bouza) et Garhanga (département de Keita).

Situé dans le département de Bouza (Région de Tahoua), entre les coordonnées géographiques 14° 20' et 14°30' de latitude Nord d'une part et 5°40' et 5°50' de longitude Est d'autre part, la commune rurale d'Allakaye représente la zone du plateau du département (PDC, 2011-2015).

Carte N° 1. Commune rurale d'Allakaye.



Source : Ibrahim Illiassou ACF-Niger

4. Résultats obtenus de l'étude

Il importe de souligner que les mouvements migratoires sont très importants dans cette commune rurale du Niger. Ils concernent la plupart des jeunes au niveau des villages. Les mouvements s'effectuent non seulement à l'intérieur du territoire national vers les destinations de Konni, Maradi, Arlit et Niamey, mais aussi à l'extérieur vers le Nigéria, l'Algérie la Libye, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le

Ghana, l'Amérique et l'Europe. On dénombre 1 996 164 personnes dont 1 091 148 hommes et 905 016 femmes, pour les migrations internes contre 123 886 personnes composées de 60 622 hommes et 63 264 femmes s'agissant des migrations internationales (INS, 2012).

Les migrations constituent une activité économique très importante après les récoltes. Les revenus tirés des migrations et ramenés au village varient en fonction de l'expérience, de l'âge et de la chance du migrant. Il s'élève à plusieurs millions de francs CFA. Ces fonds servent généralement à assurer la sécurité alimentaire, l'habillement des membres de la famille ainsi qu'aux multiples événements sociaux (les cérémonies religieuses : baptêmes, mariages, décès, l'entraide, etc.) (Mounkaila, 2002, Mounkaila, 2009, Garba, 2009, Aboubacar, 2005). La migration est donc une habitude et même ancré dans la culture des habitants de la commune d'Allakaye de l'Ader (Halilou Sabbo, 1978). Au vue de son apport, on peut même la considérer comme une stratégie de survie des populations. Cependant, il ne se passe pas sans conséquences sur le comportement des jeunes qui se voient tenter des pratiques souvent qui nuisent à leur santé notamment les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) ou à la quiétude sociale une fois rentrée au pays Halilou Sabbo, 1978, Boyer, 2005). Malgré tout, les résultats de l'étude montrent une moyenne de 5 migrants par famille.

L'étude montre également que 87% des migrants s'adonnent à la migration pour satisfaire les besoins urgents des familles restées aux villages. Il faut préciser que la commune est densément peuplée avec une population de 80 280 habitants répartis dans 53 villages et tribus rattachés au repère (INS, 2012). Les besoins pressants des familles en alimentation, en éducation, en santé font que les migrants sont contraints de quitter les villages pour faire face aux obligations familiales. Et pour pouvoir remplir toutes ces obligations, les migrants font plusieurs activités pour tirer leur épingle du jeu. Le jeu en vaut la chandelle puisque 90% des migrants gagnent plus de 1 000 FCFA par jour. En effet, dans les pays d'accueil, ils exercent toutes sortes de métier y compris l'échange monétaire sur le marché noir pour avoir quitté le pays d'origine à la quête d'une vie meilleure (Bertrant, 2010, Halilou Sabbo, 1978). S'il est vrai que la migration est motivée par plusieurs facteurs complexes, la plupart des migrants souhaitent augmenter leurs revenus, vivre dans un environnement plus agréable, ou rejoindre des proches ou des amis à l'étranger. Quand on est loin de chez soi, on est soumis à la pesanteur sociale. L'important pour les migrants c'est de pouvoir maximiser le revenu. La migration est ici un bel exemple d'adaptation de l'homo economicus au problème fondamentale de l'oisiveté saisonnière engendrée par les conditions climatiques du pays.

En effet, le migrant, disposant d'une marge de manœuvre est tenu de faire preuve d'une certaine rationalité pour économiser. En se comportant de la sorte, il évite le drame. C'est cette économie qui lui permettra de subvenir à ces besoins et songer à cotiser pour contribuer au développement de village et au de là de

la commune. Le revenu varie en fonction de 'activité exercée par les migrants. D'ailleurs, la majeure partie des migrants ne sont pas qualifiés. Les travaux effectués par les travailleurs migrants sont entre autres le gardiennage, le dock, les éboueurs, les plongeurs d'assiette, les ouvriers agricoles, l'échange monétaire sur le marché noir, les manœuvres dans les entreprises bref une main d'œuvre non qualifiée (Halilou Sabbo, 1978, Bertrant, 2010, Sougane, 2015). Pour cette catégorie de travailleurs migrants, l'économie mensuelle tourne autour de 30 000FCFA à 60 000f CFA. Cependant, certains migrants sont de grands commerçants spécialisés dans l'import -export, la quincaillerie. Ces migrants arrivent à gagner des millions et le gain varie entre 5 à 10 millions par mois. Selon les entretiens faits avec quelques personnes ressources, la commune regorge plusieurs millionnaires surtout à Allakaye, Assougé, Egalawa, Angoual Dénia.

L'étude fait aussi ressortir que 43% des migrants séjournent pendant une année à l'étranger. Les principaux pays d'accueil sont le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun et les pays maghrébins et dans une moindre mesure l'Europe et les Etats-Unis (Aboubacar, 2005, Gambo, 2008, Garba, 2009). Mais avec les crises de 2002 et 2010, la Côte d'ivoire a été désertée par beaucoup de migrants ouest africain notamment, les maliens, les burkinabés, les guinéens et surtout les nigériens et plus précisément ceux de la commune rurale d'Allakaye. La fuite précipitée des migrants leur a occasionné beaucoup des pertes en abandonnant beaucoup de leurs biens dans ce pays.

En abordant la question la question de participation communautaire, l'on constate un désengagement progressif de l'Etat dans cette ère de décentralisation. Les acteurs sociaux, notamment les migrants se trouvent au cœur du problème du développement de leur communauté d'origine (BCEAO, 2013). Le désengagement de l'Etat est aussi légitime puis qu'il permet aux communautés rurales (avec leur entière volonté) de prendre en main leur destin, le gouvernement et les élites qui lui sont proches gardant dans tous les cas la haute main sur les ressources issues de la rente: recette d'exportation des matières premières et aides internationales. Mieux encore, dans les pays de l'Afrique Occidentale comme le Niger, l'Etat « est perçu comme une machine à pomper le surplus au profit d'une petite clique réunie autour d'un chef d'Etat. C'est à dire des pouvoirs politiques ou administratifs sont monnayés, négociés, contre l'attribution juridiquement ou éthiquement indue, davantage exclusifs pour des groupes ou individus suivant les logiques clientélistes, claniques ou pour la poursuite des gains personnels ». (Castel, 2002:131). Ceci pour dire que les Etats africains sont otages des thuriféraires qui poussent les Présidents à prendre des décisions qui n'avantagent que cette clique tapie dans l'ombre au lieu de l'intérêt de toute la nation, d'où les problèmes de développement de l'Afrique en général et particulièrement du Niger. Aussi, «la mauvaise gouvernance a évidemment aggravé la situation dans certains pays, où la plus grande partie de la population vit dans l'extrême pauvreté et souffre d'un

manque chronique d'infrastructures et de services de base, particulièrement visible dans les secteurs de l'éducation et de la santé, alors qu'une partie inique des richesses et une corruption omniprésente, ont littéralement gommé les classes moyennes (y compris les classes paysannes) renforçant le fonctionnement à deux vitesses des sociétés concernées». (Institut Panos, Afrique de l'Ouest, 2004:110). Ceci pour dire que le développement du pays est une utopie tant qu'on ne combat pas le clientélisme, la gabegie, le passe droit et la corruption.

Face à cette nouvelle situation, les communautés rurales ne doivent pas croiser les bras pour se laisser submerger par les problèmes. Puisque, les migrations génèrent des revenus. Tous les migrants enquêtés cotisent pour contribuer au développement de la commune. L'envoi des fonds des migrants représentent des montants considérables. Ils sont investis dans la consommation domestique et des réalisations micro communautaires.

C'est pourquoi, il est ressorti de ce travail que 85% des migrants ont plusieurs fois cotisé pour résoudre des problèmes de santé, d'éducation, d'hydraulique villageoise qui freinent l'épanouissement des communautés rurales.

Pour une meilleure synergie d'action, les migrants créent des associations communautaires à l'image de certains pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Mali (Daum, 2007, Lima, 2015) pour faire du développement de la commune rurale d'Allakaye, une réalité. Le développement local de la commune rurale d'Allakaye à travers l'Association des Ressortissants de la Commune en Côte d'Ivoire (ARCACI) est une preuve éloquente de la contribution des migrants. 48% de migrants enquêtés affirment que la création de ces organisations communautaire est motivée par le manque d'un Centre de Santé Intégré (CSI) dans la commune rurale d'Allakaye. En effet, l'état de santé de la population de la commune demeure précaire malgré les efforts déployés dans le secteur par l'Etat. L'analyse des principaux indicateurs notamment la santé maternelle et infantile; l'état des infrastructures sanitaires, le fonctionnement des services et le comportement des ménages face à leur santé illustrent bien cette situation. Pour faire une consultation, le malade est contraint à faire des kilomètres pour aller au CSI de Garadoumé et celui-ci peut décéder en cours de route ou même ne pas recevoir aucun traitement faute de produits pharmaceutiques. Les migrants se sont rendu compte que la population rencontre d'énormes problèmes de santé. C'est pourquoi, les migrants contribuent à la construction des CSI ainsi que leur fonctionnement.

Photo N° 1. CSI financé par l'Association Mungané d'Angoua Deniya



Source : Gambo, juillet 2009.

D'ailleurs, selon Maman Aboubacar, Vice Maire de la Commune Rurale d'Allakaye et secrétaire Général de l'Association "Mungané"¹ la construction du CSI du village a été rendu possible grâce à la dynamique prônée par les migrants du village. Les travaux de la construction du CSI type II ont coûté plus de 42 millions dont la plus grande partie est mobilisée par les migrants ressortissants dudit village.

En outre, les organisations communautaires sont créées pour résoudre le problème d'eau. Les enjeux sont de taille car la commune est fortement peuplée et l'alimentation en eau potable se pose avec acuité. C'est pourquoi, 30 migrants soit 29% affirment que ces organisations sont créées pour résoudre l'épineux problème d'eau. Il s'agit du fonçage des puits cimentés et des puits traditionnels, l'aménagement des points d'eau pour l'abreuvement des animaux et les branchements particuliers pour le besoin des ménages.

La scolarisation des enfants est aussi une des raisons du regroupement communautaire. En effet, 24 migrants soit 23% épousent l'idée que ce communautarisme est créé pour assurer l'éducation des enfants. Ces derniers constituent un groupe vulnérable de la population. Sans cette éducation, ils seront confrontés à d'énormes problèmes: (mendicité, délinquance juvénile...).

Sur un autre plan, les lois et règlements de la République du Niger prévoient à chaque citoyen le droit à la vie à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et mentale, à l'éducation et à l'instruction. Seulement, les migrants ont compris le désengagement de l'Etat face à certains secteurs sociaux surtout dans le contexte de la décentralisation. C'est l'avis partagé par les migrants enquêtés. En effet, dès la création du CEG en 1998, les migrants ont construit en matériaux définitifs sur fonds propres les deux premières classes devant accueillir les premiers élèves à

1 Mungané est un mot haoussa qui veut dire "nous avons compris"

hauteur de 8 720 000 FCFA. En plus, les villageois ont consenti l'effort d'héberger et de nourrir gratuitement les élèves provenant des villages environnants.

Photo N° 2. Classes en matériaux définitifs construits par les migrants d'Allakaye.



S'agissant de transferts des fonds dans la commune rurale d'Allakaye, les cabines téléphoniques sont utilisées par 59% des migrants. En effet, en Afrique Occidentale, plus particulièrement au Niger, les canaux informels comme le système d'opérateurs de cabines téléphoniques sont majoritairement utilisés, notamment et assez logiquement lorsque les services formels sont quasiment inexistantes ou de mauvaise qualité (manque de confiance). Ce canal présente de nombreux avantages pour être plus proche des destinataires, propose des opérations simples, est accessible à tous, y compris aux personnes analphabètes ou en situation irrégulière, est peu cher et offre la possibilité d'un versement des fonds.

Photo N° 3. Un opérateur de Cabine à Allakaye Gabass.



Il est difficile de connaître le montant exact envoyé par les migrants par les canaux informels utilisés. Mais selon l'entretien que nous avons eu avec les propriétaires de cabines, les migrants envoient des montants importants bien qu'il soit difficile de connaître le montant envoyé via les différents canaux.

Dans chaque village cible de l'étude, il a été répertorié beaucoup d'opérateurs de cabines téléphoniques qui mènent des activités économiques leur générant des revenus importants sans aucun contrôle fiscal. Cependant, il est difficile de soustraire des informations auprès de ces opérateurs de cabines téléphoniques puisqu'ils ne veulent pas qu'on sache le fonctionnement de leur activité. Ce n'est qu'à peine que nous avons eu accès aux registres de deux opérateurs de cabines téléphoniques à Allakaye et Assougé et nous avons trouvé les montants suivants pendant trois mois d'activités:

Tableau N° 1. Relevés de deux opérateurs de cabines téléphoniques.

Année 2014	Montant (FCFA) opérateur N°1	Montant en €	Montant(FCFA) opérateur N°2	Montant en €
Mai	-		7 352 500	11 208,81
Juin	-		7 850 000	11 967,24
Juillet	10 208 500	15 562,75	15 348 000	23 397,87
Août	7 185 000	10 953,46	-	-
Septembre	16 915 000	25 786,75	-	-
Total	34 308 500	5 2 302,96	30 550 500	46 573,93

Source : Abdou salami Chaibou et Elh Saadou Mikko, opérateurs des cabines téléphoniques

Par ces opérateurs de cabines téléphoniques, transitent des millions de FCFA envoyés par les migrants. Un des opérateurs de cabines nous a affirmé de recevoir plus de 30 millions de FCFA au moment de l'organisation du pèlerinage comme représentant d'une agence de pèlerinage du hadj et de la oumra. Dans l'ensemble, il est très difficile de quantifier les transferts de fonds des migrants dans la commune compte tenu du caractère épars de ces transactions financières.

Dans l'ensemble, les entretiens réalisés avec les autorités communales, les personnes ressources et même les migrants font ressortir des propositions importantes en mettant l'Etat au centre de la réflexion pour le rapatriement rapide des fonds dont entre autres la mise en place des institutions de micro finance et éviter les tracasseries douanières aux migrants de retour au village.

En ce qui concerne le revenu moyen annuel par migrant envoyé au ménage, la réponse dépend du type de migrant migrants (bagagiste, étalagiste...) commerçant,

travailleurs "des blancs" et de la chance de celui-ci. Ce montant va de 150 000FCFA à 5 millions en fonction de l'activité réalisée par le migrant. Ces propos sont corroborés par les réalisations faites par les migrants dans leurs villages respectifs. Il s'agit des habitations pour le logement personnel des familles de migrants ou à dessein, pour bénéficier d'une rente locative (Daum, 2007)

Photo N° 4. Maisons construites par les migrants à Assougé et Allakaye.



Source: Aboubacar 2014 et Gambo, 2009.

L'enquête fait aussi ressortir que 79% des fonds envoyés sont destinés à l'achat des denrées alimentaires. Ces transferts d'argent servent à payer des céréales notamment le mil, le riz, le maïs et des pâtes alimentaires. Ils affirment que les productions agricoles de ces dernières années sont déficitaires et que les envois assurent la survie des populations (Mounkaila, 2009). Les transferts d'argent sont tellement importants pour les habitants de la commune affirment que des villages n'existeraient pas sans l'émigration. L'éthique haoussa traditionnel reposant sur le prestige, non pas de l'accumulation, mais de la distribution des richesses se relève très efficace pendant les périodes de disette, notamment en permettant aux plus démunis de subsister (Garba, 2009). Aussi, l'utilisation massive des transferts d'argent dans la satisfaction des besoins de consommation courante constitue un élément important d'amélioration des conditions de survie des familles bénéficiaires, surtout celles qui vivent en milieu rural comme la commune rurale d'Allakaye, défavorisée dans des contextes d'extrême précarité. Elle n'en pose pas moins le problème de la rationalité de leur utilisation. En effet, cette orientation des transferts peut mettre les bénéficiaires dans une situation de dépendance vis-à-vis des mandats attendus périodiquement et ne contribue que de façon marginale au développement économique (Généroso 2013, Khachani, 2006). Dans de nombreux ménages, les sommes reçues sont généralement consommées dans la perspective de recevoir d'autres transferts à des échéances souvent précises (fin des mois par exemple). Les entretiens que nous avons eus avec certains bénéficiaires nous permettent d'affirmer que dans de nombreux cas, les sommes reçues par la famille

servent à couvrir les dépenses quotidiennes. Ces transferts constituent ainsi une source principale de revenus pour les ménages. Il est clair que dans de tels cas, cette dépendance vis-à-vis des transferts d'argent peut entraîner quelques inquiétudes. Ceci en raison de l'utilisation des sommes transférées pour des dépenses de consommation parfois décrites comme somptuaires plutôt qu'affectées à des investissements productifs. Certains observateurs considèrent que les transferts ne contribuent pas réellement à la croissance économique (Khachani, 2006, Monsutti, 2008,).

Pour garantir une bonne santé aux populations, les migrants investissent dans le fonçage des puits. Ce qui permet d'approvisionner les populations en eau potable. Presque tous les villages ont bénéficié d'au moins un puits cimenté ou non cimenté selon les entretiens eus avec quelques leaders d'opinion. Des investissements importants sont consentis par les migrants pour que la population ait accès à l'eau potable dans la commune située dans une zone de socle. L'Etat, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers a doté Allakaye chef lieu de la Commune d'une mini AEP et entrain de réaliser la mini Adduction d'Eau potable (AEP) multi village d'Assougé-Egalawa et Gourgoutoullou et la mini AEP d'Angoual Dénia ainsi que celle de Tadoupta.

Il y a lieu de souligner que des fonds importants sont mobilisés par les migrants pour améliorer le taux de couverture d'approvisionnement en eau potable des populations. Les migrants financent des branchements privés de leurs familles. Il a été identifié dans Allakaye, chef-lieu de la commune, 52 branchements privés soit environs 13 208 500FCFA. Aussi, les migrants issus des villages cibles de l'étude, payent la contrepartie financière des bénéficiaires comme l'atteste le tableau suivant:

Tableau N° 2. Fonds injectés dans l'hydraulique rurale.

Village	Nombre de borne fontaine	Montant unitaire de caution	Montant Total (FCFA)
Allakaye	16	250 000	4 000 000
Angoual Dénia	18	250 000	4 500 000
Assougé	16	250 000	4 000 000
Egalawa	12	250 000	3 000 000
Gourgoutoullou	8	250 000	2 000 000
Total	70	250 000	17 500 000

Source : Données de l'enquête, août 2014

Outre les actions sus-évoquées, les investissements sont perceptibles sur le plan religieux notamment la réalisation des mosquées. Ce type d'investissement reste le plus populaire car les populations restent fortement attachées à la religion musulmane. La majorité des villages de la commune rurale a bénéficié de mosquées en matériaux définitifs ou en banco (Garba, 2009). Les interviewés de l'échantillon disent que la mosquée du village a été construite par les efforts des migrants ou d'un seul migrant. Ils affirment que les nattes, les tapis, les amplificateurs proviennent des fonds des migrants et c'est presque chaque année surtout pendant le mois de ramadan.

Photo N° 5. Chantier d'une mosquée et ses annexes à Allakaye Gabass.



Les entretiens que nous avons eus avec quelques responsables religieux ce sont 9 800 000 FCFA qui sont investis au démarrage des travaux de cette mosquée dont 5 000 000 FCFA donné par un généreux donateur étranger pour appuyer les efforts entrepris par les migrants. Cependant, les travaux de ladite mosquée et ses annexes sont entièrement pris en charge une ONG caritative en guise de contribution pour finaliser les travaux entrepris par les villageois et épaulés par les migrants et quelques hommes politiques et des fonctionnaires ressortissants de la commune.

5. Pistes de réflexion pour optimiser le flux migratoire dans la commune rurale d'allakaye

L'étude sur les migrations et participation communautaire fait ressortir des résultats concluants. Les migrations ne sont pas antinomiques au développement. Au contraire, les hommes politiques et les planificateurs sont conscients de l'intérêt qu'apporte le transfert des fonds formels et informels. C'est pourquoi, le Document de Stratégie du Développement Rural a prévu de solliciter la contribution des migrants nigériens pour le développement local (Issaka Maga, 2010). Les envois de fonds ont des impacts positifs sur la croissance économique des pays, comme le Niger (Verdugo Matés) car les études ont montré que les envois des fonds sont supérieurs aux aides de développement comme l'atteste l'institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO, 2004) qui a estimé que les envois de fonds issus des migrations vers les pays en voie de développement étaient de 80 milliards alors que l'Aide Publique au Développement s'élevait à 50 milliards bien qu'au Niger le poids de l'envoi des fonds qui est de 1,9% du PIB soit inférieur à l'Investissement Etranger Direct (IED) 17,40% à celui APD (13,8%) (Verdugo Matés, cours matière 8).

Au regard du rôle important que joue les mouvements migratoires par les transferts de fonds de migrants, nous il est nécessaire de réorganiser les modes de ces envois pour que la commune perçoivent des taxes qu'elle pourra utiliser pour le développement local de ladite commune.

En ce sens, il faut que les autorités communales amènent les institutions de micro finance à s'intéresser à la commune. Il faut subdiviser la commune en fonction des pays d'accueil des migrants. Pour le secteur Dabagui² où la plupart des migrants vont en Côte d'Ivoire, et au Nigeria nous pensons qu'il faut crée 3 bureaux de micro finance dans les gros villages dont un bureau à Allakaye chef-lieu de la commune, un deuxième bureau à Angoual Deniya et un troisième bureau pour les villages d'Assougé-Egalawa et Gourgoutoullou. S'agissant du secteur Rahi³, nous estimons qu'il faut également installer trois bureaux pour faciliter l'envoi des fonds des migrants. Un bureau doit être crée à Tadoupta pour couvrir les villages de Kaché, Sabonguida Sahanin, Sabonguida Malameye, le deuxième bureau devait être implanté dans le village de Foga pour canaliser les transferts de fonds des migrants de Gigaoura, Er Kaoura et les hameaux environnants tandis que le troisième bureau installé à Wandalé s'occupera de Watsaké, Fourougé, Zoukouri, Yatsé et les hameaux environnants. Notons que les pays d'accueil des migrants de

2 Dabagui est un mot haoussa qui veut dire le plateau, il s'agit d'un zonage élaboré par les autorités communales pour mieux gérer le territoire. Il s'agit des villages d'Allakaye, Assougé, Angoual Deniya, Egalawa, Taboyé, Takoulé, Ketsara

3 Rahi est un terme en langue haoussa qui veut dire la vallée ou les bas-fonds. Il s'agit donc de l'ensemble des villages se trouvant dans zone géographique : il s'agit de Tadoupta, Kaché, Foga, Wandalé, Gigaoura, Sabonguida Sahanin, Sabonguida Malameye.....

la zone Rahi sont principalement, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et les grandes villes du Niger (Niamey, Maradi, Tahoua, BirninKonni, Arlit, Agadez).

Il importe également de souligner que la partie Est de la commune rurale d'Allakaye reçoit les transferts de fonds des migrants des pays maghrébins comme l'Algérie, la Libye et quelques pays de l'Afrique Centrale comme le Cameroun et le Gabon. Il s'agit des villages de Chilbé et de Gounzou et quelques hameaux rattachés. Ces migrants font recours aux circuits formels par le système de Western Union qui causent des difficultés aux récepteurs des envois et qui doivent parcourir des distances pour les récupérer (Garba, 2009). Nous pensons qu'il faut créer un bureau dans cette partie de la commune rurale afin de faciliter aux familles de recevoir facilement leur argent.

Pour que ces axes de réflexion soient une réalité, nous pensons que les autorités communales doivent entreprendre un plaidoyer auprès des Institutions de Micro Finance (IMF) afin de les convaincre des nouvelles opportunités d'affaire dans la commune rurale d'Allakaye. Les montants importants enregistrés auprès des propriétaires de plusieurs cabines téléphoniques dans chaque village est un argument convaincant pour amener les institutions des micros finances à s'intéresser à la commune rurale d'Allakaye. En effet, du point de vue de recouvrement des taxes, la commune rurale ne perçoit rien de la part des propriétaires des cabines téléphoniques. Il serait important pour la commune de mener un plaidoyer fort pour une couverture de la commune rurale de circuits formels des transferts de fond des migrants. A défaut, identifier tous les gérants de cabine téléphoniques et en faisant en sorte qu'ils versent des taxes qui serviront à booster le développement socio-économique de la commune. Aussi, à part les IMF, il est souhaitable qu'au moins une banque puisse être installée ne serait-ce qu'au chef lieu de la commune afin de rentabiliser les transferts des fonds de migrants. Les migrations représentent des activités génératrices de revenu dans la commune rurale d'Allakaye. Elles doivent de ce fait servir au développement de la commune rurale par des investissements dans les secteurs sociaux de base pour le bien-être de toute la population au lieu de laisser les transferts de fonds des migrants évoluer dans l'informel.

Mais seulement pour que la création des micros finances soit une réalité il faut impérativement améliorer les infrastructures routières. La commune rurale d'Allakaye est fortement enclavée. La construction des voies de communication permettrait d'amener les institutions de la micro finance et les banques nigériennes à s'implanter dans la commune. Toutes les voies latéritiques doivent être aménagées pour faciliter la circulation des personnes et des biens sinon il serait utopique de rentabiliser les transferts des fonds des migrants dans la commune rurale d'Allakaye. Aussi, les acteurs communaux doivent entretenir des jeux utiles pour que le pouvoir public puisse améliorer les voies de communication, éléments importants pour le développement d'un pays en général et particulièrement la commune rurale d'Allakaye. Pour également faciliter le transfert des fonds des migrants dans

la commune, les Technologies de l'Information et de la Communication doivent être améliorées car l'internet est un outil important de facilitation de transaction financière. Les sociétés Orange Niger et Airtel seront des éléments importants pour l'installation des institutions des micros finances. Une bonne communication territoriale doit être conduite par les élites ressortissantes de la commune rurale notamment sa diaspora (OIM, 2015, Ratha et Plaza, 2011, Ba, 2010, Schmitz, Humery, 2008) en montrant toutes les voies porteuses de croissance économique et, en vantant les opportunités d'affaire dans la commune rurale d'Allakaye vue les enjeux du développement de la commune rurale.

Les mouvements migratoires présentent des aspects négatifs notamment le développement de la délinquance, de la criminalité et du banditisme et les MST (Boyer, 2005). Les différents cas d'infraction pénale enregistrées en mars 2015 est une menace pour le développement de la commune rurale d'Allakaye. L'installation des institutions des micros finances sera possible par la mise en place des forces et de défense de sécurité. La création d'un commissariat de police conditionnera l'installation des institutions des micros finances à l'échelle communale.

Mais de façon concrète, pour canaliser les transferts de fonds des migrants, une coopération doit être établie entre les pays d'accueil des migrants par la facilitation de la création des représentations des institutions de la micro finance et le Niger pays récepteurs des envois des fonds.

6. Conclusion

Cette étude ayant porté sur les migrations et la participation communautaire dans la Commune Rurale d'Allakaye montre qu'il en résulte des aspects négatifs et des aspects positifs se résumant à la stratégie efficace de survie, à la diversification des sources de revenu; la migration comme une forme d'assurance sociale comme l'atteste Pérouse de Montclos (2012). Il est important aussi de souligner que ce phénomène de migration contribue à la réduction de la pauvreté dans le pays d'origine, à l'augmentation du pouvoir d'achat; aux effets indirects multiplicateurs sur l'économie, aux investissements potentiellement productifs comme il est ressorti du rapport de l'OIM (2015), au développement communautaire par des associations de migrants. Nous pouvons aussi énumérer comme aspects positifs des flux migratoires, la facilitation de l'éducation (parmi les membres des familles des migrants qui sont restés dans le pays d'origine) et à l'impact positif sur la santé, la sensibilisation aux soins... Ces aspects positifs se résument à la contribution des migrations pour le développement local par le canal de la participation communautaire.

Le Niger, pays sous-développé, subit encore ces mouvements qui sont les migrations. Dans une certaine mesure, on peut parler de la nécessité des migrations

compte tenu de leur apport monétaire pour ce pays de l'Afrique Occidentale. Elles élargissent l'horizon villageois, voire communal et crée des emplois. C'est dire que les flux migratoires sont une réalité économique, sociale et complexe. Il convient de dégager l'aspect déterminant du rôle qu'elles jouent dans le processus du développement socioéconomique de la commune. Les migrations sont nécessaires, voire indispensables. L'apport monétaire et matériel en constitue la preuve. Toutefois, les migrations sont une réalité qu'il faut tenir compte dans toute approche du développement socioéconomique et partant de la notion de la participation communautaire.

Sur un tout autre plan le lien entre la migration et le développement n'est plus à démontrer, au niveau international, cette question suscite un intérêt croissant. Les migrants apparaissent de plus en plus aujourd'hui comme des agents du développement qui peuvent renforcer la coopération entre le pays d'origine et le pays d'accueil et contribuer au développement – non seulement par le biais des rapatriements de fonds, des investissements et des activités déployées en entreprise, mais aussi par le transfert de compétences et de connaissances nouvellement acquises dans les pays d'origine comme le souligne le Grand forum des Nigériens de l'extérieur en 2012.

Les transferts d'argent comportent de multiples impacts à l'échelle communale. Ces transferts d'argent ont des effets sur l'économie nationale, sur l'économie de la région, sur le revenu des ménages, sur la consommation des ménages. Le migrant par ses transferts d'argent devient un acteur dans l'épanouissement des populations du village même pendant son absence. Il obtient une notoriété aux yeux des populations. Son niveau de vie change car il dispose désormais d'une fortune aussi peu qu'elle soit lui permettant d'être respecté au village. Son alimentation, son habillement, sa demeure, bref toute sa vie s'améliore grâce au transfert d'argent. Ils permettent à la famille du migrant de subvenir aux besoins quotidiens, de rentabiliser la production agricole et même d'améliorer la vie de la famille. Les ménages qui reçoivent des fonds des migrants ont un revenu plus élevé que ceux qui n'en reçoivent pas. Ainsi, ces transferts auraient un effet positif sur le niveau de vie. Les familles recevant des transferts d'argent choisissent, hélas, dans certains cas, de laisser tomber des emplois dans les secteurs les plus précaires et tentent leur chance dans des secteurs meilleurs par exemple le commerce. Pour les familles aisées, les transferts de fonds des migrants peuvent mener l'économie sur le chemin de la croissance, car ces familles utiliseront ce surplus de richesse dans les activités productives, mais aussi faire face aux chocs climatiques dans cette commune dépendante des migrations et ses effets induits. Par contre, les transferts acheminés aux ménages les plus pauvres auraient un impact plutôt défavorable ; ils constitueraient un revenu d'appoint qui amortirait les chocs économiques, sans pour autant les éviter. Il convient cependant de mentionner que le plus grand

pouvoir d'achat des ménages recevant des transferts d'argent peut se traduire par une grande consommation de produits importés.

L'étude a aussi montré que les transferts des fonds ont ainsi un impact direct sur l'accumulation du capital physique et du capital humain, puisque certains sont affectés à des investissements productifs, aux frais d'éducation et aux dépenses de santé. Les transferts collectifs opérés par les associations communautaires pilotées par les migrants permettent d'améliorer les infrastructures publiques.

En résumé, les envois des fonds des migrants dans la commune rurale d'Allakaye sont investis pour le besoin de la consommation alimentaire des ménages, l'amélioration de la santé communautaire, les impôts, les habits, la dot. Les migrants réunis en associations communautaires, investissent dans les actions philanthropiques (Centre de santé, salles des classes, des mosquées, l'hydraulique rurale) des investissements sociaux (les cérémonies religieuses, les frais de pèlerinage à la Mecque). Les fonds mobilisés par les migrants sont aussi importants qu'ils font des investissements productifs dans les domaines de l'immobilier, de transport, par l'achat des taxis brousses, les taxis motos, la production agro pastorale et la reconstitution du cheptel dans la commune rurale d'Allakaye au Niger. Notons aussi que les migrations sont des éléments catalyseurs du développement local de cette commune qui y en dépendait. Le sens patriotique des migrants face au désengagement de l'Etat sur certains secteurs sociaux de base sus-énumérés dans ce travail, montre à quel point la participation communautaire est importante dans le contexte du processus de la décentration au Niger. Il faut aussi souligner qu'on doit cesser de tenir des propos stigmatisant sur les migrations car elles ne sont pas antinomiques au développement dans la commune rurale d'Allakaye où son interdiction est synonyme de sa radiation à l'échelle planétaire. Quelques pistes de réflexion sur la rentabilisation des migrations via les transferts monétaires ont été ébauchées dans ce travail en l'occurrence, les installations des Institutions de Micro Finance selon le zonage de la commune et une implication de la diaspora issue de la commune pour que le développement socioéconomique soit une réalité avec en plus, la participation communautaire.

Bibliographie

- Aboubacar, S. (2005): Exode rural et participation communautaire: cas du village Allakaye/Bouza, mémoire de maîtrise en sociologie, 74 pages.
- Ba, A.H. (2010): Reconstitution territoriale et codéveloppement, in Hommes et migrations, pp 200-211. L'exemple de la diaspora sénégalaise
- BCEAO (2013) : Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois des fonds des travailleurs migrants dans les pays de l'UEMOA, 64 pages
- BCEAO (2013): Enquête sur les envois des fonds des travailleurs migrants au Niger, rapport final, 37 pages.

- Bertrand, M. (2010): Migration internationale et métropolisation en Afrique de l'Ouest: le cas des Zabrama du grand Accra-Ghana, *Espace populations sociétés*, pp 308-320
- Boyer, F. (2005): Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré: La pauvreté désavouée. *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien* Nr. 8/2005, 5. Jg, pp 48-67
- Boyer, F. (2005): Initiatives captives: Développement local ou invisibilité migratoire? La migration des descendants de captifs touaregs de la zone de Bankilaré (Niger) vers Abidjan, in: "émigrés-immigrés dans le développement local" sous la direction de Mohamed CHAREF, et Patrick GONIN, Agadir: Editions Sud-contact, pp 44-57
- Castel, O. (2002): le sud dans la mondialisation. *Quelles alternatives*, Editions la Découverte & Syros, Paris, 212 pages.
- DauM, C. (2007): Migration, retour, non retour et changement social dans le pays d'origine," in *Migrations internationales de retour et pays d'origine*", pp 157- 169 CEPED
- Daum, C. (2007): Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse, *Revue internationale et stratégique*, N°68, pp 49-59
- Fall, A. (2016): Migration et désertification, dégradation des terres et sécheresse en Afrique de l'Ouest, COOPI, UNCCD, OIM, 16 pages
- Halilou Sabbo, M. (1978): ABBOKI ou l'appel de la côte, Les Nouvelles Editions Africaines, 57 pages
- Generoso, R. (2013): Transferts de fonds et résilience des pays de l'Afrique de l'Ouest face à la variabilité des précipitations: Une perspective macroéconomique, CEMOTEV, 60 pages
- Gambo, O. (2008): l'impact des migrations dans la commune rurale d'Allakaye, Université de Niamey, mémoire de maîtrise en sociologie, 101 pages.
- Garba, A. (2009) : transferts des fonds de migrants de la région de Tahoua au Niger, mémoire de maitrise en géographie, 2009, 82 pages
- Grand Forum Des Nigériens De L'extérieur (2012) : Note conceptuelle, 6 pages
- Charriere, F. FRESIA M. (2008): l'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection, HCR, 52 pages;
- Institut Panos Afrique De L'ouest (2004) : migrations forcées en Afrique de l'Ouest, 168 pages
- INS (2012): Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H), 351 pages.
- INS (2012): Recensement Général de la Population et de l'Habitat: Rapport sur les migrations, 74 pages.
- Issaka Maga, H. (2010): Les migrations hautement qualifiées depuis et vers le Niger: Etat des lieux et tentatives explicatives, CARIM, note d'analyse et de synthèse 2010/32, Institut universitaire européen, 22 pages
- Khachani, M.(2006): L'impact de la migration sur la société marocaine, Human Developpement Madrid, 17 pages.
- Lima, S. (2015): Migrants volontaires et migrants citoyens: Les recompositions des associations des migrnts originaires de la région de Kayes (Mali), Conseil Pour le Développement des Sciences Sociales en Afrique, Afrique et Developpement, Volume XL, N°1 PP 119-137
- Mounkaila , H. (2009) : Le Niger, espace d'émigration et de transit vers le Sud et le Nord du Sahara, rôle et comportements des acteurs, recompositions spatiales et transformations socio-économiques, pp 111-120
- Monsutti, A. (2008): Migration et développement: une histoire de brouilles et des retrouvailles, *annuaire suisse de politique de développement*, vol.27 N°2, pp 23- 42

- Mounkaila, H. (2009) : les migrations au Niger, état des lieux, enjeux et perspectives, OIM, 77 pages.
- Mounkaila, H.(2002): De la migration circulaire à l'abandon du territoire local dans le Zarmaganda (Niger), *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.18.N°2, pp 161-187.
- OIM (2014) : Sur la route des migrants au Niger, profilage de l'OIM : migrant en transit : janvier-septembre, 21 pages.
- OIM (2015): Etat de la migration dans le monde: Les migrants et les villes: De nouveaux partenariats pour gérer la mobilité, 241 pages
- Perouse De Montclos, M.A. (2012): De l'usage politique des remises de fonds des migrants: le cas du Mali, Working paper du CEPED, N°26, UMR 196 CEPED, Université Paris, Descartes, INED, IRD, Paris, Septembre 2012, 21 pages
- Plan de développement Communal de la Commune Rurale d'Allakaye (2011-2015), 81 pages
- Ratha, D. Plaza, S. (2011): Mettre à profit les diasporas: L'Afrique peut mettre à contribution ses millions d'émigrants, In *Finance& Développement*, pp 48-51
- Schmitz, J. Humery, M.E.(2008): La vallée du Sénégal entre (co)développement et transnationalisme. Irrigation, alphabétisation et migrations ou illusions perdues. In : *Politique africaine*, N°109, pp 56-72
- Sougane, A.(2015): L'émigration au Mali: Impacts sur les ménages d'origine et insertion des migrants de retour. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris-Dauphine, 227 pages
- Verdugo Mates, R .M. (2013) : Flux migratoires et économique entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest : une analyse appliquée à la péninsule ibérique et en Afrique de l'Ouest. . *Planification et stratégies territoriales dans la société actuelle*. pp. 153 - 168. Santiago de Compostela, Galicia(España): AGALI Asociación.

